

Université de Montréal

**Les victimisations et les conséquences de la traite et l'esclavage
négriers transatlantique selon les Afro-descendants**

par :

Noutépé Tagodoé

École de criminologie
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences
en criminologie

Septembre 2011

© Noutépé Tagodoé, 2011

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Les victimisations et les conséquences de la traite et l'esclavage
négriers transatlantique selon les Afro-descendants**

présenté par :

Noutépé Tagodoé

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Dianne Casoni
présidente-rapporteure

Jo-Anne Wemmers
directrice de recherche

Mylène Jaccoud
membre du jury

Mémoire accepté le,

Résumé

La traite et l'esclavage négriers transatlantique n'ont jamais été étudiés d'un point de vue criminologique. En fait, à part l'histoire, peu de disciplines des sciences sociales et humaines se sont intéressées aux événements qui constituent la traite et l'esclavage négriers transatlantique. Toutefois, de récentes recherches commencent à se pencher sur les séquelles résultant des multiples victimisations (agressions physiques et psychologiques) subies par les Noirs durant la traite et l'esclavage négriers transatlantique. Nous postulons que la criminologie peut également contribuer à une meilleure compréhension de ces événements. Ainsi, cette étude vise à sonder les perceptions des Afro-descendants sur les victimisations et les conséquences de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique. L'analyse des entretiens réalisés démontrent clairement que la traite et l'esclavage négriers transatlantique n'appartiennent pas seulement au passé. Au contraire, la traite et l'esclavage négriers transatlantique restent présents dans les esprits et les cœurs. Ils sont surtout perçus comme une source de victimisations actuelles touchant la communauté africaine et antillaise tels que la faible confiance en soi, la faible estime de soi, la hiérarchie de la couleur, le racisme interne... Aussi, tous les répondants plaident pour au moins une forme de réparation (pécuniaire et monétaire, éthique ou politique, historique, éducative, psychologique, diplomatique) des conséquences de la traite et l'esclavage négriers transatlantique. Les entrevues mettent également en évidence une division dans les représentations basées sur la version (fonctionnaliste ou intentionnaliste) de cette histoire, ainsi que des différences de représentations selon le groupe ethnique d'appartenance (Africain ou Antillais).

Mots clés : traite négrière transatlantique, esclavage, criminologie, victimologie, victimisation, traumatisme historique, syndrome ou trouble post traumatique dû à l'esclavage, réparation, justice transitionnelle, représentation sociale, attribution causale, conscience historique, identité culturelle, aliénation culturelle, induction analytique.

Abstract

The transatlantic slave trade has never been studied in a criminology way. In fact, with the exception to history, few disciplines in the social sciences and human studies have made interest to study the surrounding events of the slave trade. However, recent studies have begun to seize the multiple victimizations (physical and psychological attacks) undergone by Blacks during the transatlantic slave trade. We postulate that criminology can also contribute to a better understanding of the transatlantic slave trade, therefore, this study aims to evaluate Afro-descendants perceptions of the transatlantic slave trade victimizations and effects. The qualitative interview data clearly illustrates that the slave trade does not belong to the past. It is quite the contrary, the slave trade is still vivid on the spirits and the hearts. The atlantic slave trade effects hit the Afro-descendants in their daily life by means of low self esteem, low self confidence, skin color hierarchy, internal racism and self hatred. Consequently, all respondents argue for, at least, a form of reparation (monetary, ethical or political, historical, educational, pscychological, diplomatic) for the atlantic slave trade and its consequences. The data, moreover, shows that there is a division in the representations of the atlantic slave trade between those who believe the functionalist approach and those who believe the intentionalist approach, and also differences of representations according to the ethnic group (African or Carraibbean).

Keywords : transatlantic slave trade, slavery, criminology, victimology, victimization, post traumatic slave syndrome or trouble, historic trauma, reparation, transitional justice, social representations, attribution, historical consciousness, cultural identity, cultural alienation, analytic induction.

Table des matières

Abstract	iv
Table des matières	v
Liste des illustrations	viii
Remerciements	x
Introduction générale	1
1. Recension des écrits	4
<i>Introduction</i>	4
1.1 <i>Rappel historique</i>	4
1.1.1 Précisions terminologiques	4
1.1.2 Déroulement des faits	5
1.1.3 La criminalisation de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique	9
1.2 <i>La traite négrière transatlantique : une victimisation profonde</i>	10
1.2.1 Les victimisations engendrées par la TENT: de la déportation à la vie dans les plantations	11
1.2.1.1 La déportation	11
1.2.1.2 La chosification, la bestialisation et le travail forcé	12
1.2.1.3 Les tortures et les mutilations	13
1.2.2 Les conséquences directes des victimisations	17
1.2.3 Les conséquences transgénérationnelles de la TENT	22
1.3 <i>La représentation sociale des victimisations de la TENT</i>	28
1.3.1 La traite négrière selon la perspective victimologique	28
1.3.2 Les représentations sociales	34
1.3.3 L'attribution causale	37
1.3.4 L'identité culturelle et la conscience historique	39
<i>Conclusion</i>	42
2. Le cadre méthodologique	43
<i>Introduction</i>	43
2.1 <i>Les objectifs de recherche</i>	43
2.2 <i>La justification de la méthodologie</i>	45
2.2.1 La méthodologie qualitative	45
2.2.2 L'entretien de type qualitatif et l'entretien semi-directif	46
2.3 <i>L'échantillonnage</i>	46
2.3.1 Le choix du terrain	46
2.3.2 La technique d'échantillonnage	47
2.3.3 La description de l'échantillon	47
2.3.4 Les limites de l'échantillon	48
2.4 <i>Le déroulement des entretiens</i>	49
2.4.1 La consigne au moment de la prise de contact	49
2.4.2 La consigne de départ et les sous-consignes	49

2.4.3 Le contexte des entretiens.....	50
2.4.4 L'identification des biais	50
2.5 <i>La démarche d'analyse des entretiens</i>	51
2.5.1 Spécificités d'une étude sur les représentations sociales	51
2.5.2 La démarche analytique utilisée : l'induction analytique et la théorisation ancrée	51
2.5.2.1 L'induction analytique.....	52
2.5.2.2 La théorisation ancrée.....	53
2.5.3 Les étapes de l'analyse des résultats.....	53
Conclusion.....	55
3. Présentation et analyse des résultats.....	56
<i>Introduction</i>	56
3.1 <i>Comment les Africains et les Antillais perçoivent-ils les victimisations et les conséquences engendrées par la TENT ?</i>	56
3.1.1 La mémoire de la TENT.....	56
3.1.1.1 La transmission de la mémoire de la TENT	56
3.1.1.2 L'intérêt pour la mémoire de la TENT	60
3.1.2 La TENT : une victimisation collective.....	66
3.1.2.1 Le sentiment de victimisation.....	67
3.1.2.2 Les émotions, sentiments ou réactions des répondants, suscités par l'évocation de la TENT.....	69
3.1.3 Les perceptions sur les victimisations et conséquences de la TENT.....	72
3.1.3.1 Les perceptions sur les victimisations directes engendrées durant la TENT	73
3.1.3.2 Les perceptions sur les conséquences à long terme des victimisations issues de la TENT	75
3.1.4 La question de la réparation de la TENT	86
3.2 <i>L'approche fonctionnaliste et l'approche intentionnaliste</i>	90
3.2.1 Les différences de contenu (noyau central) entre les deux approches.....	91
3.2.1.1 La situation de l'Afrique noire précoloniale	91
3.2.1.2 La question de la responsabilité africaine.....	93
3.2.1.3 Résumé	94
3.2.2 Les différences périphériques de représentations entre les deux approches	94
3.2.2.1 La mémoire de la TENT	95
3.2.2.2 La victimisation collective	97
3.2.2.3 Les perceptions sur les victimisations et les conséquences de la TENT.....	99
3.2.2.4 La question de la réparation	102
3.2.2.5 Résumé	103
3.2.3 Qu'en est-il de notre hypothèse ?.....	103
<i>Conclusion</i>	105
4. Discussion des résultats	107
Conclusion générale.....	121
Bibliographie	125

Annexe	xi
<i>Annexe 1 : Le code noir.....</i>	<i>xi</i>
<i>Annexe 2 : Les critères du PTST.....</i>	<i>xviii</i>
<i>Annexe 3 : Description de l'échantillon.....</i>	<i>xx</i>
<i>Annexe 4 : Les questions d'entrevue.....</i>	<i>xxii</i>
<i>Annexe 5 : Analyse des entrevues selon la procédure d'analyse inductive.....</i>	<i>xxv</i>
<i>Annexe 6: Représentation graphique des représentations sociales des victimisations et conséquences de la TENT.....</i>	<i>lxxxviii</i>

Liste des illustrations

Carte 1 : Circuits des traites négrières.....	7
Image 1: Bateau négrier.....	8
Graphique 1 : Distribution des sources principales de connaissances sur la TENT selon l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance.....	57
Graphique 2 : Distribution des émotions, sentiments et réactions suscités par l'évocation de la TENT, par l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance	70
Graphique 3 : Distribution des types de victimisations engendrées par la TENT selon l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance.....	73
Graphique 4 : Distribution des types de conséquences actuelles des victimisations issues la TENT selon l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance	76
Graphique 5 : Distribution du type de réparation souhaité, par l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance	86

À la mémoire de toutes les victimes de la traite négrière et de l'esclavage

Remerciements

Je désire tout particulièrement remercier ma directrice de recherche madame Jo-Anne Wemmers, pour ses précieux conseils, sa rigueur et sa patience.

Je tiens également à remercier formellement et sincèrement les membres de ma famille qui m'ont soutenu et encouragé tout au long de ce projet. Je remercie tout d'abord mes ancêtres et plus particulièrement ma grand-mère Égbégo ATISSOU NOUTOHOË et mon grand père Égbégo ASSOGBA TAGODOË qui veillent constamment sur moi depuis l'Afrique. Merci à mon épouse Rose-Lyne Genaille-Tagodoé (notamment pour ses judicieux conseils et ses encouragements à persévérer) et mes enfants Oba Djisso et Ayaba Sika, pour la joie qu'ils m'apportent, ainsi que la force et l'énergie qu'ils me donnent, pour mener à bien toutes mes entreprises. Merci à mon frère Amavi pour ses conseils dans l'écriture et ses encouragements. Merci à mon père Bossou pour la confiance qu'il m'accorde et son soutien indéfectible. Merci à mon frère Mensah, qui est pour moi un modèle de persévérance et de courage. Je n'oublie pas de remercier ma belle-mère Yolande Cétoute pour sa présence et son aide quotidienne, lesquels ont beaucoup contribué à la réalisation de cette recherche.

Enfin, j'aimerais remercier les vingt personnes interviewées, pour leur temps et leur intérêt envers mon projet de recherche.

Introduction générale

Ces dernières années, notamment en France, un grand nombre de travaux universitaires ou non ont porté sur la mémoire de la traite, de l'esclavage négriers et de leurs séquelles actuelles. Le grand public, par le biais des grands médias nationaux, a ainsi découvert une histoire jusqu'alors méconnue. Le point de départ de tout cet intérêt médiatique pour l'esclavage et la traite négrière est à situer en 1998 avec les commémorations du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Par la suite, le vote à l'unanimité de la loi qualifiant la traite négrière et l'esclavage de « crime contre l'humanité » en mai 2001, a indéniablement alimenté les débats en cours.

Néanmoins, concernant la mémoire de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique¹, les observations empiriques dévoilent qu'un véritable tabou règne dans les familles africaines et antillaises. Les parents africains et antillais ne transmettent pas cette histoire à leurs enfants. La traite et l'esclavage négriers sont évoqués de manière indirecte, souvent amalgamés avec la colonisation², notamment pour expliquer l'état actuel de l'Afrique noire. L'existence de ce silence mérite d'être sondée scientifiquement auprès de la population concernée.

Nul ne conteste aujourd'hui que la traite et l'esclavage négriers transatlantique ait eu un impact négatif sur les structures politiques, économiques, sociales et culturelles de l'Afrique noire. De nombreux débats portent sur la question de l'antériorité ou de la postérité du racisme à la traite et l'esclavage transatlantique. En outre, plusieurs recherches récentes commencent à documenter les séquelles des multiples victimisations (agressions physiques et psychologiques) subies par les Noirs durant la traite et l'esclavage négriers transatlantique, chez les Afro-descendants. C'est ainsi que des chercheurs tels que, Joy DeGruy Leary et Omar G. Reid (aux Etats-Unis) ou Yolande Govindama (en France) à partir de la compréhension actuelle du trouble de stress post traumatique, soutiennent que les Afro-descendants souffrent d'un trauma intergénérationnel d'un type particulier : le syndrome ou trouble post traumatique

¹ Dans ce travail, le terme traite et l'esclavage négriers transatlantique sera parfois remplacé par la TENT (accordé au féminin singulier).

² Nous faisons ici référence à la colonisation de l'Afrique par les puissances européennes après l'abolition de l'esclavage (XIX^e) jusqu'aux indépendances des pays africains. La colonisation consiste dans le partage et l'exploitation des ressources naturelles et humaines par un État étranger. (Bastide, 1970). Pour asseoir cette domination, le colonisateur impose par la force et la violence une structure sociale fondée sur un rapport de domination-subordination (Memmi, 1957 ; Fanon, 1960).

découlant de l'esclavage³. Ce trouble ou syndrome trouverait son origine dans l'ensemble des victimisations subies par les esclaves africains et se serait transmis de génération en génération aux descendants d'esclaves. Il est pertinent de se demander ce que pensent les Africains et les Antillais des séquelles actuelles. Qu'en disent les Afro-descendants actuels ? Se considèrent t-ils comme des victimes de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique ?

D'aucuns pourraient se demander quel est le rapport entre la criminologie et la traite et l'esclavage négriers transatlantique. Pourtant, la criminologie est très à propos dans la compréhension de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique car, d'une part, les faits dont il est question ici constituent un ensemble de crimes et d'autre part, les séquelles sont encore d'actualité. En outre, dans la même voie ouverte par Mendelsohn (1976), notre travail s'appuie sur une définition extensive de la notion de « victimisation », notamment la typologie de Sebba (1980), incluant les victimes de génocide et de violence collective. La victimologie, après avoir accordé plus d'attention aux individus plutôt qu'aux groupes, s'intéresse beaucoup aujourd'hui aux conséquences victimologiques des crimes d'État et de génocide. Par ailleurs, les débats actuels sur la traite et l'esclavage négriers transatlantique, leurs séquelles et leur réparation démontrent qu'il n'est pas seulement question d'histoire. En effet, beaucoup d'associations noires en Europe ou aux États-Unis demandent une compensation financière pour le préjudice subi. À la manière des victimes de la Shoah, elles demandent une indemnisation pour le continent. Il importe de s'intéresser aux fondements de ces mouvements.

Pour toutes ces raisons, nous avons choisi de nous intéresser aux perceptions que se font les Afro-descendants des victimisations et des conséquences engendrées par la traite et de l'esclavage négriers transatlantique, en nous inscrivant dans une perspective criminologique. À partir de l'analyse du discours des Afro-descendants, nous vérifierons notre hypothèse provisoire selon laquelle, la représentation de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique se divise en deux grandes catégories distinctes, lesquelles seraient fondées sur les deux versions, fonctionnalistes et intentionnalistes, de TENT. Un rappel historique des faits, une présentation des différentes victimisations et conséquences engendrées par la TENT suivie d'un exposé des considérations théoriques (représentation sociale, attribution causale, identité culturelle, conscience historique) seront produits dans un premier temps. Dans un

³ Traduction en français de *Post Traumatic Slavery Disorder* et *Post Traumatic Slave Syndrome*.

second temps, nous définirons le cadre méthodologique qui va nous permettre d'analyser nos données et notamment de vérifier notre hypothèse. Enfin, nous présenterons l'analyse de nos résultats pour revenir ultimement à notre hypothèse provisoire.

1. Recension des écrits

Introduction

L'objet de notre étude est de sonder les perceptions et de recueillir les réactions des Africains et des Afro-antillais relativement aux victimisations engendrées par la traite et l'esclavage négriers transatlantique. Cette recherche se veut être une approche victimologique de la TENT. Cette approche est effectivement possible eu égard aux événements criminels qui constituent la TENT et notamment son processus de criminalisation menant à sa reconnaissance comme crime contre l'humanité (1.1), mais surtout par les multiples victimisations que ces derniers ont engendrées (1.2) En outre, Il sera également question dans ce chapitre, de présenter notre cadre théorique et sa pertinence pour notre recherche (1.3).

1.1 Rappel historique

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il nous est apparu important d'apporter des précisions terminologiques quant aux termes traite et esclavage. Nous brosserons ensuite le déroulement des faits entourant la période de la traite et l'esclavage négriers transatlantique. Enfin, il sera question de présenter sommairement les étapes du processus de criminalisation de la TENT.

1.1.1 Précisions terminologiques

Qu'entend-on par traite et esclavage ? La plupart des individus ont tendance à assimiler ou confondre les deux termes. Mais ces deux notions ne renvoient pas à la même signification. De plus, elles ne coïncident pas nécessairement toujours.

La traite c'est le commerce, le négoce, le trafic, l'échange d'un être humain comme une chose, un animal, une marchandise quelconque. L'esclavage, quant à lui, signifie la réduction d'une personne en servitude, dont on peut disposer comme un bien et sur lequel le propriétaire jouit d'un droit absolu de vie et de mort. Il convient de souligner tout de suite que s'agissant de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique, les deux pratiques ont coïncidé, « la première débouchant sur la seconde, les deux se nourrissant l'une de l'autre » (Tété, 1997 ; p.14).

L'esclavage n'est pas apparu avec la traite et l'esclavage négriers. En effet, cette pratique a existé partout faisant dire à l'historien Meillassoux (1998 ; p.20), qu'il s'agit d' « une période de l'histoire universelle qui a affecté tous les continents, simultanément parfois, ou en succession ». L'esclavage était une pratique courante dans l'Antiquité. En Grèce et à Rome, les prisonniers de guerre, les « barbares » issus des peuples voisins les citoyens qui ne pouvaient pas s'acquitter de leur dette étaient réduits en esclavage. Au début du Moyen-Âge, les pays slaves (d'où provient le terme « esclave ») alimentent la traite au profit des régions avoisinantes (Plumelle-Urbe, 2008). En Europe, l'esclavage va devenir le servage pour disparaître légalement au IX^e siècle. Mais les deux pratiques vont coexister en Europe jusqu'à la fin du Moyen-Âge (Plumelle-Urbe, 2008).

L'esclave africain, durant la traite transatlantique ou européenne, se distinguera de l'esclave de l'Antiquité ou du Moyen-Âge car, contrairement à ce dernier sa personnalité va complètement disparaître. De plus l'institution esclavagiste jusqu'à la fin du XV^e siècle n'a pas de fondement racial. « L'histoire nous montre qu'avec la « redécouverte » des Amériques par la bourgeoisie précapitaliste européenne et les transformations qu'elle entraîne dans les structures économiques autant que dans les idéologies qui en dérouleront, l'esclavage va changer de nature et le fait contingent de la source d'approvisionnement se situant dans un continent peuplé d'hommes noirs, va donner une ampleur exceptionnelle à ce changement en y intégrant une connotation épidermique et biologique. » (Bangou, 1997 ; p.18).

La TENT se distingue également de la traite négrière arabo-musulmane qui s'est déroulée du VII^e siècle jusqu'au XX^e siècle, avec l'expansion de la religion musulmane. Nous précisons au lecteur que ce phénomène historique ne fait pas l'objet de notre étude.

1.1.2 Déroulement des faits

La traite des Noirs apparaît avec l'arrivée des Portugais dès 1441 en Afrique subsaharienne. Ils menaient des expéditions militaires contre les populations locales, puis les capturaient pour les ramener dans leurs pays. Cependant la traite va officiellement s'enclencher en 1454 lorsque le Pape Nicolas V va autoriser le roi du Portugal, Alphonse V à pratiquer la traite et l'esclavage négriers en toute légalité et ce,

en instaurant le système de fermage⁴. Les Européens, nouvellement installés en Amérique, vont alors mettre en place l'entreprise de déportation massive d'esclaves pour constituer une réserve de main d'œuvre gratuite.

C'est à partir de 1492, avec la « découverte de l'Amérique » par Christophe Colomb que la traite va véritablement démarrer. L'introduction aux Antilles et au Brésil de la culture de la canne à sucre, qui s'y développa dans la seconde moitié du XVI^e siècle, va provoquer un nouvel appel de main d'œuvre noire africaine considérée comme supérieure à celle fournie par les indigènes. Ce fut le départ de la grande traite transatlantique. Les esclaves seront transportés dans d'atroces conditions en Amérique et aux Caraïbes.

En Afrique, l'esclave va progressivement devenir une monnaie d'échange. Le système économique et social va s'en trouver progressivement puis radicalement modifié. La capture, l'achat/vente, la revente des esclaves deviendront les activités centrales. Les individus, les États seront contraints d'utiliser cette monnaie dans leurs relations d'échange.

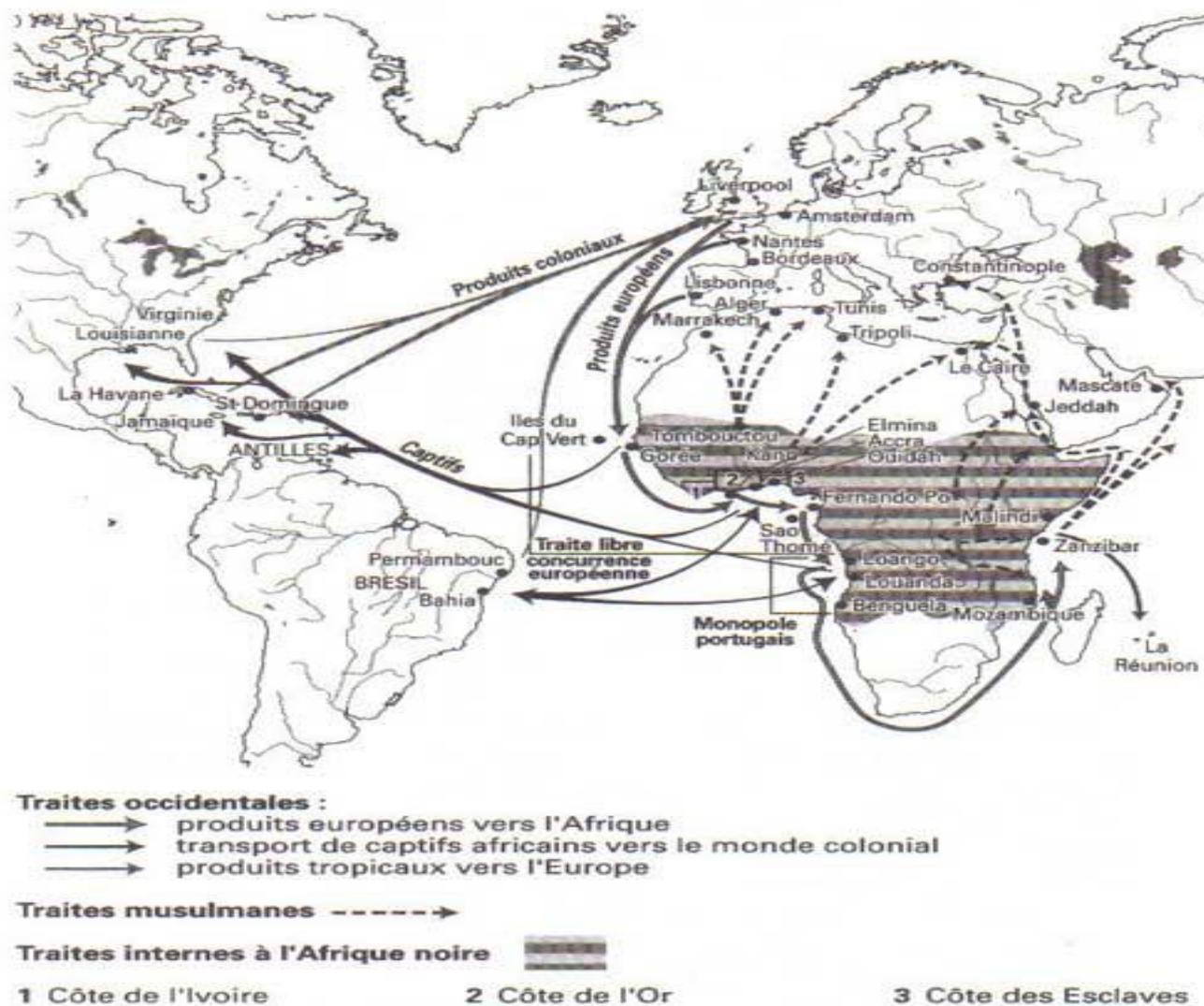
À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, le développement de la canne à sucre dans les Amériques et le succès des autres cultures (coton, café, cacao) déterminèrent une demande d'esclaves noirs africains sans précédent, demande renforcée par la découverte des mines d'or de Minas Gérais, au Brésil (à la fin du XVII^e siècle) (Maes-Diop, 1996). Toutes les puissances européennes s'organisèrent alors pour se livrer à la traite. Les pays acteurs principaux de la traite atlantique furent les Portugais, les Hollandais, les Anglais, les Français, les Espagnols, les Danois et les Allemands. Cependant la plupart des Européens y participèrent.

L'apogée de ce système fut le XVIII^e siècle, où les Africains seront pourchassés, capturés, enlevés, vendus, revendus et déportés d'une région à l'autre, à l'intérieur du continent (Maes-Diop, 1996 ; Gueye, 1985). Ce phénomène est tel que nombres d'africains actuels sont des descendants d'esclaves engendrés par cette traite interne.

⁴ Le fermage est un contrat accordé à un candidat contre une somme forfaitaire annuelle et qui lui assurait l'exclusivité du commerce d'esclaves pour une certaine quantité d'esclaves, dans une zone limitée ou non » (Maes-Diop, 1996 ; p. 203)

Même s'il existait plusieurs routes, la traite transatlantique (cf. traites occidentales) comporte trois étapes. Ci-dessous une carte représentant ces trois étapes :

Carte 1 : Circuits des traites négrières

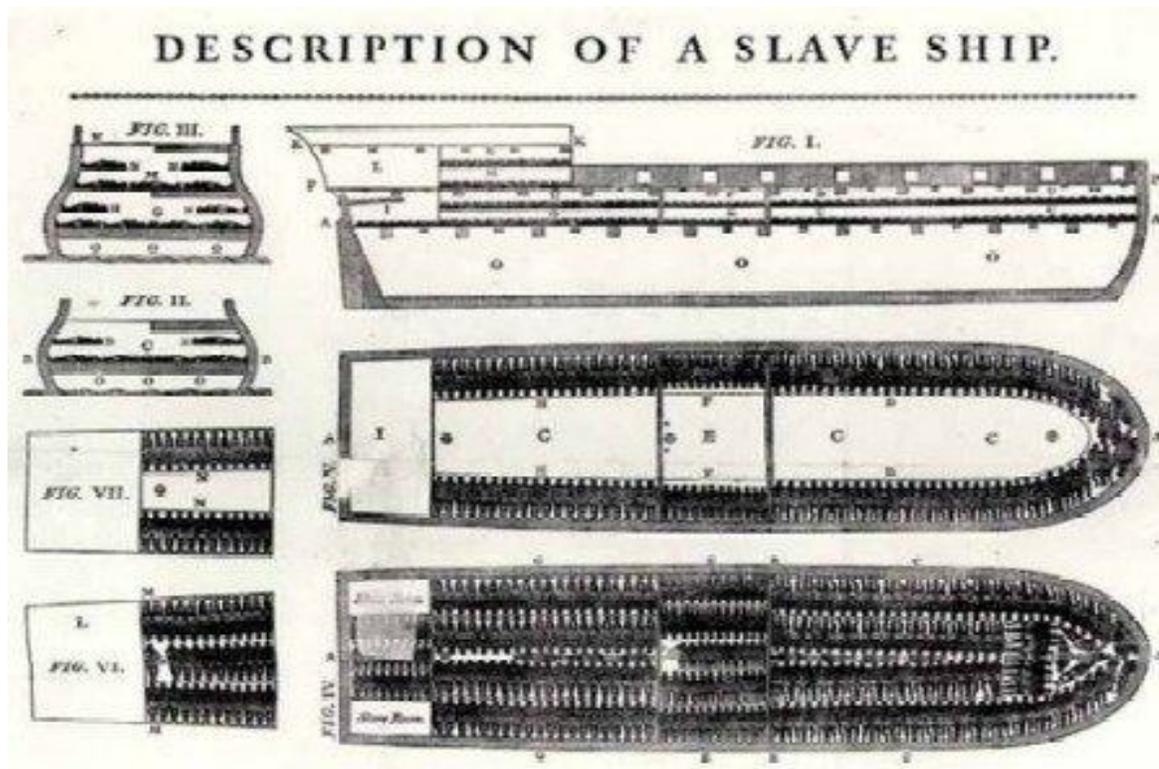


(Source : <http://les.traitesnegrieres.free.fr/index2.html>)

Première étape : d'Europe vers l'Afrique. Les négriers allaient chercher les Africains sur les côtes occidentales de l'Afrique

Deuxième étape : d'Afrique vers les Amériques. Les Africains étaient transportés par bateau, appelés navires négriers. Ils étaient transportés comme des ballots de marchandises dans des compartiments. Ci-dessous le croquis d'un navire négrier.

Image 1: Bateau négrier



Les Noirs capturés étaient vendus dans l'archipel antillais, au Brésil et dans le sud des États-Unis actuels. Quelques esclaves sont acheminés dans les colonies espagnoles au Mexique, Pérou, Venezuela, Colombie.

Troisième étape : Après avoir vendu leurs esclaves, les négriers chargent les cales de produits tropicaux et retournent en Europe.

Ainsi le bénéfice est triple : en Afrique, en Amérique et en Europe. Les plus grands centres de traite se situaient sur la Côte du Vent (Gambie, Guinée), sur la Côte des Grands (Sierra Leone, Liberia), la Côte d'Ivoire, la Côte de l'Or (Ghana, Togo), la Côte des Esclaves (Bénin, Nigeria, Cameroun et Gabon) et la Côte d'Angola (Morin, 1948).

En France, la traite négrière devient une pièce officielle de la politique coloniale française au début du XVIII^e siècle, sous le règne de Louis XIV (Gaston-Martin, 1948). Les principaux lieux de traite des Français se situaient dans le Sud de la côte occidentale d'Afrique (l'actuelle Côte d'Ivoire), Togo, Bénin, partie occidentale du Nigeria jusqu'au-delà du delta du Niger (Debien, 1974 ; Gaston-Martin, 1993). Les esclaves

étaient déportés vers les colonies françaises à savoir, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Domingue (l'actuelle Haïti) et Guyane.

Au XVIII^e siècle le nombre d'esclaves déportés (Du Cap Vert à l'Angola) se situerait entre 150 000 à 200 000 par an et selon les années (Maes-Diop, 1985). Précisons d'ailleurs que les navires négriers étaient spécialement aménagés pour contenir chacun de 200 à plus de 450 esclaves.

Au début du XIX^e siècle, malgré l'abolition de l'esclavage (abolition officielle par le Congrès de Vienne en 1815), la traite continua à se perpétuer. Elle devint clandestine et les États finirent par l'abolir progressivement (Grande-Bretagne en 1833, la France en 1848, colonies néerlandaises en 1860, Espagne, 1872, Cuba, 1885 et Brésil, 1888).

1.1.3 La criminalisation de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique

Il faut attendre le XXI^e siècle pour que la traite et de l'esclavage négriers transatlantique soit reconnu comme un crime en soi. Cette criminalisation résulte d'un long processus étapiste dont la première phase est caractérisée par les abolitions successives dans les différentes colonies. Le Danemark fut le premier pays européen à abolir la traite des Noirs en 1803. La France va suivre en 1804, puis la Grande-Bretagne en 1807 et par les États-Unis en 1808.

Le processus de criminalisation de la TENT va réellement débuté par des conventions internationales. Le Congrès de Vienne, tenu en 1815 marqua le premier engagement international contre la traite des esclaves, l'acte final du Congrès déclarant « le commerce reconnu sous le nom de la traite des nègres d'Afrique [...] comme répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle » (De Clercq, 1880, cité par Christiane Taubira Delannon, 1999). Toutefois, en dépit de cela, la traite des Noirs ne cessa pas immédiatement (notamment malgré la loi d'avril 1818 interdisant aux citoyens français de pratiquer la traite). Les conférences de Berlin en 1885 et de Bruxelles en 1890 permettent de franchir une nouvelle étape significative dans la voie d'une condamnation de l'esclavage. Par la suite, l'adoption de la Convention internationale sur l'esclavage en 1926 par la Société des Nations constitue une date importante. Cette convention affirmait l'interdiction de la traite des esclaves et l'abolition de l'esclavage sous toutes ses formes. Dans le prolongement de la convention

de 1926, en 1948, la déclaration universelle des droits de l'homme stipula dans son article 4 : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude, l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits dans toutes leurs formes » (ONU, 2008). La convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 précise également en son article 4 que « nul ne peut être tenu en esclavage ou servitude » (Conseil de l'Europe, 2008).

Jusqu'en 2001, la traite et l'esclavage négriers transatlantique n'étaient pas considérés comme un crime par la communauté internationale. On reconnaissait les injustices et les atrocités commises, mais la TENT n'était pas considérée comme un crime en soi. La TENT fut criminalisée et reconnue comme crime contre l'humanité à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en 2001 à Durban (Afrique du Sud, du 31 août au 8 septembre 2001). Cette conférence fut organisée sous l'égide des Nations unies. Elle a réussi à réunir 170 États sous la direction de Mary Robinson, haut commissaire des Droits de l'Homme à l'ONU et secrétaire générale de la conférence. Cette conférence a mis en lumière les divergences entre ceux qui ont souffert de l'esclavage et ceux qui en ont tiré profit.

1.2 La traite négrière transatlantique : une victimisation profonde

Très peu d'ouvrages traitant de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique rapportent spécifiquement les victimisations subies par les esclaves (du moins nous en avons trouvé très peu). Lorsqu'il en est question, cela fait l'objet de quelques lignes. Ici, nous allons nous intéresser précisément aux victimisations subies par les esclaves de la capture sur le continent africain à la vie dans les plantations.

Les victimisations engendrés par la TENT sont nombreuses et diversifiées. Elles le sont à un tel point qu'il est impossible d'en faire une énumération exhaustive. En outre il n'existe pas de classification adéquate permettant de classer l'ensemble des victimisations dont il est question ici. À défaut d'une telle typologie, nous avons réparti les victimisations engendrées par la TENT selon trois grandes catégories :

- les victimisations individuelles et collectives⁵, désignant les préjudices intentionnels subis par les Africains et les esclaves Africains contemporains de l'époque de la TENT ;

⁵ Dans cette catégorie, les victimisations ne peuvent être appréciées que sur un plan collectif.

- les conséquences directes de ces victimisations, à savoir l'ensemble des préjudices collectifs, intentionnels ou non, causés par la TENT.
- Les conséquences transgénérationnelles référant aux victimisations de la TENT qui se sont transmises de génération en génération.

1.2.1 Les victimisations engendrées par la TENT: de la déportation à la vie dans les plantations

1.2.1.1 La déportation

La capture des Africains se déroulait sensiblement selon le même modus operandi dans toutes les régions d'Afrique concernées et quelle que soit la nationalité des marchands d'esclaves (Abramova, 1998). Le premier acte consistait à incendier les villages, souvent la nuit. Les survivants de ces multiples razzias étaient capturés. Les marchands d'esclaves supprimaient les Noirs non rentables ou n'étant pas en mesure d'effectuer la marche jusqu'au lieu d'embarquement (bébés, vieillards, handicapés, femmes enceintes). Plusieurs captifs périssaient tout au long du premier trajet de la localité au lieu d'embarquement (suicides, maladies, jetés par dessus bord...).

Dans les bateaux, les captifs étaient enchaînés et entassés nus les uns aux autres pour gagner de l'espace. Ils ne pouvaient pas se tenir debout, s'accroupir ou s'asseoir. La traversée durait entre deux et trois mois. Les maladies se propageaient rapidement et les décimaient. La mortalité, comprise entre 10 et 20%, pouvait atteindre 40% ou même 100% en cas de naufrage (Deschamps, 1971).

Sans compter la terreur vécue par les hommes, femmes et enfants qui ignoraient les motifs de leur déportation, les facteurs de mortalité et des souffrances endurées, sont les suivants (Abramova, 1998) :

- la durée de la traversée ;
- l'état sanitaire des captifs au moment de leur embarquement ;
- la promiscuité (les esclaves étaient entassés dans des cales) ;
- les révoltes et les formes de résistances passives (les captifs se suicidaient en refusant de s'alimenter ou en sautant par dessus bord) ;
- l'hygiène et les épidémies (dysenterie mais aussi variole, rougeole...) ;
- l'insuffisance d'eau et de nourriture.

Après 1815, lorsque la traite devient clandestine, les contrebandiers commettent les pires horreurs pour ne pas se faire repérer et capturer par les navires patrouilleurs. Ainsi, ils n'hésitent pas à jeter leur cargaison à la mer, ou à camoufler leurs captifs en les enfermant dans des tonneaux (Mabire, 2000). Ainsi, des millions de personnes périssaient à la suite de brimades, de privations et divers actes inhumains.

« Il y a des maîtres qui pour se voir délivrer de l'incommodité et de la mauvaise odeur des Noirs moribonds, les laissent jeter à l'eau presque vivants...J'en ai vu quelques-uns qui agitaient leurs mains au-dessus de l'eau...Il y eut sur ce petit navire beaucoup de passagers qui, quand les esclaves étaient malades, les battaient cruellement avec des cordages. » (Lettre du Révérend Père Tavarès, témoin oculaire ; le 29 juin 1638 ; cité dans *La férocité blanche* de Rosa Amélia Plumelle-Uribe)

1.2.1.2 La chosification, la bestialisation et le travail forcé

Les esclaves étaient considérés comme des bêtes de somme ou des biens meubles. Une fois acheté, ils étaient marqués au fer rouge avec le sceau du propriétaire, de la compagnie, de l'acheteur ou avec son nom et les initiales du maître sur l'épaule, le sein, la fesse ou le flanc. Cette signature, indélébile devait empêcher toute tentative de fuite (Gaston-Martin, 1948).

Les conditions de travail dans les plantations étaient inhumaines. Les journées commençaient très tôt le matin et s'achevaient souvent après minuit. Les esclaves étaient supervisés par des contremaîtres et des commandeurs/surveillants qui « stimulent l'effort du fouet qui ne les quitte pas ; toute insubordination, tout relâchement est sanctionné d'une correction supplémentaire, qui laisse en sang le dos des délinquants, hommes et femmes » (Schœlcher cité par Owusu-Sarpong, 1986 ; p.52). Les esclaves recevaient le strict minimum en nourriture pour réaliser leur travail quotidien. Après leur journée de travail, les esclaves étaient parqués comme des animaux, dans un espace qui leur était réservé, les cases nègres (Gastin-Martin, 1948 ; Deschamps, 1971).

Le taux de mortalité dans les plantations était très élevé. En effet, en plus des décès dus aux conditions de travail exténuantes dans les plantations, à la sous-alimentation et aux suicides, de nombreuses maladies emportaient les esclaves (Gaston-Martin, 1948). En raison du taux de mortalité élevé des esclaves et de la baisse de la population en Afrique, les maîtres esclavagistes instaurèrent des politiques de reproduction vers la fin du XVIII^e siècle. Ces politiques consistaient en un véritable « élevage » puisque les femmes étaient visitées par des esclaves étalons, sur l'ordre des maîtres (Debien, 1962)

1.2.1.3 Les tortures et les mutilations

Les esclaves subissaient toutes sortes de sévices corporels et psychologiques. Ils étaient régulièrement fouettés et on aggravait leur supplice avec du tison de feu, du piment, du sel, du citron, de l'aloès et de la chaux vive. On leur mettait des cebs ou fers aux pieds et aux mains. Ils étaient contraints de porter le collier de fer, le carcan avec le bâillon frotté de piment, ou de traîner la boise (une pièce de bois). Durant la récolte de canne à sucre, on mettait des masques en fer aux esclaves assoiffés et affamés afin de les empêcher de goûter ou de mander de la canne.

Voici une énumération non exhaustive des autres sévices corporels couramment employés : ils étaient battus, amputés de leurs membres, marqués au fer, brûlés vifs, écartelés, laissés en pâture aux chiens, aux fourmis, aux guêpes, jetés dans des chaudières brûlantes, enterrés vivants, enfermés dans des sacs cloués sur des planches ou dans des boucauts dont l'intérieur était hérissé de pointes acérées, pendus la tête en bas ou par des crochets accrochés à leurs côtes, fouettés à mort, livrés nus aux chiens féroces, ligotés et cloués au sol à mort, empoisonnés, noyés, étranglés, étouffés, égorgés, empalés... (Debien, 1962 ; 1974 ; Sala-Molin, 1987).

Pour illustrer nos propos, référons nous à Jean-Philippe Omotundé, citant Frantz Tardo-Dino (*Le collier de servitude : La condition sanitaire des esclaves aux Antilles françaises*, 1985), qui rapporte dans son ouvrage *La traite négrière européenne* (2004 ; p.81) :

« Parmi les nombreux autres supplices, nous relevons qu'au XVI^e siècle, il était habituel de clouer un esclave à une planche par une oreille. La peine purgée, l'impossibilité quasi permanente de retirer le clou obligeait à couper l'oreille. Certains étaient partisans d'enterrer l'esclave jusqu'au cou, la tête enduite de sucre pour attirer les mouches et autres insectes. Quelques-uns préféraient l'incarcération dans une cage ou un tonneau. De très rares colons préféraient l'enterrement vivant de l'esclave dans une fosse qu'il avait, suprême raffinement, creusé lui-même. Mais le sommet de l'horreur nous est rapporté par Girord-Chantrans : une Kréyol rendue furieuse par un plat légèrement brûlé fit enfourner vif le cuisinier responsable ».

Comme les hommes, les femmes étaient soumises à l'exploitation, au fouet et autres types de châtiments, même lorsqu'elles étaient enceintes. L'exploitation sexuelle des femmes noires par les maîtres était également très répandue dans le système esclavagiste (Debien, 1962 ; 1974 ; Ziegler, 1980). Elle entraînait dans la logique d'asservissement et de domination des Noirs. Les femmes noires commençaient à être violées dès le début de leur puberté et demeurait l'objet sexuel de leur maître tout le long de leur existence. Elles étaient également utilisées comme reproductrices

d'esclaves (Debien, 1962 ; 1974). Les femmes n'avaient aucun droit sur leurs propres enfants. Après avoir accouché, leur bébé leur était enlevé (Sala-Molins, 1987). Afin d'empêcher la femme d'avorter car refusant de porter le fruit du viol ou voulant épargner à leur progéniture ce sort cruel, des châtimets tels que le fouet, le collier leur étaient infligés. Par exemple, voici le châtimet qui était réservé à l'accoucheuse et à la mère qui perdait son enfant pendant la grossesse ou pendant l'accouchement, en 1774, dans la Commune de Jean-Rabel à Saint-Domingue (Haïti), au sein de la sucrerie de la famille Foäche :

« Lorsque l'enfant périt, que la punition de l'accoucheuse soit ce fouet et celle de la mère le fouet et le collier de fer qu'on doit lui laisser jusqu'à ce qu'elle redevienne grosse ; que toutes les négresses qui se croient grosses soient obligées sous peine de punition de le déclarer à l'accoucheuse, qui en fait rapport au chirurgien, lequel doit en tenir un registre. La négresse déclarée grosse et reconnue pour telle qui fait une fausse couche sans le déclarer doit être punie du fouet et du collier de fer jusqu'à ce qu'elle redevienne grosse. De même toute négresse qui fait une fausse couche lorsqu'elle ne provient pas de quelque chose connue » (Debien, 1962 ; p.130).

Les enfants, y compris les bébés, n'étaient pas préservés des sévices et du meurtre. Pour preuve, nous présentons ci-dessous des récits de sévices infligés aux enfants esclaves. Le premier récit concerne le meurtre d'un bébé :

*Dans un bateau : Mme S. (une femme blanche), est importunée des cris du bébé noir d'une négresse (son esclave). Elle saisit l'enfant par un bras, le tint sous l'eau jusqu'à ce qu'il fut noyé, et ensuite elle l'abandonna au courant. (Isabelle et Jean-Louis Vissière, *La traite des Noirs au siècle des Lumières*, cité par Rosa-Amélia Plumelle-Urbe, 2001 ; p. 67)*

Le second récit concerne un cas jugé par les tribunaux suite à l'application de la loi Mackau de 1845 qui avait notamment pour but d'adoucir les punitions et châtimets infligés aux esclaves.

« Les frères de Jaham (Fort-Royal-1845) : L'accusé reconnaît : avoir donné à l'esclave Rosette, enceinte, dix-sept coups de rigoise et vingt-cinq coups administrés par lui-même qu'à diverses époques et en dépit de sa maladie avait infligé au jeune Gustave des châtimets corporels sévères et l'avait fait mettre dans un parc à veau ; bien que malade il lui avait fait mettre un carcan rivé par une chaîne et le forçait à travailler ainsi le jour, et la nuit le jetait dans un local insalubre avec morceau de planche pour se coucher ; il en est mort ; sévices sur Jean-Baptiste (9 ans) ; on lui coupa le lobe de l'oreille et fut contraint avec deux autres enfants Gustave et Vincent, de manger des mélanges excréments humains et d'excréments d'animaux ; Jean-Baptiste et Gustave étaient les fils de Rosette. (...) Un des frères de Jaham prit la fuite. L'autre fut acquitté... » (Armand, 1996 ; p.372)

Les châtiments et les tortures étaient également pratiqués « au nom de la justice ». Des exemples de ce que pouvaient vivre les Noirs se trouvent dans le témoignage de Morenas dénonçant « la justice coloniale » pour demander un « adoucissement » du système, publié en 1828 dans le *Précis historique de la traite des Noirs et de l'esclavage colonial* :

« Je ne veux point parler ici de ces malheureux qu'on fait rôtir dans le four ou qui ont été dévorés par des chiens ; ni des Noirs qu'on a fait périr de faim ou à coups de fouet, ou qu'on a fusillé pour se procurer un passe-temps ; ni de ces infortunés que des scélérats ont torturé en leur sillonnant le corps avec des torches enflammées ou en leur brûlant les parties naturelles avec un tison ardent. Je ne veux signaler que la barbarie exercée par les tribunaux au nom de la justice. » (cité par Rosa Amélia-Plumelle-Urbe, 2001 ; p.55) :

En 1685, Louis XIV décrète le « Code Noir ⁶ » qui devait officiellement adoucir les conditions d'achat, de vente et de vies des Noirs dans les Antilles françaises (Sala-Molin, 1987). Les esclaves ne sont que des « meubles » appartenant à leur maître (article 44). Ils ne pouvaient rien posséder qui n'appartiennent au maître (article 28). L'homme et la femme pouvaient être vendus séparément ainsi que les adolescents. L'esclave était baptisé et élevé dans la religion catholique romaine (article 2), et recevait pour patronyme celui du maître, en tant que meuble et non en tant qu'héritier, ou bien un sobriquet. Les enfants qui naissaient de parents esclaves ne pouvaient avoir que le statut d'esclave (article 12). Le Code gérait les alliances. Ainsi les mariages ne pouvaient avoir lieu qu'après l'autorisation du maître (article 11). Les enfants n'avaient que le statut de la mère (esclave), mais jamais celui du père même s'il était libre (article 13).

Le code noir permettait également des actes barbares « au nom de la justice », privant le Noir de tout droit (Sala-Molin, 1987). Ainsi les Noirs ne pouvaient pas se réunir de jour comme de nuit sous peine d'être fouetté ou marqué de la fleur de lys ou d'être puni de mort en cas de récidive (article 16). L'esclave qui frappait son maître ou sa maîtresse était puni de mort (article 33). L'esclave fugitif repris avait les oreilles coupées la première fois et marqué de la fleur de lys ; s'il récidivait, il avait le jarret tranché ; à la troisième, il était puni de mort (article 38).

⁶ Le code noir est un recueil d'une soixantaine d'articles promulgués en 1685, sous le règne de Louis XIV. Le Code noir a été publié plusieurs fois notamment au XVII^e siècle. Il rassemble toutes les dispositions réglant la vie des esclaves noirs dans les colonies françaises des Antilles (en 1685), de Guyane (en 1704), et de l'île de Bourbon (en 1723). Il a servi de modèle à d'autres règlements utilisés dans d'autres colonies européennes. Le code noir a été publié plusieurs fois. Il fut de nouveau en vigueur en 1802 après le rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte en 1802. Les dispositions du code noir ont alors été intégrées au code civil en 1803. Rétablissement de l'esclavage (abolition en 1794) par Napoléon Bonaparte en 1802. Les dispositions du code noir sont intégrées au code civil en 1803. L'intégralité des articles du code noir est disponible à l'annexe 1.

En dépit du code noir les sévices affligés étaient tout aussi barbares qu'auparavant, comme l'illustre le témoignage suivant :

« Le patient tout nu, enduit de sirop est attaché par exemple à un pieu proche d'une fourmilière où on lui verse, à cuillerées répétées, des fourmis depuis le crâne jusqu'à la plante des pieds, les faisant soigneusement entrer dans les trous du corps, ou bien il est lié à des pieux où il y a le plus de maringouins (moustiques féroces). Il souffre alors un tourment affreux. À d'autres on applique sous la plante des pieds, aux chevilles et au-dessus du coup du pied, des lattes de fer ardent, véritables supplices que les bourreaux recommencent d'heure en heure » (récit du gouverneur de la Martinique, M. Phelypeaux en 1710 à propos des sévices subis par les Noirs après la promulgation du code noir, cité par Rosa-Amélia Plumelle-Urbe, p.64).

1.2.1.4 Les actes de résistances : les suicides, l'automutilation, les révoltes

Plusieurs ouvrages mentionnent que les actes de résistances commençaient dès les tentatives de capture par les Européens. Pour éviter de se faire capturer les Africains tentaient de fuir ou de se défendre et bien souvent mourraient en essayant de résister (Lara, 1997 ; Gueye, 2004 ; Ajavon, 2005). Ceux qui se faisaient enlever mettaient tout en œuvre pour se libérer. Durant la traversée, les moyens de résistance étaient le plus souvent le suicide par noyade volontaire. Même si elles sont peu divulguées, plusieurs mutineries ou révoltes sur les navires négriers ont été rapportés (Lara, 1997 ; Ajavon, 2005).

Sur les plantations, les Noirs ont résisté de différentes manières à leur condition d'esclave. Ces actes de résistances se manifestaient par des évasions, des suicides (par pendaison ou encore en mangeant de la terre) ou des automutilations. Ces suicides étaient particulièrement fréquents lorsque les familles étaient séparées ou lorsque les maîtres étaient particulièrement cruels. L'automutilation la plus fréquente concernait les doigts de la main droite ou le tendon d'Achille. Par ces amputations, les esclaves croyaient échapper au travail, mais souvent les maîtres les punissaient en leur coupant les mains ou les pieds (Lara, 1997). Les actes de résistance spécifique aux femmes étaient les avortements et les infanticides (Tardo-Dino, 1985). Les Noirs ont également résisté en conservant leur identité culturelle (religion, coutumes, danses et luttes, traditions culinaires, ornements corporels) (Ajavon, 2005).

Pour résumer, le système esclavagiste était un système répressif, autoritaire et totalitaire dans sa définition formelle. Le contrôle social et mental étant au centre de ce dispositif de déshumanisation. La vie n'était régie que par une suite d'interdits, de sentences et de châtiments à caractère légal (le code noir) ou non.

Les ouvrages traitant de la traite et de l'esclavage négriers, que nous avons pu consulter (y compris les plus spécialisés) sont quasi muets concernant la question des séquelles lorsqu'il s'agit de l'Afrique noire. Toutefois, ces séquelles sont aussi profondes et nombreuses. Comme nous le verrons dans les lignes qui suivent, les Africains demeurés sur le continent ainsi que leur descendance ont également souffert de la TENT.

1.2.2 Les conséquences directes des victimisations

Dans la majorité des ouvrages consacrés à la TENT, les pertes et les conséquences de la TENT sont réduites aux pertes humaines. Très peu d'ouvrages traitent des conséquences économiques, sociales et politiques sur l'Afrique résultant de la TENT qu'il importe de prendre en considération.

1.2.2.1 Les pertes humaines et la ponction due à la traite

« Pour certains participants, soucieux de faire entrer en ligne de compte des facteurs tels que les pertes subies lors des captures et durant les trajets en Afrique, ainsi que les décès survenus pendant les transports maritimes, il faudrait estimer les pertes subies par l'Afrique à 210 millions d'êtres humains pendant les quatre siècles de traite. Pour d'autres, le total des esclaves transportés du 10^e au 19^e siècle hors d'Afrique noire, vers les zones réceptrices, oscillèrent entre 15 et 30 millions de personnes » (Unesco, 1979 cité par Louise Maes-Diop, 1996 ; p.209-210).

Cette citation, issue du compte-rendu final du colloque organisé par l'Unesco à Port-au-Prince (Haïti) en 1979, illustre comment la question des pertes humaines et de la ponction due à la traite est équivoque. En effet, d'un auteur à un autre, les chiffres changent. Néanmoins deux thèses prédominent : ceux qui considèrent que les pertes humaines ont été compensées et ceux qui considèrent au contraire qu'elles ont affecté profondément la démographie de l'Afrique noire.

Si on considère seulement les estimations sur le nombre de déportés faites par les tenants de la première thèse, comme Curtin ou Pétré-Grenouilleau, les pertes humaines oscillent entre 9,5 millions et 18 millions. Selon Mazenot (2005, p. 185), *« il semble qu'il y ait un certain consensus aujourd'hui pour accepter le chiffre de 12 millions »*. Pour ces auteurs, les effets de la traite sont négligeables, compte tenu de la

« nature polygame des sociétés africaines »⁷ (Pétre-Grenouilleau, 1996) ou à l'introduction de plantes nouvelles, comme le manioc ou le maïs⁸, qui auraient compensés les pertes.

Dans le dossier numéro 8032 de La documentation française : « *Les traites négrières* » dirigé par l'historien Olivier Pétre-Grenouilleau, l'auteur évalue à 11 millions d'individus le nombre de déportés du sol africain. Un autre spécialiste français Marc Ferro avance quant à lui le chiffre de 13,2 millions de déportés. Précisions que ces chiffres sont ceux qui sont admis par l'historiographie officielle en France. Ce sont les chiffres qu'on retrouve dans le manuel *Enseigner l'histoire des traites négrières et de l'esclavage - cycle 3*, d'Éric Mesnard et Aude Désiré, proposé aux professeurs des écoles comme une aide pour préparer les séances.

Louise-Marie Maes Diop, dans son ouvrage *Afrique noire : démographie, sol et histoire* (1996, p290-299), a repris toutes les méthodes d'estimation des conséquences démographiques de la traite transatlantique, en les critiquant une à une. Selon ses estimations, le nombre de déportés serait au minimum de 25 millions (incluant les fraudes). Son estimation est considérée comme faisant partie des plus hautes, dans l'état actuel des recherches.

La plupart des sources historiques souligne la mortalité générale et la mortalité infantile était très élevée dans les plantations en raison des conditions de vie inhumaines, des maladies et épidémies aggravées par la malnutrition et le travail forcé. La fréquence des avortements et des infanticides (également associée à une forme de résistance) est notamment relevée (Tardo-Dino, 1985). Les données relatives à l'espérance de vie sur certaines plantations à Saint-Domingue (Haïti) issu de l'étude de Gabriel Debien (1974) sont très révélatrices. Ainsi,

- Sur la plantation Grandhomme, 50% (n=4) des esclaves achetés en 1764 étaient décédés en 1768.
- Sur la plantation Guiton, 32% (n=8) des esclaves achetés en 1767 étaient décédés l'année suivante.
- Sur la plantation Constand, 51% (n=16) des esclaves achetés en 1764 étaient morts en 1767.

⁷ L'auteur avance l'idée que la polygamie aurait atténuée voire annulé le déficit des naissances consécutives à la déportation des hommes.

⁸ Ph. Curtin et, C. Mac Evedy et R. Jones par la suite considère que l'introduction du maïs et du manioc ont largement compensé les pertes humaines résultant de la traite (Maes-Diop, 1996).

- Sur la plantation Cottineau, 58% (n=7) des esclaves achetés en 1773 étaient décédés en 1774.

Selon le même auteur, le taux de fécondité des femmes étaient très faible en raison des conditions de vie inhumaines sur les plantations. En outre, les colons préféraient acheter de nouveaux captifs plutôt que d'encourager la création de familles.

1.2.2.2 Les conséquences socio-économiques, politiques et sociales

Les communications du colloque international sur « La tradition orale et la traite négrière » Conakry 24-27 mars 1997, organisé par l'Unesco ont permis de constater que la traite négrière a eu des conséquences désastreuses pour l'Afrique relativement à sa démographie, sa culture, son économie, ainsi que les structures de ses sociétés africaines. Sur le plan économique, les conclusions du colloque organisé par l'Unesco en 1979, stipulent que la TENT a « compromis puis stoppé le développement économique propre à l'Afrique » (Histoire générale de l'Afrique, Études et documents (2), 1980, rapporteur : J. Devisse).

Des auteurs comme Omtundé, Gueye, Maes-Diop ont démontré que l'Afrique noire précoloniale était dotée de royaumes et empires organisés, de structures propres, et connaissait une activité économique qui n'avait rien à envier aux puissances économiques européennes de l'époque. La TENT a ainsi causé l'effondrement du tissu socio-économique et politico-administratif, ainsi que le déclin des activités culturelles et intellectuelles. Selon Gueye (2001 ; p.15), d'après la tradition orale :

« ...dans certains secteurs, les populations avaient renoncé à vivre dans de gros villages pour se contenter de petits hameaux éparpillés à l'intérieur de la forêt et auxquels on n'accédait que par des sentiers le long desquels on avait établi des ruches d'abeilles guerrières qui en interdisaient l'accès à toute cavalerie. C'est compte tenu de tout ceci que les vieillards interrogés sur les stagnations voire la régression de l'agriculture africaine sont unanimes à incriminer « la période des chevauchées permanentes ».

Pour conclure, en ce qui a trait aux conséquences, il est permis d'affirmer que la traite négrière fut à l'échelle mondiale à l'origine d'une nouvelle organisation économique et qu'elle s'est soldée par la révolution industrielle et le développement de l'Europe, à contrario, pour l'Afrique noire ce fut la régression (Inikori, 1988; Maes-Diop, 1996).

La déportation de ces millions d'Africains a transformé l'Afrique et l'Amérique. La traite et l'esclavage ont donné naissance à une diaspora africaine : les Noirs des Amériques ou des Antilles. Coupés de leurs racines africaines, arrachés de leurs sociétés natales, déportés dans des contrées étrangères, sans langue commune, répartis entre les maîtres au hasard des ventes et considérant leurs conditions de vie quotidienne (travail harassant, traitements abominables...), les Noirs victimes de l'esclavage ne pouvaient pas reconstituer des familles ou des sociétés (Deschamps, 1971; Debien, 1974).

Toutefois, ces hommes et ces femmes déportés, d'ascendance africaine, ont réussi à préserver plusieurs traits de leur culture et identité africaines (conceptions métaphysiques et symboles, nourriture, musique, danse..). Debien et Houdaille (1964 ; p. 194), deux historiens spécialistes de la période de l'esclavage dans les ex-colonies caribéennes de la France concluent leurs multiples études sur ce sujet, qu'en réalité, « *la vie africaine continue à être le cadre des gestes quotidiens des esclaves.* » La persistance des divers groupes linguistiques et ethniques africains est amplement attestée pendant toute la période de l'esclavage. Mais c'est surtout à travers le Kreyol qu'on retrouve la survivance de la culture africaine aux Antilles (Mazama⁹, 1997).

1.2.2.3 Le racisme anti-noir

Dans la majorité des ouvrages que nous avons pu consulter, la question de la corrélation entre le racisme et le déclenchement de la traite négrière est abordée timidement. En effet cet aspect de la traite négrière est relativement peu abordé pour ne pas dire tabou dans la plupart des écrits de la version officielle en France. La majorité des auteurs comme H. Deschamps (1971), O. Pétré-Grenouilleau (1996 ; 2003) affirme que le racisme anti-noir est une conséquence de l'esclavage et de la traite négrière, plutôt qu'une cause. Pour d'autres, cette perception est souvent basée sur une description relativisée et adoucie des victimisations subies par les Noirs durant cette période. Le racisme anti-noir serait alors né de la traite et de l'esclavage négriers et de la tentative de les justifier (Williams, 1944 ; Diop, 1954 ; Omotundé, 2004 ; Kaba, 2001, Plumelle-Urbe, 2001,2008).

⁹ Ama Mazama a démontré les origines africaines du Kreyol et plus précisément les traits linguistiques qui reflètent la continuité entre l'Afrique et les Antilles, notamment la Guadeloupe (lieu d'étude de la chercheuse).

Néanmoins, sans que l'on puisse véritablement parler de racisme, les origines des préjugés envers les Noirs sont à situer dans l'Antiquité. Rome et la Grèce ont été en effet les premières à offrir des matériaux qui allaient permettre aux Européens, notamment les Français, de se construire une première vision péjorative du Noir (Diop, 1954 ; Cohen, 1981). C'est la genèse de l'imagerie du Noir dans la littérature occidentale, notamment à travers la Bible et la malédiction de Cham¹⁰. Ignorant l'histoire antique des Noirs, c'est donc avec ces idées a priori que les Européens vont débarquer en Afrique (Diop, 1954 ; Cohen, 1981).

« La traite transatlantique va ainsi contribuer à renforcer et alimenter cette image difforme et emplie de mépris et de préjugés envers le Noir. Non seulement, va naître la tendance d'identifier tous les Noirs avec l'esclavage, mais il sera désormais question de nier tout apport quelque il soit du Noir à l'humanité. C'est ainsi que la condition sociale du Nègre dans le monde moderne engendrera toute une littérature descriptive (Gobineau, Hegel, Cubier, Buffon, Lévy-Bruhl...) des prétendus caractères inférieurs du Nègre¹¹», lesquels justifiant leur mise en esclavage. L'esprit de plusieurs générations européennes sera ainsi progressivement faussé. L'opinion occidentale se cristallisera et admettra instinctivement comme une vérité révélée que Nègre = Humanité inférieure » (Diop, 1954, p. 54.).

Quoi qu'il en soit, nul ne conteste qu'il existe une corrélation constante, étroite et interne entre l'esclavage¹² et le racisme. La TENT se distingue des autres formes d'asservissement antérieures en raison de la tentative de légitimation religieuse puis scientifique sur laquelle s'est appuyée et nourrie.

Après la fin de l'esclavage, puis la colonisation au XIX^e siècle, les préjugés racistes envers les Noirs vont se diffuser et se maintenir. La ségrégation aux États-Unis et l'Apartheid en Afrique du Sud en ont été les manifestations officielles, les plus proéminentes (Deschamps, 1971).

¹⁰ La malédiction de Cham du nom du fils de Noé part du texte type suivant : « Les noms des enfants de Noé sont : Sem, Cham., Japhet. Ils sont les pères de tous les hommes. Sem était le père des Juifs, des Arabes et des gens à qui ils sont apparentés. Cham est le père des Noirs et de ceux qui leur ressemblent ; et Japhet est le père des Blancs et de ceux à qui ils sont apparentés ». « Noé commença à cultiver la terre et planta de la vigne. Il but du vin, s'enivra et se découvrit au milieu de sa tente. Cham, père de Canaan, vit la nudité de son père et il rapporta dehors à ses deux frères. Alors Sem et Japhet prirent le manteau, le mirent sur leurs épaules, marchèrent à reculons et couvrirent la nudité de son père, comme le visage était détourné, ils ne virent point la nudité de leur père. Lorsque Noé se réveilla de son vin, il apprit ce que lui avait fait son fils cadet et il dit maudit soit Canaan ! Qu'il soit l'esclave de ses frères ! Que Dieu étende les possessions de Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem et que Canaan soit leur esclave ! ». (Génèse 9 – v20 à 27)

¹¹ « Nègre, négresse » (latin niger : noir), homme, femme à peau noire. C'est le nom donné spécialement aux habitants de certaines contrées d'Afrique...qui forment une race d'hommes noirs inférieure en intelligence à la race blanche dite race caucasienne. » (Nouveau Dictionnaire illustré Larousse, 1905, p. 516).

¹² Il faut également considérer l'image dégradée et repoussante des Noirs qui va se développer dans la littérature arabo-musulmane dès le IX^e siècle avec la traite arabo-musulmane et l'asservissement des Africains noirs dans les pays musulmans (Plumelle-Urbe, 2008).

1.2.2.4 Synthèse des victimisations engendrées par la TENT

Ainsi la traite et l'esclavage ont occasionné de lourdes pertes en Afrique noire, qu'elles soient directes ou indirectes. Pour mémoire, une nomenclature des pertes totales engendrées par la traite est présentée par Louise-Marie Maes Diop, dans son ouvrage, Afrique noire : démographie, sol et histoire (1996, p.233) :

1. les esclaves au départ des côtes et du Sahel : 25 millions au minimum (incluant les fraudes);
2. les tués et blessés graves au moment de la capture ;
3. les morts pendant les transferts en Afrique noire même, puis dans les entrepôts et au moment de l'embarquement (suicides) ;
4. les morts imputables à la multiplication des razzias ;
5. les morts imputables à la multiplication des guerres intestines engendrées :
 - a) par la dislocation politique consécutive aux attaques portugaises et marocaines,
 - b) par les déplacements de peuples,
 - c) par la volonté de faire des prisonniers de guerre-esclaves pour les vendre ;
6. les morts dus aux disettes et famines provoquées par l'insécurité : cultures, récoltes, réserves alimentaires perdues (Il faut se rappeler que les greniers traditionnels permettaient aux villageois de tenir pendant une ou deux années de sécheresse) ;
7. les morts dus à l'augmentation des épidémies, des endémies et autres maladies autochtones, et à l'introduction de maladies nouvelles ;
8. étiolement et la disparition partielle de l'artisanat, la diminution et la perversion du commerce, la retribalisation, le recul social et économique, la régression de l'hygiène ;
9. les effets de l'introduction des armes à feu en grandes quantités, d'alcools, de «pacotilles » concurrentes des productions locales ;
10. Les divers manques à naître.

Outre les victimisations directes, la TENT a la particularité d'avoir engendré des victimisations que les Noirs vont subir de génération en génération. Il s'agit des conséquences transgénérationnelles de la TENT.

1.2.3 Les conséquences transgénérationnelles de la TENT

Nous regroupons ce que nous appelons les conséquences transgénérationnelles de la TENT en deux catégories : l'aliénation culturelle des Noirs et les effets post-traumatiques de la TENT.

1.2.3.1 L'aliénation culturelle des Noirs

L'aliénation culturelle ou l'acculturation réfère aux modifications qui se produisent chez un groupe par suite du contact permanent avec un autre groupe appartenant nécessairement à une culture différente. Les modifications produites concernent ainsi le système culturel, ses modèles et représentations. Sur le plan individuel, chacun adopte une autre identité, d'autres normes et valeurs.

L'acculturation se produit généralement de manière forcée, lorsqu'un groupe dominant s'impose à un autre groupe et le contraint à adopter une autre identité culturelle autre que la sienne.

« Il s'agit de faire en sorte que chacun adopte une identité individuelle autre et adopte de fait d'autres comportements. Il s'agit également de bouleverser l'organisation sociale du groupe, son système de références culturelles et sa vision du monde » (Mucchielli, 1986 ; p. 108).

Selon De Grimaldi, l'esclavage illustre parfaitement cette situation: « La première aliénation que les autres font souffrir à la conscience, c'est de lui imposer le statut d'objet. Telle est la servitude ». (De Grimaldi, 1972 ; p. 177). Pour assurer sa domination et maîtriser la conscience du colonisé, le groupe culturel dominant exerce soit la force brutale soit les pressions psychologiques. De Grimaldi explique que la stratégie de domination souvent employée est la négation des qualités du groupe dominé et de son histoire et de sa mémoire :

La première aliénation que nous fait subir la violence consiste donc en ce qu'une autre conscience refuse de reconnaître à notre existence la signification qu'elle a dans le texte de la société, de notre histoire, de notre mémoire où nous la reconnaissons...Or en nous affectant de ne pas reconnaître dans notre présence ce surplus de réalité qui en fait le sens, en dépouillant notre existence du texte temporel et du texte social dans lesquels nous la pensons, la conscience violente la destitue de toute signification...En nous assignant à n'être rien de plus que ce peu d'espace que notre corps occupe, en nous soustrayant à tout système de signification, en nous aliénant ainsi à tout temporalité et à toute système de signification, la conscience violente manifeste que pour elle notre existence est absolument insignifiante (De Grimaldi, 1972 ; p. 190).

L'esclavage avec la force brutale qui la caractérise a généré un climat d'aliénation sans précédent. Pour beaucoup d'auteurs (Diop, 1954 ; Fallope, 1992 ; Delisle, 1997 ; Leary, 2005 ; Govindama, 2003), ce climat d'aliénation a marqué structurellement la personnalité des Africains et des Antillais. Il a créé chez le Noir des réflexes de subordination par rapport à la culture imposée et a également développé des schèmes de pensées et des comportements impropres à son identité originale, sans compter les complexes et les frustrations résultant de cette aliénation imposée (Asante, 2002 ; Omotundé, 2008 ; Plumelle, 2008). Rosa Amélia Plumelle (2008 ; p.11), décrit

bien l'aliénation subie par les Africains déportés, laquelle explique l'auteure, est la résultante d'une stratégie de survie dictée par les circonstances :

« En effet, à quelques exceptions près, l'ensemble des Noirs descendants des Africains déportés ont rejeté leurs racines africaines parce que être descendant d'Africains voulait dire être descendant d'esclave et personne ne voulait assumer cette appartenance devenue infâmante. Dans un monde dominé par la suprématie blanche, avoir la peau noire .était un handicap lourd de conséquences ; il ne fallait pas encore l'alourdir en revendiquant l'ancêtre africain et par là, le fait d'avoir été victime de l'esclavage. Sauf les plus avisés. La plupart des Noirs furent fatalement amenés à adopter et inférioriser l'idéologie de la suprématie blanche. Ce processus d'assimilation des Noirs, véritable triomphe de la domination blanche, a donné le coup de grâce et à la dignité, et à l'identité des descendants des Africains déportés en Amérique. »

Pour ces auteurs¹³, l'aliénation provoquée par la déportation et l'esclavage est toujours présente chez les Noirs d'aujourd'hui. Ainsi lors d'une conférence donnée au Niger en 1984, Cheikh Anta Diop soulignait :

«... je crois que le mal que l'occupant nous a fait n'est pas encore guéri, voilà le fond du problème. L'aliénation culturelle finit par être partie intégrante de notre substance, de notre âme et quand on croit s'en être débarrassé on ne l'a pas encore fait complètement. Souvent le colonisé ressemble un peu, ou l'ex-colonisé lui-même, à cet esclave du XIX^e siècle qui libéré, va jusqu'au pas de la porte et puis revient à la maison, parce qu'il ne sait plus ou aller. Il ne sait plus ou aller...Depuis le temps qu'il a perdu la liberté, depuis le temps qu'il a appris des réflexes de subordinations, depuis le temps qu'il a appris à penser à travers son maître. » (cité par Omotundé, 2007 ; p. 20).

Asante (2002), Omotundé (2006), Obenga (2007), Plumelle (2008) avancent que les traces de cette aliénation engendrée par l'esclavage et perpétué par la colonisation demeurent encore tangibles et visibles. La subsistance de cette aliénation s'expliquerait par la diffusion de l'image dévalorisante et dégradante du Noir depuis la TENT, la propagation de l'idée que l'Afrique est responsable de la TENT et l'intériorisation par les Noirs eux-mêmes des préjugés anti-noirs et du mépris envers l'Afrique.

Pour d'autres auteurs principalement Africains-américains, il n'est pas seulement question d'aliénation culturelle ou d'acculturation. On parle de syndrome (ou trouble) post traumatique résultant de l'esclavage.

¹³ D'autres auteurs comme Memmi (1957) et Fanon (1960) ont particulièrement étudié l'expression de l'aliénation chez les Noirs après la colonisation. Leurs explications permettent également de bien saisir l'aliénation des Noirs des suites à la TENT.

1.2.3.2 Les effets post traumatiques de l'esclavage

Bien que la majorité des ouvrages traitant de la traite et de l'esclavage négriers font état des souffrances des captifs lors des traversées, des traitements inhumains dont ils furent victimes dans les habitations et dans les plantations, très peu évoquent le traumatisme psychologique qui en est résulté et encore moins de la question de la transmission de ce traumatisme.

L'impact psychologique subi par les Africains déportés et les Africains restés sur le continent durant ces années d'oppression physique et culturelle, est peu documenté et peu documentable. Envisager une telle situation, revient à se demander comment des personnes (enfants, adultes et aînés) peuvent-elles recommencer à vivre dans un environnement post-traumatique (Wesley-Esquimaux, Smolewski ; 2004). Or, plusieurs recherches démontrent l'existence de symptômes psychologiques sérieux, persistants et douloureux chez les survivants de catastrophes. En outre, les conséquences du syndrome de stress post-traumatique vécu à l'échelle d'une communauté sont nombreuses et surtout transmissibles (Weine et coll., 1995). On parle de symptômes tels que : problèmes affectifs ou relationnels entre les personnes, perturbation des rôles et modèles sociaux, aliénation, perte de repère et de contrôle sur sa vie, perte de confiance en soi ... (Wesley-Esquimaux, Smolewski ; 2004).

En 1951, deux psychiatres, Abraham Kardiner et Lionel Ovesey ont publié un ouvrage intitulé *The Mark of Oppression* dans lequel ils avaient exploré l'impact de l'esclavage sur le fonctionnement psychologique et émotionnel des Afro-américains. Ils avaient conclu que la classe moyenne et pauvre noire souffrait d'un syndrome du « *Negro-self-hatred* » (haine du noir par lui-même¹⁴) qui était dû à l'esclavage. Ils ont appelé ce legs de l'esclavage « *the mark of oppression* » (la marque de l'oppression).

Depuis, de nombreux auteurs principalement Africains-américains comme Omar G. Reid, Sekou Mims, Larry Higginbottom, Jeffrey Garderer, Joy DeGruy Leary soutiennent que les comportements dysfonctionnels qui existent chez les Noirs trouvent leurs origines dans la période de l'esclavage et de la traite. Ils expliquent comment l'esclavage et l'entreprise de déshumanisation qu'elle a générée ont engendré des troubles du comportement chez les Africains-américains et que ceux-ci ont contribué à persisté en raison notamment du racisme. Selon les auteurs, ces comportements

¹⁴ Traduction libre

dysfonctionnels peuvent être décrits comme les effets d'un syndrome ou trouble post traumatique issu de l'esclavage (Post Traumatic Slave Syndrome/Disorder).

Post Traumatic Slave Syndrome (PTSS) is a condition that exists as a consequence of multigenerational oppression of Africans and their descendants resulting from centuries of chattel slavery. A form of slavery, which was predicated on the belief that African Americans were inherently/genetically inferior to whites. This was then followed by institutionalized racism, which continues to perpetuate injury. (Leary, 2008)

Pour ces auteurs, le PTSD ou PTSS a une relation directe avec la condition conventionnellement reconnue comme le trouble de stress post traumatique¹⁵ décrit dans le *Diagnostic and Statistical Manual-IV*, le livre qui permet de diagnostiquer les maladies liées à la santé mentale. Selon eux, le PTSS remplit les critères du trouble de stress post traumatique¹⁶ avec la seule différence que le PTSS ou PTSS renvoie à un seul et spécifique trauma, à savoir l'esclavage. Ce trauma a persisté durant des siècles et a été expérimenté par une population entière. Le PTSS ou PTSS renvoie au concept de traumatisme historique¹⁷, lequel est défini comme « une blessure morale et psychologique cumulative subie par des générations et résultant de tragédies de groupe massives » (Wesley-Esquimaux et Smolewski, 20004 ; p.70).

En effet, pour ces auteurs, les esclaves en ayant été arrachés de force de leur terre d'origine, de leurs communautés, de leurs familles, pour être emprisonnés sur des terres étrangères, en vivant dans des conditions de vie inhumaines durant des vies entières, ont subi des traumatismes sans précédent. En absence de thérapie, les séquelles psychologiques de ces événements traumatisants n'ont pas disparu avec le simple écoulement du temps. Leary (2005) explique que ces événements traumatiques ont également été vécus par les Africains qui ont vu leur famille partir, qui ont vécu dans un climat de violence et de terreur continu durant une longue période.

Suite à ces événements traumatiques, les descendants de la TENT, auraient hérité de séquelles psychologiques, lesquels se seraient transmis de génération en génération. Selon Leary (2005), ces effets psychologiques se manifesteraient actuellement sous la forme de comportements adaptatifs, au même titre que chaque

¹⁵ Le TSPT découle selon le DSM-IV de l'exposition à un événement traumatique qui provoque chez l'individu de la peur, de la détresse ou de l'horreur. Ce trouble se manifeste par une réexpérience persistante de l'événement traumatique, des comportements d'évitement des stimuli associés au traumatisme, un émoussement de la réactivité générale et un état d'hyperactivité neurovégétative (American Psychiatric Association, 1994).

¹⁶ Les critères du trouble post traumatique sont disponibles en annexe.

¹⁷ En fait, PTSS ou PTSS serait la réponse spécifique des Afro-descendants au traumatisme historique résultant de la TENT.

individu adapte son comportement instrumental et émotionnel conséquemment aux expériences négatives.

Le trauma issu de l'esclavage puis du colonialisme a également généré chez les Noirs, la honte de soi, la faible estime de soi, la haine de soi. Pour Leray (2005), les principaux éléments d'un comportement symptomatique du syndrome post traumatique sont :

- une absence d'estime de soi ;
- une propension marquée pour la colère et la violence ;
- une socialisation raciste (racisme intériorisé) ;
- un conflit psychologique résultant de la perte de son identité culturelle.

Lors des présentations publiques de ses recherches, Leary affirme que les Afro-américains et les Africains ne sont en général pas surpris lorsqu'ils prennent connaissance des résultats de sa recherche. Le fait d'apprendre que les Noirs de la diaspora souffriraient de séquelles psychologiques dues à l'esclavage, semble pour la plupart des Noirs que Leary rencontre avoir beaucoup de sens. Il nous appartiendra d'être vigilant pour savoir si nos interviewés vont en parler.

En France, l'étude des effets traumatiques subis par les Noirs des suites de l'esclavage en est à ses débuts. Yolande Govindama fait partie des rares chercheurs français qui s'intéressent à ce sujet. En 2004, elle publie un article portant sur la question de la transmission du traumatisme de la traite et de l'esclavage négriers au fil des générations et son effet sur la généalogie, sur la dynamique psychique et la psychopathologie. À travers, la loi du 30 juin 1983, qui autorise la commémoration de la date anniversaire de la libération des esclaves, celle de 1998, qui autorise les descendants à ériger des monuments tenant lieu de mémoire et enfin la loi du 21 mai 2001 qui consacre la reconnaissance de la traite et de l'esclavage négriers comme crime contre l'humanité, la chercheuse veut connaître les effets de cette réappropriation progressive du passé sur les descendants et en particuliers ses patients à La Réunion. Plus précisément, la chercheuse veut savoir si le traumatisme a été oublié, refoulé ou s'il a refait surface avec les descendants de cette population.

À travers différentes vignettes cliniques, Yolande Govindama démontre l'expression du déni du trauma au sein de la population. Elle établit que ce déni constitue un mécanisme de défense pour lutter contre un effondrement psychique

causé par le « trou généalogique » engendré par cette déportation forcée et la perte d'identité qui en a résulté. Selon elle, cette incapacité pour les descendants de se réaffilier à l'ancêtre noir afin de recréer le lien généalogique est liée à la conviction profonde chez les Réunionnais, de la complicité des Africains dans la transaction. Elle avance également que la honte chez les Noirs relève des effets de l'esclavage et des humiliations et des tortures déshumanisantes qui y sont associées. Le sentiment de honte serait accentué par « une culpabilité profonde transgénérationnelle liée à l'abandon par les frères de référence (ancêtres noirs) à cause de leur statut d'esclave. La couleur noire est alors associée dans l'imaginaire au statut d'esclave et à la mort » (p.258).

1.3 La représentation sociale des victimisations de la TENT

Afin d'élaborer notre cadre théorique, nous avons choisi de nous inspirer de trois concepts clés. Le concept des représentations sociales constitue la principale assise de notre pensée, puisque nous cherchons à capter les perceptions des individus rencontrés. L'attribution causale constitue un autre concept de base utilisé dans ce travail puisque nous nous intéressons à l'interprétation que se font les individus d'événements traumatisants et aux réactions que cette mémoire suscite en eux. Enfin, l'identité culturelle et la conscience historique sont deux concepts frères utilisés pour leur pertinence dans notre étude. Mais avant de présenter nos concepts, il convient de spécifier que ce travail s'inscrit plus globalement dans une perspective victimologique.

1.3.1 La traite négrière selon la perspective victimologique

1.3.1.1 La TENT et la perspective victimologique

La traite et l'esclavage négriers transatlantique n'ont jamais à notre connaissance faits l'objet d'une approche criminologique ou victimologique. Nous ne disons pas que cela n'a jamais été fait, mais que nous ne connaissons pas personnellement de texte de références sur le sujet signé par un criminologue. Toutefois, il convient de souligner que ce type d'analyse n'a pas été favorisé par le fait que jusqu'en 2001, la criminalisation de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique faisaient l'objet de controverses et de débats houleux. Néanmoins, même s'il n'est pas question de crimes contemporains ici, « le temps ne fait pas disparaître les preuves que les travaux d'historiens au contraire confortent » (Truche, 1994 ; p.30).

De plus, les chercheurs notamment africains n'ont pas accordé beaucoup d'importance à ce thème dans leurs recherches. Il est patent que parmi ces travaux, peu traitent du thème dans sa complexité. En effet, certains d'entre eux traitant des problèmes internes de la structure sociale, vont s'intéresser seulement indirectement au thème en question. Ils définissent l'esclavage comme une forme traditionnelle de dépendance sociale ou d'exploitation. D'autres qui se concentrent sur la traite en adoptant une approche quantitative (s'intéressant au nombre d'esclaves transportés ou au nombre de pertes humaines), désensibilisent le sujet en extirpant ce qui en fait un problème douloureux, une vraie tragédie historique (Kaba, 2000). Il importe également de rappeler que pendant longtemps, ces historiens ont tenté de minimiser le nombre des crimes commis et de relativiser les souffrances infligées par le biais d'interprétations édulcorées soutenues par une historiographie officielle opportuniste (Lara, 1998 ; Tchaka-Koura, 1998). En outre, force est de constater que ce thème ne fait pas l'objet des débats pour grand public. On préfère mieux parler d'esclavage moderne sans faire de distinction préalable avec l'esclavage des Noirs.

C'est à une lecture criminologique et plus spécifiquement victimologique de la traite et de l'esclavage transatlantique négriers que nous convions le lecteur. Qu'est-ce à dire ? Une telle lecture s'inscrit bien dans l'évolution de la victimologie et ses nouvelles prétentions. Depuis les années 80, la perspective victimologique prend une place de plus en plus importante en criminologie (Fattah, 1997 ; Wemmers, 2003). Depuis ses origines de la victimologie remontant aux années 1940, où ses pionniers, Von Hentig et Mendelsohn, révolutionnèrent la criminologie en étudiant le crime sous l'angle de la victime, force est de constater que la victimologie a considérablement évolué, s'élevant bien au-delà du rôle de la victime dans sa propre victimisation.

Le courant de la victimologie critique ou radicale, mis en place par des auteurs comme Elias Neuman, Robert Elias et Ezzat Fattah, a beaucoup contribué à porter un nouveau regard sur la victime. En effet, ce courant victimologique considère le crime, la victimisation, le statut de victime comme étant une construction socio-politique et veut se détacher des définitions juridiques de ces concepts. Plus précisément, la victimologie critique ou radicale, s'intéresse au rôle du pouvoir dans la définition du concept de victime et de victimisation et considère la souffrance humaine en général, en portant une attention particulière aux victimes oubliées et ou non reconnues (Woolford et Wolejszo, 2006). La victimologie critique s'intéresse également aux mouvements de victimes luttant pour la reconnaissance de leurs victimisations et de leur souffrance et

les conditions matérielles qui tendent à assurer le succès ou non de leur combat (Mawby et Walkate ; 1994).

Aujourd'hui, la victimologie n'appréhende plus la victimisation seulement sur un plan individuel. En effet, les récentes recherches démontrent que la victimisation concerne également les groupes sociaux. Il est établi que les groupes d'individus, de la même manière que les individus, peuvent expérimenter la victimisation en raison d'évènements qui leur portent atteinte. La victimisation est alors définie comme une violation des droits humains d'un individu ou d'un groupe par un autre individu ou groupe d'individus (Wemmers et al., 2008). En outre, la victimologie ne se fonde pas seulement sur l'expérience de la victimisation mais également sur la construction sociale de celui-ci (Bar-Tal et al.; 2009). Dès lors, la victimologie considère désormais toutes sortes de victimes, notamment aux victimes des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité (Elias, 1986 ; Kirchhoff, 1994 ; Welsh, 1996). La victimologie étudie aussi beaucoup l'impact de la victimisation à travers les générations depuis les premières études qui ont été faites sur les descendants de la Shoah, notamment grâce à la contribution de la psychanalyse et de la psychologie clinique.

Une lecture victimologique de la TENT doit se baser sur une acceptation large de la notion de victime tel que décrit plus haut. Plus concrètement, il s'agit dans l'étude présente de considérer les descendants des victimes de la TENT comme autant de victimes potentielles, sur le plan collectif et individuel, notamment en raison de la représentation sociale qu'ils se font de la TENT. De fait, une lecture victimologique de la TENT passe inexorablement par une compréhension des crimes générés par la TENT telle qu'amorcée dans notre recension des écrits.

1.3.1.2 La lecture victimologique de la TENT : approche fonctionnaliste vs approche intentionnaliste

Dans la perspective d'étudier plus en profondeur les crimes commis lors de la TENT, nous pouvons dégager une division entre ceux qui adoptent une approche fonctionnaliste et ceux qui adoptent une approche intentionnaliste¹⁸. L'approche fonctionnaliste issue de la mémoire officielle de la TENT, consisterait à appréhender la traite et l'esclavage négriers transatlantiques comme la résultante du contexte économique particulier de l'époque. En d'autres termes, la traite et l'esclavage négriers

¹⁸ Nous avons emprunté ces termes du texte de Woolford Andrew et Wolejszo, *Collecting on Moral Debt : Reparation for the Holocaust and Porjamos* (2006)

transatlantiques auraient été un commerce libre et les Noirs en auraient profité de la même manière que les Blancs. Les Africains ne seraient donc pas que de simples victimes, mais auraient été des victimes consentantes et participantes. L'approche intentionnaliste repose sa théorie et son argumentaire sur le fait que la traite et l'esclavage négriers étaient un système organisé et planifié visant l'exploitation des Noirs. Cette approche tend à appréhender les Européens comme les principaux responsables de la TENT. Il n'est pas question ici de nous prononcer pour l'une ou l'autre de ces deux approches. Néanmoins, il convient de brosser les principaux thèmes de divergences entre ces deux approches.

La référence des traites orientales ou transsahariennes

La première différence que nous pouvons relever ici entre l'approche fonctionnaliste et approche intentionnaliste porte déjà sur la référence des traites orientales ou transsahariennes dans la compréhension de la traite transatlantique. Pour les tenants de l'approche fonctionnaliste, la traite transatlantique est comparable à celle mis en place par les Arabo-Musulmans depuis le VII^e siècle ou encore l'esclavage interne. Ainsi, pour l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau¹⁹, spécialiste de la question en France, l'esclavage ne peut être analysé manière isolée, comme un phénomène imposé de l'extérieur. Il convient selon lui d'étudier le rôle du mode d'organisation fonctionnelle des sociétés d'Afrique noire, ainsi que l'essor des autres traites d'exportation, dans le développement de la traite négrière transatlantique. Or, pour les tenants de l'approche intentionnaliste, la traite négrière transatlantique est distincte, de par ses fondements idéologiques et ses effets, de la traite orientale ou transsaharienne et commande des études différentes.

La situation de l'Afrique noire-précoloniale

Dans les ouvrages adoptant l'approche fonctionnaliste, il est très souvent mentionné que les Africains, à l'arrivée des Européens, vivaient dans la misère, qu'ils étaient perpétuellement en guerre, soumis à la cruauté de leurs rois, et qu'ils étaient dotés de structures primitives. Aussi, les historiens occidentaux font état d'un système économique de subsistance dans lequel les échanges commerciaux sont rares et la monnaie inexistante.

¹⁹ Olivier Pétré-Grenouilleau est présenté comme faisant autorité en France. En 2005, il a reçu le prix du livre d'histoire décerné par le sénat français et le prix de l'essai de l'Académie Française.

En revanche, l'autre groupe d'historiens (approche intentionnaliste) (Ajavon, 2005 ; Bwemba-Bong, 2005 ; Cissoko, 1965 ; Diop, 1960 ; Maes-Diop, 1996 ; Omotundé, 2005 ; Seti, 1998) se basant notamment sur les témoignages des voyageurs contemporains, démontrent que les Européens à leur arrivée, ont découvert une Afrique composée de grands empires et des royaumes (Ghana, Songhay, Kongo, Mali, Zimbabwe), et dotée d'une organisation sociale, politique, étatique, et économique qui n'avait rien à envier à celle des pays européens. L'économie n'était pas une économie de subsistance. C'est suite à la désorganisation occasionnée par les quatre siècles de traite négrière suivie d'un siècle de colonisation, que l'économie primitive fera une large réapparition en Afrique (Diop, 1960 ; Maes-Diop, 1996 ; Logossah, 1998).

La question de l'attitude des Africains face à l'esclavage

L'attitude des Africains envers l'esclavage est également un sujet qui divise les chercheurs fonctionnalistes et intentionnalistes. Les premiers insistent sur le fait que l'esclavage faisait partie des mœurs et coutume de l'Afrique et qu'il se pratiquait depuis longtemps avant la venue des Européens. Par conséquent, les Africains accoutumés à ce type de « commerce » n'auraient opposé que peu de résistances que ce soit durant leur capture, la traversée sur les navires négriers ou sur les plantations.

Les tenants de l'approche intentionnaliste répondent que l'esclavage ne fut pas un phénomène exclusivement pratiqué dans l'Afrique noire pré traite. En outre, il s'agissait d'un esclavage de proximité, et d'un esclavage intégrateur. En effet, soulignent les auteurs (Diop, 1960 ; Gueye, 1985 ; Guey et Niane, 2003 ; Ajavon, 2005) l'esclavage dans la société précoloniale africaine était pratiqué à une très petite échelle. Il s'agissait également d'un esclavage intégrateur, qui avait pour fonction l'intégration des individus, portant sur un pourcentage très faible de la population, qui n'a rien à voir avec le système esclavagiste instauré durant la traite transatlantique. Ils précisent que les Noirs ont résisté de différentes manières à l'esclavage. Ces actes de résistances commençaient dès les tentatives de capture par les Européens et prenaient la forme de résistance individuelle, lutte armée ou de fuite (Lara, 1997 ; Abramova, 1998 ; Gueye, 2004 ; Ajavon, 2005). Ceux qui se faisaient prendre mettaient tout en œuvre pour se libérer. Pendant la traversée, les moyens de résistance étaient le plus souvent le suicide par noyade volontaire. Sur les plantations, les Noirs ont résisté de différentes manières à leur condition d'esclave : évasions, suicides (par pendaison ou encore en mangeant de la terre) ou automutilations (Lara, 1997). Les Noirs ont également résisté en conservant

leur identité culturelle (religion, coutumes, danses et luttes, traditions culinaires, ornements corporels) (Plumelle-Urbe, 2001).

La question de la responsabilité criminelle des Africains

Dans n'importe quel ouvrage concernant la TENT, il est largement question de la responsabilité des Africains et cette thèse est soutenue par de nombreux auteurs défendant l'approche fonctionnaliste de la TENT. Selon cette thèse défendue par des auteurs tels que, Brunel (2003) ; Crété (1989) ; Fallope (1998), Pétré-Grenouilleau (2003), les rois auraient participé à la traite et la population n'aurait pas opposé de résistance face aux Européens et au trafic humain instauré. En d'autres termes, les Africains auraient été des acteurs complices et voire co-auteurs du crime. Pour appuyer la thèse de la responsabilité africaine, les auteurs fonctionnalistes font une corrélation avec la culture africaine qui serait favorable à l'esclavage.

Pour les tenants de l'approche intentionnaliste (Ajavon, 2005 ; Bwemba-Bong, 2005 ; Omotundé, 2004 ; Plumelle, 2008 ; Seti, 1998), la question de la responsabilité des Africains est loin d'être une simple question de lecture ou d'interprétation des faits historiques. Selon eux, cette thèse est sans fondement historique. Toujours selon les auteurs mentionnés ci-dessus, cette thèse a également pour but de blâmer les Africains et de les culpabiliser. La complicité serait présentée comme une cause exonératoire de responsabilité criminelle ou du moins une cause excluant le caractère criminel des actes commis (Bwewmba-Bong, 2005 ; Omotundé, 2004 ; Plumelle, 2008).

Les conséquences de la TENT

Dans notre revue de littérature, nous avons pu constater que l'approche fonctionnaliste limite la question de la perte et de la ponction humaine aux Africains qui ont été soustraits du continent. Partant du postulat que les sociétés africaines précoloniales n'étaient ni organisées ni structurées, ils n'envisagent pas d'autres conséquences que démographiques.

L'approche intentionnaliste (Inikori, 1988 ; Becker, 1985 ; Maes-Diop, 1996...) développe une vision plus globale sur la question. Les chercheurs utilisant cette approche considèrent les données concernant les décès lors de la capture des esclaves. Ils prennent également en compte les décès consécutifs aux disettes, famines, et de certaines maladies importées ou provoquées par les nouveaux problèmes sanitaires comme la variole, la tuberculose ou la syphilis et qui poussaient les populations à

abandonner leurs premiers habitats et à pratiquer une stricte endogamie (Gueye, 2003). Pour plusieurs historiens comme Cissoko (1968), Becker, (1976), Diop (1996), le déficit démographique est notamment du à l'insécurité l'omniprésente et permanente des guerres générées par la traite. Enfin, les tenants de l'approche intentionnaliste prennent en compte les conséquences économiques et sociales qui se répercutent à l'époque contemporaine.

1.3.2 Les représentations sociales

Notre recherche vise à sonder les perceptions des individus interrogés. Nous voulons identifier les sources cognitives, émotives et culturelles des discours que tiennent les Afro-descendants eu égard à la représentation qu'ils se font des victimisations générées par la TENT. Nous avons décidé d'emprunter le concept des représentations sociales, issu de la psychologie sociale²⁰ afin d'articuler scientifiquement notre pensée. Denise Jodelet définit la représentation sociale comme « *une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* » (1998, p.36).

Les représentations sociales constituent une source de connaissance particulière. Elles se distinguent avant tout de la connaissance scientifique car on y trouve une grande part de subjectivité (Grise, 2003). Les représentations sociales se construisent à partir des perceptions, des impressions et des interprétations des sujets d'une réalité donnée. Tout objet ou comportement social est une réalité et par conséquent susceptible d'être représenté. La victimisation, qu'elle soit individuelle ou collective, peut donc également faire l'objet d'une représentation sociale. En effet, la recherche victimologique démontre que la victimisation ne se fonde pas seulement sur l'expérience (le vécu, la réalité) mais également sur sa représentation sociale (Bar-Tal et al., 2009). Les représentations sociales se font également à partir de nos connaissances préalables. D'un point de vue socio constructiviste, on peut définir les connaissances préalables comme un ensemble d'idées et un mode de raisonnement socialement construits et partagés.

²⁰ « La psychologie sociale est la science des phénomènes de l'idéologie (cognitions et représentations sociales) et des phénomènes de communication. » (Moscovici, 2003; p.7)

Notre vécu expérientiel, en influant sur nos perceptions futures, est également une composante de nos représentations sociales. La mémoire intervient à ce stade. Or la mémoire est une notion importante dans notre travail. On s'intéresse aux représentations sociales que se font les Africains et les Antillais de la traite négrière transatlantique. Au-delà de la représentation, c'est la mémoire individuelle des Afro-descendants ainsi que leur mémoire collective que nous interpellons. Les articulations entre la mémoire collective et les représentations sociales sont évidentes. Avant tout, la représentation n'appartient pas seulement au présent. Elle peut très bien être envisagée dans le passé « (...) *comme re présentation du passé, c'est-à-dire mise au présent d'une chose absente, acception qui s'origine dans la tradition philosophique grecque...* » (Viaud, 2002 ; p. 14). En outre, la mémoire collective renvoie aux représentations socialement partagées du passé, lesquelles sont le fruit des identités présentes. En effet pour, Moscovici et Vignaux (1994, p.26), les représentations sociales « *s'inscrivent nécessairement dans des cadres de pensées préexistants qui sont eux-mêmes dépendants de systèmes de croyance ancrés dans des valeurs, des traditions, des images du monde et de l'être* » (cité par Viaud, 2002 ; p.19).

Selon Viaud (2002), trois caractéristiques principales peuvent être invoquées pour décrire ce que la mémoire collective et les représentations sociales peuvent avoir en commun.

- Première caractéristique commune : les représentations sociales tout comme la mémoire collective, prend place dans le cadre des processus ordinaires de la communication.
- Deuxième caractéristique commune : aussi bien dans les travaux sur la mémoire collective que dans les travaux sur les représentations sociales, le lien entre les appartenances groupales et leurs représentations est relevé.
- Troisième caractéristique commune : la mémoire et les représentations, utilisent toutes les deux, le langage naturel, c'est-à-dire la langue de tous les jours, par opposition à langue formelle ou conventionnelle, telle utilisée notamment en science.

Concernant spécifiquement notre sujet, Christine Chivallon (2002) a identifié différents registres de la mémoire antillaise, à savoir le *registre de la mémoire historique*, le *registre de la mémoire de l'expérience*, le *registre de la mémoire interpellative*, le *registre de la mémoire critique* et enfin le *registre de la mémoire officielle*. Nous arguons du fait que ces registres peuvent être utilisés comme indicateurs dans la

compréhension des représentations que se font les Africains et les Antillais de la traite négrière transatlantique. Dans le détail, ces registres sont les suivants.

- La *mémoire historique* est la mémoire qui se veut la plus proche des faits, mais qui passe nécessairement par une reconstitution historique.
- Le *registre de la mémoire de l'expérience*, désigne un « corpus de signification du passé comme continuité transmise par l'expérience ».
- La *mémoire interpellative*: Elle est nommée « interpellative » parce qu'elle rentre en opposition avec la mémoire officielle et est basée sur un discours identitaire.
- Le *registre de la mémoire de la critique* est quant à lui, sous jacent aux autres registres, « il opère comme un travail réflexif à propos de qui est en train de se dire ».
- Le *registre de la mémoire officielle* résulte d'une utilisation de l'histoire, en vue de maîtriser le corps social.

Nous sommes conscients que ces différents registres de la mémoire ne sont pas des catégories mutuellement exclusives et qu'il nous sera difficile de cerner à quel type de mémoire nous aurons affaire, néanmoins cela demeure, nous le pensons un guide pertinent dans l'analyse du contenu des représentations de nos répondants.

Les représentations sociales s'appréhendent donc comme un processus de construction et de reconstruction de la réalité sociale par le sujet. Au travers de ce processus, le sujet construit ses représentations individuelles et définit concomitamment son identité. Siman (2002 ; p.82) explique qu'« *entre l'acte d'internaliser les conceptions et celui de les exposer, il y a tout un processus où les objets sont réarticulés et où l'individualité de chacun se manifeste* ». Les représentations sociales ainsi créées participent à la construction de nos représentations individuelles, lesquelles sont également le fruit d'une construction et d'une reconstruction de « *symboles socialisés et internalisés* » (Siman, 2002; p.4). En d'autres termes, les groupes en développant des systèmes d'interprétation de la réalité élaborent ou construisent des codes communs, et ce faisant, comme le dit Jodelet (1997, p.372) : « (...) *le groupe exprime ses contours et son identité par les sens dont il investit sa représentation* ». Les individus, se rapportant à leur groupe ou communauté d'appartenance agiront conformément à cette communauté. Ainsi, leurs attitudes, opinions, jugements seront non seulement conformes à leur groupe social mais permettront la comparaison avec d'autres groupes. Dans notre travail, nous nous attendons donc à voir des différences dans le discours des Africains et des Antillais.

Sur le plan opérationnel, nous allons utiliser la théorie du noyau central proposé par Abric. Selon ce modèle, une représentation sociale s'organise autour d'un noyau central autour duquel gravite des éléments périphériques.

1) Le noyau central ou structurant

Le noyau central ou structurant dit Abric (2003) est constitué des éléments qui donnent sens à la représentation, à savoir :

- la nature de l'objet représenté ;
- la relation de cet objet avec le sujet ou le groupe.

On trouve principalement dans ce noyau central la mémoire collective du groupe et les valeurs et normes auxquels, il se réfère. De fait, il constitue une base commune et collectivement partagée des représentations sociales (Abric, 1994). Le noyau central représente ce qui est stable et cohérent dans les représentations sociales assurant ainsi la continuité et la permanence de la représentation. Abric explique ainsi que le contexte social dans lequel se construit la représentation a peu d'effet sur celle-ci. En outre, le noyau central assure l'homogénéité d'un groupe social.

2) Les éléments périphériques de la représentation sociale

Les éléments périphériques de la représentation sociale jouent un rôle tout aussi important. Mais contrairement au noyau central, ils sont instables. Ce sont eux qui assurent le dynamisme de la représentation sociale en intégrant de nouveaux éléments aux représentations sociales. Ce faisant, ils contribuent à modifier voire faire disparaître complètement le noyau central, ils ont pour fonction d'adapter la représentation à la réalité.

Pour nous aider à aller plus loin dans la compréhension de notre objet d'étude, nous nous sommes également appuyé sur la notion d'attribution causale.

1.3.3 L'attribution causale

L'attribution causale est résolument une notion pertinente dans notre étude, et dans l'analyse du discours de nos interviewés est l'attribution causale. En effet, nous cherchons à faire le lien entre les représentations sociales que nos interviewés ont des victimisations générées par la TENT et les réactions ou émotions associées à ces représentations.

Avant tout, il convient de souligner que la notion d'attribution causale n'est pas étrangère à celle de la représentation sociale. En effet, nous savons que les représentations sociales sont le propre des individus sociaux que nous sommes, puisqu'elles nous permettent de décoder puis de comprendre la réalité et ce en fonction de nos expériences et de nos appartenances (sociales, religieuses, culturelles), de notre éducation etc. Partant, les représentations sociales commandent les comportements et les attitudes des individus mais aussi leurs explications (attributions causales). En d'autres termes, l'attribution causale permet de relier le comportement, l'attitude d'un individu à une cause sociale, en l'occurrence la représentation sociale que ce dernier se fait de l'objet.

L'attribution causale part du constat que l'homme de la rue possède une psychologie naïve qui lui permet de développer une connaissance cohérente de son environnement. Ainsi, à la manière du psychologue expérimenté, il appréhende la réalité de telle sorte qu'il puisse la prédire et la maîtriser. Pour ce faire, il procède à un traitement cognitif de ses observations de l'environnement. Heider (1944) est le premier à identifier des causes internes et des causes externes à l'individu. Il précise également que le comportement peut être expliqué par des traits relativement stables de la personnalité ou par des facteurs environnementaux.

L'attribution est un processus qui consiste à rechercher les causes des événements observés, que ce soit des comportements ou des actions pouvant se traduire de différentes façons (expression d'un sentiment, ou d'une opinion, résultat d'un comportement, un accident ou un crime). Les études faites sur l'attribution causale sont très utiles pour comprendre le processus cognitif que les victimes adoptent pour survivre à un événement extrême. Les représentations et les explications causales qu'ils se font des événements traumatiques auxquels ils ont été confrontés vont générer des émotions et des comportements négatifs ou positifs et ce dépendamment du type d'attribution qu'ils vont faire (Séguin-Sabouraud, 2007). Dans le cadre de notre travail, l'attribution causale nous sera résolument utile pour identifier les émotions et sentiments qui sont liés aux représentations que se font les Afro-descendants de la TENT.

La survenue d'un traumatisme augmenterait la croyance dans un monde incontrôlable, dangereux et malveillant (Janoff Bulman ; 1985 dans Séguin-Sabouraud, 2007). Afin de maintenir sa croyance en un monde juste et prévisible, le survivant passe par des mécanismes comme l'auto culpabilité, les interprétations positives de

l'événement et le déni (Resick, 1993 dans Séguin-Sabouraud, 2007). Outre l'appréciation du monde, ces changements de schémas affecteraient également l'estime de soi, la confiance envers soi et les autres, la capacité à faire face aux événements. Le besoin de maintenir son estime de soi et le besoin de croire que le monde est contrôlable sont essentiels et centraux dans le processus d'attribution causale (Séguin-Sabouraud, 2007).

Le type d'attribution que se fait la victime au moment de l'interprétation de l'événement à partir de ses souvenirs primitifs est important. Selon qu'il est interne (c'est ma faute) ou externe (c'est la faute de...), la réaction de la victime sera différente. Le premier cas est responsable d'un plus grand nombre de troubles dans la vie du sujet et provoquera plus de troubles post-traumatiques que dans le deuxième cas (Brewin, Dalgleish et Joseph ; 1996 dans Séguin-Sabouraud, 2007). Néanmoins, le risque de faire un stress post traumatique existerait seulement si la victime traite l'événement et/ou ses conséquences psychologiques de telle sorte que la sensation de danger reste toujours actuelle (Ehlers et Clark ; 2000 dans Séguin-Sabouraud, 2007) En outre, ces attributions peuvent provoquer de fortes émotions corrélées aux sentiments de honte, de colère, de culpabilité et de deuil. Cependant la colère et la culpabilité et la honte auraient un rôle différent dans le développement de ces troubles (Joseph, William et Yule, 1997 dans Séguin-Sabouraud, 2007). La source de colère vient d'une autre personne, alors que la source de la culpabilité vient de la personne elle-même. La honte nous pousse à nous cacher alors que la culpabilité nous pousse à réparer. La honte conduit à faire face en évitant ou en focalisant sur l'émotion (déni, distance), la culpabilité conduit à faire en approchant ou en focalisant sur le problème à réparer. Enfin, le risque de faire un stress post traumatique existerait seulement si la victime traite l'événement et/ou ses conséquences psychologiques de telle sorte que la sensation de danger reste toujours actuelle.

1.3.4 L'identité culturelle et la conscience historique

L'identité culturelle est un autre concept que nous considérons utile dans notre travail, puisque nous nous intéressons aux appartenances ethniques chez les individus interrogés. Plus précisément, nous cherchons à savoir s'il y a des différences de représentations des victimisations de la TENT entre les Africains et les Antillais. En effet, il existe une problématique identitaire entre les Africains et les Antillais, laquelle

trouve ses origines dans la déportation de millions d'Africains vers les Amériques ou les Antilles.

Coupés de leurs racines africaines et de leurs cultures, les Africains déportés ont réussi, tant bien que mal, à préserver plusieurs traits de leur culture et identité africaines (conceptions métaphysiques et symboles, nourriture, musique, danse..). La persistance des divers groupes linguistiques, notamment à travers le Kreyol, et ethniques africains est amplement attestée pendant toute la période de l'esclavage. Mais de nos jours, force est de constater qu'il existe un problème d'interaction culturelle entre l'Afrique et ses enfants de la diaspora. D'un côté, ces derniers ont des difficultés à assumer la part africaine de leur identité, et de l'autre côté, l'Afrique n'arrive pas à assumer ses responsabilités en tant que terre mère (Tchaka-Koura, 1998). Dans le cas des Antilles françaises, c'est ce qui nous intéresse ici, la créolité, l'antillanité, la créolisation²¹, sont l'expression par certains Noirs de la recherche identitaire. En effet, bien que ces concepts présentent un discours mystifiant les valeurs africaines, elles dénoncent aussi le caractère africain qui les constitue intrinsèquement (Asante, 1996 ; Mazama, 1997).

Il existe une multitude de définitions du concept d'identité en sciences humaines. En fait, quiconque s'intéresse aux phénomènes identitaires apporte sa lecture en fonction de son cadre théorique, de ses référents et de sa discipline d'appartenance. Néanmoins, il existe des éléments impondérables dans toutes les définitions du concept. L'identité n'est pas propre à un individu, elle concerne également un groupe, une société. On parle d'identité collective et d'identité sociale. L'identité peut également appartenir à une culture. On parle alors d'identité culturelle. Ainsi, l'identité peut être individuelle, collective ou culturelle.

Le concept d'identité culturelle part du postulat que tous les membres d'une société ont le même système culturel. Ce système culturel se décline dans les différents groupes, ce sont les mentalités. Ces dernières se spécifient elles-mêmes dans les « systèmes cognitifs individuels ». Ainsi le système culturel, la mentalité, et le système affectivo-cognitif individuel s'emboîtent les uns dans les autres, de telle sorte que si le système culturel est défaillant cela a une répercussion sur la mentalité et le système

²¹ La *créolité*, l'*antillanité*, la *créolitude* comme la *négritude* d'Aimé Césaire sont des concepts tentant de définir l'identité antillaise. Ils s'opposent en quelque sorte à la *négritude* d'Aimé Césaire qu'on peut définir comme l'ensemble des valeurs intellectuelles et morales, artistiques, économiques et politiques, non seulement des peuples d'Afrique noire, mais encore de la diaspora noire (minorités noires d'Amériques, d'Asie et d'Océanie).

affectivo-cognitif individuel (Mucchielli, 1986). En d'autres termes, l'identité culturelle se définit comme l'ensemble des caractéristiques ethniques communes à un groupe et qui les différencient des autres groupes. L'identité culturelle réfère à la personnalité collective, une image de soi en tant que groupe. L'identité culturelle est également une vision du monde et une visée du monde.

Sur le plan opérationnel, relativement à l'identification et la définition concrètes des identités culturelles, l'historien et anthropologue Cheikh Anta Diop insiste sur les facteurs linguistiques et surtout historiques. Le facteur linguistique réfère à la parenté et à l'unité linguistique qui unit les peuples. En effet, selon le chercheur, grâce à la recherche linguistique, il est possible de trouver « une unité linguistique profonde au fur et à mesure que l'on remonte vers les langues mères » (Diop, 1981 ; p. 275). Le facteur historique est fondamentalement l'élément commun qui rallie les différents membres d'une collectivité pour en faire un tout. Plus précisément c'est le sentiment de continuité historique vécu partagé par l'ensemble des membres d'une collectivité ou d'un peuple et la conscience historique engendrée qui jouent ce rôle unificateur. De fait la conscience historique permet aux peuples de se différencier les uns des autres. « *La conscience historique par le sentiment de cohésion qu'elle crée, constitue le rempart de sécurité culturelle le plus sûr et le plus solide pour un peuple. C'est la raison pour laquelle chaque peuple cherche seulement à bien connaître et à vivre sa véritable histoire, à transmettre la mémoire de celle-ci à sa descendance* » (Diop, 1981 ; p.272).

Le concept de conscience historique mentionné plus haut mérite également qu'on s'y attarde. D'ores et déjà, il s'agit d'un concept difficile à circonscrire. Il peut se définir comme la conscience qu'un individu a du passé de son peuple, laquelle constitue des repères pour évoluer dans le présent et envisager le futur. D'ailleurs Obenga (1996 ; p.339), nous dit :

« La prise de conscience historique est un double acte : (a) acquérir une conscience de plus en plus aigüe de la profondeur historique du monde tel qu'il a vécu ; (b) et aussi corrélativement, acquérir une conscience de participer à l'histoire, de faire l'histoire. La conscience historique est de l'ordre de l'éveil, de la possibilité de choix, c'est-à-dire de l'ordre même de la liberté. Les "accidents" de l'histoire (traite négrière, colonisation, traumatismes économiques, politiques, culturels, psychologiques) ont rendu le peuple africain noir amnésique : la mémoire historique collective du peuple africain a été atteinte, profondément. »

La conscience historique revêt donc un aspect temporel et un aspect identitaire. La conscience historique permet à un individu de se comprendre dans le temps (aspect temporel). « *Plus précisément, il s'agit de l'importance que l'on attachera à certains récits*

plutôt qu'à d'autres et de l'influence que l'on leur accordera sur l'orientation des actions effectuées dans le présent » (Duquette, 2007 ; p.6). En outre la conscience historique est une prise de conscience de l'individu de sa place dans le monde (aspect identitaire). Ce mouvement implique d'une part la prise en compte de son vécu expérimentiel et de son impact dans son interprétation du passé et d'autre part, le besoin de connaître et de comprendre ses origines et celles de son peuple.

À partir de la compréhension que nous nous sommes fait des concepts de d'identité culturelle et de conscience historique, nous avançons qu'ils nous seront très utiles dans la compréhension et l'interprétation du discours de nos interviewés.

Conclusion

Notre travail se veut une lecture victimologique de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique. Nous avons vu qu'une telle perspective profile deux approches distinctes : une approche fonctionnaliste et une approche intentionnaliste. Les éléments distincts entre ces deux approches ont également été brossés.

Enfin nous avons présenté les bases du cadre théorique (représentation sociale, attribution causale, identité culturelle et conscience historique) que nous avons adopté et démontré leur pertinence pour la présente étude. La partie qui suit sera consacrée à la présentation de notre cadre méthodologique.

2. Le cadre méthodologique

Introduction

Il est important d'avoir une démarche scientifique rigoureuse. Cette rigueur est d'autant plus de mise dans cette recherche, que nous voulons démontrer que la TENT nécessite plus qu'une simple lecture historique.

Sur le plan méthodologique, cette rigueur scientifique passe certes par, une revue de littérature, mais surtout par une définition d'objectifs de recherche clairs, une collecte et une analyse des données à l'aide d'une technique d'analyse des données compatible avec notre sujet d'étude.

2.1 Les objectifs de recherche

La traite et l'esclavage négriers transatlantique n'ont jamais, à notre connaissance, fait l'objet d'une approche criminologique. Nous ne disons pas que cela n'a jamais été fait, mais que nous ne connaissons pas personnellement de texte de référence sur le sujet signé par un criminologue. Pourtant, même s'il n'est pas question de crimes contemporains ici, « *le temps ne fait pas disparaître les preuves que les travaux d'historiens au contraire confortent* » (Truche, 1994 ; p.30). Mais, il faut souligner que ce type d'analyse n'a pas été favorisé par le fait que, jusqu'en 2001, la criminalisation de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique faisait l'objet de controverses et de débats houleux. En outre, force est de constater que parmi les travaux existants, peu traitent de ce crime et de ses conséquences dans leur ensemble. En effet, certains de ces travaux, traitant des problèmes internes de la structure sociale africaine, vont s'intéresser seulement indirectement au thème en question. D'autres qui se concentrent sur la traite en adoptant une approche quantitative (s'intéressant au nombre d'esclaves transportés ou au nombre de pertes humaines).

Nous l'avons mentionné plus haut, une lecture criminologique de la traite et de l'esclavage transatlantique négriers, nous offre deux types d'approche : une approche fonctionnaliste et une approche intentionnaliste. Pour mémoire, nous rappelons que l'approche fonctionnaliste, issue de la mémoire officielle de la TENT, consisterait à appréhender la traite et l'esclavage négriers transatlantiques comme la résultante du contexte économique particulier de l'époque. En d'autres termes, la traite et l'esclavage négriers transatlantique auraient été un commerce libre et les Noirs en auraient profité de la même manière que les Blancs. L'approche intentionnaliste tiendrait au fait que la

traite et l'esclavage négriers étaient un système organisé et planifié visant l'exploitation des Noirs. Entre ces deux versions, quelle est la plus répandue sein de la population antillaise et africaine. Quels sont les éléments qui font qu'une personne adhère à l'une ou l'autre des versions ?

Les recherches sur les effets actuels de la TENT chez les Afro-descendants, portant notamment sur le stress post traumatique dû à l'esclavage et l'aliénation culturelle, sans compter les revendications des communautés noires en Europe et aux États-Unis quant à la mémoire, la reconnaissance et la réparation de ce crime contre l'humanité et de ses effets actuels, amènent à considérer l'intérêt et le sentiment de victimisation des Afro-descendants actuels eu égard à la TENT. Les Noirs se perçoivent-ils réellement comme des victimes de la TENT ? Se sentent-ils concernés par la TENT ? Qu'est-ce qui fait que certains se sentent plus concernés que d'autres ?

Par souci d'opérationnalisation, il convient de réduire toutes ces questions à une seule question à la fois ouverte et précise pour nous permettre de nous adresser à toutes nos questions de manière rigoureuse et scientifique. Nous avons par conséquent formulé notre problématique par la question suivante : **comment les Africains et les Antillais perçoivent-ils les victimisations et les conséquences engendrées par la TENT ?**

Plus concrètement, notre étude consiste à :

- sonder les représentations qu'ont les Afro-descendants de la TENT:
 - o mesurer leurs connaissances sur la TENT ;
 - o connaître leur degré d'intérêt par rapport à la TENT et l'entretien de la mémoire celle-ci;
- savoir comment les Africains et des Antillais perçoivent les victimisations et les conséquences engendrées par la TENT :
 - o durant la TENT,
 - o à long terme ;
- connaître leurs positions quant à la question de la reconnaissance et de la réparation de la TENT (objectif 2);
- comparer les représentations de la TENT et de ses conséquences et victimisations entre les Africains et les Antillais :
-

- déterminer s'il y a des différences de représentations entre les deux groupes;
- comprendre les fondements éventuels de ces différences ;
- vérifier si les différences de représentation se déclinent en deux groupes, à savoir le groupe des fonctionnalistes et celui des intentionnalistes, et ce, en identifiant (Objectif 4):
 - les différences de contenu dans les représentations;
 - les différences périphériques dans les représentations.

Enfin, nous postulons que les perceptions que se font les Afro-descendants des victimisations engendrées par la TENT se répartissent en deux grandes catégories distinctes, lesquelles seraient fondées sur les deux versions, fonctionnalistes et intentionnalistes, de la TENT. Deux éléments détermineraient l'adhésion des Afro-descendants à l'une ou l'autre des versions et par conséquent, les perceptions qui y seraient associées : les connaissances historiques du sujet sur la situation de l'Afrique noire précoloniale et sur la question de la participation africaine à la TENT.

2.2 La justification de la méthodologie

Compte tenu de l'aspect exploratoire de notre recherche et de notre problématique, nous avons choisi la méthodologie qualitative et plus précisément l'entretien de type semi-directif.

2.2.1 La méthodologie qualitative

La méthodologie qualitative s'adapte à la compréhension des phénomènes sociaux. En outre, elle épouse parfaitement le concept de la représentation sociale lequel, nous l'avons vu, constitue une forme de connaissance particulière dans laquelle réside une grande part de subjectivité. La méthodologie qualitative par essence accepte cette subjectivité et permet de l'organiser afin de générer une connaissance. La méthodologie qualitative est reconnue pour sa capacité d'exploration en profondeur de la perspective des acteurs sociaux (Poupart, 1997). Or, c'est justement une exploration en profondeur que nous cherchons dans le cadre de cette recherche en sondant les perceptions, les sentiments, les opinions, les réflexions, les réactions chez nos interviewés.

2.2.2 L'entretien de type qualitatif et l'entretien semi-directif

Le chercheur ne peut se permettre de prédire à l'avance le discours des personnes et des groupes sans au préalable les interroger, puis analyser leur discours. Sans cette première démarche, il est facile d'avoir une lecture et une interprétation erronée de la réalité à l'étude. L'entretien de type qualitatif constitue selon Poupart (1997) « une porte d'accès aux réalités sociales en misant sur la capacité d'entrer en relation avec les autres ». L'emprunt de cette porte d'accès nous semble indispensable pour atteindre les objectifs de notre recherche. En outre, l'entrevue est l'instrument approprié pour recueillir les sentiments, les opinions, les réflexions, les réactions chez les individus.

Plus précisément, c'est l'entretien semi-directif que nous avons privilégié afin de couvrir toutes les dimensions que nous avons jugées essentielles à la réalisation de nos objectifs de recherche. L'entretien semi-directif consiste en un certain nombre de questions principales servant de points de repère (Deslauriers, 1997). En effet, non seulement ce type d'entretien possède la souplesse de la conversation verbale, mais il permet au chercheur d'aborder les thèmes généraux sur lesquels il souhaite entendre le répondant, permettant de dégager une compréhension riche du phénomène à l'étude (Savoie-Zajc, 1997). De plus par le biais de cette méthode, le chercheur, grâce aux interactions avec les interviewés, peut stimuler la production du discours afin d'aller davantage en profondeur dans la perspective de ces derniers (Poupart, 1997).

2.3 L'échantillonnage

2.3.1 Le choix du terrain

Au départ, nous avons prévu d'aller mener notre travail de terrain à Blois, Tours et Paris en France, pour trois principales raisons. Premièrement, nous voulions réaliser notre terrain dans un des pays ayant participé à la TENT, comme la France. Deuxièmement, il nous fallait une ville que nous connaissions et composée d'un grand échantillon d'Africains et d'Antillais. Troisièmement, nous voulions profiter de la vague de médiatisation (T.V, radio, presse) et de sensibilisation sur la TENT qui règne depuis 2005. Mais en raison de circonstances imprévues, il nous a été impossible de nous rendre en France. C'est pourquoi, nous avons décidé de mener notre travail à Montréal. Compte tenu de sa grande population immigrante, nous pensions que la ville de

Montréal serait un terrain propice à la réalisation de notre travail, en raison de sa grande population d'origine africaine et antillaise.

2.3.2 La technique d'échantillonnage

C'est la technique de l'« effet boule de neige » (Patton, 1980 ; Mayer et Ouellet, 1991) que nous avons employée pour recruter nos participants. Cette technique consistant à proposer à une personne de la communauté que nous rencontrerons de participer à notre étude et/ou de nous en référer une autre susceptible d'accepter d'être interviewé. Afin de ne pas risquer de recueillir les perceptions d'un même groupe, nous avons sollicité plusieurs personnes « ressources ». En d'autres termes, nous avons tenté de former plusieurs « boule de neige ».

2.3.3 La description de l'échantillon

Les critères pour participer à notre étude étaient d'être un Africain (Afrique noire) ou un Afro-antillais. Pour simplifier l'analyse, était considéré comme un Africain, un répondant né de deux parents africains (Afrique noire) et était considéré comme un antillais, un individu issu de deux parents Afro-antillais. Au final, notre échantillon est composé de vingt participants, dont neuf originaires de l'Afrique noire et onze originaires des Antilles françaises.

Dans les deux groupes, nous avons tâché d'obtenir une diversification interne afin de maximiser l'étude extensive du groupe (Pires, 1997) et de dégager une représentation ou du moins des perceptions fidèles à chaque groupe, si elle existait. Ainsi, des efforts ont été mis durant le recrutement pour solliciter la participation à notre étude de personnes issues de différents pays d'Afrique et des Antilles françaises. Plus précisément, dans le groupe des Antillais, nous avons recherché des représentants des principales Antilles françaises ayant exploité des esclaves, à savoir, Haïti (cinq répondants), la Guadeloupe (deux répondants), la Martinique (deux répondants). Dans le groupe des Africains, nous avons recherché surtout des représentants de divers pays africains touchés par la TENT. Notre échantillon s'est finalement limité à quatre pays africains, à savoir le Sénégal (deux répondants), le Bénin (un répondant), le Togo (trois répondants), le Burkina-faso (trois répondants).

Parmi les autres variables que nous avons pris en considération pour assurer une diversification interne de notre échantillon, il y a le sexe et l'âge. Dans les deux groupes, nous avons effectivement essayé de respecter une parité homme-femme, ce que nous avons obtenu. Quant au second critère, tous nos répondants, âgés d'au moins 18 ans, appartiennent à des tranches d'âge divers (neuf répondants âgés entre 18 et 35 ans ; six répondants âgés entre 36 et 50 ans et cinq répondants âgés de 52 ans et plus). Enfin, le statut socio-économique, par le biais de la profession et du niveau d'insstruction (plus haut niveau de scolarité), de nos participants a été considéré pour expliquer d'éventuelles différences de perceptions dans les groupes. Une description de nos répondants en fonction des variables présentées ci-dessus est disponible dans l'annexe 3.

2.3.4 Les limites de l'échantillon

La principale limite de l'échantillon concerne le nombre restreint de personnes que nous avons interviewés, soit vingt entrevues en tout. Avec un tel nombre nous ne pouvons pas rencontrer tous les critères de la saturation empirique. Par contre, un tel échantillon peut néanmoins répondre aux critères d'une saturation théorique (Pirès, 1983), et c'est cette dernière qui est davantage recherchée dans le cadre de cette recherche. À plus forte raison, notre méthodologie d'analyse des entrevues, la théorisation ancrée, ne cherche pas la vérification stricte d'hypothèses et l'exhaustivité empirique. Au contraire, elle cherche, à travers la description minutieuse d'un phénomène, à intégrer dans la théorie en devenir les cas négatifs concernant le phénomène à l'étude. C'est donc la constitution d'une théorie à travers le matériel empirique qui est davantage recherché dans notre étude.

Malgré le nombre restreint d'entretiens réalisés avec les Africains et les Antillais et le manque de représentativité statistique, nous allons pouvoir, par le biais de la profondeur du discours que permet notamment d'atteindre une entrevue semi-dirigée, tester notre questionnement de départ et ultimement cerner les représentations sociales de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique chez les Afro-descendants.

2.4 Le déroulement des entretiens

2.4.1 La consigne au moment de la prise de contact

La consigne au moment de la prise de contact fut : « *Bonjour, je m'appelle Noutépé Tagodoé. Je suis étudiant à l'Université de Montréal. Je fais actuellement une recherche pour savoir ce que pensent les Africains et les Antillais des conséquences et des victimisations générées par la traite et l'esclavage négriers transatlantique. Ma recherche vise précisément à connaître les perceptions des Noirs par rapport aux conséquences de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique et de savoir s'ils estiment que ces conséquences ont un impact sur leur vie. Je voudrais donc savoir si vous/tu accepteriez/accepterais de faire une entrevue d'environ une heure et demi, pour me donner votre/ton point de vue sur le sujet. L'entrevue, si vous/tu l'acceptes/acceptez sera enregistré afin de faciliter mon travail. Mais je tiens à vous assurer/ t'assurer que tout ce que vous/tu pourrez/pourras me dire restera anonyme. Je vous assure/t'assure également que la cassette de l'entrevue sera détruite après la recherche.*

2.4.2 La consigne de départ et les sous-consignes

Nous commençons l'entrevue en demandant l'autorisation d'enregistrer l'entrevue, puis en rappelant les règles d'anonymat. Nous commençons l'entrevue par la question suivante : ***Que représentent pour vous/toi la traite transatlantique et l'esclavage négriers?*** Cette question était délibérément large afin de permettre à nos interviewés d'aborder les thèmes qui leur paraissaient les plus importants. Néanmoins afin de nous assurer de couvrir tous les thèmes de notre recherche, des sous consignes ont été introduites si ils n'étaient pas traités spontanément par l'interviewé. Les thèmes en question étant les suivant : 1) les faits entourant la TENT; 2) les victimisations et les conséquences de la TENT; 3) la transmission de la TENT au sein de la communauté afro-antillaise; 4) l'entretien de la mémoire; 5) les réactions par rapport à l'évocation de l'histoire de la TENT; 6) le sentiment de victimisation lié à la TENT; 7) la réparation et la reconnaissance de la TENT.

2.4.3 Le contexte des entretiens

Sur les vingt personnes que nous avons rencontrés, huit ont été interrogées dans une salle fermée à la bibliothèque de l'Université de Montréal ; sept dans leur domicile et cinq sur leur lieu de travail.

Un répondant s'est opposé à l'enregistrement de son entrevue. Nous avons alors été contraint de retranscrire directement ses propos sur un bloc note. En outre, nous avons dû lever les réticences de quelques-uns des participants en leur rappelant que leurs informations resteraient anonymes. D'autres m'ont parfois demandé de fermer l'appareil pour me faire part de propos qu'ils ne voulaient pas voir apparaître dans le verbatim.

2.4.4 L'identification des biais

Aucun chercheur ne peut prétendre être capable d'analyser une réalité pure. En effet, la collecte des données nous permet d'accéder qu'à une partie de la réalité. Par conséquent, toute analyse porte sur une construction de la réalité. Il convient ici, par souci de rigueur scientifique, d'identifier puis de présenter les principaux éléments qui ont pu influencer la collecte de nos données.

Premièrement, nous sommes conscients que notre grand intérêt pour le sujet et nos réflexions préalables aient pu interférer dans la cueillette de nos données et ce malgré la rigueur que nous offre notre démarche de recherche. En effet, nous avons eu le sentiment de mieux comprendre certains interviewés car ils confortaient certaines de nos perceptions et réflexions alors que nous avons perçu différemment le discours d'autres interviewés. Deuxièmement, le fait que nos interviewés connaissent nos origines africaines, a pu altérer le discours de certains d'entre eux d'origine antillaise, notamment lorsqu'ils abordaient la question de la complicité des Africains. Il est possible qu'ils se soient autocensurés de peur de nous choquer. Troisièmement, bien que notre canevas d'entrevue²², bâti en fonction des points principaux de notre recherche, ait largement contribué à structurer nos entretiens, il ne faut pas exclure le fait que nous ayons pu influencer voire forcer la production du discours sur des thèmes que les répondants n'auraient pas abordé spontanément. Quatrièmement, le choix de

²² Se référer au canevas d'entrevue joint en annexe 3.

l'entretien semi-directif a été judicieux car il nous a permis d'orienter subtilement nos interviewés vers toutes les dimensions se rapportant à notre étude. Cependant, il nous a été difficile de faire parler quelques-uns des interviewés qui s'attendaient plus à ce que nous soyons plus directif et que nous leur posions des questions directes. Enfin, il convient de souligner que la majorité des personnes qui ont accepté de participer à notre recherche avaient un intérêt pour l'histoire de la TENT.

2.5 La démarche d'analyse des entretiens

2.5.1 Spécificités d'une étude sur les représentations sociales

Comme nous l'avons spécifié plus haut, notre base théorique est le concept de la représentation sociale. Selon Denise Jodelet (2003 ; p.72), deux orientations (l'une n'étant pas exclusive de l'autre) se dégagent dans la manière d'appréhender le contenu des représentations. Dans le premier cas, il s'agit de traiter le contenu des représentations sociales comme un champ structuré :

« ...on dégage les constituants des représentations (informations, images, croyances, valeurs, opinions, éléments culturels, idéologiques, etc.). Cette analyse dimensionnelle est complétée par la recherche du principe de cohérence structurant les champs de représentation : organisateurs socioculturels, attitude, modèles normatifs, ou encore schèmes cognitifs. ».

Dans le deuxième cas, le contenu est traité comme un noyau structurant. Le but est ici de « *dégager les structures élémentaires autour desquelles se cristallisent les systèmes de représentation.* ». Il s'agit ici de distinguer les éléments centraux et périphériques de l'objet des représentations dont on détermine leur implication dans la stabilité ou le changement de la représentation sociale.

2.5.2 La démarche analytique utilisée : l'induction analytique et la théorisation ancrée

L'analyse de nos entrevues a été effectuée à partir de la méthode de théorisation ancrée et d'induction analytique. La théorisation ancrée et l'induction analytique ont pour objet commun la construction de théories fondées sur l'observation et la compréhension de phénomènes sociaux. Mais ces deux méthodes ont leurs spécificités, lesquelles ont été pertinentes dans le cadre de notre étude.

2.5.2.1 L'induction analytique

L'induction analytique est une démarche méthodologique qui consiste à produire une connaissance (l'abstrait) à partir de l'expérience du terrain (le concret). Avec cette méthode, le chercheur procède d'une démarche inductive. Il commence par les faits et élabore ensuite des concepts théoriques et des propositions.

Cette méthode se distingue donc de la théorisation ancrée qui produit la théorie à partir de l'analyse des données. L'induction analytique se distingue des méthodes hypothético-déductives qui ont tendance à ne pas considérer les cas typiques ou négatifs qui présentent des caractéristiques propres. Or dans l'induction analytique, le chercheur mise sur une étude approfondie des cas et non sur leur nombre dans le but d'aboutir à une explication s'appliquant à tous les cas étudiés. Manning (1982 ; p.280 cité par Deslauriers (1997 ; p.295) explique que :

« ...l'induction analytique est une méthode de recherche sociologique, qualitative et non expérimentale qui fait appel à une étude exhaustive de cas pour en arriver à la formulation d'explication causale universelle ».

Plus précisément l'induction analytique consiste, à partir d'un examen soigneux du phénomène social à l'étude, à élaborer progressivement des concepts théoriques et des propositions. Dans ce processus, les cas négatifs, c'est à dire les données incompatibles avec le construit théorique, viennent améliorer et élargir la théorie (Deslauriers, 1997).

La démarche de l'induction analytique a donc pour but de construire une théorie et ce, par un processus évolutif (différentes étapes de la démarche) et circulaire (retour aux étapes précédentes). Nous présentons ci-dessous les étapes de la démarche analytique défini par Cressey (Deslauriers, 1997)

- 1) Description détaillée de la situation ou du phénomène étudié
- 2) Formulation d'une hypothèse provisoire expliquant le phénomène
- 3) Confrontation de chaque cas à l'hypothèse provisoire
- 4) Si l'hypothèse ne correspond pas aux faits (retour aux deux premières étapes)
- 5) Le chercheur atteint une certitude probable après l'étude de quelques cas (la découverte d'un cas négatif exige le retour aux premières étapes)
- 6) Le chercheur reprend les trois premières étapes jusqu'à ce qu'il en déduise une explication universelle (généralisation)
- 7) Examen à l'aide de cas en dehors du champ circonscrit, pour voir si l'explication finale ne s'applique pas à d'autres cas.

2.5.2.2 La théorisation ancrée

Contrairement à l'induction analytique, « *la théorisation ancrée ne vise pas tant la description d'un phénomène que l'élaboration d'une théorie pertinente à partir de celui-ci* » (Laperrière, 1997 ; p. 312). La théorisation ancrée vise une analyse en profondeur du phénomène à l'étude et utilise les données empiriques en tant que source inspiratrice générale de la théorie.

Concrètement, la théorisation ancrée consiste à décrire avec minutie les données fournies par les récits des répondants, puis à comparer les hypothèses générées par l'analyse des données. Cette méthode est particulièrement pertinente dans le cas où il s'agit d'expliquer un phénomène social complexe en évolution afin d'en faire ressortir des éléments déterminants. La théorisation ancrée ne comporte aucune hypothèse de départ à vérifier. Elle vise au contraire à étayer de nouvelles hypothèses ou de nouveaux concepts, à partir des données empiriques produites.

L'échantillonnage théorique dans la théorisation ancrée se fait par la comparaison des différentes catégories conceptuelles qui se dégagent des données. L'échantillonnage se construit donc au fur et à mesure de l'analyse. Il consiste à assurer cohérence, variation, précision et exhaustivité à la théorie (Laperrière, 1997).

La démarche d'analyse se fait en plusieurs étapes. Elle consiste en trois étapes de codification : ouverte, axiale et sélective (Strauss et Corbin, 1990 ; 1998). Tout d'abord, la codification est « ouverte » afin de faire émerger le plus grand nombre de catégories conceptuelles possibles. Ensuite, elle est « axiale » et dans le but de vérifier les relations entre les catégories entre elles et leurs propriétés. Enfin, la codification devient « sélective » afin d'être en lien direct avec les questions théoriques posées par l'analyse.

2.5.3 Les étapes de l'analyse des résultats

Les entrevues réalisées ont toutes été retranscrites puis analysées à l'aide du logiciel d'analyse qualitative *Nvivo*, dans un premier temps, selon la méthode de la théorie ancrée en suivant les trois étapes mentionnées ci-haut. En effet, il s'agissait avant tout d'étudier en profondeur le phénomène social à l'étude, à savoir les représentations sociales des victimisations et conséquences de la TENT. Il nous

importait également de répondre avec le plus de précision possible aux objectifs de note étude.

Dans un second temps, nous avons utilisé la démarche analytique inductive afin de vérifier notre question de départ. Toutefois, nous prévenons le lecteur que notre objectif n'était pas d'atteindre l'explication parfaite mais d'améliorer l'explication initiale proposée en modifiant progressivement l'explication grâce aux cas négatifs. Reprenons les différentes étapes de la démarche pour expliquer quelle a été notre façon de procéder.

1) Description détaillée de la situation ou du phénomène étudié. Cela a été fait dans les trois premiers chapitres.

2) Formulation d'une hypothèse provisoire expliquant le phénomène.

L'hypothèse propose une réponse possible à la question de départ. « Elle tend à formuler une relation entre les faits significatifs (...) elle aide à sélectionner les faits observés (...), elle permet de les interpréter, de leur donner une signification qui, vérifiée constituera un élément possible de début de la théorie » (Laperrière, 1997 ; p. 311).

3) Confrontation de chaque cas à l'hypothèse provisoire

En partant de notre question de départ : « Comment les Afro-descendants perçoivent les conséquences et les victimisations engendrées par la traite et l'esclavage négriers transatlantique ? », nous avons émis cette hypothèse provisoire : les perceptions que se font les Afro-descendants des victimisations engendrées par la TENT se répartissent en deux grandes catégories distinctes, lesquelles seraient fondées sur les deux versions, fonctionnalistes et intentionnalistes, de TENT. C'est ce que nous ferons dans le chapitre suivant sur l'analyse des données.

4) Si l'hypothèse ne correspond pas aux faits, retour aux deux premières étapes

5) Le chercheur atteint une certitude probable après avoir étudié quelques cas.

La découverte d'un cas négatif (qui remet en cause l'hypothèse) exige le retour aux premières étapes. Dans le cadre de notre étude, nous tâcherons de rechercher si nos hypothèses provisoires peuvent être vérifiées par nos entrevues. Il sera fait également une recherche spécifique des entrevues qui pourrait être présentées comme des cas négatifs. À la fin de notre mémoire deux possibilités se présenteront :

- Nos hypothèses se sont vérifiées pour les entrevues que nous avons analysées ; ce n'est pas pour autant que nous prétendons générer une théorie universelle ; une vérification exhaustive avec d'autres entrevues pourrait être l'objet d'un autre mémoire.

- Nos hypothèses provisoires ne se sont pas vérifiées ou nous avons trouvé un ou plusieurs cas négatifs ; nous expliquerons alors ce que notre analyse nous a démontré et tenterons alors de reformuler notre hypothèse.
- 6) Le chercheur reprend les trois premières étapes jusqu'à ce qu'il en déduise une explication universelle (généralisation).
- 7) Examen à l'aide de cas en dehors du champ circonscrit, pour voir si l'explication finale ne s'applique pas à d'autres cas.

Ces deux dernières étapes ne seront pas appliquées dans notre mémoire ;

- D'une part, l'explication « universelle » et « finie » a été remise en question ; elle dépend d'un contexte temporel et social particulier. Il serait difficile et prétentieux de généraliser notre explication.
- D'autre part, notre travail n'est pas vraiment une étude approfondie, compte tenu de la limite de temps.

Conclusion

Notre cadre méthodologique s'est mis en place de manière progressive. Suite à notre recension des écrits, ont émergé plusieurs questions de recherche qui nous semblaient pertinentes. Nous avons ensuite réduit ces questions en une seule question: Quelles sont les représentations que se font les Africains et les Antillais des victimisations générées par la traite négrière transatlantique ?

Nous avons expliqué la nature de notre méthode de collecte de données (entretien semi directif) et notre méthode d'échantillonnage (boule de neige). Enfin, notre démarche d'analyse a été une combinaison de la méthode de la théorie ancrée et de celle de l'induction analytique. La première méthode nous a permis d'étudier en profondeur le phénomène social qui fait l'objet de cette étude. La seconde méthode, que nous avons suivi étape par étape, nous a permis de vérifier notre hypothèse, selon laquelle, les représentations que se font les Africains et les Afro-antillais de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique se répartissent en deux grandes catégories distinctes, lesquelles seraient fondées sur les deux versions, fonctionnalistes et intentionnalistes, de TENT. Le chapitre qui suit sera consacré à la présentation et à l'analyse de nos résultats.

3. Présentation et analyse des résultats

Introduction

Notre présentation des résultats est divisée en cinq parties correspondant aux sous objectifs de notre travail : le premier concerne la mémoire de la TENT ; le second porte sur la victimisation collective issue de la TENT; le troisième mesure les conséquences de cette victimisation collective, à savoir les perceptions et les conséquences des victimisations générées par la TENT ; et le quatrième sonde les perceptions sur la réparation de la TENT. Enfin, le cinquième sous ensemble (3.2) vise à faire ressortir les différences de perceptions entre les interviewés partisans de l'approche fonctionnalistes et les interviewés privilégiant l'approche intentionnaliste. Dans la présentation des résultats nous tâcherons de décrire les différences notables entre les Africains et les Antillais.

3.1 Comment les Africains et les Antillais perçoivent-ils les victimisations et les conséquences engendrées par la TENT ?

3.1.1 La mémoire de la TENT

3.1.1.1 La transmission de la mémoire de la TENT

La série télévisée *Racine*²³ ou le film *Amistad*²⁴, sont cités par la majorité des interviewés (n= 14) en tant que référence dans la représentation et la compréhension de la TENT, notamment sur les conditions de vie des esclaves. La lecture de textes scientifiques ou non (n=15) sur le sujet que ce soit dans un ouvrage (n=9) ou sur internet (n=5) est également rapportée comme source importante de connaissances. La moitié (n=10) des répondants mentionnent les discussions avec les amis ou membres de la famille.

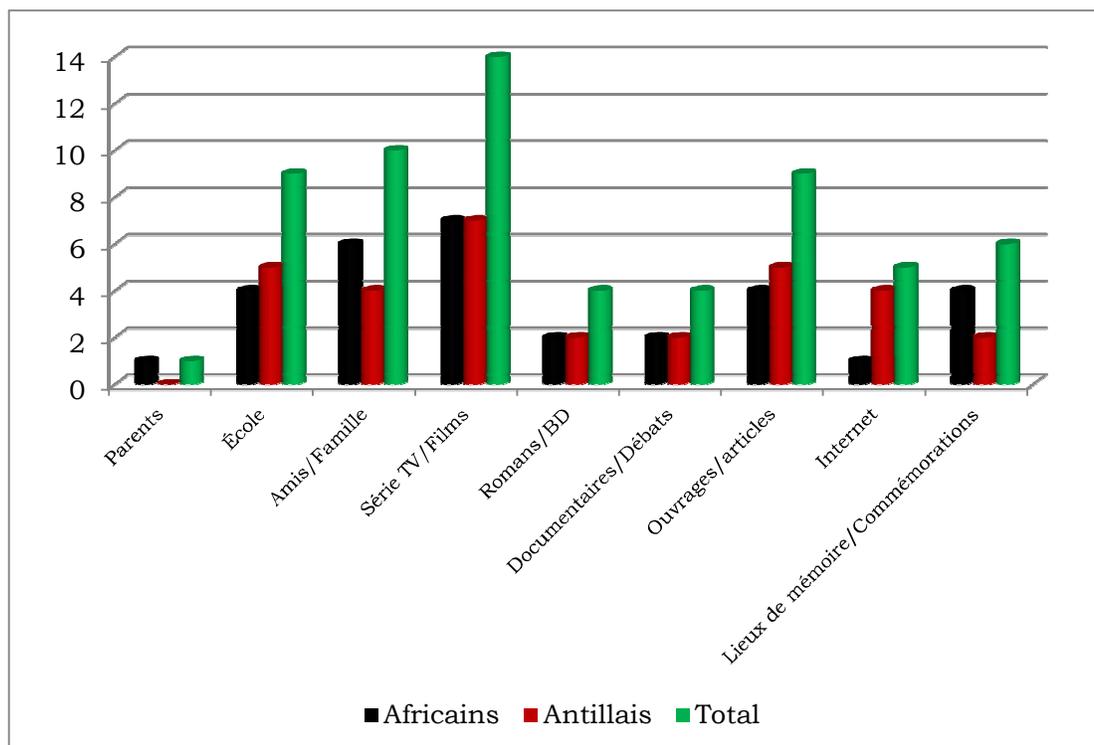
Comme l'illustre le graphique 1 ci-dessous, l'école a été la source principale de connaissance sur l'histoire de la TENT pour près de la moitié des répondants. Néanmoins, plus de la moitié (n=11) des interviewés mentionnent avoir peu appris sur l'histoire de la TENT à l'école. En outre, près de la moitié des Africains (n=4) et la moitié (n=5) des Antillais se disent satisfaits de leurs cours sur la TENT, ont tous la particularité d'avoir été scolarisés dans leur pays d'origine. Ils ont en outre comme

²³ Le titre original est *Roots*, feuilleton télévisé inspiré du livre éponyme d'Alex Haley, mettant en scène, sur plusieurs générations, l'histoire d'une famille africaine-américaine.

²⁴ Film de 1997, dirigé par Steven Spielberg, inspiré de faits historiques.

point commun d'avoir eu des professeurs passionnés par l'histoire de la TENT et qui ont sans doute facilement réussi à susciter chez eux un intérêt pour cet héritage historique.

Graphique 1 : Distribution des sources principales de connaissances sur la TENT selon l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance



La fréquentation des lieux de mémoire tels que l'île de Gorée (Sénégal) et Ouidah (Bénin) ou la participation aux événements commémoratifs relatifs à la TENT (anniversaires d'abolition de l'esclavage, expositions...) est évoquée par quelques (n=6) répondants. Néanmoins, aucun répondant n'a fait référence aux sites symboliques divers (lieux de combat, de marronnage, sites de plantation coloniales, ports négriers, villes et villages, maisons de résidences des acteurs de cette histoire) liés à la mémoire de la traite, de l'esclavage, des résistances, des abolitions répartis partout dans les Caraïbes ou dans les pays européens ex-participants au crime, notamment la France, comme source de connaissance. Pourtant ces lieux de mémoire sont nombreux, il s'agit par exemple : en Haïti (Bibliothèque haïtienne des Pères du Saint Esprit...), en Guadeloupe (Fort Delgrès...), à la Réunion (Cimetière des âmes perdues...), à la Martinique (Mémorial Cap...) ou en France (château de Joux – Doubs, Franche-Comté... ; Maison de Schœlcher de Fessenheim...). Ce mutisme quant à ces lieux de mémoire pourrait signifier le manque voire l'absence de sens de ces lieux pour les

Africains et des Antillais. Ces lieux ne seraient pas investis et/ou ni appropriés en raison du manque de travail de la part des instances nationales ou internationales concernées pour un entretien efficace et adéquat de cette mémoire. En d'autres termes, ce serait la logique d'incarnation de la mémoire qui ferait défaut. À cet effet, les propos de ce répondant sont très évocateurs :

Répondant 10 : *Mais c'est ça, l'esclavage pour nous n'a eu aucun impact. Des monuments? On a des roches gravées à Cap Esther, mais je ne sais même pas si c'est relié à l'esclavage. Sinon on a quoi? On a un musée, mais tous les musées sont dédiés aux indiens qui étaient là avant. Musées sur l'esclavage ? On a peut-être deux ou trois petites cochonneries...deux ou trois [inaudible], mais qu'est ce qu'on a d'autre? On a un fort, mais les gens vont là, ils regardent la mer, c'est tout.*

En outre, la mémoire qui est construite par le biais de ces lieux, ce que ces derniers représentent, ce qu'ils évoquent sur le plan symbolique est également à considérer. Certains (n=3) répondants antillais déplorent une construction d'une mémoire de la TENT axée sur les victimisations subies et non sur les efforts des Noirs pour lutter et résister contre l'oppression.

Répondant 11 : *Ce que je n'aime pas avec tout ce qui est commémoration de l'esclavage dans l'Hexagone ou les DOM, c'est qu'on axe tout sur comment les Noirs ont souffert, comment on a été traité comme des sous-hommes. Je dis pas qu'il faut le cacher, mais il n'y a pas que ça. C'est comme si on veut qu'on ne retienne que ça (...) L'autre chose qui me dérange aussi c'est de montrer les Blancs comme des héros., pour dire que si l'esclavage est fini c'est grâce à Schœlcher et les abolitionnistes (...) on met de côté comment les Noirs ont résisté, les révoltes, la conservation des coutumes africaines...*

Les documentaires et les débats d'une part et les romans et bandes dessinées d'autre part contribuent également à la représentation de la TENT. Ils sont en effet respectivement cités par une minorité (n=4) des répondants. La quasi-totalité (n=19) des personnes interviewées ont confié n'avoir jamais eu de discussions ouvertes et directes liées à l'histoire de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique avec leurs parents. En effet, la majorité (n= 16) des répondants rapportent que les discussions familiales sur le sujet, lorsqu'elles se tiennent, sont toujours abordées par le détour de sujets connexes liés à la situation actuelle des Noirs ou lorsque le sujet s'impose à eux dans les médias via un film, une série TV, un reportage, un documentaire, ou un débat. Un seul interviewé affirme avoir reçu un enseignement sur l'histoire de la TENT dispensé par son père, professeur d'histoire. C'est donc le mutisme qui prévaut dans les familles africaines et antillaises relativement à la TENT. Le sujet est abordé par les parents uniquement lorsqu'ils y sont confrontés. De prime abord, ce mutisme pourrait signifier que l'évocation de la TENT est si douloureuse qu'on préfère ne pas en parler.

Néanmoins, la majorité (n=16) des personnes interrogées estiment important de transmettre l'histoire de la TENT à leurs enfants. De facto, l'acceptation de nos répondants à participer à une entrevue sur la TENT n'est-elle pas une preuve en soi d'intérêt pour cette histoire ? Si oui, le résultat que nous venons de décrire n'est en rien surprenant. La transmission de l'histoire nécessitant un minimum de connaissances préalables, deux répondants avouent qu'ils auront besoin de faire des lectures avant d'être à même d'instruire leurs enfants. Plusieurs (n=8) répondants disent être en faveur d'une sensibilisation des enfants à l'histoire de la TENT, tout en mettant en garde sur les façons de faire afin de ne pas développer des troubles psychologiques chez les enfants. L'importance d'un contrôle des informations à diffuser aurait notamment pour objectif d'éviter de développer de l'amertume, de la rancune ou de la colère envers les Blancs.

Différences de perceptions entre les Africains et les Antillais

Une analyse comparative entre les Africains et les Antillais révèle une distinction entre ces deux groupes relativement à la source de connaissances « lieux de mémoire/commémoration ». En effet, la fréquentation des lieux de mémoire tels que l'île de Gorée et Ouidah, comme source de connaissance est exclusif aux Africains alors que la participation aux événements commémoratifs relatifs à la TENT (anniversaires d'abolition de l'esclavage, expositions...) est commun aux deux groupes.

De plus, il convient de souligner que les Antillais sont quatre fois plus nombreux que les Africains à consulter Internet pour avoir des informations sur la TENT. Le fait que le groupe des Antillais (âge médian de 29 ans) soit plus jeune, comparativement au groupe des Africains (âge médian de 40 ans) pourrait fournir une explication plausible à cette différence. En effet, nous savons que l'usage d'Internet pour quérir des informations est devenu un réflexe chez les jeunes.

Concernant la transmission de la TENT à leurs enfants, si la totalité des Africains affirment vouloir discuter ou avoir discuté ouvertement de la TENT à leurs enfants, c'est seulement une majorité (n=6) des Antillais qui déclarent avoir la même intention. Est-ce à dire que l'évocation de la TENT est plus douloureuse ou moins pertinente pour les Antillais ? La poursuite de la description et de l'analyse de nos résultats nous permettra sûrement d'apporter quelques éléments de réponse à cette question.

3.1.1.2 L'intérêt pour la mémoire de la TENT

Mutisme mais pas oublié

Le mutisme des Afro-descendants sur la traite et l'esclavage négriers transatlantique ne signifie pas pour autant oublié. La TENT semble très présente dans les esprits et dans les cœurs. Tout d'abord, comme nous venons de le voir, la plupart (n=16) des répondants s'accordent sur l'importance de la transmission de l'histoire de la TENT à leurs enfants. Par ailleurs, malgré les lacunes au niveau de leurs connaissances historiques sur le sujet voire leur absence de connaissance (deux répondants avouent ne rien connaître de la TENT), il n'en demeure pas moins que tous les répondants manifestent dans leur discours une grande sensibilité²⁵ par rapport à cet héritage historique. Effectivement, cet héritage revêt une grande charge émotionnelle chez les Afro-descendants. Comme nous le verrons plus loin, la gamme des émotions vont de la colère à la tristesse en passant par la douleur, le ressentiment, la honte, la fierté ou l'indifférence.

L'héritage de la TENT semble plus profondément incrusté dans les esprits et les cœurs de ceux (n=4) qui ont eu l'occasion de visiter les lieux de mémoire de la TENT tels que l'île de Gorée ou Ouidah. La visite des lieux de mémoire relative à la TENT serait selon eux une expérience rationnelle et émotionnelle unique permettant une sensibilisation efficace, et ce de lutter contre l'indifférence et la méconnaissance.

Répondant 17 : [...] *ma première vraie conscience sur le sujet c'est quand on a visité l'île de Gorée et là mon papa m'a expliqué la situation qu'il y a quatre siècles, on venait prendre des gens en Afrique, qu'on envoyait de l'autre côté. Donc j'ai tout vu à Gorée. J'ai vu la porte où les esclaves passaient pour aller sur le bateau, et il y avait encore de l'odeur d'urine à l'époque lorsque j'ai visité. Cela m'a vraiment marqué. J'avais 6 ans mais c'est resté marqué dans ma conscience, et je ne l'oublierai jamais. C'est pas quelque chose que j'ai lu dans les livres seulement mais je suis allé voir où on envoyait les esclaves. Donc c'est donc depuis tout petit que je suis imprégné de cette histoire.*

Répondant 2 : *Je pense aussi au Bénin et au Ghana, qui sont des lieux de passages des esclaves, ce qui fait qu'on ne peut pas oublier toutes les atrocités commises par les négriers. On ne peut donc pas l'oublier dans le sens où on le vit. Chaque semaine, je ne pouvais pas m'empêcher d'aller visiter l'île de Gorée qui fait partie de notre histoire et de l'histoire de l'humanité. Cela renseigne beaucoup, ne serait ce que de se présenter dans cet endroit permet de mieux comprendre ce qui s'est passé et ce qu'est l'esclavage.*

²⁵ Durant nos entretiens, nous avons pu lire dans le non verbal de plusieurs interviewés (soupirs, lourdes respirations, pauses dans le discours), à quel point le sujet les interpellait et les affectait.

Les arguments pour ou contre l'entretien de la mémoire de la TENT

La majorité (n=15) de nos interviewés considèrent que l'entretien de cette mémoire est importante voire primordiale. Deux raisons principales sont invoquées par les répondants prônant l'importance de l'entretien de la mémoire et de l'histoire de la TENT. La première raison serait relative à l'appartenance de la TENT à héritage historique aussi douloureux soit-elle des Noirs. Par conséquent, tout Afro-descendant devrait connaître cette histoire.

Répondant 20 : *La traite et l'esclavage, qu'on le veuille ou non, cela fait partie de notre histoire, alors oui, il faut que chaque noir l'apprenne que ce soit à l'école ou au sein de sa famille...*

De plus, selon l'adage « connaître son passé pour mieux comprendre le présent et construire l'avenir » l'histoire de la TENT, partie intégrante de l'héritage collectif des Noirs, permettrait, selon certains répondants (n=8) de comprendre la situation actuelle dans laquelle se trouve les Noirs en Afrique, aux Antilles ou ailleurs.

Répondant 4 : *C'est normal de savoir ce qui s'est passé (...). C'est normal que du coté des populations noires, on sache comment cela s'est passé. Il faut connaître l'histoire pour avancer. C'est primordial. Si on ne sait pas qu'il y a eu préjudice, on ne peut pas comprendre ce qui se passe aujourd'hui. Il faut savoir qui on est et d'où on vient. Et puis, cela permet de ne pas tomber dans les mêmes situations.*

Répondant 11 : *Donc je pense que c'est important d'en parler et de se rendre compte que certains comportements qu'on a décourent des comportements qu'on avait avant et qui nous été imposés.*

La deuxième raison porte sur le lien entre la TENT et l'identité collective des Noirs. La connaissance de la TENT participerait de la construction identitaire des Noirs autant sur le plan individuel que sur le plan collectif. En d'autres termes, l'histoire de la TENT serait pour les Noirs le fil conducteur entre leur réalité et leur passé. C'est l'importance de la filiation à l'Afrique, terre d'origine dans la construction identitaire des Antillais dont il est surtout question ici.

Répondant 12 : *Tu sais d'où tu viens, tu es noir, tu connais tes origines, tu es d'ici mais d'ailleurs, voici ce qui se passe ici, voici ce que tu devrais savoir d'ailleurs d'où tu viens et que tu devrais faire la symbiose de ces deux connaissances pour arriver à faire en sorte que tu ne perdes pas tes repères. On ne pourra pas non plus leur enlever ce qu'ils ont vécu ici. Mais ils ne doivent pas perdre de vue qu'il y a des expériences qu'ils ne peuvent comprendre qu'en faisant le parallèle avec cette histoire.*

Répondant 13 : *Si les enseignants nous mettaient des livres sur la culture Kréyol au moins, ce serait bien. On nous fait de l'abrutissement. C'est la raison pour laquelle je cherche par moi même d'où on vient pour déjà me connaître moi même. C'est très important pour moi (...) Il y a un philosophe grec, je crois qui disait que celui qui ne maîtrise pas son histoire, ne peut maîtriser son présent, ni son futur. Je crois que c'est vrai, si tu ne connais pas ton passé comment tu peux aller de l'avant.*

À l'inverse, quelques (n=3) personnes interrogées estiment peu important voire inutile de consacrer de l'énergie à entretenir la mémoire de cette histoire considérant tous les problèmes actuels auxquels les Noirs sont confrontés, notamment en Afrique. Ces répondants manifestent clairement leur détachement par rapport à cette période de leur histoire, davantage préoccupés par les problèmes socio-économiques, politiques contemporains des Noirs.

Répondant 14 : *C'est l'histoire, moi je trouve que c'est dépassé. Il y a des problèmes actuels en Afrique sur lesquels il faut se pencher plutôt que de parler de la traite négrière. (...) Il faut arrêter de penser que cela est un crime contre l'humanité, il y a d'autres crimes qui se passent actuellement en Afrique cela c'est plus important, plutôt que de se reporter sur le passé.*

Les éventuels risques de l'entretien de la mémoire de la TENT

Si la connaissance de l'histoire de la TENT est jugée importante par la majorité, quelques (n=5) répondants mettent en garde sur les conséquences psychologiques négatives, notamment sur l'identité, qui pourrait résulter si l'enseignement de l'histoire ne se fait pas avec un encadrement psychologique adéquat.

Répondant 3 : *Le fait de connaître cette histoire, certains peuvent baisser les bras, et sombrer dans la défaite. C'est pour ça qu'il faut que l'enseignement ne soit pas fait n'importe comment.*

Répondant 9 : *Il faut faire un travail psychologique, faire comprendre qu'à l'époque, les Blancs avaient une manière de percevoir les Noirs et que maintenant c'est différent. Les Noirs sont maintenant valorisés en tant que Noir. Il faut montrer les côtés négatifs et les côtés positifs. Il faut montrer qu'ils n'auraient pas dû être traités de cette façon, et montrer que de nos jours que les Noirs réussissent, comme les Blancs... afin que cela n'affecte pas l'identité.*

L'enseignement encadré de l'histoire la TENT serait également important afin d'éviter qu'il ne se développe chez les Afro-descendants de la rancœur voire de la haine envers les Blancs.

Répondant 6 : *Donc dans le fond, si ils donnaient plus d'informations, il faudrait encore là que ce soit contrôlé, car il ne faut pas que l'information crée un sentiment de haine.*

Il est notable qu'une telle préoccupation est souvent associée aux croyances religieuses des répondants, notamment celles qui privilégient le pardon de l'agresseur, telle que le christianisme. En effet, certains (n=3) font référence à leur foi chrétienne pour justifier leurs réserves par rapport l'enseignement de l'histoire de la TENT aux jeunes noirs.

Répondant 9 : *Moi je suis chrétienne, je suis pour l'enseignement de l'amour et d'aimer tout le monde. Il faut enseigner aux Noirs que c'est sûr que la vie est difficile mais il faut essayer de développer leur confiance car lorsque tu as une confiance, tu ne vois plus rien autour de toi. Ceux qui essaient de te rabaisser tu ne les vois pas, tu continues à avancer et à être plus fort. C'est sûr qu'il faut en parler un peu mais pas trop, pour ne pas créer de la haine.*

Les raisons évoquées quant à la transmission insuffisante de l'histoire et de la mémoire de la TENT...

La plupart (n=18) des personnes interrogées considèrent que l'histoire de la TENT n'est pas suffisamment transmise ou enseignée dans les familles, dans les médias ou à l'école. Les interviewés ne manquent pas d'avancer leurs hypothèses ou affirmations quant aux raisons de ce traitement insuffisant.

a) *...au sein des familles africaines et antillaises*

Ainsi, concernant le manque d'entretien de la mémoire de la TENT au sein des familles africaines et antillaises, certains (n=8) évoquent la peur de souffrir. En d'autres termes les Afro-descendants éviteraient de parler de la TENT voire nieraient son existence (déli ou négation) dans le but de se protéger face un passé douloureux à évoquer. Cette dernière réaction (déli) s'apparenterait à des symptômes d'une dissociation²⁶ de la conscience. Or, les symptômes de dissociation sont fréquemment manifestés chez les survivants de traumatisme interpersonnel (Van Izendoorn et Schuengel, 1996 ; cité par Baril, et al., 2008). En d'autres termes, la mémoire de la TENT serait si traumatisante, si pénible à supporter que la conscience l'occulterait. Ce faisant la TENT serait devenue tabou au sein de la majorité des familles africaine et antillaise. Cet argument est à corrélérer avec celui présenté plus haut, concernant les risques reliés à un enseignement non encadré de l'histoire de la TENT.

Répondant 4 : *Les populations noires ont une relation très spéciale avec cette période. Souvent pour éviter de souffrir, beaucoup de gens ne veulent pas en parler. Il y a vraiment quelque chose.*

Répondant 20 : *Moi je m'explique le fait qu'on en parle quasiment pas, par la peur de souffrir, car il faut l'avouer, c'est un passé lourd à porter. C'est très douloureux...*

²⁶ La dissociation peut se définir par « une perte de repères contextuels au moment de l'évènement traumatique (dépersonnalisation, déréalisation, distorsion dans la perception du passage du temps, etc.) et par une narration fragmentée du trauma (Brunet, Sergerie et Corbo, 2006). La dissociation se produit lorsque la conscience occulte un souvenir, un sentiment, une sensation résultant d'un évènement traumatique durant une courte ou longue période de temps afin de pourvoir survivre à ces évènements. La dissociation est donc une réaction de protection de la conscience face à un évènement traumatisant.

Selon un répondant, le silence africain ou antillais s'expliquerait également par le refus d'évoquer des événements considérés comme honteux et humiliant.

Répondant 3 : *On s'est fait berné par les Européens, et les gens évitent le sujet. C'est honteux, savoir que ton grand père a été amené avec une corde au coup, il faut être fort.*

D'autres répondants (n=6) analysent cette amnésie relative à la TENT comme une manière de s'intégrer en se dissociant de toute référence à une Afrique qu'ils considèrent sauvage, sous civilisée et surtout complice voire responsable de la TENT. Ce silence serait la manifestation d'un complexe d'infériorité et plus globalement d'une aliénation culturelle, consistant en un rejet des origines africaines.

Répondant 10 : *Les gens là-bas (Guadeloupéens) ils vont lire sur l'esclavage pourquoi...ils s'en foutent...ou alors quand ils vont lire sur ça, ils vont se voir comme le bon petit Blanc qui avait une plantation et des esclaves, donc ils ne peuvent pas comprendre. Personne ne veut être un esclave, tu veux être un héros, tu veux être fort, tu veux avoir du pouvoir, donc si tu dis l'esclavage tu te vois comme un homme libre automatiquement, tu te vois surtout pas comme un Africain. Fanon a écrit sur le complexe d'infériorité des Antillais, ça te fais chier, mais c'est la vérité.*

Répondant 19 : *Ils (les Africains) se désintéressent de leur histoire et de leurs traditions, tout ce qui les intéresse, c'est de ressembler aux Blancs, parce qu'ils ont honte de ce qu'ils sont à cause de ce qui s'est passé...*

b) *...par les Européens*

La plupart des répondants (n=17) s'accordent à dire qu'il existe une sorte de réticence de la part des pays européens ayant participé, à parler ouvertement et objectivement de la TENT et de ses conséquences. Pour plusieurs, ce silence s'expliquerait par la volonté de ces pays d'oublier et de faire oublier afin de ne pas raviver les velléités et les rancœurs, et de ne pas vivre la culpabilité. En d'autres termes, il s'agirait de taire dans le but d'assurer le maintien de l'ordre et la paix sociale.

Répondant 7 : *Je pense qu'il y a une certaine peur d'en parler trop. Ils veulent préserver une certaine harmonie sociale. Il y en qui sont aussi mal à l'aise. Cachons ce passé là car il y en qui ne sont pas fiers. On évite d'en parler. C'est sûr que si dans les salles de classe on commence à en parler, il y aura des réactions. Ce sont des jeunes, ils ne font pas la part des choses.*

Répondant 18 : *J'ai comme l'impression qu'ils ne veulent pas en parler. J'ai comme l'impression que les Blancs aimeraient effacer complètement cette partie de l'histoire.*

En plus du mutisme régnant relativement à la TENT dans les pays européens, certains répondants (n=9) parlent d'une sorte de campagne de désinformation et de mensonges de la part des spécialistes européens et ce concernant non seulement l'histoire de la TENT mais l'histoire de l'Afrique noire dans son ensemble.

Répondant 11 : *Sinon la traite c'est beaucoup de mensonges et de vérités cachées, car l'apprentissage de l'histoire lié à la traite n'est pas fait et est volontairement cachée par les Blancs.*

Pour ces répondants, la campagne de désinformation et de mensonges relativement à l'histoire de la TENT s'inscrit dans la même logique de domination de la part des pays européens, consistant à légitimer et justifier la TENT et de véhiculer une idéologie de supériorité des Blancs sur les Noirs afin de perpétuer la domination sur ces derniers.

Répondant 10 : *Mais d'un autre côté aussi...l'histoire qu'ils ont écrite sur nous n'est pas vraie. C'est pour ça que je ne lis plus trop de livres sur l'esclavage, à part quand je sais que c'est des Noirs qui les ont écrits. Car il y a le problème...il y a le fait qu'ils veulent toujours avoir une certaine emprise sur nous, ce qui est tout à fait normal. Tu veux contrôler les autres. Donc ce qu'ils écrivent est faux.*

Répondant 4 : *D'un autre côté, la France est un pays qui a participé aux razzias négrières, c'est un pays qui était au cœur de ce système, donc je vois mal un pays qui se dit souverain... lorsqu'on a participé à une entreprise comme celle-là, il y a de fortes chances, qu'on essaie d'en minimiser les effets, au niveau des chiffres, de l'impact. On peut même arriver à dire que c'est la victime qui est coupable. Il ne faut pas oublier que c'était un système organisé. Lorsqu'on organise quelque chose, on fait en sorte que le tout soit cohérent et qu'il ne nous retombe pas dessus. Donc c'est pour cela que dans le système d'éducation, il y a de l'idéologie qui vient justifier et cautionner les actes. On n'est plus dans le domaine des sciences humaines, de la recherche historique. Le système, la machine a développé des gardes fous pour le légitimer même après sa fin.*

Plusieurs (n=11) interviewés ne manquent pas de relever un traitement inégal de cette histoire par rapport la Shoah.

Répondant 1 : *C'est comme si il y a avait une conspiration du silence par rapport à la TENT. La Shoah, on en entend parler partout, mais TENT presque jamais (...) Regarde moi je peux plus parler de la Shoah que de la traite négrière, parce qu'on en entend plus parler. C'est un fait, parce qu'on en entend parler tous les jours, on a le droit à cela tous les jours, par tous les moyens de communication possible et imaginable. La traite négrière c'est à peine si on en entend parler à l'école.*

Répondant : 12 : *Tout le temps en France on parle des Juifs, des cérémonies sont faites en mémoire de ceux qui ont été victimes de l'Holocauste. Qu'en est-il alors de ces Africains qui ont péri en allant travailler pour le Blanc ?*

Pour quelques (n=3) répondants, cette différence de traitement médiatique entre la Shoah et la TENT résulterait de la perpétuation d'une image dévalorisante et dégradée du Noir, ayant pris naissance avec la TENT.

Répondant 7 : *On parle de l'holocauste mais pas de la traite négrière, parce que dans l'inconscient collectif la vie d'un Blanc est plus importante que la vie d'un Noir. On ne reconnaît pas ce qui s'est passé, c'était normal pour certains.*

Pour d'autres (n=4), il faut également considérer le peu d'investissement des Afro-descendants dans l'entretien de leur mémoire. Les historiens africains auraient tendance à négliger et à mettre sous silence cette histoire. Or selon nos interviewés, on ne peut pas en dire autant des chercheurs occidentaux qui écrivent davantage sur le sujet.

Répondant 4 : *La plupart des ouvrages qui sont écrits là-dessus, une grande partie sont des ouvrages écrits par des occidentaux (...) mais nous les Noirs ont écrit peu sur le sujet. De toute façon, on écrit peu sur notre histoire tout court...*

Répondant 20 : *On ne maîtrise pas notre histoire, ce sont les Blancs qui la racontent pour nous...*

Différences de perceptions entre les Africains et les Antillais

Aucune différence notable de perceptions entre les Africains et les Antillais n'a été relevée. Néanmoins, une minorité (n=2) d'Antillais perçoit un investissement voire un intérêt moindre des Africains contemporains relativement à l'entretien de la mémoire de l'esclavage lié au fait que ces derniers n'ont pas été victimes de l'esclavage.

Répondant 11 : *En Afrique, c'est une supposition, j'ai comme l'impression qu'on en parle beaucoup moins que chez nous (aux Antilles). Parce que finalement ce n'est pas eux qui ont été victimes, on a pris les Africains pour les emmener ailleurs. Mais ceux qui sont restés là ils ne sont pas plus victimes, même s'ils sentent encore la présence des Blancs.*

3.1.2 La TENT : une victimisation collective

Les victimisations générées par la TENT n'ont pas seulement porté atteinte à des individus mais elles ont été surtout dirigées vers un groupe humain précis. Les liens intrinsèques entre la TENT et le racisme ont également été mis en évidence, puisque l'institution esclavagiste a cette particularité d'avoir été appuyée par une tentative de légitimation religieuse et scientifique. Ces éléments renvoient à ce qu'on pourrait appeler la victimisation collective reliée à la TENT. En effet, l'expérience victimaire générée directement ou indirectement par la TENT ne consiste pas seulement en un préjudice causé immédiatement par la TENT, mais également en la construction sociale de ces événements. Concrètement, cette victimisation collective se manifeste d'abord par un sentiment de victimisation (3.1.3.1) et par des émotions, sentiments et réactions provoqués par la simple évocation de la TENT (3.1.3.2). La victimisation collective issue de la TENT est bien sûr, comme toute victimisation collective, également reflétée par la perception de victimisations et de conséquences, qu'elles soient ou non directement vécues par les répondants. Par souci de clarté, nous aborderons ce dernier aspect dans la section 3.1.3.

3.1.2.1 Le sentiment de victimisation

Aucun des Afro-descendants interrogés ne se perçoit comme une victime directe de la TENT. Effectivement les événements relatifs à la TENT leur sont étrangers dans la mesure où ils ne les ont pas personnellement vécus. Néanmoins, la majorité (n=14) de ces mêmes personnes, déclarent se sentir indirectement victimes des séquelles de la TENT, à savoir l'image dévalorisante du Noir, le racisme, la discrimination, les conditions, sociales, économiques et politiques précaires des Noirs. Plus précisément, leur sentiment de victimisation par rapport aux effets de la TENT est intimement lié aux victimisations qu'ils peuvent expérimenter au quotidien, que ce soit individuellement ou collectivement.

Répondant 12 : *Tout cela a une origine et pour ma part c'est lié à la traite des nègres. Donc je n'ai pas été victime directement dans le sens où ce n'est pas moi qu'on a capturé, mais ce qui est sûr c'est que des situations où on me dit désolé, vous ne faites pas l'affaire, ce sont passées à mon insu. Je suis donc victime de ce que mes proches ont vécu. Je porte aujourd'hui les marques sur le plan professionnel, dans mes études.*

Répondant 7 : *Victime non, pas continuellement. C'est à dire que je suis victime, de temps en temps mais pas continuellement. Mais maintenant oui, à travers mes enfants, à travers mes amis, à travers mes frères et sœurs de couleur je me sens victime. Indirectement oui bien sûr. On ne vous confiera pas un poste de responsabilité facilement.*

D'ailleurs, toutes les personnes interrogées percevant le racisme et la discrimination (à l'emploi, aux études et à l'embauche) comme des séquelles de la TENT témoignent en avoir été victime personnellement. En outre, plus de la moitié (n=11) répondants affirment se sentir victime de la TENT du fait de la situation économique, sociale et politique précaire dans laquelle se trouve l'Afrique à cause de la TENT, cette situation les contraignant à immigrer en dehors de l'Afrique pour trouver du travail.

Répondant 17 : *Aujourd'hui on est parti de chez nous. Pourquoi? On est victime de cette traite. Je suis parti en France, alors que je me disais en partant que je reviendrais dans mon pays.*

Répondant 16 : *Oui dans le mesure ou je ne fais pas ce que je veux. S'il n'y avait pas eu cette histoire je serais sûrement dans mon pays. Ils nous ont empêché d'évoluer.*

Plusieurs (n=12) interviewés se prononcent relativement à l'image dévalorisante du Noir projetée dans les médias :

Répondant 4 : *Mais je n'aime pas l'image qu'on projette de moi dans les films, les pubs... l'a priori d'infériorité intellectuelle, tous les stéréotypes, la bestialité, le côté animal, le côté bestial.*

En outre, pour certains répondants (n=4), le sentiment de victimisation des Noirs actuel, eu égard aux effets de la TENT, serait un indicateur de la conscience de leur identité sociale et culturelle en tant qu'homme ou femme d'origine africaine. Par conséquent, l'absence de sentiment de victimisation serait symptomatique de l'aliénation culturelle.

Répondant 11 : *Je pense qu'on est victime au quotidien. On est forcément victime à moins d'être acculturé. Tu fais fi de tes origines, limite de ta couleur.*

Répondant 4 : *En tant qu'individu et membre de la collectivité, je suis victime. Je suis sûr que certaines personnes disent je ne suis pas victime, ce sont des aliénés, ils nient la réalité c'est tout. Il faut s'asseoir et réfléchir sur ce qui arrive.*

Néanmoins, bien que se percevant comme des victimes indirectes de la TENT, plusieurs interviewés (n=11) tiennent à indiquer leur refus du statut de victime passive. Bien au contraire, ils se considèrent comme des victimes résilientes déterminées à dépasser leur conditions afin d'aller de l'avant.

Répondant 4 : *Si on dit victime qui subit et qui se dit qu'elle sera toujours victime, je dirai non.*

Répondant 3 : *Encore une fois je suis contre la politique de la victimisation. Parce que la victime se reconnaît victime, c'est une chose. Mais dépasser son état pour faire avancer les choses, c'est une autre chose. S'il faut passer par le fait d'être victime pour faire changer les choses, je n'ai rien contre cela. Mais s'il faut se faire passer pour une victime et être couché dans boue, il n'en est pas question de cela. Je ne suis pas d'accord.*

Enfin, quelques-uns (n=4) des Afro-descendants interrogés affirment ressentir aucun sentiment de victimisation. Pour eux, les événements constitutifs de la TENT appartiennent exclusivement au passé et n'ont donc aucune incidence sur le présent et encore moins sur leur vie personnelle. Un interviewé renforce cette perception en invoquant le caractère relatif du sentiment de victimisation. Selon lui, le sentiment de victimisation dépend de l'importance que les personnes accordent aux événements traumatisants.

Sujet 9 : *Un évènement a un effet sur toi lorsque cet évènement a une signification pour toi. Tout dépend de la perception que tu as de cet évènement. Il y a des effets sur les gens qui ressentent que cela leur est arrivé et que cela se poursuit encore maintenant.*

Outre le sentiment de victimisation, la TENT a résolument d'autres impacts. Il suffit de sonder les émotions, sentiments et réactions suscités chez les personnes interrogées par l'évocation de la TENT.

3.1.2.2 Les émotions, sentiments ou réactions des répondants, suscitées par l'évocation de la TENT

La TENT suscite plusieurs émotions, sentiments ou réactions. En effet, de la colère, douleur ou tristesse à la honte ou l'indifférence en passant par le ressentiment/rancœur ou le sentiment de résilience, l'analyse de leur discours et de leur non verbal dévoile une palette de réactions diversifiées.

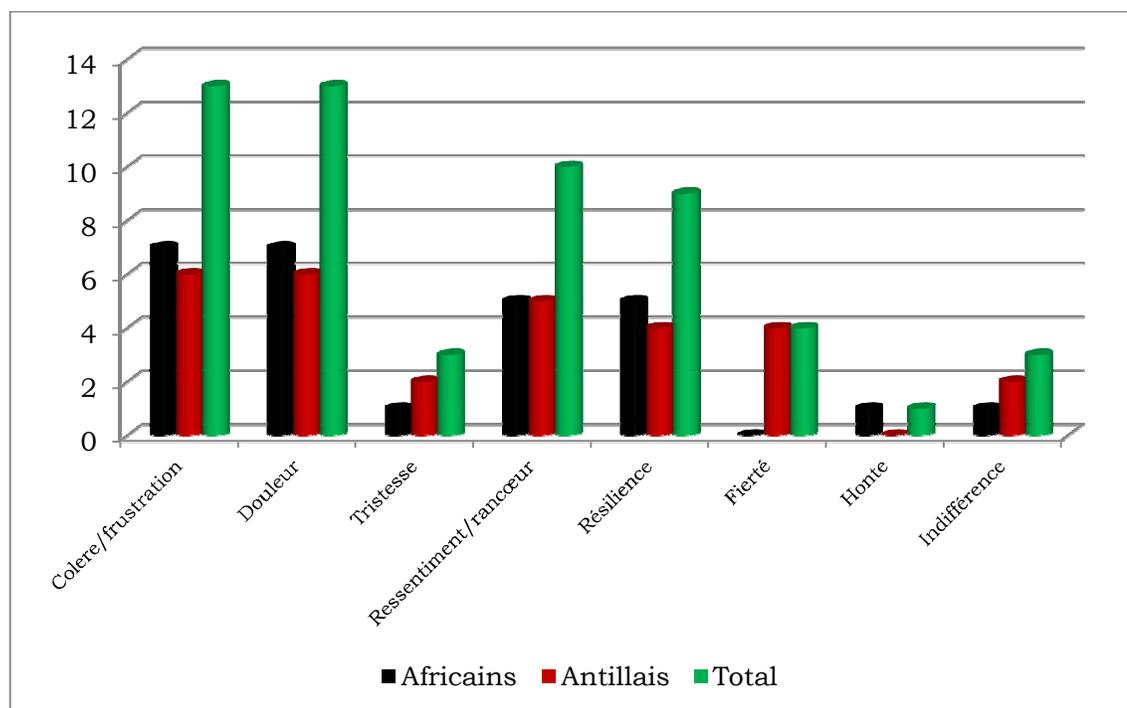
Il convient tout d'abord de préciser que ces réactions ne sont pas mutuellement exclusives, bien souvent elles sont cumulatives. En d'autres termes, les répondants manifestent une multitude de réactions à l'évocation de la TENT.

Répondant 7 : *Quand je pense à cette histoire, je ressens du dégoût pas la honte, pas l'humiliation parce que ce n'était pas voulu, un peu de colère, mais tu as envie de porter plainte mais à qui et contre qui. Il y a alors un sentiment d'impuissance.*

Répondant 20 : *Lorsqu'on évoque la traite, je ne peux pas m'empêcher d'être en colère. J'en veux aux Blancs. Je suis aussi habité par une grande douleur en pensant aux victimes et à leurs conditions de vie inimaginables....*

Le graphique 2 ci-dessous montre en détail la distribution en pourcentage des différentes réactions suscitées chez les répondants par l'évocation de la TENT. Ainsi, il appert que les réactions les plus fréquentes chez nos répondants sont la colère/frustration ex-aequo avec la douleur (n=13).

Graphique 2 : Distribution des émotions, sentiments et réactions suscités par l'évocation de la TENT, par l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance



Lorsque la colère se fait sentir, elle est passagère :

Répondant 17 : *C'est toujours la colère. Oui, c'est toujours de la colère et de l'incompréhension aussi. Comment des hommes ont pu penser que des hommes ne sont pas des hommes. La colère est passagère, mais c'est surtout l'incompréhension.*

La douleur quant à elle est souvent proche de la colère :

Répondant 3 : *C'est surtout la douleur. La révolte je la contiens. J'imagine la douleur que de voir le Blanc te traiter comme un animal. C'est une tâche indélébile dans la mémoire collective.*

Après la colère/frustration et la douleur, c'est le ressentiment qui arrive ex-aequo (n=10) au deuxième rang des émotions les plus éprouvées chez les Afro-descendants interrogés.

Répondant 11 : (...) *en quelque part cela te met une certaine rancœur, mais c'est une rancœur qui selon moi ne devrait pas exister, car l'esclavage est fini et que normalement on devrait vivre en communauté, s'accepter les uns les autres, accepter les différences de chacun. Mais pourtant en lisant cela, tout ce qui ressort c'est de la rancœur.*

Malgré la fin de la TENT, la rancœur persiste en raison de la perception de la perpétuation de certaines victimisations issues de la TENT, notamment le racisme.

Répondant 11 : *Ce qui fait que cette rancœur est encore ressentie, c'est que les Blancs, ils ont encore cette attitude de supériorité. Quand tu lis cela, cela te mets juste dans le contexte original. Comme je te disais que cela te fait voir que c'est une autre forme d'esclavage qui existe et que tu n'as pas ta place dans cette société de Blancs. Donc voilà.*

Quelques interviewés (n=3) disent ressentir un mélange de tristesse et de douleur lorsqu'ils se représentent la TENT et ses victimisations.

Répondant 8 : *(...) donc c'est une chose qui me touche tout particulièrement et je regarde cette histoire avec beaucoup de meurtrissure et de tristesse.*

On aurait pu s'attendre à davantage d'expression de tristesse dans le discours des interviewés. Mais au contraire peu de répondants expriment ressentir cette émotion. Un tel constat est, selon nous, à corréliser avec la présence relativement élevée de la colère (comme nous venons de le relever plus haut) et du sentiment de résilience (n=9). En effet, les recherches démontrent que la tristesse est une émotion que les personnes sont davantage enclines à réprimer (Cosnier, 2006). La plupart des personnes préfèrent transformer leur tristesse en colère car ils associent la manifestation de la tristesse à une certaine vulnérabilité. Ils se concentrent alors sur le responsable de leur colère (attribution externe), ce qui est également une façon d'affirmer sa volonté de ne pas subir et (en ce qui nous concerne) de sortir du cercle de la victimisation (résilience). De plus, lors de nos entrevues, les personnes concernées ont juste nommé leur tristesse sans s'y étendre, confirmant l'adage que « les grandes douleurs sont muettes ». Une personne associe sa représentation des victimisations engendrées par la TENT à de la honte.

Contre toute attente, certains répondants (n=4) affirment ressentir de la fierté lorsqu'ils se représentent la TENT. Les explications données par ces personnes permettent de comprendre aisément l'association entre les victimisations liées à la TENT et le sentiment de fierté, et donc de lever toute incompatibilité apparente. Ainsi, on dégage deux types de fierté. Une fierté exclusive aux Haïtiens, liée à la lutte de libération que leurs ancêtres ont menée afin de se libérer :

Répondant 15 : *Et je dirai qu'il ne faut pas confondre la façon dont les Haïtiens réagissent avec la façon dont les autres Noirs d'Amérique réagissent. Nous on s'est libéré de ça. On a réussi à sortir de ça. Et je pense qu'une bonne chose c'est que cette libération s'est faite par les armes. Personne nous a donné le droit d'exister comme Noir, tu l'as pris. A part pour l'Haïtien qui ne connaît pas son histoire, cela donne aux Haïtiens la fierté de ce qu'ils sont.*

Répondant 8 : *Mais pour moi cela me donne plutôt une fierté, d'être un descendant d'esclaves qui se sont rebellés et qui ont chassé les maîtres.*

L'autre fierté concerne la réussite des Noirs malgré tous les déficits sociaux auxquels ils sont confrontés :

Répondant 13 : *En fait c'est paradoxal mais je ressens aussi un peu de fierté. Un Noir qui réussit par rapport à un Blanc qui réussit, le Noir sera mieux vu parce qu'il a réussi. Je ne suis pas fier de la traite négrière, mais avec tout ce qu'on a subi lorsque je vois des gens réussir cela me fait plaisir. Je pense que c'est tout.*

Enfin, il convient de relever les trois interviewés auto-déclarés apathiques. Les interviewés en question affirment être indifférents par rapport à l'histoire de TENT. Cette indifférence apparente n'est-elle pas une stratégie de protection ? N'est-ce pas là aussi une sorte de déni ou de dissociation observée notamment chez les victimes d'actes criminels, refusant de confronter la réalité ou de revivre leur trauma. En d'autres termes, la restriction de sentiment aurait pour fonction de se protéger contre des émotions violentes telles que la colère et la douleur. Voici d'ailleurs ce que nous dit un interviewé à cet effet :

Répondant 10 : *Mais moi je ne suis pas figé dans le passé, c'est le présent et puis j'ai pas de complexe d'infériorité à ce niveau-là. Pourquoi ? Parce que comme je te dis chez moi, tout le monde est noir, tout le monde est beau et intelligent [rire] Et si j'étais né ici ce serait différent. Alors l'esclavage pour moi ça n'a aucun impact sur moi (...) Oui, mais l'indifférence c'est juste pour ne pas avoir de haine. Tu vois parce que tu as le choix entre...ben il y a l'amour et il y a la haine. Mais bon tu ne peux pas les aimer, et tu peux pas les haïr parce que c'est toi que ça détruit. Donc c'est une indifférence et là tu vis bien.*

Différences entre les Africains et les Antillais

Nous relevons une seule différence notable entre les Africains et les Antillais relativement aux réactions aux victimisations engendrées par la TENT. Elle concerne le sentiment de fierté, laquelle, comme nous l'avons vu plus haut, est exclusive aux Antillais et plus spécifiquement aux Haïtiens. Pour mémoire, Haïti est la seule nation fondée suite à une révolution victorieuse menée par des esclaves noirs contre l'armée coloniale de Napoléon Bonaparte.

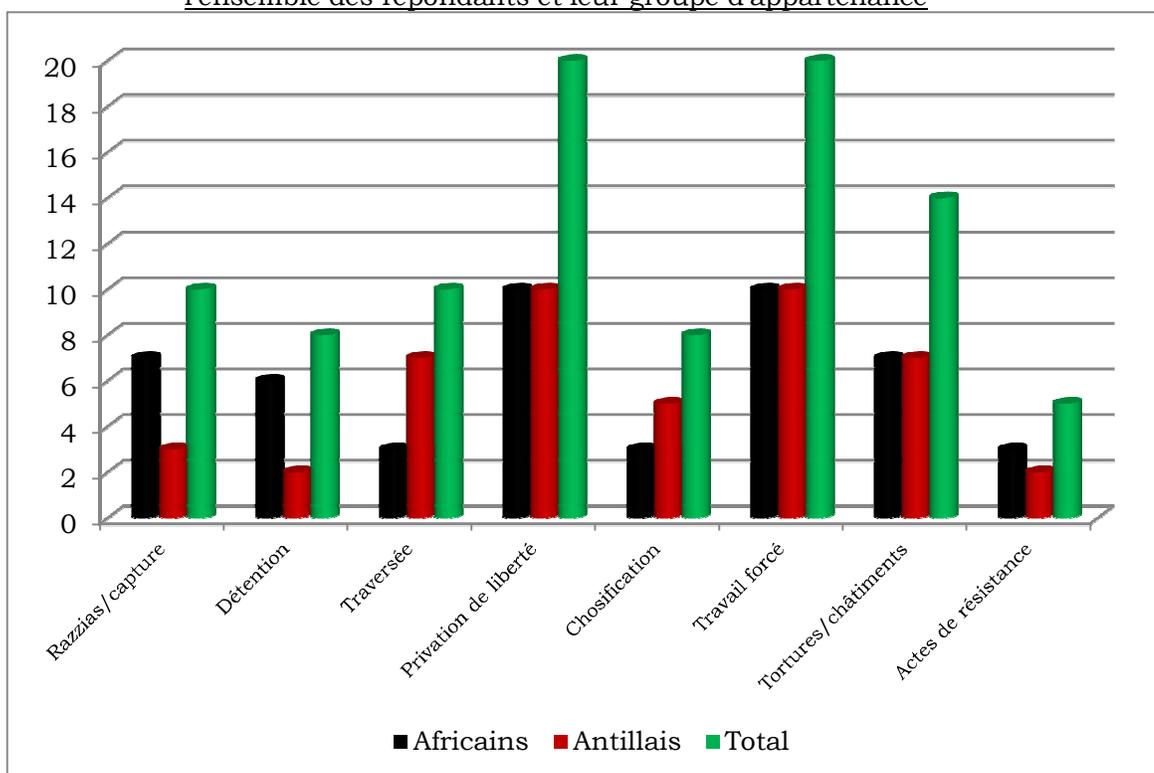
3.1.3 Les perceptions sur les victimisations et conséquences de la TENT

Nous avons classé les perceptions de nos interviewés sur les victimisations et les conséquences de la TENT en deux catégories : les perceptions sur les victimisations engendrées par la TENT (3.1.3.1) et les perceptions sur les conséquences des victimisations engendrées par la TENT (3.1.3.2).

3.1.3.1 Les perceptions sur les victimisations directes engendrées durant la TENT

Les victimisations causées par la TENT constituent la principale source de représentation de la TENT pour les personnes interviewées. En effet, tous ont abordé naturellement le sujet (nous rappelons que notre consigne de départ était : *que représente pour vous la traite et l'esclavage négriers transatlantique?*) sans que nous l'induisions par des sous-consignes. Cette représentation est sans nul doute largement renforcée par les films et séries sur la TENT (nous avons vu plus haut que la série télévisée *Racine* et le film *Amistad* sont cités par la majorité des interviewés en tant que référence dans la compréhension de la TENT), dans lesquels les victimisations subies par les Noirs sont largement décrites. En effet, l'impact de l'image dans la construction du sens et de la réalité surtout lorsqu'elle est liée à ce qu'elle représente, est une évidence (Halbwachs, 1984; 1997).

Graphique 3 : Distribution des types de victimisations engendrées par la TENT selon l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance



D'après le graphique 3, il est évident que les personnes interviewés associent principalement la TENT à ce qu'ils se représentent du mode de vie des esclaves, à savoir la privation de liberté (n=20), le travail forcé (n=20) et les châtiments/tortures (n=14). Ces trois éléments synthétisent en quelque sorte la vie des Noirs dès leur capture, selon nos répondants. Encore une fois, cette représentation est sûrement alimentée par les images issues des films et séries sur la TENT que les personnes interviewées ont pu voir.

Néanmoins, quelques répondants (n=8) ont évoqué la chosification et la bestialisation que les Noirs ont subi à cause du système esclavagiste, notamment via le Code noir.

Répondant 4 : *La traite, on peut en parler pendant des heures mais si on veut résumer tout cela, c'est une préméditation, c'est un système qui va enlever toute humanité à l'autre, qui va le stigmatiser par son apparence et l'utiliser comme une ressource. Une ressource corvéable à merci, jusqu'à ce que mort s'en suive. Le code noir, c'est la dénégation de toute humanité (...) C'est une entreprise de déshumanisation, c'est une entreprise qui faisait appel aux plus bas instincts de l'homme, de barbarie sous couvert de rationalité, de codification.*

Répondant 20 : *Ce qu'il faut savoir c'est qu'ils ont mis en place tout un système bien pensé pour nous enlever toute humanité. Ils nous considéraient comme des animaux, du bétail. Ce qu'il faut savoir aussi c'est que pour eux c'était quand même rentable si l'espérance de vie des esclaves était très faible. Ils faisaient travailler les esclaves jusqu'à épuisement parce que c'était quand même rentable pour eux. Donc tu vois, ils étaient traités même moins bien que des animaux, vu que les animaux on les ménage un peu, on ne les fait pas travailler jusqu'à la mort et surtout on ne les torture pas pour le plaisir comme on l'a fait avec les Noirs...*

Les éléments de la représentation (des victimisations subies par les Noirs durant la TENT) les moins évoqués, sont la traversée sur les navires négriers (n=5), les razzias et la capture des Africains (n=5) et la détention sur les lieux d'embarquement (n=4). Il est notable que toutes ces victimisations prennent place temporairement avant l'arrivée des captifs dans les Antilles.

Enfin, certains répondants (n=5) mentionnent les actes de résistance individuelles ou collectives, que ce soit en Afrique (les résistances individuelles ou luttes armées), sur les navires négriers (suicide, rébellion...) ou sur les plantations (révoltes, insurrections, tentatives d'évasion et de fuite, refus d'obéissance...).

Répondant 8 : *C'était un exploit de traverser de l'Afrique en Amérique. Il y en a qui volontairement se jetaient à l'eau avec leurs chaînes quand ils allaient sur le pont des navires...il y a aussi plusieurs navires qui ont coulé parce que les Africains se sont rebellés (...) Sur les plantations, les Africains ont aussi opposé beaucoup de résistance. Donc les Africains ne se sont pas laissé faire (...)*

Répondant 10 : *Selon eux (spécialistes européens de la TENT), 100% d'entre des Noirs étaient des esclaves obéissants, ils parlent pas des libres...des marrons comme on les appelle chez nous...qui prenaient leur liberté et qui vivaient retranchés dans leur village et qui n'hésitaient pas à se défendre contre les Blancs.*

Certains répondants (n=4) mentionnent les efforts des Noirs pour préserver leur identité culturelle (religion, coutumes, traditions, danses, chants et langue...).

Répondant 5 : *Nos ancêtres ont eu quand même leurs danses et leurs coutumes pour les permettre de survivre le soir par rapport à ce qu'ils vivaient dans la journée.*

Répondant 8 : *On l'a vu dans l'histoire d'Haïti. La chose qui leur a permis de survivre, de se libérer et après de se réunir politiquement, c'était le Vaudou (...) ce qui est remarquable c'est que ces Africains à qui on a voulu enlever toute identité, tout référence à l'Afrique. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'ils ne pouvaient même pas garder leur nom africain, on leur donnait des noms européens. On t'enlevait ton nom, c'est enlever ton identité (...). On les empêchait de parler leurs langues, malgré tout, on a le Kreyol aujourd'hui (...) C'est une véritable entreprise de déshumanisation, de destruction sociale et psychologique à laquelle, ils ont été confrontés et tu vois, on est encore là.*

Différences de perceptions entre les Africains et les Antillais

Entre les Africains et les Antillais, des différences de perceptions sont à souligner concernant le déroulement de la TENT. En effet, les Antillais axent davantage leur discours sur les conditions de vie des esclaves, les conditions inhumaines de travail, les sévices et les tortures imposés aux esclaves. Les Africains quant à eux parlent davantage des aspects de la TENT qui les ont affectés directement à savoir : le rapt des Africains, la vente des esclaves par les rois, les conditions de détention dans les divers lieux d'embarcation. Ainsi pour les Africains, les éléments de représentation des victimisations issus de la TENT concernent davantage la traite alors que pour les Antillais, c'est davantage l'esclavage.

3.1.3.2 Les perceptions sur les conséquences à long terme des victimisations issues de la TENT

Selon la quasi-totalité (n=18) des personnes interrogées, les victimisations engendrées par la TENT ne sont pas circonscrites dans le cadre spatio-temporel de la TENT. Ces victimisations auraient en effet produit des conséquences si prégnantes encore actuellement que pour certains (n=6), il est difficile de différencier la

victimisation de la TENT de ses conséquences. En quelque sorte, c'est la victimisation qui aurait tout simplement muté de forme.

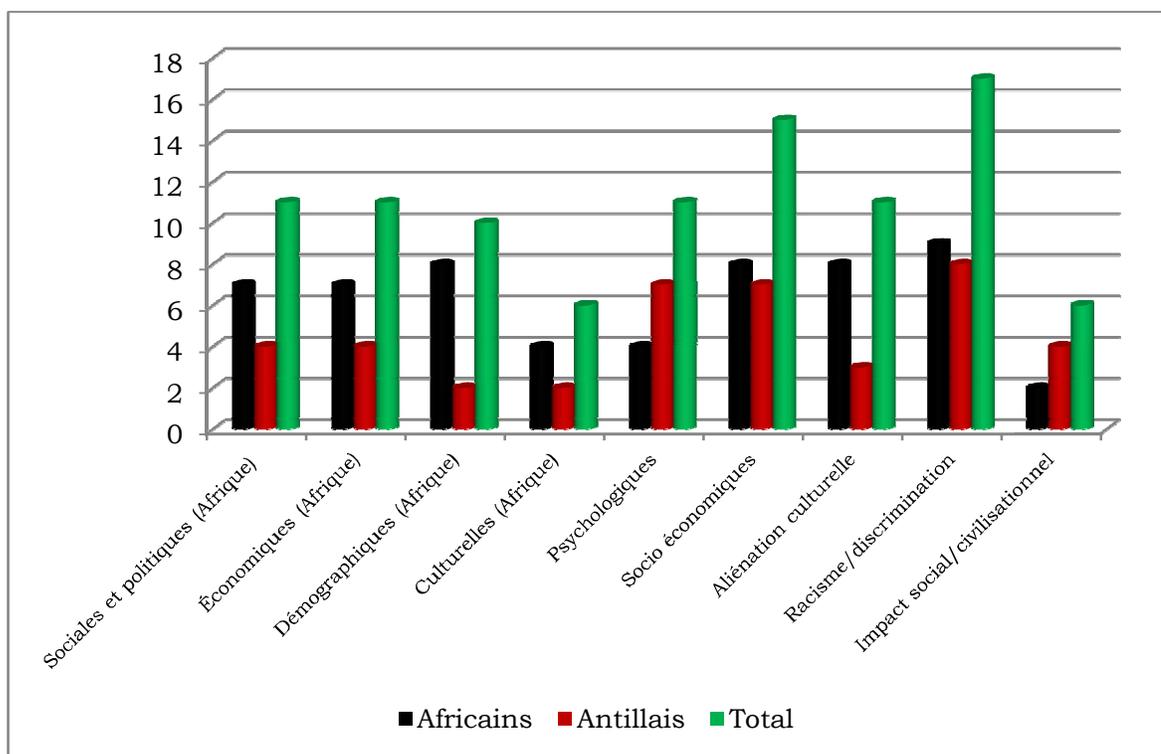
Répondant 4 : *On ne subit plus physiquement, mais on subit moralement, on subit d'une autre manière.*

Répondant 11 : *C'est les Blancs qui décident tout, les effets sont toujours là, cela a juste changé de forme.*

À l'opposé, deux répondants n'évoquent pas les conséquences des victimisations liées à la TENT. Ils émettent également de sérieux doutes quant aux effets de la TENT sur les individus actuellement. En effet, selon eux, les impacts de la TENT sur les individus sont conditionnels à l'importance que ces derniers accordent à ces événements.

Répondant 9 : *Il y a des conséquences, oui mais elles sont conditionnelles. Un évènement a un effet sur toi lorsque cet événement a une signification pour toi. Tout dépend de la perception que tu as de cet événement. Il y a des effets sur les gens qui ressentent que cela leur est arrivé et que cela se poursuit encore maintenant. Si on veut agir, il faut prendre en considération que les effets sont différents. L'histoire passée a des effets sur les générations subséquentes, mais plus les générations augmentent et moins cela devrait avoir d'effets. Tout dépend de l'importance qu'on donne à l'événement et de la façon dont on l'interprète... la façon dont on veut le concevoir et qu'on veut agir par rapport à ce passé.*

Graphique 4 : Distribution des types de conséquences actuelles des victimisations issues la TENT selon l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance



À première vue, ce sont les conséquences actuelles des victimisations de la TENT touchant les Noirs en général qui constituent la majorité des représentations des personnes que nous avons interrogées. Effectivement, les conséquences de la TENT touchant spécifiquement l'Afrique sont moins citées par nos répondants. Quelques répondants (n=5) ont mentionné des aspects positifs de la TENT. Leur faible présence dans le discours des répondants n'enlève pas moins la pertinence de les relever. Au contraire, la perception d'effets positifs à la TENT, à l'intérieur de la représentation des victimisations de la TENT que nous venons de dépeindre sur la base du discours de nos répondants, mérite qu'on s'y attarde. Nous brosons ci-dessous la description détaillée des résultats.

Les conséquences générales des victimisations issues de la TENT chez les Noirs

a) Le racisme et la discrimination raciale

Il ressort du graphique 4 ci-dessus que le racisme et la discrimination raciale (à l'emploi, aux études et à l'embauche), développés en raison de la déshumanisation et de la chosification des Africains durant la période de la TENT et des moyens pour les justifier, constituent la principale séquelle de la TENT selon les Afro-descendants (n=16) que nous avons interrogés.

Répondant 2 : *Les raisons premières de l'esclavage sont quand même liées au racisme. Il fallait défendre la supériorité d'une race sur une autre. La race blanche supérieure à la race noire.*

Répondant 4 : *On peut aussi parler du racisme qui est une conséquence directe. Lorsque tu chosifies quelqu'un, est-ce que tu vas avoir de la considération pour lui ? Le racisme est encore très présent.*

Plus de la moitié des interviewés (n=11) font également remarquer que les Noirs sont victimes en raison du fait qu'ils ne sont pas acceptés tels qu'ils sont en Occident. Sur le plan professionnel ou universitaire, cela se traduirait par une absence de reconnaissance des compétences et des qualités des Noirs (n=8). Les Noirs en Occident sont dès lors contraints de s'auto-aliéner culturellement ou d'en faire plus pour se faire accepter, précisent quelques interviewés (n=6).

Répondant 2 : *On ne reconnaît jamais mes valeurs par rapport à ce que je suis, moi c'est ce qui me... On ne me juge pas par rapport à mes valeurs, mais par rapport aux valeurs des autres.*

b) La précarité des Noirs

La majorité des interviewés (n=14) associent également les conditions sociales et économiques précaires des Noirs en Occident, à la TENT. Plusieurs répondants (n=5) ne manquent pas de souligner la convergence des conséquences actuelles de la TENT vers la problématique de la race. Un interviewé explique d'ailleurs dans quelle mesure la

précarité sociale et économique des Noirs dans le monde est liée à la question de la race.

Répondant 8 : *Donc la traite est une chose abjecte, c'est à partir de ce moment que s'est construit l'élément de race ainsi que la question de couleur qui s'y est greffée et par la suite la manière de traiter ces gens-là qui renforce les inégalités sociales sur le plan socio-économique (...) Et l'héritage de cette construction-là subsiste encore même dans notre société ici au Québec, où on peut pas dire que c'est une société aussi raciste que ne l'est la société américaine. Mais cette construction à travers la couleur persiste et fait en sorte que certaines personnes considèrent que la couleur c'est un élément qui leur permet de visualiser une condition intellectuelle moindre, une condition socio-économique et cela se perpétue dans nos sociétés, ce qui fait que la question des pouvoirs sociaux, la question de couleur fait partie de cette transmission des pouvoirs sociaux aussi.*

c) *L'aliénation culturelle*

La moitié des Afro-descendants (n=10) interrogés identifient l'aliénation culturelle comme une menace touchant la condition actuelle des Noirs. Cette menace, qui a pris naissance brutalement avec la TENT et qui perdure toujours sous une forme beaucoup plus subtile, consisterait dans le troc des racines de l'identité culturelle africaine par des valeurs exogènes d'emprunt.

Répondant 17 : *Dans cette quête d'évangélisation de civilisation, on a perdu beaucoup de valeurs, alors qu'on était très civilisé, d'une grande humanité et l'homme africain a perdu cela dans l'esclavage et la colonisation. Aujourd'hui, on le vit encore, ce sont nos problèmes. Tous nos problèmes viennent de là. Tout ce qui peut être solidarité africaine, l'humain bon qui ne va pas tuer pour ses intérêts économiques. L'homme africain n'était pas comme cela. Il y a eu des guerres tribales, mais il n'y a jamais eu de guerres de conquête y compris dans l'ancienne Égypte. Donc toutes nos valeurs, le tissu social est complètement en l'air.*

Quelques répondants (n=3) relèvent le lien entre l'aliénation culturelle et la méconnaissance voire la perte de la mémoire collective du passé précolonial par les Afro-descendants.

Répondant 4 : *Il faut avoir une vision entière de notre histoire avec notre passé glorieux et ses grandes réalisations et empires, et les revers, les régressions, pour savoir de quoi on a été capable, ce qu'on a apporté à l'humanité, et aussi ce qui nous a fait reculer, pour pouvoir avancer. Cette perception figée des choses, avec une histoire qui commence avec la traite et les razzias, avant c'était le noir complet, ensuite il y a eu la colonisation et là la situation actuelle des pays en voie de développement, pays moins avancés, et autres termes pour nous désigner. Donc on a trois périodes de régressions et avant il n'y a rien. C'est comme si l'histoire de l'Europe commençait avec le Moyen-Âge. On enlève la Renaissance et on étudie que le Moyen-Âge, cela ne tient pas la route. Le Moyen-Âge est une phase de régression, la Renaissance est une phase de retour. L'Antiquité grecque est une phase de production intellectuelle. Imaginons que l'Europe subisse un préjudice tel que la traite et l'esclavage transatlantique et qu'elle base son éducation sur le Moyen-Âge sans parler de l'Antiquité, la Renaissance et ce qui va ensuite. Il faut que les générations futures sachent ce qui s'est passé pour comprendre notamment les*

problèmes identitaires, les problèmes d'estime de soi, d'amour de son prochain, des problèmes d'amour de sa culture, on peut se référer à Fanon.

Répondant 1 : *Tu sais ce sentiment que tout ce qui vient de l'Occident est toujours génial et extraordinaire, qu'on ne saura jamais aussi bon et que la seule façon de devenir quelqu'un c'est de rester chez eux. Je ne pense pas que si on était fier de nous-même, fier de notre passé, si même on connaissait notre passé avec tout ce qu'on a réalisé, si on ne culpabilisait pas pour tout et puis rien, on aurait ce sentiment-là. Je pense qu'il y a un manque de fierté quelque part.*

Plus précisément, ces répondants expliquent que les Afro-descendants sont en rupture avec leur passé précolonial (rupture de la conscience historique). Par conséquent la TENT et la colonisation constituent les seules références historiques des Afro-descendants. En d'autres termes, la mémoire collective des Afro-descendants serait composée d'une série de victimisations. L'amnésie des Afro-descendants contribuerait largement au développement des problèmes psychologiques et culturels auxquels ils sont confrontés.

De nos jours, l'aliénation culturelle est plus subtile, précisent certains (n=5) interviewés. Elle n'est plus brutale dans le sens qu'elle n'est pas imposée par la force physique, se manifestant davantage par la domination culturelle et économique des occidentaux. Plusieurs interviewés (n=6) expliquent le mépris et la non reconnaissance de l'Occident pour les compétences et les qualités intrinsèques des Noirs. L'auto-aliénation serait alors un réflexe de survie afin de se faire accepter dans la société occidentale.

Répondant 2 : *On ne reconnaît jamais mes valeurs par rapport à ce que je suis, moi c'est ce qui me... On ne me juge pas par rapport à mes valeurs, mais par rapport aux valeurs des autres (...) Au niveau micro, il est certain que l'Africain, en tout cas la majeure partie des Africains veulent s'apparenter à la personne modèle et aujourd'hui la personne modèle c'est l'occidental. Il faut s'habiller en occidental, il faut parler en occidental, il faut parler l'anglais. C'est pas mal d'effort qu'on nous demande. C'est clair.*

L'aliénation culturelle se manifesterait par une certaine haine des Noirs envers eux-mêmes, une prise de distance des Noirs envers l'Afrique ou par la hiérarchie des couleurs aux Antilles. On pourrait en quelque sorte parler ici d'un racisme interne.

Répondant 4 : *Il faut dire les choses comme elles sont. Les Noirs ne s'aiment plus (...) Des enfants qui veulent devenir autre chose que ce qu'ils sont. Le nombre d'Africains qui portent des prénoms autres qu'africains, c'est symptomatique de notre aliénation culturelle. Notre perception du monde et de nous-mêmes est complètement éclatée.*

Répondant 7 : *Oui, parce que beaucoup d'Haïtiens vont se distancer des Africains en prônant une identité propre aux Haïtiens et qu'ils sont mélangés avec des Indiens.*

Répondant 20 : (...) il faut aussi parler de la hiérarchie des couleurs qui est aussi liée à l'esclavage. Il y a le Blanc au-dessus, après c'est le Métis et vient après le Noir. Tout ça c'est dû à l'esclavage, ce qui fait que maintenant on préfère les Noirs qui sont pâles. En Haïti et dans les Antilles ce sont eux qui ont les postes de responsabilité (...) Je pense aussi aux femmes qui se décolorent la peau pour plaire aux hommes, surtout les Congolaises. Même les hommes font ça au Congo...

d) *Les séquelles psychologiques laissées par la TENT*

La moitié des interviewés (n=10) font état, dans leur discours, des séquelles psychologiques résultant de la TENT sur les Afro-descendants actuels. C'est surtout le sentiment d'infériorité auquel les personnes interrogées font référence, mais aussi ses corollaires, le manque de confiance en soi, la faible estime de soi et l'insécurité.

Répondant 15 : *Le fait d'avoir été traité comme des objets a eu des conséquences néfastes sur la psychologie des Noirs qui l'ont vécu, outre la mort. Avoir l'impression de ne pas être l'égal des autres. Le sentiment d'infériorité crée des individus bizarres (...) Oui bien sûr, le meilleur exemple ce sont les Noirs américains. Ils ne se comportent pas normalement, parce qu'ils ont toujours l'impression qu'il y a quelqu'un qui les juge inférieurs. En fait à la limite, ils se comportent en inférieur. Ils ont une faible estime d'eux-mêmes. C'est quelque chose que tu ne peux pas comprendre.*

Répondant 7 : *Il y a les Noirs qui aussi finissent par intérioriser cette espèce d'infériorité là et qui ont un comportement négatif. Vous savez, quand on vous dit que vos parents étaient des esclaves. Moi je sais pourquoi ils étaient des esclaves, moi je ne vais pas le prendre comme une preuve que je suis un être inférieur, mais je sais qu'il y en a quelques-uns qui vont se dire cela. Vous savez l'être humain est un être fragile, si on dit qu'un être humain est un être inférieur, certains vont finir par avoir un comportement d'être inférieur. Il y en a qui l'acceptent et il y en a qui ne l'acceptent pas comme moi (...) Il y aussi le Noir qui est prêt à se mettre à genoux devant le Blanc parce qu'il sait que c'est un être supérieur, qu'il n'ose pas regarder dans les yeux parce qu'il se sait inférieur.*

Trois répondants précisent le lien entre l'aliénation culturelle et les séquelles psychologiques. Plus précisément, ils expliquent que ces séquelles psychologiques dont souffriraient les Noirs contemporains seraient engendrées par le processus d'aliénation culturelle déclenché par la TENT.

Répondant 4 : *Tout cela ce sont des préjugés qui peuvent s'agrandir dans le temps, dans la psyché d'un enfant. L'enfant voit le monde à travers les yeux d'un autre, qui le dévalorise et qui lui dit qu'il n'est rien. Donc tu cumules ces choses là, cela peut donner des difficultés.*

Répondant 20 : *Avec la traite et ensuite la colonisation, les Blancs ont mis en place un processus de destruction physique mais surtout mental. Les gens ne le réalisent pas mais les séquelles de la traite sont encore présents (...) On n'a plus de chaînes aux pieds et aux mains, on ne nous fouette plus, mais on est pas libre. On continue à nous asservir mentalement, on est plus nous-mêmes, on est plus que l'ombre de nous-mêmes...*

Dans le même ordre d'idées, une même proportion de répondants (n=3) mentionnent le manque de volonté et d'ambition des Noirs.

Répondant 1 : *Mais ce qui me frustré c'est l'homme noir, homme paresseux. Il y a aussi le Noir qui se contente de peu. On n'a pas d'ambitions, on est de bons toutous. Ils peuvent toujours nous rouler dans la farine (...) Il n'y a pas besoin d'aller bien loin dans le passé pour voir que cela se reproduit, mais sous couvert de relations économiques internationales.*

Pour d'autres interviewés (n =2), certaines réactions et émotions récurrentes chez les Noirs seraient liées à la TENT. Il est notamment question d'une certaine propension des Noirs à la susceptibilité et à la colère.

Répondant 13 : *(...) toute histoire d'une communauté se répercute sur les descendants et je me dis qu'il y a des choses qui se sont passées, qui expliquent maintenant nos réactions, nos humeurs. Par exemple, la susceptibilité je pense qu'elle est due à l'esclavage. Le peuple noir est plus susceptible par rapport à ce qui s'est passé. Par exemple, on se vexe plus vite. On n'accepte pas qu'on nous parle mal. Est-ce que c'est le fait qu'on ait vécu cela qui fait qu'on est susceptible ou bien c'est l'éducation ou la personnalité qui fait cela. J'en avais discuté avec un prof et elle me disait que la susceptibilité vient de notre histoire commune, la traite et l'esclavage etc. Oui parce que les Blancs ne sont pas considérés comme les Noirs et vice versa et selon moi c'est parce que les Noirs étaient considérés comme des biens meubles.*

e) *L'impact social et civilisationnel de la TENT*

Certains interviewés relèvent des aspects positifs de la TENT. Il s'agit de ce que nous nommons l'impact social et civilisationnel de la TENT. D'une part, il y a ceux (n=4) qui évoquent la création d'une nouvelle société avec son identité et sa culture métissées.

Répondant 18 : *C'est une chose extraordinaire parce que cela a produit une autre société. Des gens qui tiennent un peu de nous et des gens qui tiennent un peu des Blancs. C'est extraordinaire.*

Répondant 8 : *On n'en fait pas un complexe et on souhaite que les gens connaissent le plus que possible l'histoire de l'esclavagisme à travers l'histoire haïtienne pour voir comment des groupes d'individus qui, pour la plupart, quand ils sont arrivés dans les colonies, n'avaient pas nécessairement des liens culturels, venant de tribus différentes, ils ne parlaient pas la même langue et pourtant ils ont réussi à forger une langue qui est le Kreyol à partir du français et de langues de plusieurs tribus, à créer une langue commune, à communiquer, à créer une cohésion à la fois culturelle et politique.*

Deuxièmement, quelques interviewés (n=3) mentionnent la contribution significative des Noirs à la culture et à la science :

Répondant 17 : *Mais au niveau culturel, je dirai qu'on a beaucoup à apporter au monde entier. Aujourd'hui, la culture américaine vient des Noirs, la musique, la mode, la danse, vient des Noirs. Les Blancs veulent faire comme les Noirs. Il n'y a pas plus fier que les Noirs américains maintenant. Ils ont retrouvé leur fierté.*

Troisièmement, d'autres interviewés (n=2), partant de la perception d'une Afrique noire précoloniale archaïque et sauvage, jugent que la traite et l'esclavage négriers transatlantique a permis de sortir les Noirs d'une sorte de naïveté et de bonté aveuglantes et de les faire entrer dans l'ère de la modernité.

Répondant 3 : *Cela nous a fait plus de mal que de bien, c'est quoi le bien ? Le bien, c'est que cela nous a peut-être un peu réveillé. On sait que le monde n'est pas rose, que l'homme exploite l'homme. Au moins on est conscient que son vis-à-vis peut être très méchant. Notre philosophie, il faut être bon pour être bon, il y a rien là. Aujourd'hui, cela ne passerait pas parce qu'on sait qu'ils nous ont fourré. Certains, quand, ils sont arrivés, ils nous ont dit que c'était pour un avenir meilleur, mais aujourd'hui, cela ne passerait pas. On en est conscient maintenant. On est plus méfiant, il n'y a plus de croyance aveugle au bienfaiteur.*

Les conséquences des victimisations issues de la TENT en Afrique

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le deuxième ensemble de représentations des victimisations actuelles générées par la TENT portent sur celles concernant spécifiquement l'Afrique.

a) Les conséquences sociales, économiques et politiques

Ce sont les conséquences sociales, économiques et politiques qui y sont les plus représentées (n=10) dans le discours de nos répondants. Il est plus précisément question de la destruction du tissu social, économique et politico-administrative que provoqua la TENT puis la colonisation.

Répondant 4 : *Les problèmes socio-économiques sont flagrants. Avant la venue des Blancs, on était des sociétés riches, puis on est tombé dans une période de servitude, colonisation et néo-colonisation.*

Répondant 12 : *Ne parlons pas du plan politique, parlons du plan socio-économique, aujourd'hui on le voit, des personnes qui sont partis et qui ont travaillé aux États-Unis, dont les descendants travaillent encore et qui sont encore là. Si ces personnes étaient restés en Afrique, ils auraient contribué et aujourd'hui, c'est aussi une forme d'esclavage que de dire que l'Occident continue à acheter les Africains d'une manière ou d'une autre.*

b) Les conséquences démographiques

L'impact démographique est soulevé par un certain nombre d'interviewés (n=9). Peu ont élaboré sur le sujet. En effet seulement deux répondants sont rentrés dans le détail, expliquant les différentes causes de décès dû à la TENT. Voici les propos de l'un d'eux :

Répondant 20 : *La traite et l'esclavage a décimé l'Afrique de ses forces vives. Ce sont des hommes, des femmes et même des enfants valides qu'on a enlevés, qui sont morts lors des attaques, durant la traversée, dans les plantations, il y a aussi les morts dues aux maladies que les Blancs ont amenées avec eux en Afrique...donc si on additionne le tout, ça fait des millions de morts. On comprend alors l'impact désastreux que ça eu sur l'économie. Donc, quand on dit que l'Afrique est surpeuplée, c'est totalement faux, depuis la traite l'Afrique est sous peuplée.*

c) *Les conséquences culturelles*

Pour finir avec les séquelles actuelles de la TENT, mentionnons les conséquences culturelles qui font l'objet de la plus faible représentation de la part des répondants (n=6). Comme pour les conséquences démographiques, très peu de commentaires portent sur cette dimension. Néanmoins, un interviewé explique comment la TENT a créé une rupture des Africains avec leur passé précolonial.

Répondant 4 : *Parce qu'avec la période des razzias c'est tout un pan de la culture, connaissance et de l'histoire africaine, négro-africaine qui a disparu. Il faut avoir une vision entière de notre histoire avec notre passé glorieux et ses grandes réalisations et empires, et les revers, les régressions, pour savoir de quoi on a été capable, ce qu'on a apporté à l'humanité, et aussi ce qui nous a fait reculer, pour pouvoir avancer.*

Différences de perceptions entre les Africains et les Antillais

Des différences sont à relever dans les perceptions sur les victimisations des séquelles actuelles entre les Africains et les Antillais. Chaque groupe compare la TENT à la réalité touchant son appartenance ethnique. Ainsi, les Africains sont prompts à faire le lien entre la TENT et la colonisation ou la situation actuelle des pays africains. Ces deux événements étant appréhendés comme appartenant à l'histoire de l'expansion de l'Europe et des États-Unis.

Répondant 16 : *En Afrique, la traite, c'est comme aujourd'hui, il y a eu des espions noirs, qui ont été programmés pour exploiter et servir les Blancs. Ils se disent Africains, mais ils ne sont pas Africains. Ils sont là pour camoufler le jeu des Européens et des Américains. Ils continuent à servir les Blancs, les présidents africains...ils font comme avant.*

De l'autre côté, les Antillais sont plus enclins à comparer la TENT à la situation actuelle des Antilles.

Répondant 11 : *Si je prends l'exemple de chez nous, la Guadeloupe, tu peux avoir un Français qui à peine un bac, on va lui donner un poste de Bac +2, Bac +3 et le Guadeloupéen qui a un diplôme d'ingénieur, on va lui donner un salaire très restreint.*

En outre, les Antillais (n=4) comparativement aux Africains (n=2) semblent plus enclins à percevoir des aspects positifs à la TENT. Ils voient en la TENT une somme d'événements ayant contribué à la constitution de leur identité et de leur peuple. Les propos de ce répondant sont à cet effet très éloquent :

Répondant 10 : *Ben, ça représente un mauvais moment de l'histoire, mais ça représente aussi le début de mon histoire. Parce que comme je suis guadeloupéen, mon pays et mon peuple sont nés de l'esclavage. Donc c'est le point de départ et c'est ça.*

Les personnes interrogées appartenant au groupe des Antillais (n=7) sont plus nombreux que ceux appartenant au groupe des Africains (n=4) à traiter des séquelles psychologiques liées à la TENT. Inversement les Africains (n=8) sont plus nombreux que les Antillais (n=3) à évoquer les difficultés des Noirs touchant à l'aliénation culturelle.

Relativement à ces deux thèmes (séquelles psychologiques, aliénation culturelle), on dénote également des différences notables de représentation entre les deux groupes. Ainsi, concernant les séquelles psychologiques, les Antillais accentuent leur discours sur le manque de fierté et le sentiment d'infériorité des Noirs notamment aux Antilles et aux États-Unis.

Répondant 15 : *Moi la première fois que je suis allé aux États-Unis avec mes parents, je me rappelle que mon père a pointé du doigt un Noir dans la rue et il m'a dit regarde le comportement de cette personne. On dirait qu'il est gêné d'être là.*

Répondant 7 : *Il y a aussi le Noir qui est prêt à se mettre à genoux devant le Blanc parce que pour lui, c'est un être supérieur. Il n'ose pas le regarder dans les yeux parce qu'il se sait inférieur. C'est surtout aux États-Unis, mais je vois aussi ça chez mes compatriotes Haïtiens.*

Par contre la majorité des Africains (n=7) soulèvent davantage la problématique de la perte d'identité africaine au profit d'une identité culturelle occidentale.

Répondant 4 : *On nous a aussi volé notre identité culturelle, notre spécificité culturelle. Tout ce qui reste maintenant c'est le folklore, la danse, la nourriture, mais ce qui fait notre essence même on ne l'a plus. C'est vrai, on veut tous vivre à l'occidental maintenant, c'est le modèle qui nous est imposé. Tout ça, c'est aussi à cause de la traite et de l'esclavage. Juste l'exemple de l'esclave à qui ont interdisait de parler sa langue, à qui on a enlevé le nom, ce qui fait son essence, ça veut tout dire.*

Concernant l'aliénation culturelle, les Antillais (n=3) se réfèrent davantage à la question de la hiérarchie des couleurs et du rejet de toute référence culturelle africaine (sans pour autant parler de difficultés relationnelles avec les Africains).

Répondant 13 : *Aussi en Guadeloupe, tu n'es pas très accepté lorsque tu es très foncé de peau. Plus tu es clair, mieux c'est. Les enfants qui ne parlaient pas correctement le français, étaient dénigrés, bien qu'ils sachent parler Kréyol ou bien qu'ils parlent à moitié le français. Pourtant, cela fait partie de notre patrimoine de savoir parler Kréyol. On ne pouvait pas parler en Kréyol avec les parents, car c'est la langue des esclaves, des sauvages. Tu parles en Kréyol avec tes amis, mais tu ne parles pas en Kréyol avec tes parents. On ne parle pas Kréyol dans les classes, sinon on te réprimandait. C'était très bien vu d'être chabin, c'est à dire très clair de peau.*

La moitié des Africains (n=5) quant à eux évoquent surtout les difficultés relationnelles qui existeraient entre les Africains et les Antillais.

Répondant 19 : *Moi non, mais je pense que ce sont eux qui se sentent différents de nous. Eux, dans leur tête, ils se sentent plus rapprochés des Blancs que des Noirs. Or, principalement les Antillais ils sont déportés du Bénin. Mais je ne sais pas, vu qu'ils sont sur le continent américain, qu'ils sont loin de l'Afrique, qu'ils se disent plus proches des Blancs que des Noirs.*

Répondant 17 : *Ben que eux ils se sentent plus blanc que noir. Ils ne se sentent pas africains. Moi j'ai eu à discuter avec un Antillais, il ne savait même pas que les Antillais provenaient de l'Afrique occidentale. Ils ne connaissent pas leurs origines, ils sont en Amérique, ils sont antillais, ils ne se préoccupent pas de ce qui s'est passé avant.*

Si aucun Antillais n'évoque l'existence de problèmes relationnels avec les Africains, il est notable que certains (n=4) reconnaissent un problème de connexion de certains Antillais vers l'Afrique, dû au déracinement.

Répondant 15 : *Est-ce que le Noir haïtien s'identifie à un Africain, je ne le crois pas vraiment. Cela fait trop longtemps, les derniers Africains sont arrivés en Haïti, je crois en 1700 quelque chose, puisqu'en 1790 c'est le début de la révolution. Les Haïtiens, sont très conscients de leurs origines africaines, mais ils ne s'y identifient pas forcément.*

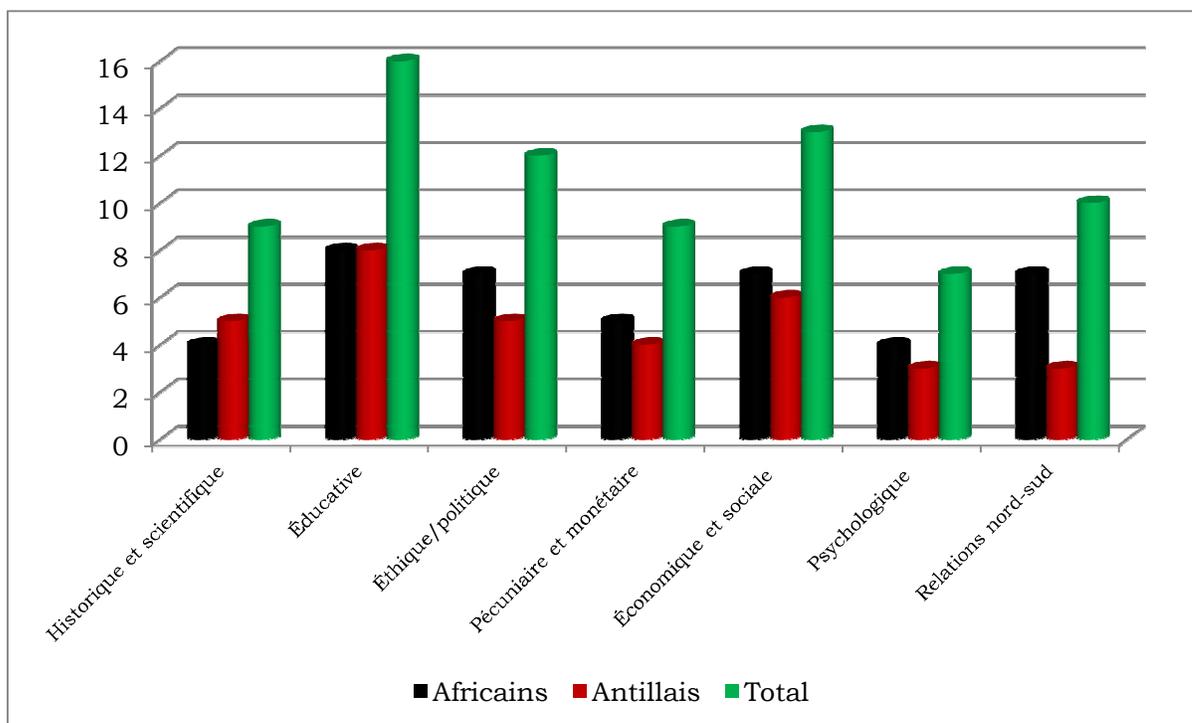
Cela veut-il signifier que les Africains nourrissent des perceptions erronées envers les Antillais quant au comportement de ces derniers vis-à-vis d'eux ? L'explication ne résiderait pas plutôt dans la représentativité de notre échantillon ? Il faut en effet considérer le fait que tous les répondants savaient que nous étions d'origine africaine. Il est possible qu'ils aient édulcoré leur discours de peur de contrarier ou de me blesser.

Nous venons de le voir, les victimisations liées à la TENT n'appartiennent pas seulement au domaine de l'histoire et de la mémoire, mais elles sont aux dires de nos interviewés présentes sous des formes mutées. Outre les représentations que se font les interviewés de l'ensemble des victimisations générées par la TENT, leur discours et leur langage non verbal révèle que la TENT est la source d'une victimisation collective.

3.1.4 La question de la réparation de la TENT

Tous les interviewés s'accordent à dire que les dommages et victimisations causés par la TENT doivent faire l'objet de réparation. Cependant, les propositions sont de différentes natures, telles que représentées dans le graphique ci-dessous.

Graphique 5 : Distribution du type de réparation souhaité, par l'ensemble des répondants et leur groupe d'appartenance



À partir de l'analyse du discours de nos interviewés, nous distinguons sept types de réparation, à savoir, la réparation historique et scientifique, la réparation éducative, la réparation éthique/politique, la réparation pécuniaire et monétaire, la réparation économique et sociale, la réparation psychologique et la réparation des relations entre le nord et le sud.

▪ Réparation historique et scientifique

Près de la moitié (n=9) dénoncent le révisionnisme, qui a existé et qui existe encore aujourd'hui, concernant l'histoire de la TENT, et ce, que ce soit dans les médias ou dans les manuels scolaires. Selon eux, il convient aux chercheurs, notamment africains, de rétablir la véracité des faits, notamment sur le nombre de victimes et sur la question de la responsabilité des Noirs.

Répondant 4 : *Il faut qualifier les choses de la manière la plus objective possible, pour pouvoir agir sur elles. On est dans une sorte de brouhaha concernant la traite transatlantique, c'est un flux d'images, de mots, sans qu'on puisse départir le vrai du faux. Il y a des spécialistes comme Pétré-Grenouilleau, qui sortent de nulle part, sans instaurer de débat contradictoire. On n'invite que les représentants d'une certaine théorie, mais jamais des spécialistes de l'autre théorie, quitte à faire passer des non spécialistes pour des spécialistes.*

Répondant 1 : *On doit avoir des historiens qui se penchent sur la question, qui nous pondent des beaux bouquins pour qu'à l'école tout le monde soit au courant de ce qui s'est passé et dissenter sur la question de façon construite, avec chiffres à l'appui puisque c'est la mode.*

▪ **Réparation éducative**

La plupart des interviewés (n=16) estiment que l'histoire de la TENT doit être étudiée à l'école pas seulement en Afrique ou aux Antilles mais dans tous les pays du monde, car c'est une histoire qui fait partie de l'histoire de l'humanité.

Répondant 17 : *Je ne connais pas bien les programmes ici, mais il faudrait qu'on parle de l'esclavage dans les écoles. On parle de l'holocauste, c'est sûr mais est-ce qu'on parle de l'esclavage je ne sais pas. On doit en parler aussi à l'école.*

Répondant 20 : *Ici au Québec, on ne parle pas de la traite et de l'esclavage dans les écoles ou très peu. Par contre on parle beaucoup de l'holocauste. Pourquoi la traite et l'esclavage n'est pas étudié comme l'holocauste. Ce n'est pas normal. Il faut que ça change.*

Néanmoins, pour plusieurs (n=5), cet enseignement doit se faire avec la préoccupation de ne pas susciter la haine, le ressentiment ou encore des séquelles psychologiques chez les Noirs.

▪ **Réparation éthique et/ou politique**

La majorité des interviewés (n=12) expriment le souhait que la TENT soit reconnue solennellement comme crime contre l'humanité, du moins, dans chaque État y ayant participé ou profité, notamment afin que la TENT fasse l'objet d'un entretien mémoriel adéquat.

Répondant 17 : *Non, je pense qu'on n'en parle pas suffisamment. À TV5, ils parlaient des enfants qui visitent les camps de concentration nazis. L'esclavage est un crime pareil mais on n'en parle pas. On veut même faire passer l'esclavage comme un crime qui vient après l'holocauste. Moi je mets l'holocauste et l'esclavage sur le même pied d'égalité, on doit aussi en parler. Il faut qu'il y ait des journées souvenirs, surtout dans les pays qui ont collaboré à cela, l'Angleterre, la France, les États-Unis, tous ces pays doivent instaurer une journée souvenir pour l'esclavage. Je ne sais pas s'il y en a aux États-Unis, mais je pense qu'aux Antilles, en Martinique, il y a une fête comme cela. On parle à cette occasion de l'esclavage. Je sais aussi que l'assemblée nationale a débattu sur le sujet pour faire passer la traite comme crime contre l'humanité, si ma mémoire est bonne il me semble que s'est passé.*

Répondant 20 : *Ce qui est avant tout le plus important, c'est que la traite et l'esclavage des Noirs soient reconnus comme un crime contre l'humanité par tous les pays et qu'on en parle comme on parle de l'holocauste actuellement.*

Cette reconnaissance est importante car son absence est perçue par quelques répondants (n=6) comme une négation de la souffrance des victimes. Concrètement, c'est la reconnaissance de la TENT en tant que génocide qu'appellent certains interviewés (n=4).

Répondant 8 : *Moi, ce que j'en tire personnellement de cette histoire-là, c'est d'abord cette idée de meurtrissure en pensant aux conditions dans lesquelles ces gens ont été transplantés et aussi du fait que leur histoire n'est pas très bien connue et que cela n'est pas considéré comme un génocide à l'égard de cette partie de la population de l'Afrique.*

▪ **Réparation pécuniaire et monétaire**

Les avis sont partagés concernant ce type de réparation. Pour certains (n=5), les pays Africains doivent être dédommagés en argent pour tous les torts causés par la TENT notamment pour la contribution des esclaves à l'essor économique des pays participants, ainsi que la paralysie de l'économie africaine, quand bien même les modalités la réparation seraient difficiles à fixer.

Répondant 13 : *Qu'on fasse un discours verbal c'est sûr mais je pense que la seule façon de pouvoir rétablir les choses c'est que ce soit pécuniaire. C'est difficile, les modalités seront difficiles, faudra-t-il donner un peu d'argent à tous ceux qui ont un peu la peau noire ? Mais la réparation selon moi devra être pécuniaire.*

Mais pour d'autres (n=4), la question de la réparation financière et monétaire est impossible, car il est question de vies humaines.

Répondant 2 : *Moi, je ne pense pas qu'on puisse compenser, car il est question de vies humaines qui ont été sacrifiées. Il n'y a pas de prix. Pour moi, il convient de se remémorer de cette histoire, de condamner.*

▪ **Réparation économique et sociale**

Un nombre significatif d'interviewés (n=13) proposent que les États responsables de la TENT apportent une aide au développement aux pays africains. Ils proposent en outre, l'annulation de la dette des États africains.

Sujet 20 : *Concrètement, quand on réfléchit à la faisabilité des choses, peut-être cela va être difficile d'évaluer sur un plan pécuniaire tous les dommages causés par les anciens pays négriers, mais une chose qui serait possible c'est qu'on annule la dette des pays d'Afrique noire et des Antilles.*

Certains répondants (n=4) proposent quant à eux d'instaurer des mesures nationales pour assurer l'égalité, de manière à ce que les Noirs ne soient plus victimes de discrimination raciale.

Répondant 11 : *Selon moi, il faut parler d'égalité. Donner la chance aux Noirs d'avoir la place qui leur mérite. (...) Donc si on arrive à une société égalitaire, c'est la seule réparation.*

▪ **Réparation psychologique**

Pour certains interviewés (n=7), les effets psychologiques de la TENT sur les Afro-descendants sont évidents (traumatisme post esclavage, aliénation culturelle, faible estime de soi...). Par conséquent, il convient, selon eux, de s'y adresser par le biais d'une thérapie collective, par exemple.

Répondant 15 : *Il y a des conséquences psychologiques des suites de l'esclavage, c'est certain. On le voit dans les Antilles. Le problème devrait se régler en faisant une psychothérapie collective. Il faut l'intellectualiser, plus qu'autre chose.*

Voilà ce que nous disent certains interviewés, concernant plus précisément l'aliénation culturelle :

Répondant 20 : *Comme cela a été fait pour les Juifs victimes de l'holocauste et leurs descendants, nous avons besoin de psychologues bien formés pour nous aider à nous libérer du trauma dû à l'esclavage et surtout nous débarrasser de notre aliénation culturelle.*

Concernant le traumatisme post esclavage :

Répondant 4 : *Les populations noires ont une relation très spéciale avec cette période. Souvent pour éviter de souffrir, beaucoup de gens ne veulent pas en parler. Il y a vraiment quelque chose. Mais il faut pourtant qu'on revienne sur ce traumatisme pour pouvoir avancer. C'est comme la femme qui a été violée. Il est important qu'elle revienne sur son traumatisme pour aller de l'avant.*

Concernant la faible estime de soi des Noirs :

Répondant 15 : *Donc c'est cela, il nous faut retrouver la fierté, pour qu'à l'intérieur de nous et à l'intérieur de la société on se sente mieux. Tu sais en Haïti, on attribue les problèmes aussi au fort taux d'analphabétisme, mais je me suis aperçu que c'était un faux problème en discutant avec les gens. La vraie différence c'est entre ceux qui sont fiers et ceux qui ne sont pas fiers.*

▪ **Réparation des relations Nord-Sud**

La moitié (n=10) des Afro-descendants dénoncent l'ingérence politique exercée par les pays européens participant à la TENT sur les pays africains et ce, depuis la fin de la TENT via la colonisation, la post-colonisation, puis le néocolonialisme. Cette ingérence implique le soutien des dictateurs, les détournements de fonds, les assassinats politiques, le vol des ressources naturelles. Par conséquent, les sujets demandent la cessation de cette ingérence et l'établissement de relations plus équitables :

Sujets 4 : *Les effets se sont aussi les relations entre l'Afrique et l'Europe. Il y a une interdépendance au niveau économique, avec par exemple le franc CFA. En 1993, la France a dévalué le franc CFA de manière unilatérale. Il y a aussi une interdépendance politique avec tous ces dictateurs africains élus à plus de 90% (...), qui sont installés et soutenus par les pays européens comme la France et en retour ces dictateurs leur donne de l'argent pour financer leurs campagnes électorales...Il faut mettre un terme à tout cela et instaurer des relations plus égalitaires.*

D'autres vont plus loin en demandant la cessation de tout lien diplomatique et économique entre l'Afrique et les pays européens concernés.

Répondant 16 : *Il y a des Noirs qui cherchent à être dominants. Ils disent vouloir instaurer la démocratie en Afrique mais dans le fond, ils continuent à nous manipuler comme des pions (...) Ils ont placé à la tête de nos gouvernements des marionnettes (...) Moi je dis qu'on devrait cesser toute relation économique et politique avec eux. Qu'ils nous laissent tranquille!*

Différence entre les Africains et les Antillais

La seule différence notable observée entre les Africains et les Antillais concerne la question de la réparation des relations nord/sud. Dans le détail, la plupart (n=7) des Africains plaident pour une réparation des relations nord/sud alors qu'ils sont quelques-uns (n=3) à avoir cette requête du côté des Antillais. Est-ce à dire que les Africains sont plus sensibles à la question que les Antillais ? On peut comprendre que ces derniers soient davantage préoccupés par les enjeux politico-économiques qui les concernent directement que par la réalité africaine. En outre, il est à noter que les îles antillaises francophones, à l'exception d'Haiti, sont plus ou moins autonomes (dépendent de leur statut) mais pas indépendantes ; elles continuent à être rattachées à la France.

3.2 L'approche fonctionnaliste et l'approche intentionnaliste

Nous postulons que les perceptions que se font les Afro-descendants des victimisations engendrées par la TENT se répartissent en deux grandes catégories distinctes, lesquelles seraient fondées sur les deux versions, fonctionnalistes et intentionnalistes, de la TENT. Deux éléments détermineraient l'adhésion des Afro-descendants à l'une ou l'autre des versions et par conséquent, les perceptions qui y seraient associées : la situation de l'Afrique noire précoloniale et la question de la responsabilité africaine.

Pour mémoire, nous rappelons la distinction entre ces deux approches. L'approche fonctionnaliste issue de la mémoire officielle de la TN, consisterait à appréhender la traite et l'esclavage négriers transatlantique comme la résultante du contexte économique particulier de l'époque. Selon, cette approche, les Africains ne seraient pas que de simples victimes, mais auraient été des victimes consentantes et participantes. L'approche intentionnaliste repose sa théorie et son argumentaire sur le fait que la traite et l'esclavage négriers étaient un système organisé et planifié visant l'exploitation des Noirs. Cette approche tend à appréhender les Européens comme les

principaux responsables de la TENT. Certains (n=3) interviewés verbalisent d'ailleurs clairement l'existence de ces deux récits distincts :

Répondant 4 : *Ce que je sais de l'esclavage c'est qu'il y a la version dite officielle et la version réelle. (...) C'est la version dite officielle, qui fait presque force de loi dans les universités. La version dite non officielle est une version plus ambitieuse. C'est une remise en question de toutes ces vérités toutes faites (...) En réalité ce n'est même pas une question d'histoire officielle et non officielle. Moi, j'ai beaucoup plus foi en la deuxième approche car c'est une approche différente.*

Répondant 20 : *Pour moi, la question de la complicité des rois africains est mise de l'avant dans l'histoire officielle pour justifier la traite et l'esclavage et minimiser les effets. C'est pour ça que pour moi il est important de lire d'autres ouvrages, ceux écrits par nous. C'est clair qu'ils sont plus durs à trouver, on ne les trouve pas dans toutes les librairies, mais maintenant avec internet, on n'a plus d'excuses. C'est aussi un moyen pour se donner bonne conscience. Mais en réalité, quand on cherche, on trouve tout. Je parle d'ouvrages comme ceux de Cheikh Anta Diop, Plumelle, Omotundé et autres...*

Une comparaison globale nous apprend que les répondants adhérant à l'approche fonctionnaliste (n=12) sont plus nombreux que ceux adhérant à l'approche intentionnaliste (n=8). Nous tâcherons ci-dessous de relever les différences entre les deux approches que ce soit au niveau du contenu (noyau central) (3.2.1) ou au niveau de ses éléments périphériques (3.2.2).

3.2.1 Les différences de contenu (noyau central) entre les deux approches

Les propos de nos interviewés permettent également de distinguer les deux approches fonctionnaliste et intentionnaliste en fonction des éléments que nous avons identifiés dans notre revue de littérature, à savoir : la situation de l'Afrique noire précoloniale, la complicité des Africains eux-mêmes et les victimisations, et les conséquences directes de la TENT.

3.2.1.1 La situation de l'Afrique noire précoloniale

Les fonctionnalistes

Nous observons que les Afro-descendants adhérant à la version de la TENT issue de l'approche fonctionnaliste dépeignent une Afrique noire précoloniale pauvre, non structurée et sauvage, comparativement aux sociétés européennes.

Répondant 18 : *Moi, je pense que c'est une question d'avancement d'une société par rapport à une autre. Parce que c'est un fait, il y a des sociétés qui sont plus avancées, je ne dirai pas plus civilisées, sur le plan technologique, par rapport à d'autres. Donc, je crois que c'est cela qui a contribué au développement de l'esclavage, parce que lorsque l'esclavage a commencé, c'est-à-dire au XVII^e siècle, les Africains n'étaient pas très développés. Ils vivaient de manière traditionnelle (...) Donc, les Africains qui n'étaient pas encore arrivés à un certain degré de développement, ont pu voir chez les Européens des mirages, parce qu'ils venaient avec leurs marchandises, ils proposaient des choses qu'ils n'avaient pas, c'est à dire des fusils, des miroirs et tout le reste. Moi, quand je parle, je parle en fait par rapport à mon pays. Nous étions dans des sociétés dirigées par des rois et la plupart étaient des Tchédos. Quand je parle de Tchédos, je parle de sociétés guerrières, c'est tout le temps le combat, la guerre, les razzias. C'était la loi des plus forts. Ces gens avaient besoin de fusils, ils avaient besoin d'avoir le pouvoir. Ce sont des gens qui étaient ni musulmans ni catholiques à ce moment là, donc ils faisaient ce qu'ils voulaient. Ils avaient besoin de cela. Ils avaient besoin d'alcool, de fusils. Comme les Blancs connaissaient leurs besoins, ils leur ont donné, ce qui fait que l'esclavage a pris place.*

Répondant 2 : *C'était une époque où on avait des structures très précaires. (...) A l'intérieur de chaque pays, il y avait des chefs, qui s'entretuaient, aussi, entre eux. Je sais qu'au Sénégal, il y avait le royaume du Walo un peu au nord, le royaume du Djolof au centre et le royaume du sud en Casamance et ce sont des gens qui s'entretuaient. Je pense que cette situation a favorisé la traite négrière, car ce sont ces mêmes gens qui à la sortie de leurs affrontements avec les autres royaumes faisaient des esclaves et les vendaient.*

Les sujets adhérant à l'approche fonctionnaliste ne manquent également pas de relever l'existence de l'esclavage dans les sociétés africaines précoloniales, laquelle aurait, selon eux, favorisé la traite et de l'esclavage négriers transatlantique.

Répondant 18 : *En Afrique, il faut savoir qu'il y a toujours eu la vente des esclaves, mais peut-être que nous avons une autre perception de l'esclavage. Car, dans nos sociétés africaines, chaque famille avait son esclave, mais l'esclave vivait avec la famille. L'esclave n'était pas sujet à des travaux trop durs. C'étaient des travaux domestiques et non des travaux des champs. Peut-être qu'en vendant des esclaves, les Noirs, pensaient qu'ils allaient subir le même sort. Mais bon, on ne sait pas. Toujours est-il que ce sont des sociétés où il y avait toujours la guerre. Donc, ils ont vendu jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'esclaves, et ils vendaient les gens de leur village, même de leur propre famille pour avoir la richesse.*

Les intentionnalistes

Les Afro-descendants privilégiant l'approche intentionnaliste parlent, quant à eux, d'une Afrique noire structurée, organisée et riche.

Répondant 4 : *Or, en réalité, ces sociétés étaient très organisées, structurées. Elles étaient construites sous le modèle d'empires : empire du Ghana, du Mali, Songhaï, Zimbabwe, Bénin. Des structures qui regroupaient des sous-groupes, et organisées juridiquement, avec un droit constitutionnel, pénal, civil, avec des systèmes religieux, philosophiques, des connaissances scientifiques.*

Répondant 13 : *Donc, il faut comprendre qu'à cette époque ce n'était pas une Afrique en misère, une Afrique comme maintenant dont on adopte les enfants.*

Non seulement, pour les interviewés intentionnalistes, les pays africains étaient dotés d'une organisation sociale et politique, et économique qui n'avait rien à envier à celle des pays européens, ils réfutent la thèse soutenue par les fonctionnalistes voulant que l'Afrique précoloniale était guerrière et non sécuritaire.

Répondant 17 : *On avait déjà des empires, et des royaumes organisés et d'ailleurs, il y avait une bonne organisation sociale, quand ils sont arrivés, les Blancs. On n'avait rien à leur envier au contraire, d'après les témoignages, je sais qu'au Bénin, ils étaient surpris de voir des trottoirs, et des systèmes d'évacuation des eaux usés (...) On dit aussi que les Africains à cette époque se faisaient toujours la guerre. C'est totalement faux, l'Afrique était très sécuritaire, ce sont eux qui ont entraîné les guerres et les instabilités.*

3.2.1.2 La question de la responsabilité africaine

Les fonctionnalistes

Les sujets adhérant aux théories fonctionnalistes de la TENT mentionnent la participation des Africains eux-mêmes à la TENT, laquelle aurait joué un rôle fondamental et crucial dans le déroulement de la TENT. En d'autres termes, les partisans de l'approche fonctionnaliste attribuent la responsabilité principale de la TENT aux Africains eux-mêmes (attribution interne).

Répondant 12 : *Donc, tout passait par le chef du village. Il était la porte d'entrée. Donc, à partir de lui se faisait la transaction. On lui disait : Vois parmi ceux dans ton village ceux qui sont robustes et qui ont la force de travailler dans les plantations.*

Répondant 18 : *On a eu des rois qui ont vendu nos ancêtres et qui ont été complices des Blancs. On se contente de condamner les Blancs, les Occidentaux, mais il faut aussi faire la part des choses, bien que ce soit dur.*

Certains (n=4) donnent des détails sur l'implication des rois africains et plus précisément les transactions entre les rois et les représentants chez les Blancs.

Répondant 11 : *Ils allaient vers le chef du village qui était une personne respectée, une personne d'autorité, qui ne pouvait pas voir ses propos contestés. Et à cette époque où les gens chassaient avec des arcs, des massues, on leur proposait des fusils de chasse, des pièges plus ou moins sophistiqués, du tabac, du sel, des choses qui étaient d'une importance aux yeux des habitants de cette ville.*

Répondant 14 : *Les Blancs ont réussi en achetant les chefs de village, avec des pacotilles, de l'alcool, des espèces de miroirs ou des chaussures en caoutchouc ou des fusils. Donc cela veut dire qu'eux-mêmes, étaient complices.*

Les intentionnalistes

Les interviewés intentionnalistes réfutent la thèse de la participation des Africains à la traite. Ils évoquent davantage une participation contrainte des Africains et tiennent les Européens comme les principaux responsables de la TENT (attribution externe).

Répondant 13 : *Donc, les Européens sont venus et comme ils étaient plus nombreux les Africains ont été contraints de participer, car généralement c'était soit tu vends soit tu meurs. C'est facile de comprendre cela, car dans une telle situation tu penses plutôt à ta vie. Selon ce que j'ai lu, la traite négrière s'est développée ainsi et ils n'avaient pas le choix, car c'était seul contre tous. En résumé, cela s'est passé ainsi.*

Un interviewé apporte une précision sur la façon dont les Européens ont, selon la thèse intentionnaliste, forcé les Africains à participer à la traite. Il s'agit de la mise au pouvoir de faux rois.

Répondant 4 : *On peut aussi parler des faux rois négriers, qui étaient en fait des Métis (...) L'enfant était élevé comme un Européen. On lui dit, tu es civilisé, tu es chrétien. Donc ces individus étaient aliénés et ils vont être en partie les premiers rouages de ce système.*

À l'opposé de la thèse de participation active des Africains à la TENT, les intentionnalistes mentionnent également les multiples actes de résistances utilisés par les Africains dès leur rencontre avec les Européens.

Répondant 20 : *Les Blancs ne le disent pas dans leurs livres, mais les Africains ne se sont pas laissés faire, ils ont résisté. Dès le départ, la rencontre avec les Blancs était loin d'être amicale. Les Africains ont lutté. Le problème c'est que leurs armes n'étaient pas aussi puissantes que celle des Blancs (...) sur les bateaux, les Africains se suicidaient, il y avait aussi des révoltes, mais comme ils ne savaient pas naviguer, souvent ils se perdaient en mer. Il faut aussi parler des révoltes d'esclaves comme celle de Nat Turner aux États-Unis, tout ça pour dire que les Africains ne se sont pas laissés faire, même si on veut nous faire croire le contraire.*

3.2.1.3 Résumé

Les propos des Afro-descendants concernant précisément le déroulement de la traite en Afrique, confirme l'existence de deux récits distincts l'un étant basé sur une approche fonctionnaliste et l'autre basé sur une approche intentionnaliste.

3.2.2 Les différences périphériques de représentations entre les deux approches

Nous venons de brosser les principales différences qui existent dans le contenu (noyau central) des représentations des victimisations et conséquences de la TENT selon l'approche ou version à laquelle, les répondants adhèrent. Maintenant, nous allons sonder les différences qui existent sur le plan des éléments périphériques de la représentation à savoir : la mémoire de la TENT (3.2.2.1), la victimisation collective (3.2.2.2), les perceptions sur les victimisations et conséquences de la TENT (3.2.2.3), la question de la réparation de la TENT (3.2.2.4).

3.2.2.1 La mémoire de la TENT

La transmission de la mémoire de la TENT

a) Les fonctionnalistes

La majorité (n=8) des répondants fonctionnalistes estiment important de transmettre l'histoire de la TENT à leurs enfants. Parmi eux, un petit nombre (n=2) de répondants avouent qu'ils auront besoin de faire des lectures avant d'être à même d'instruire leurs enfants. Enfin, la majorité (n=9) des répondants fonctionnalistes disent être satisfaits de ce qu'ils ont appris sur l'histoire de la TENT à l'école.

b) Les intentionnalistes

Tous les répondants intentionnalistes sondés ont manifesté leur intention de transmettre l'histoire de la TENT à leurs enfants. En outre, la majorité de ces répondants (n=6) intentionnalistes disent être en faveur d'une sensibilisation des enfants à l'histoire de la TENT. La majorité des interviewés intentionnalistes ont exprimé leur insatisfaction quant à l'enseignement de la TENT qu'ils ont reçu en raison de la place marginale que cette histoire occupe selon eux. Cette insatisfaction s'appuie également sur les mensonges et omissions, occultations que contiendrait l'enseignement de la TENT.

L'intérêt pour la mémoire de la TENT

a) Les fonctionnalistes

La plupart (n=9) des interviewés fonctionnalistes plaident pour un enseignement de l'histoire de la TENT, certes, mais encadré afin d'éviter qu'il ne se développe chez les Afro-descendants de la rancœur voire de la haine envers les Blancs.

Répondant 6 : *Donc dans le fond, s'ils donnaient plus d'informations, il faudrait encore là que ce soit contrôlé, car il ne faut pas que l'information crée un sentiment de haine.*

Il appert qu'une telle préoccupation est souvent associée aux croyances religieuses des sujets, notamment celles qui privilégient le pardon, telle que le christianisme.

En effet, une minorité de répondants (n=3) font référence à leur foi chrétienne²⁷ pour justifier leurs réserves par rapport à l'enseignement de l'histoire de la TENT aux jeunes noirs. De fait, les trois interviewés en question ont une version fonctionnaliste de la TENT.

²⁷ Il est notable que les sujets adhérant à la version fonctionnaliste de la TENT se déclarent soit chrétien ou musulman (cf. questions sociodémographiques en annexe 3). Or, les sujets adhérant à la version intentionnaliste se définissent soit comme des agnostiques, athées, ou traditionnalistes.

Répondant 9 : *Moi, je suis chrétienne, je suis pour l'enseignement de l'amour et d'aimer tout le monde. Il faut enseigner aux Noirs que c'est sûr que la vie est difficile mais il faut essayer de développer leur confiance car lorsque tu as une confiance, tu ne vois plus rien autour de toi. Ceux qui essaient de te rabaïsser tu ne les vois pas, tu continues à avancer et à être plus fort. C'est sûr qu'il faut en parler un peu mais pas trop, pour ne pas créer de la haine.*

Les fonctionnalistes mettent également en garde contre les conséquences psychologiques négatives qui pourraient résulter d'un enseignement non encadré de la TENT, telles que la faible estime de soi, ou les problèmes identitaires.

Répondant 3 : *Le fait de connaître cette histoire, certains peuvent baisser les bras, et sombrer dans la défaite. C'est pour ça qu'il faut que l'enseignement ne soit pas fait n'importe comment.*

Répondant 9 : *Il faut faire un travail psychologique, faire comprendre qu'à l'époque, les Blancs avaient une manière de percevoir les Noirs et que maintenant c'est différent. Les Noirs sont maintenant valorisés en tant que Noir. Il faut montrer les côtés négatifs et les côtés positifs. Il faut montrer qu'ils n'auraient pas dû être traités de cette façon, et montrer que de nos jours, les Noirs réussissent, comme les Blancs... afin que cela n'affecte pas l'identité.*

Les autres (n=3) estiment peu important voire inutile de consacrer de l'énergie à entretenir la mémoire de cette histoire considérant tous les problèmes actuels auxquels les Noirs sont confrontés, notamment en Afrique. En d'autres termes, ils sont plutôt d'avis de reléguer l'histoire de la TENT aux oubliettes, qu'ils considèrent comme un fardeau qui pèse sur les Africains.

Répondant 14 : *C'est l'histoire, moi je trouve que c'est dépassé. Il y a des problèmes actuels en Afrique sur lesquels il faut se pencher plutôt que de parler de la traite négrière. (...) Il faut arrêter de penser que cela est un crime contre l'humanité, il y a d'autres crimes qui se passent actuellement en Afrique cela c'est plus important, plutôt que de se reporter sur le passé.*

Répondant 18 : *Il ne faut pas s'appesantir dessus car cela fait partie du passé*

b) Les intentionnalistes

Les interviewés sympathisants de la version intentionnaliste de la TENT sont convaincus, quant à eux, de l'importance de l'entretien de la mémoire et de l'histoire de la TENT. En effet, selon l'adage « connaître son passé pour mieux comprendre le présent et construire l'avenir » les intentionnalistes considèrent que la connaissance de l'histoire de la TENT est essentielle à la compréhension de la situation actuelle dans laquelle se trouve les Noirs en Afrique, aux Antilles ou ailleurs.

Répondant 4 : *C'est normal de savoir ce qui s'est passé (...). C'est normal que du côté des populations noires, on sache comment cela s'est passé. Il faut connaître l'histoire pour avancer. C'est primordial. Si on ne sait pas qu'il y a eu préjudice, on ne peut pas comprendre ce qui se passe aujourd'hui. Il faut savoir qui on est et d'où on vient. Et puis, cela permet de ne pas tomber dans les mêmes situations.*

Répondant 11 : *Donc, je pense que c'est important d'en parler et de se rendre compte que certains comportements qu'on a découverts des comportements qu'on avait avant et qui nous ont été imposés.*

Dans le même ordre d'idées, la connaissance de cette histoire participerait de la construction identitaire des Noirs autant sur le plan individuel que sur le plan collectif. En d'autres termes, l'histoire de la TENT serait pour les Noirs le fil conducteur entre sa réalité et son passé. C'est l'importance de la filiation à l'Afrique, terre d'origine dans la construction identitaire des Antillais dont il est surtout question ici.

Répondant 12 : *Tu sais d'où tu viens, tu es Noir, tu connais tes origines, tu es d'ici mais d'ailleurs, voici ce qui se passe ici, voici ce que tu devrais savoir d'ailleurs d'où tu viens et que tu devrais faire la symbiose de ces deux connaissances pour arriver à faire en sorte que tu ne perdes pas tes repères. On ne pourra pas non plus leur enlever ce qu'ils ont vécu ici. Mais ils ne doivent pas perdre de vue qu'il y a des expériences qu'ils ne peuvent comprendre qu'en faisant le parallèle avec cette histoire.*

Répondant 13 : *Si les enseignants nous mettaient des livres sur la culture Kréyol au moins, ce serait bien. On nous fait de l'abrutissement. C'est la raison pour laquelle je cherche par moi-même d'où on vient pour déjà me connaître moi-même. C'est très important pour moi (...) Il y a un philosophe grec, je crois qui disait que celui qui ne maîtrise pas son histoire, ne peut maîtriser son présent, ni son futur.*

3.2.2.2 La victimisation collective

Le sentiment de victimisation

Fonctionnalistes ou intentionnalistes, aucun des Afro-descendants interrogés ne se perçoit comme une victime directe de la TENT. Effectivement les événements relatifs à la TENT leur sont étrangers dans la mesure où ils ne les ont pas personnellement vécus. Cependant, nous l'avons vu plus haut, les entrevues révèlent l'existence d'un sentiment de victimisation relatif aux conséquences des victimisations de la TENT chez nos répondants. Il s'agit ici de vérifier si ce sentiment de victimisation est présent et agit de la même façon dans les deux groupes des fonctionnalistes et des intentionnalistes.

a) Les fonctionnalistes

Si aucun des répondants fonctionnalistes ne se perçoit victime directe de la TENT, leur sentiment relativement aux conséquences des victimisations de la TENT est partagé. En effet, la majorité (n=6) de ces mêmes personnes, déclarent se sentir indirectement victimes de ce qu'ils considèrent comme des séquelles de la TENT, à savoir l'image dévalorisante du Noir, le racisme, la discrimination, les conditions, sociales, économiques et politiques précaires des Noirs. À l'opposé, certains fonctionnalistes (n=4) affirment ne ressentir aucun sentiment de victimisation. Pour eux, les événements constitutifs de la TENT appartiennent exclusivement au passé et n'ont

donc aucune incidence sur le présent et encore moins sur leur vie personnelle. Deux interviewés renforcent cette perception en invoquant le caractère relatif du sentiment de victimisation. Selon eux, le sentiment de victimisation dépend de l'importance que les personnes accordent aux événements traumatisants.

Sujet 9: *Un évènement a un effet sur toi lorsque cet évènement a une signification pour toi. Tout dépend de la perception que tu as de cet évènement. Il y a des effets sur les gens qui ressentent que cela leur est arrivé et que cela se poursuit encore maintenant.*

b) Les intentionnalistes

Comme dans le groupe des fonctionnalistes, personne chez les intentionnalistes ne se considère une victime directe de la TENT. Néanmoins, tous estiment être des victimes des conséquences des victimisations de la TENT (image dévalorisante du Noir, racisme, discrimination, conditions, sociales, économiques et politiques précaires des Noirs).

Pour certains répondants (n=4), le sentiment de victimisation des Noirs actuels, eu égard aux effets de la TENT, serait un indicateur de la conscience de son identité culturelle en tant qu'homme ou femme d'origine africaine. Par conséquent, l'absence de sentiment de victimisation serait symptomatique de l'aliénation culturelle.

Répondant 11 : *Je pense qu'on est victime au quotidien. On est forcément victime à moins d'être acculturé. Tu fais fi des tes origines, limite de ta couleur.*

Répondant 4 : *En tant qu'individu et membre de la collectivité, je suis victime. Je suis sûr que certaines personnes disent je ne suis pas victime, ce sont des aliénés, ils nient la réalité c'est tout. Il faut s'asseoir et réfléchir sur ce qui arrive.*

Les émotions, sentiments et réactions des interviewés, suscitées par l'évocation de la TENT

Des différences émotionnelles, suscitées par l'évocation de la TENT, sont également observables chez les sujets dépendamment de l'approche qu'il privilégie. Les lignes qui suivent ont pour objectif de présenter les différences en question.

a) Les fonctionnalistes

De fait, nous constatons que les sujets privilégiant la version fonctionnaliste de la TENT sont plus enclins à éprouver de la douleur, la tristesse, la honte, l'indifférence (cf. graphique 4). Dans le détail, la plupart (n=10) des fonctionnalistes disent ressentir de la douleur alors qu'ils sont une minorité (n=3) chez les intentionnalistes. Les quelques répondants (n=3) ayant verbalisés ressentir de la tristesse à l'évocation de la TENT appartiennent au groupe des fonctionnalistes. Le seul interviewé à avoir parlé de la honte qu'il ressent est également un fonctionnaliste. Enfin, trois sujets parlent

explicitement de l'indifférence que leur suscite la TENT. Or, ces trois sujets sont également des sympathisants de la version fonctionnaliste de la TENT.

Ces observations mises en concordance avec le concept d'attribution interne présenté dans notre revue de littérature, expliquent aisément ce constat. En effet, nous savons que l'approche fonctionnaliste attribue la responsabilité principale de la TENT aux Africains eux-mêmes (attribution interne). Or l'attribution interne conduit les individus à se focaliser sur l'émotion et la distance voire le déni par rapport à l'évènement traumatisant.

b) Les intentionnalistes

Les sujets partisans de l'approche intentionnaliste, quant à eux, sont enclins à ressentir de la colère et du ressentiment/rancœur. En effet, la première est invoquée par tous les sujets du groupe intentionnaliste alors que seulement le quart (n=3) des sujets en font mention dans le groupe des fonctionnalistes. La seconde est également ressentie par l'ensemble des intentionnalistes contre un petit échantillon de répondants (n=2) chez les interviewés appartenant au groupe fonctionnaliste.

Le concept d'attribution interne nous fournit ici encore des éléments explicatifs intéressants. Les intentionnalistes contrairement aux fonctionnalistes tiennent les Européens comme les principaux responsables de TENT et évoquent davantage une participation contrainte des Noirs dans la TENT (attribution externe). Nous l'avons vu, l'attribution externe suscite davantage de la colère et du ressentiment. En outre, l'attribution externe conduit les victimes à se focaliser sur l'action. De fait, nous avons vu plus haut que les sujets adhérant à la version intentionnaliste de la TENT plaident ardemment pour la réparation de la TENT, notamment pécuniaire et monétaire, historique et scientifique, et psychologique.

3.2.2.3 Les perceptions sur les victimisations et les conséquences de la TENT

Nous l'avons vu dans notre revue de littérature, la version fonctionnaliste de l'histoire de la TENT, minimise les conséquences de la TENT comparativement à la version intentionnaliste. La comptabilisation du nombre de victimes se limite aux nombre de décès et d'Africains ayant été capturés. En d'autres termes, ils n'envisagent pas d'autres conséquences que démographiques. Dans les propos, la distinction entre les interviewés adhérant à l'approche fonctionnaliste et ceux adhérant à l'approche intentionnaliste, relativement à la perception des conséquences de la TENT, n'est pas si nette que dans la littérature (spécialisée sur la TENT). Néanmoins, la distinction existe.

Les perceptions sur les victimisations engendrées par la TENT

a) Les fonctionnalistes

Pour la majorité (n=10) des sujets adhérant à l'approche fonctionnaliste, la relation travail/violence/châtiment constitue le noyau central de la représentation de la vie des esclaves. Seuls deux répondants mentionnent les actes de résistances des esclaves.

b) Les intentionnalistes

La majorité (n=5) interviewés partisans de l'approche intentionnaliste, quant à eux, sont davantage enclins à parler des actes de résistances lorsqu'ils évoquent la vie des esclaves. Ils mentionnent en outre l'orgueil et la dignité morale des Noirs. Ils précisent également que les Noirs ont résisté de différentes manières à leur condition d'esclave en conservant leur propre religiosité, danses et luttes, coutumes, et tradition, c'est-à-dire leur identité culturelle.

Les perceptions sur les conséquences à long terme des victimisations issues de la TENT

a) Les fonctionnalistes

Les répondants fonctionnalistes ont tous la particularité d'avoir une perception restreinte des effets de la TENT sur la vie actuelle des Noirs. Certains doutent même de l'existence de ces dernières, d'autres ont de prime abord, de la difficulté à envisager des conséquences actuels à la TENT.

Plus précisément, nous constatons que les sujets sympathisants de l'approche fonctionnaliste de la TENT étaient enclins au scepticisme concernant les effets actuels des victimisations issues de la TENT²⁸. Les propos de plusieurs (n=6) des répondants concernés étaient souvent précédés de mots (adverbe, verbe, formule) indiquant l'hypothèse comme « probablement », « j'imagine », « je suppose », « je pense », « cela a dû »...

Répondant 14 : *Probablement mais je ne pourrai pas te dire quoi, car j'entends souvent dire à la télé que la traite négrière a eu des effets néfastes et que si l'Afrique est actuellement pauvre c'est parce qu'on a été traité comme des esclaves et si l'Afrique est telle qu'elle est c'est parce qu'il y a eu la colonisation.*

²⁸ Nous avons également constaté que les sujets fonctionnalistes n'abordaient pas naturellement la question des effets actuels de la TENT. Nous étions souvent obligé d'induire le sujet pas des sous consignes.

En outre, les fonctionnalistes réfèrent, en médiane, à la moitié des conséquences actuelles (excluant les conséquences positives) de la TENT, identifiés dans le graphique 3 présenté plus haut. La TENT est perçue par quelques-uns (n=5) comme un ensemble d'évènements désormais révolus dont les effets, s'ils existent encore, seraient diffus et complexes.

Répondant 15 : *Il n'y en a plus maintenant, mais il y a eu un fossé de génération incroyable. Ce fossé de génération a dû créer un manque à gagner en Afrique sur l'économie, la structure sociale, tout...*

Pour d'autres (n=2), les éventuels effets de la TENT sont conditionnels à l'importance et la signification que les individus accordent à ces évènements, ainsi qu'au lien qu'ils font entre les dits évènements et les victimisations actuelles subies par les Noirs.

Répondant 9 : *Il y a des conséquences, oui mais elles sont conditionnelles. Un évènement a un effet sur toi lorsque cet évènement a une signification pour toi. Tout dépend de la perception que tu as de cet évènement. Il y a des effets sur les gens qui ressentent que cela leur est arrivé et que cela se poursuit encore maintenant. Si on veut agir, il faut prendre en considération que les effets sont différents.*

b) Les intentionnalistes

La représentation que se font les interviewés intentionnalistes de l'Afrique noire précoloniale est celle d'une Afrique riche et prospère, sécuritaire, structurée et dotée d'une organisation sociale, économique et politique qui n'avait rien à envier à celle des pays européens. Partant d'une telle représentation, il est patent que, pour eux, les conséquences de la TENT sont multiples, diversifiées et profondes.

Répondant 20 : *La traite et l'esclavage ont eu des conséquences terribles sur l'Afrique. Ça a tout désorganisé, tout bouleversé (...) La vérité c'est que les Africains vivaient dans des royaumes et des empires. Quand les Européens sont arrivés, les Africains ont fui pour se réfugier dans les villages et les forêts, pour ne pas se faire capturer, alors c'est tout leur mode de vie qui a été bouleversé. Alors les conséquences, elles sont à plusieurs niveaux, elles sont économiques, sociales, politiques et même culturelles, puisque ça a freiné l'essor culturel.*

Tous, les répondants fonctionnalistes contestent la version officielle des conséquences de la TENT, notamment en ce qui à trait au nombre de victimes.

Répondant 4 : *Par exemple, concernant le nombre de victimes, la version officielle parle de 5 à 11 millions de victimes, ce qui est totalement aberrant en réalité (...). En réalité, il y aurait eu plus de 40 millions de victimes.*

Les interviewés défendant l'approche intentionnaliste ont une représentation très grande des conséquences actuelles des victimisations de la TENT.

Pour preuve, ils mentionnent, en médiane, toutes les catégories (excluant les effets positifs) des conséquences actuelles issues des victimisations de la TENT illustrées dans le même graphique 3.

3.2.2.4 La question de la réparation

Fonctionnalistes ou intentionnalistes, tous les Afro-descendants interrogés s'accordent à reconnaître l'absence de processus de réparation relatif aux dommages et victimisations causés par la TENT. Cependant certaines différences de point de vue sont perceptibles entre les deux groupes.

a) *Les fonctionnalistes*

Seul le quart (n=3) des interviewés fonctionnalistes sont en faveur d'un dédommagement pécuniaire et monétaire. Seul un répondant fonctionnaliste souhaite une réparation historique et scientifique de la TENT.

b) *Les intentionnalistes*

Les intentionnalistes plaident tous pour un dédommagement pécuniaire et monétaire. Néanmoins, la moitié des répondants du groupe doutent de la faisabilité d'un tel dédommagement compte tenu de difficultés inhérentes à une évaluation du nombre de victimes et du montant à attribuer aux victimes en question.

De même, tous interviewés intentionnalistes exigent une réparation historique et scientifique. Enfin, la plupart des intentionnalistes (n=7) sont les seuls à demander une réparation psychologique.

Enfin, une minorité (n=3) d'interviewés adhérant à l'approche intentionnaliste dénoncent l'absence de volonté véritable des pays européens responsables et des hautes institutions représentatives de ces pays, de s'engager dans un processus de réparation.

Répondant 4 : *Si on prend les populations d'origine juive qui ont été victimes d'une machine raciste, qui les a considérées comme un groupe néfaste et on entrepris leur extermination et récupéré leurs biens. Les Juifs qui ont rééchappé de ce système et ont écrit dessus. Il y a eu un processus de réparation. Mais là il y a une chose, c'est que dans ce cas la victime a réussi à assigner le coupable devant un système de justice et il y a eu un processus de réparation. Mais dans notre cas, dans le cas des populations noires, le coupable a mis en place un système de pseudo excuse, il n'a pas été contraint. Il n'y a pas de système de réparation*

pécuniaire. Il n'y a pas eu de contrainte, alors est-ce qu'on peut dire que le préjudice est réparé ?

3.2.2.5 Résumé

Pour la majorité des sujets adhérant à l'approche fonctionnaliste, la relation travail/violence/châtiment constitue le noyau central de la vie des esclaves. Les interviewés partisans de l'approche intentionnaliste quant à eux ajoutent à ce triptyque les différentes manières dont les Noirs ont résisté à leur condition d'esclave.

Nous avons également notés des différences de perceptions entre les répondants fonctionnalistes et les répondants intentionnalistes relativement aux victimisations et conséquences de la TENT. Ainsi, si les fonctionnalistes étaient davantage enclins à douter de l'existence de conséquences actuelles issues des victimisations générés par la TENT, les intentionnalistes sont davantage convaincus de l'existence de ces dernières.

Concernant la question de la réparation, les résultats des entrevues révèlent une plus grande représentation des intentionnalistes sur tous les types de réparation envisagés. En outre, seuls des interviewés adhérant à l'approche intentionnaliste dénoncent l'absence de volonté véritable des pays européens responsables et des hautes institutions représentatives de ces pays, de s'engager dans un processus de réparation.

3.2.3 Qu'en est-il de notre hypothèse ?

Nous avons émis l'hypothèse de la prédominance de deux représentations sociales distinctes des victimisations et conséquences de la TENT chez les Afro-descendants, dont la source serait pour l'une l'adhésion du sujet à la version fonctionnaliste de la TENT et pour l'autre l'adhésion à la version intentionnaliste de la TENT. Deux éléments détermineraient l'adhésion des Afro-descendants à l'une ou l'autre des versions et par conséquent, les perceptions qui y seraient associées : les connaissances du sujet sur la situation de l'Afrique noire précoloniale et sur question de la participation des Africains à la TENT.

L'analyse inductive des entrevues (la synthèse analytique de nos entrevues est disponible à l'annexe 4) révèle manifestement la prédominance de deux représentations sociales des victimisations et conséquences de la TENT : une représentation sociale issue de la version fonctionnaliste de la TENT et une représentation sociale issue de la version intentionnaliste de la TENT. Néanmoins, il apparaît qu'outre les connaissances historiques de référence (de type fonctionnaliste ou intentionnaliste), d'autres facteurs influencent les représentations sociales que les Afro-descendants ont des victimisations et conséquences de la TENT. Nous avons effectivement vu que l'ensemble composé des idées, valeurs culturelles et sociales (excluant les croyances religieuses) et connaissances du sujet colorent les perceptions des Afro-descendants par rapport à la TENT. L'appartenance religieuse influe également la représentation selon la place qu'accorde la religion d'adhésion au pardon. Les concepts d'identité culturelle et de conscience historique se sont également révélés des éléments périphériques déterminants dans la compréhension de la représentation que se font nos interviewés des victimisations et des conséquences de la TENT. Finalement, nos analyses nous ont amené à identifier la source de détermination interne ou externe comme un facteur prépondérant. Ainsi, les éléments à prendre en considération dans la représentation sociale des victimisations et conséquences générées par la TENT sont :

- le type de connaissances historiques de référence (version fonctionnaliste ou version intentionnaliste)
- la source de détermination interne ou externe
- l'expérience de victimisation en lien avec les effets actuels de la TENT.
- l'éducation²⁹, notamment l'ensemble des connaissances du sujet lui permettant de comprendre et réfléchir sur la TENT et ses effets;
- l'identité culturelle et conscience historique ;
- et l'appartenance religieuse.

²⁹ L'éducation peut se définir, dans ce cas, comme l'ensemble des idées, valeurs culturelles et sociales et connaissances qui nous sont transmises par notre environnement (la famille, le groupe d'appartenance, l'école et les médias) et qui détermine la capacité et le mode de réflexion du sujet. Nous excluons les croyances religieuses dans cette définition. Elles font l'objet d'une catégorie à part.

Notre hypothèse devrait par conséquent être reformulée de la manière suivante : la représentation que se font les Africains et les Afro-antillais des victimisations et des conséquences de la TENT est en lien avec le type de connaissances historiques de référence (version fonctionnaliste ou version intentionnaliste), leur identité culturelle et leur conscience historique, leur expérience de victimisation en lien avec les effets actuels de la TENT, leur éducation, et leur identité religieuse. Comme le démontre le graphique 6 ci-dessus, ces éléments périphériques n'ont pas le même pouvoir d'influence sur le noyau de la représentation. En effet, les expériences de victimisations vécues ou observées ainsi que l'identité culturelle et la conscience historique du sujet ressortent les éléments périphériques ayant le plus d'influence sur la représentation des victimisations et conséquences engendrées par la TENT.

Différences de perception entre les Africains et les Antillais

Aucune différence de perception n'est à relever entre les Africains et les Antillais, puisque le même nombre d'Africains et d'Antillais sont présents à la fois dans le groupe des fonctionnalistes que dans le groupe des intentionnalistes.

Néanmoins, nous pensions que les Antillais seraient plus enclins que les Africains à parler de la responsabilité des Africains ou de la participation des rois (attribution interne), mais notre préjugé s'est avéré faux. Bien au contraire, les Africains (n=6) ont été plus nombreux à évoquer le sujet que les Antillais (n=4). Nous précisons au lecteur que nous n'avons pas caché nos origines africaines. Certains de nos interviewés d'origine antillaise ont peut-être évité d'aborder ce thème ou ont dénaturé leurs propos, de peur de nous mettre mal à l'aise.

Conclusion

Aux dires de nos répondants, il n'y a peu voire pas du tout de transmission de l'histoire et de la mémoire de la TENT des parents africains et antillais à leurs enfants. L'information et l'éducation se ferait principalement via les films et séries télévisés tels que Racine et Amistad, l'école et les médias.

La majorité des interviewés déplorent cette absence de transmission parentale de la TENT. Ils dénoncent également un manque de vulgarisation de l'histoire de la TENT dans les médias et les écoles. Outre le manque de transmission, certains perçoivent et dénoncent une campagne de désinformation voire de falsification de l'histoire de la TENT. Les raisons principales évoquées pour ces anicroches dans la

transmission et l'entretien de la mémoire de la TENT sont la peur de souffrir, la honte, l'aliénation culturelle (pour les Africains et Antillais) et le souci du maintien de l'ordre (les Occidentaux).

Les victimisations et les conséquences de la TENT constituent indubitablement le noyau central des représentations de la TENT. Mais ce n'est pas seulement les victimisations vécues par les Noirs durant la période de la TENT dont il est question ici, mais aussi des victimisations que les Noirs subissent actuellement, tels que le racisme ou la discrimination.

Des différences de représentations entre les Africains et les Antillais sont certes perceptibles. Mais les différences entre les intentionnalistes et les fonctionnalistes sont encore plus manifestes, et ce non seulement dans la représentation des faits (situation de l'Afrique noire précoloniale, responsabilité africaine, conséquences de la TENT, victimisations subies par les esclaves) ou les réactions (émotionnels, avis sur les réparations) mais également dans la source de détermination (interne ou externe) que se font chaque groupe (fonctionnaliste et intentionnaliste) de ces événements.

Force est de constater que notre hypothèse provisoire est incomplète. Par conséquent nous la reformulons de la façon suivante : la représentation que se font les Africains et les Afro-antillais des victimisations et des conséquences de la TENT est en lien avec leur type de connaissances historiques de référence (version fonctionnaliste ou version intentionnaliste), leur source de détermination (interne ou externe), leur identité culturelle et leur conscience historique, leur expérience de victimisation en lien avec les effets actuels de la TENT, leur éducation, et leur identité religieuse.

4. Discussion des résultats

Pour mémoire, notre étude visait à capter les perceptions, les représentations et les réactions des Afro-descendants rencontrés relativement aux victimisations et aux conséquences de la TENT. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à l'état de la mémoire de la TENT, notamment à l'intérêt que portent nos protagonistes à cette mémoire. Nous avons ainsi remarqué que cette dernière est complexe. En effet, la mémoire de la TENT est à la fois absente et présente. Nous avons en effet été surpris de constater qu'aucune transmission parentale de l'histoire et de la mémoire liée à la TENT ne se faisait au sein des familles africaines et antillaises. Les répondants expliquent ce silence par la peur de souffrir et le déni. Ainsi, le déni du crime aurait une fonction de « béquille psychologique » permettant d'éviter toute référence mentale à ce passé douloureux (Govindama, 2004). Nous avons vu que cette réaction pourrait également s'apparenter à des symptômes de dissociation, notamment observés chez les survivants de traumatismes interpersonnels. Ainsi, la transmission se ferait essentiellement à l'école, par le biais de discussions entre amis et membres de la famille et par les médias. En outre, plusieurs regrettent le manque de traitement médiatique et ou mettent en doute la véracité des informations qui circulent. Les explications données se rapportent cette fois-ci au rejet du sentiment de culpabilité, et au souci du maintien de l'ordre.

Conséquemment à cette « mémoire ombragée et trouée » (puisqu'elle est considérée soit absente, erronée ou falsifiée) nous avons constaté que les Afro-descendants interrogés ont de faibles représentations sociales de la TENT. Néanmoins, les interviewés ayant fréquenté des lieux de mémoire dédiés à la TENT semblent avoir une représentation plus complète. Il est aisé de comprendre que la visite des lieux de mémoire de la TENT permet aux Afro-descendants de rendre visible ce qui est souvent difficile à imaginer. Les visites viendraient également pallier au manque de transmission et de diffusion de cette histoire. En d'autres termes, les visites des lieux de mémoire auraient pour effet de stimuler et d'activer l'intérêt pour la mémoire collective des Afro-descendants.

L'entretien de la mémoire collective de la TENT est importante voire essentielle pour la majorité des Afro-descendants. D'abord, l'histoire de la TENT s'inscrit dans l'histoire globale, d'autant qu'il s'agit d'un crime contre l'humanité. Il est, par conséquent, important pour les Afro-descendants de l'étudier, de l'enseigner et de la

diffuser. Pour certains interviewés, la prise de conscience de cet héritage historique est essentielle, car elle participerait à la compréhension de la situation actuelle des Noirs et à leur construction identitaire. À l’opposé, quelques interviewés perçoivent comme futile et inutile la remémoration de l’histoire de la TENT, compte tenu des problèmes actuels auxquels sont confrontés les Africains. D’autres Afro-descendants ont des avis plus contrastés, prônant un enseignement encadré de la TENT afin d’éviter les éventuels effets psychologiques négatifs chez les Noirs.

De fait, l’analyse des entrevues semi-dirigées révèle que les victimisations causées par la TENT constituent la principale source de représentation de la TENT pour les sujets. Les victimisations subies par les esclaves (privation de liberté, travail forcé, châtements/tortures) sont plus représentées que les victimisations subies avant l’arrivée des Noirs aux Antilles (conditions de la traversée, razzias et capture, conditions de détention sur les lieux d’embarquement). Il est notable que l’évocation de la TENT suscite plusieurs émotions, sentiments ou réactions ; partant de la colère, douleur ou tristesse à la honte ou l’indifférence en passant par le ressentiment/rancœur ou le sentiment de résilience.

Nous étions également intéressés à sonder les perceptions des Afro-descendants rencontrés relativement aux éventuelles conséquences actuelles des victimisations issues de la TENT. Pour la quasi-totalité des répondants, les victimisations découlant de la TENT produiraient des effets négatifs encore aujourd’hui, en Afrique (conséquences sociales, économiques, politiques et culturelles) et en Occident. Néanmoins, les victimisations subies par les Noirs en Occident font l’objet des plus grandes préoccupations. Il s’agit principalement de la victimisation raciale et de la précarité économique et sociale dont sont victimes de nombreux Noirs. L’aliénation culturelle et les séquelles psychologiques (sentiment d’infériorité, faible estime de soi, faible confiance en soi, racisme interne ...) occupent également une grande place dans la représentation que se font les Afro descendants des conséquences actuelles de la TENT. Il est notable que les propos des sujets concernant les conséquences de la TENT et notamment ses effets psychologiques rejoignent les thèses sur le syndrome ou trouble post traumatique relatif à l’esclavage et plus largement le concept de traumatisme historique ou de syndrome de stress post traumatique complexe, endémique ou culturel (Herman, 1997). Selon ce concept, les symptômes multiples du symptôme de stress post traumatique tel qu’identifié par le DSM-IV ne permettent pas de circonscrire l’ampleur de la souffrance des personnes ayant vécu ce type de

victimisation collective transgénérationnel (Weine et coll, 1995; Brave-Heart, 1998; Wesley-Esquimaux et Smolewski, 2004 ; De Gruy-Leary, 2005). Le concept de traumatisme historique prendrait en compte d'autres facteurs indispensables à la compréhension de la souffrance tel que les perturbations dans la continuité culturelle et sociale, et la transmission de modèles sociaux et schémas de comportements mésadaptés.

En outre, il apparaît que la représentation de la TENT est intimement liée aux expériences de victimisations que les Noirs vivent au quotidien (racisme, discrimination à l'embauche et au logement, diffusion de stéréotypes négatifs). En effet, le passé est un objet de représentation que les individus construisent et reconstruisent continuellement en fonction de leur situation présente (Halbwachs, 1997). En outre, cette représentation d'événements du passé peut avoir des répercussions sur l'existence, notamment sur la façon que l'on a de se percevoir et d'appréhender le monde (Furst, 1967; Young, 1995). Concernant spécifiquement la victimisation, celle-ci ne se produit pas seulement dans le cadre d'une expérience douloureuse individuelle mais aussi collective et qu'elle peut être également générée par une représentation sociale de cette dernière (Bar-Tal et al., 2009). En outre, cette représentation sociale douloureuse peut subvenir des suites d'une expérience victimisante vécue à long terme, tel que l'esclavage, l'exploitation, la discrimination ou la colonisation (Bar-Tal et al., 2009). Dans notre contexte, la victimisation collective serait constituée de la TENT, la colonisation, la victimisation raciale et la néo colonisation.

L'étude visait également à sonder l'existence d'un éventuel sentiment de victimisation des Afro-descendants eu égard aux victimisations issues de la TENT. Force est de constater, que la majorité des répondants considèrent être des victimes indirectes de la TENT en raison des victimisations que les Noirs subissent encore aujourd'hui. En faisant état des victimisations provoquées par la traite et l'esclavage négriers transatlantique, plusieurs ont fait état des situations victimisantes auxquelles ils ont été ou sont encore confrontés au quotidien que ce soit personnellement ou collectivement, qu'ils associent à la TENT. Pour certains Afro-descendants que nous avons interrogés, il est normal que chaque Noir, conscient de son identité sociale et culturelle originelle, se sente victime de la TENT compte tenu de ses effets actuels. L'absence de sentiment de victimisation serait alors révélatrice d'une aliénation culturelle. En d'autres termes, le sentiment de victimisation en regard de la TENT

serait, chez les Afro-descendants, un indicateur d'une conscience saine de son identité sociale et culturelle.

Pour appréhender la représentation sociale des victimisations et des conséquences, il est primordial de s'intéresser également à la question de la réparation de la TENT. Tous les interviewés plaident pour les réparations (pris au sens large, c'est-à-dire incluant les demandes de reconnaissance nationale et internationale de la TENT) des crimes commis. Les réparations exigées sont de différentes natures. Nous les avons regroupés selon les catégories suivantes : historique et scientifique, éducative, éthique/politique, pécuniaire et monétaire, économique et sociale, psychologique, diplomatique (réparation des relations nord-sud). Les répondants manifestent donc clairement leur insatisfaction pour l'état actuel des processus nationaux et international visant à la réparation des conséquences de la TENT.

Il est patent que le processus pour les réparations africaines de la TENT avance lentement. Les pays instigateurs de la TENT consacrent tous des journées à la commémoration de l'abolition de la TENT, mais sont peu enclins à mettre en place des mesures réparatrices. En somme, on reconnaît le crime mais les autres formes de réparation ne sont pas envisagées. Cependant, un pays se démarque, il s'agit de la France. En effet, la reconnaissance française de la traite et de l'esclavage négriers en tant que crime contre l'humanité, s'est effectuée via la loi Taubira du 21 mai 2001³⁰. L'objet essentiel de cette loi est l'affirmation par la République française que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité (article 1^{er}). En outre, la loi comporte d'autres dispositions destinées à perpétuer la réprobation des crimes commis et à commémorer l'abolition de l'esclavage. Ainsi, la loi prévoit que les manuels scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines doivent accorder à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent (article 2). Il s'agit ici d'une mesure visant une réparation historique et scientifique selon notre classification des réparations. L'article 5 de la loi prévoit que les associations ayant pour objet de préserver la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants pourront exercer les droits reconnus à la partie civile dans les affaires d'injures ou de

³⁰ Loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la Traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

diffamation en raison de l'origine ethnique. Enfin, en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine a été fixée au 10 mai par le décret n°2006-388 du 31 mars 2006. Malgré cette reconnaissance des crimes que constituent la TENT, aucune disposition n'a été prévue pour réparer concrètement et matériellement. Selon les élus français, la légitimité des réparations étaient discutables. Elles ont donc été écartées au motif de la complexité de la détermination du préjudice et des modalités de leur mise en œuvre.

Au niveau international, la seule demande de réparation qui ait concrètement aboutie est la reconnaissance (il s'agit de la réparation éthique et politique, selon notre classification) de la TENT comme crime contre l'humanité à la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*³¹, en 2001 à Durban (Afrique du Sud, du 31 août au 8 septembre 2001). Aucun pays européen instigateur et ou participant à la traite et à l'esclavage négriers transatlantique n'a à ce jour été traduit en justice internationale.

Comment donc le processus tendant aux réparations de la TENT pourrait se mettre réellement en branle ? En réalité le nœud du problème étant l'absence de volonté et de contrainte de réparer, la solution ne peut que venir de la voie politique. Il s'agirait d'abord que les États en cause, occidentaux et africains reconnaissent juridiquement les crimes contre l'humanité que constituent la TENT et expriment officiellement leur volonté de parvenir à un consensus en faveur des réparations. En réalité, il s'agirait simplement de poursuivre les travaux amorcés lors de *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée* de 2001³², d'aller outre la reconnaissance de responsabilité historique et éthique, pour convenir de modalités concrètes de réparation pour les dommages causés par la TENT, le tout consacré par un contrat international tel qu'un traité.

³¹ Cette conférence fut organisée sous l'égide des Nations unies. Elle a réussi à réunir 170 États sous la direction de Mary Robinson, haut commissaire des Droits de l'Homme à l'ONU et secrétaire générale de la conférence. Cette conférence a mis en lumière les divergences entre ceux qui ont souffert de l'esclavage et ceux qui en ont tiré profit.

³² La dite conférence a en effet reconnu « l'esclavage et la traite des esclaves comme un crime contre l'Humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la traite transatlantique et sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et que les Africains et les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones ont été victimes de ces actes et continuent à en subir les conséquences ». (Article 13 de la déclaration de Durban).

Le concept de justice transitionnelle pourrait être d'une grande utilité pour encadrer les travaux visant à l'élaboration d'un cadre juridique pour établir et faire respecter les demandes de réparation de l'Afrique auprès de l'Occident. L'utilisation de ce concept devrait conduire à une meilleure compréhension et moins de ressentiment politique entre les deux parties concernées (Howard-Hassmann, 2007). À ce jour, il n'existe pas de définition standardisée du concept de justice transitionnelle ; les éléments à prendre en compte pour définir ce concept étant sujet à controverses. Néanmoins, un consensus existe pour définir la justice transitionnelle comme un ensemble de mécanisme visant à donner des réponses aux demandes de justice et de réparation aux victimes de crimes graves et systématiques commis dans le passé. Elle cherche également à promouvoir la réconciliation et la paix durable entre les parties concernées.

Les principes de la réparation sont bien établis dans la justice transitionnelle et le droit international. On parle des « principes directeurs des formes de réparation³³ », lesquels ont été identifiés par Van Boven et Bassiouni (2005) comme la *restitution* (rétablir la victime dans sa situation originale), l'*indemnisation* (pour tout dommage qui se prête à une évaluation économique et proportionnelle à sa gravité), la *réadaptation* (prise en charge médicale, psychologique et juridique des victimes), la *satisfaction* (mesure visant la cessation des violations, la recherche de la vérité, la commémoration) et *garanties de non renouvellement* (mesures visant à s'assurer que les violations ne se reproduisent pas). Toutes ces mesures peuvent être individuelle ou collective (Rapport Bassiouni, 2000). Voici comment ces principes directeurs pourraient s'appliquer dans le cadre de la TENT :

La restitution : Notre classification des modalités de réparation de la TENT ne comprend pas de mesures visant la restitution. Dans le cas de la TENT, les mesures visant la restitution consisterait à mettre en place un programme de retour en Afrique pour les Afro-américains et Afro-antillais, désireux de retourner sur la terre de leurs ancêtres.

L'indemnisation : Dans notre classification, l'indemnisation renvoie à la réparation financière et monétaire pour les dommages causés par la TENT et la colonisation. Cette indemnisation impliquerait une évaluation des dommages causés par des experts et ce, pour chaque dimension de la vie et chaque région, affectées par l'institution esclavagiste.

³³ Voir la résolution 60/147 l'Assemblée générale, annexe, par 19 à 23

La réadaptation : Concernant la TENT, il est question de la réparation psychologique du traumatisme post esclavage et post traite chez les Africains, les Afro-américains et les Afro-antillais. Il s'agirait également d'implanter un programme de restauration de la dignité et de la fierté africaines afin de réparer l'aliénation culturelle, religieuse et spirituelle des descendants de victimes.

La satisfaction : Pour la TENT, la satisfaction touche la réparation éthique/politique, la réparation historique, la réparation éducative ainsi que la réparation des relations entre l'Afrique et l'Occident. La réparation éthique/politique consisterait en la reconnaissance solennelle que la TENT aurait toujours dû être considérée comme un crime contre l'humanité, ainsi que l'exigence de la formulation d'excuses officielles, de la part des pays occidentaux ayant participé à la TENT. La TENT demeurant un champ de recherche peu étudié, la réparation historique consisterait à mettre en lumière toute la matérialité des faits sur la TENT, notamment en collectant toutes les données disponibles et de les analyser. La réparation historique contribuera à la réparation éducative, puisque cette dernière consisterait à intégrer l'histoire de la TENT dans tous les manuels scolaires et à l'enseigner à tous les enfants. La satisfaction peut également viser la réparation des relations entre l'Afrique et l'Occident, notamment la fin du monopole des pays occidentaux sur l'exploitation des ressources naturelles africaines, ainsi que l'instauration de relations diplomatiques plus équilibrées.

Les garanties de non-répétition : Considérant que la TENT a conduit à la colonisation, les garanties de non-répétition consisteraient à renforcer l'indépendance politique, économique et militaire des pays africains vis-à-vis des pays occidentaux.

Ainsi, les principes directeurs englobent bien les formes de réparations que nous avons identifiées à travers le discours de nos répondants. Ils semblent constituer un bon cadre pour clarifier et soutenir les demandes de réparation. D'ailleurs, les principes directeurs permettent d'envisager davantage de modalités de réparation de la TENT que celles qui figuraient dans notre classification. Mais la réparation de la TENT présente plusieurs défis et obstacles. En effet, convenir des modalités des réparations ne règle pas tout, des défis importants persistent (Vandeginste, 2003; Parmentier; 2003). Dans un premier temps, les États occidentaux brandissent trois principaux arguments pour justifier les anicroches dans le processus des réparations de la TENT. Le premier argument concerne la légitimité de la TENT au moment des faits. La traite et l'esclave étant légitimes à cette époque, il serait difficile d'invoquer la responsabilité juridique des États concernés relativement aux crimes perpétrés. Le second porte sur les problèmes d'identification des descendants de victimes de la TENT. Le troisième

découlant en partie du dernier argument touche les difficultés à évaluer monétairement l'ensemble du préjudice causé par la TENT aux Africains.

Outre ces réticences occidentales, la réparation de la TENT soulève d'autres questionnements. Entre l'Afrique et l'Ouest, qui va assumer la responsabilité de veiller à ce que la réparation se fasse? Qui va faire respecter le droit à la réparation? Comment faire en sorte que l'Afrique et l'Ouest développent des relations plus équilibrées? Tous ces défis, obstacles et questionnements renvoient à quatre notions inter-reliées et interdépendantes, déterminantes dans la compréhension de la justice transitionnelle, il s'agit de la vérité, de la responsabilité et de la réconciliation et bien sûr de la réparation (Parmentier, 2003). Par ce prisme, il appert que la demande de réparation doit se baser sur une histoire consensuelle de la TENT et une évaluation objective des victimisations, dommages et conséquences de la TENT. En d'autres termes, la réparation de la TENT est assujettie aux travaux de chercheurs (historiens, archéologues, anthropologues, psychologues, psychiatres criminologues, sociologues) africains et occidentaux, de bonne volonté, intéressés à rechercher la vérité sur la traite, l'esclavage et ses conséquences.

Le dernier sous-objectif de notre étude consistait à identifier les différences de perceptions entre les Antillais et les Africains. Ainsi, nous avons pu constater que la représentation afro-antillaise des victimisations et conséquences de la TENT diffère quelque peu de la représentation africaine. Ainsi si les Afro-antillais parlent davantage de l'esclavage et des conditions de vie des esclaves, les Africains s'étendent plus sur le déroulement de la traite et ses effets sur l'Afrique. Les Africains sont particulièrement enclins à faire des comparaisons avec la conquête coloniale (colonisation). Ils sont portés à faire naturellement des liens avec cette histoire d'autant qu'elle participe selon eux de la même idéologie, à savoir la domination et l'exploitation des Noirs. On peut se demander dans quelle mesure ces différences de représentation ne résultent pas tout simplement d'un réflexe d'évocation d'une mémoire qui leur est respectivement plus proche. En effet, nous avons vu que la représentation de la victimisation collective se fait en fonction de l'expérience que le groupe social concerné a vécu. Or, les Africains déportés n'ont manifestement pas vécu la même expérience que les Africains restés sur le continent. Tous ont été victimes de la TENT, ont vécu des expériences douloureuses et traumatismes mais n'ont pas vécu les mêmes réalités. Les Africains restés sur le continent ont davantage vécu la traite, c'est-à-dire les razzias, le rapt et l'enlèvement des leurs, ainsi que les conséquences sociales, économiques, culturelles et spirituelles

de traite, la colonisation. Les Africains déportés ont quant à eux subi la déportation, l'esclavage, le déracinement. On pourrait alors dire que la victimisation collective de la TENT se décline en deux victimisations collectives spécifiques, celle issue de la traite et celle issue de l'esclavage.

Nous pensons que les Antillais seraient plus enclins que les Africains à parler de la responsabilité des Africains ou de la participation des rois, mais notre préjugé s'est avéré faux. Bien au contraire, les Africains ont été plus nombreux à évoquer le sujet. Néanmoins, nous rappelons au lecteur que nous n'avons pas caché nos origines africaines. Certains de nos interviewés d'origine antillaise ont peut-être évité d'aborder ce thème ou dénaturer leurs propos, de peur de se mettre mal à l'aise.

Comme nous le postulons, l'analyse de nos résultats met en évidence une opposition entre les représentations des interviewés adhérant à l'approche fonctionnaliste de la TENT (version officielle ou européenne) et celles des interviewés privilégiant l'approche intentionnaliste (version non officielle ou africaine). Les représentations quant à la situation de l'Afrique noire précoloniale et la question de la responsabilité africaine dans la TENT sont effectivement les deux facteurs déterminants l'adhésion à l'une ou l'autre des approches. Les répondants fonctionnalistes se représentent une Afrique pauvre, non structurée, sauvage et arriérée (comparativement à l'Europe) et sont enclins à concevoir la responsabilité des Noirs dans la TENT. Les répondants intentionnalistes se représentent une Afrique noire précoloniale riche, prospère et organisée, qui n'avait rien à envier à l'Europe. Selon, eux la participation des Africains à la TENT était contrainte et forcée; par conséquent, selon eux, la responsabilité africaine ne peut être qu'envisagée comme nulle ou du moins limitée.

Dans le détail, d'autres différences de représentations, situées au niveau périphériques, ont été relevées entre les deux groupes sus mentionnées. Tout d'abord, il appert que le discours des intentionnalistes est plus étoffé, leurs représentations sociales des victimisations et conséquences de la TENT sont plus approfondies, comparativement à leurs homologues fonctionnalistes. Rappelons que la version intentionnaliste se positionne en opposition de la version fonctionnaliste de la TENT. Il est facile de comprendre que l'adoption d'une telle version (intentionnaliste) commande inexorablement aux intentionnalistes de s'armer de connaissance pour être en mesure de confronter la mémoire officielle (approche fonctionnaliste) et de soutenir les

arguments propres à leur version. Les interviewés intentionnalistes sont davantage convaincus que les fonctionnalistes de l'importance d'entretenir la mémoire collective de la TENT. De même, ils ont plus tendance à se percevoir comme des victimes de la TENT. Enfin, les répondants intentionnalistes sont davantage en faveur des demandes de réparation, notamment concrètes (pécuniaire/monétaire et psychologiques), que leurs homologues fonctionnalistes.

Il est surtout intéressant de regarder les résultats sous l'angle de la littérature victimologique. Tout d'abord, nous venons de voir que les intentionnalistes sont plus enclins à entretenir la mémoire de la TENT et à se percevoir comme des victimes de la TENT. Or, plusieurs recherches portant sur la victimisation collective révèlent que les groupes sociaux entretiennent leur mémoire collective de victimisation ont plus tendance à se percevoir comme des victimes.

La théorie de l'attribution causale est utile dans la compréhension de la différence de perceptions entre le groupe des fonctionnalistes et le groupe des intentionnalistes. Les interviewés partisans de l'approche fonctionnaliste sont enclins attribuer la responsabilité ou la culpabilité principale de la TENT aux Africains eux-mêmes (attribution interne). En d'autres termes, il s'agit d'une réaction conduisant à une autculpabilité des victimisations et conséquences de la TENT sur les Africains et par extension leurs descendants. Les partisans de l'approche intentionnaliste, quant à eux tiennent les Européens responsables et évoquent davantage une participation contrainte des Noirs dans la TENT. Cette réaction conduit ici les Afro-descendants à percevoir la culpabilité vis-à-vis des Européens (attribution externe). En outre, selon qu'il est interne (c'est notre faute) ou externe (c'est la faute des « Blancs »), les réactions de nos interviewés sont différentes. De fait, nous observons, et ce conformément à la littérature spécialisée sur le sujet, que l'attribution interne a été la source de douleur, de honte et de tristesse chez nos répondants alors que l'attribution externe a davantage suscité de la colère et du ressentiment. L'attribution interne conduit les interviewés à se focaliser sur l'émotion et la distance voire l'indifférence, alors que l'attribution externe conduit les répondants à se focaliser sur l'action, en l'occurrence la réparation.

La correspondance de nos résultats avec la théorie de l'« impuissance acquise » (Learned Helplessness) développée par Martin Seligman (1967) nous permet d'aller plus loin dans l'interprétation de nos résultats. Cette théorie réfère au comportement qui se produit lorsqu'un individu perçoit que son comportement et ses efforts n'ont

aucun effet sur les événements. Selon Peterson et Seligman (1984), la manière dont les personnes interprètent les événements traumatisants de leur existence pousse l'individu à adopter un type d'attitude plutôt qu'une autre. En outre, les auteurs expliquent que si l'expérience traumatisante est répétée et continue (prolongée dans le temps) et globale (contaminant tous les dimensions de la vie : physique, mentale, spirituelle, économique, culturelle et sociale), l'impuissance acquise infiltre la psyché des personnes. Ainsi l'impuissance acquise s'observe lorsque les individus attribuent aux événements négatifs ou aux situations inéluctables qu'ils vivent des causes internes, stables et globales³⁴. En d'autres termes, ces individus, n'arrivent pas ou plus à faire le lien entre les événements et leurs actions propres (J'ai eu cet accident parce que je n'ai pas été suffisamment prudent; c'est ma faute), la source de détermination interne devenant radicalement restreinte (Cet accident était inévitable; je ne pouvais rien y faire). On parle alors d'« attribution (interne) de type dépressif ». Ces personnes sont alors enclines à la dépression (tristesse), au découragement, et à l'inaction (faible motivation sociale). Dans notre contexte, il convient de reconnaître que l'expérience traumatisante a débuté avec la TENT, s'est perpétué avec la colonisation, la ségrégation, l'Apartheid et continue aujourd'hui avec la néo-colonisation) et qu'elle a eu et a un impact sur toutes les dimensions susmentionnées.

On peut raisonnablement affirmer que face aux différents événements traumatisants vécus par les Noirs durant la TENT, un certain nombre d'individus ont adopté de l'« impuissance acquise », persuadés que leur comportement n'aurait aucun effet sur les événements. Ce traumatisme se serait ensuite transmis, accompagné de ses effets corollaires (faible estime de soi, faible estime sociale, passivité...) à travers les générations pour se retrouver aujourd'hui, dans la psychologie de certains Afro-descendants. Par ailleurs, on peut proposer que la représentation de l'Afrique noire précoloniale (avant le contact avec les Européens) soient vu également comme des processus d'attribution. On comprend aisément que la représentation d'une Afrique noire essentiellement primitive, barbare et esclavagiste (version fonctionnaliste) n'est pas sans générer un sentiment d'impuissance et de vulnérabilité. Ces deux affirmations nous donnent une piste intéressante pour expliquer la source de détermination entre le groupe des fonctionnalistes et celui des intentionnalistes. Par ailleurs, il nous est désormais plus facile de comprendre la position de ces deux groupes et par conséquent leurs différences de perceptions que nous avons relevées,

³⁴ En revanche, plusieurs recherches tendent à démontrer que les personnes présentant une source de détermination interne sont plus saines sur le plan psychologique que celles qui en ont une externe.

notamment concernant la question de la réparation de la TENT. En effet, si nous résumons bien, les répondants fonctionnalistes sont davantage enclins à utiliser une attribution de type interne et à manifester de l'« impuissance acquise », alors que les intentionnalistes utilisent une source de détermination externe. Cette disposition psychologique spécifique à chaque groupe expliquerait pourquoi les individus du premier groupe sont moins attachés à l'entretien de la mémoire de la TENT, alors que ceux du second groupe y accordent beaucoup d'importance. Elle expliquerait également la perception relativiste et restreinte des uns (fonctionnalistes) et la perception stable et globale des autres (intentionnalistes) relativement aux effets de la TENT et aux demandes de réparation de ces derniers seraient également des indicateurs probants de la plausibilité de nos affirmations.

Maintenant que l'existence de deux types distincts de représentation est démontrée, la représentation intentionnaliste et la représentation fonctionnalise, il s'agit de revenir sur notre hypothèse provisoire, selon laquelle ces deux types de représentation seraient déterminées par deux indicateurs, à savoir, les connaissances historiques du sujet sur la situation de l'Afrique noire précoloniale ainsi que sur la question de la participation des Africains à la TENT. Partant de la théorie des représentations sociales d'Abrieu, nous avons effectivement découvert que ce ne sont pas seulement les références historiques de base, mais également les connaissances issues de notre éducation, qui colorent les perceptions des Afro-descendants par rapport à la TENT. L'appartenance religieuse influe également la représentation selon la place qu'accorde la religion d'adhésion au pardon. Les concepts d'identité culturelle et de conscience historique se sont également révélés des éléments périphériques déterminants dans la compréhension de la représentation que se font nos interviewés des victimisations et des conséquences de la TENT. Enfin, nos analyses nous ont amené à affirmer que la source de détermination interne ou externe avait un impact considérable voire prépondérant.

Une analyse plus poussée de nos données, mise en correspondance avec l'étude de Christine Chivallon (mentionnée dans notre revue de littérature) sur la mémoire antillaise nous permettent d'en arriver à une classification de deux types (noyaux centraux) de représentation de la TENT : une représentation appartenant à la mémoire critique et une deuxième issue de la mémoire interpellative et la revendication. Une représentation graphique de ces deux types de représentation est disponible en annexe (annexe 5).

La représentation sociale critique est celle qui prend ses distances par rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste), sans pour autant la remettre en question. La représentation sociale interpellative est celle qui non seulement vient en opposition avec la mémoire officielle (approche fonctionnaliste) mais se veut être une alternative à la mémoire officielle (approche intentionnaliste).

La représentation sociale appartenant à la mémoire critique est commandée par l'adhésion aux thèses fonctionnalistes et se reconnaît par les indicateurs suivants :

- qualification du crime axé sur la prescription du crime et/ou son caractère universel (« crime de l'homme contre l'homme ») ;
- position critique par rapport à l'entretien de la mémoire ;
- tristesse, attribution interne suscités par l'évocation de la TENT ;
- position critique par rapport aux demandes de réparation / volonté de réconciliation.

La représentation sociale interpellative (en opposition à la mémoire officielle) et axée sur la revendication est commandée par l'adhésion aux thèses intentionnalistes. Elle se caractériserait de la manière suivante :

- qualification du crime axée sur sa dimension raciale et/ou ses effets actuels ;
- intérêt élevé pour l'entretien de la mémoire historique ;
- colère, attribution externe suscités par l'évocation de la TENT
- intérêt élevé pour la réparation de la TENT.

Ainsi cette nomenclature est une tentative de classement des différents types de représentation de la TENT et de ses conséquences en fonction de la version (fonctionnaliste ou intentionnaliste) constituant la représentation de base. Par extension, l'identification d'un élément de représentation chez un individu permettrait de savoir son type de représentation et par conséquent de prédire les autres éléments constitutifs de la dite représentation. Si on admet l'existence d'un traumatisme historique résultant de la TENT, une telle nomenclature bonifiée, serait très utile pour identifier rapidement les réactions et le type de soutien psychologique approprié aux Afro-descendants qui présenteraient des symptômes, notamment une source de détermination (interne ou externe) déséquilibrée.

Les résultats de notre étude présente des limites. Premièrement, les participants à cette recherche ont été recrutés à notre convenance (échantillon par boule de neige ou opportuniste). Par conséquent, il est probable que ceux qui ont accepté de participer à

cette étude avaient un intérêt pour l'histoire et la mémoire de la TENT. À l'inverse, ceux qui ont refusé de participer sous prétexte qu'ils connaissent peu cette histoire, aurait pu représenter et renforcer une perspective plus fermée, notamment à la mémoire de la TENT et à son entretien, et à la perception des éventuels effets actuels des victimisations issues de la TENT. Deuxièmement, la taille de l'échantillon étant limitée, cela limite d'autant la généralisation de nos résultats. Troisièmement, il serait intéressant de mener cette étude auprès d'une population anglophone afin d'évaluer si les résultats auraient différé ou pas. Par conséquent, la généralisation de nos résultats s'en trouve limitée. Enfin, l'interprétation de nos résultats s'appuient sur des concepts et des théories intéressants peu connus et utilisés, tel que le concept de traumatisme historique ou de syndrome post-traumatique résultant de l'esclavage. Ces limites, bien que réelles, sont loin d'invalider cette recherche. Au contraire, elles justifient davantage d'investigations et de recherches criminologiques et victimologiques sur le sujet et sur la TENT en général.

Conclusion générale

Ce travail avait pour objectif de mettre en évidence les représentations sociales que se font les Afro-descendants des victimisations et des conséquences de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés au discours des Africains et des Afro-antillais par rapport à cet héritage historique commun. Dans le même temps, nous avons prêté attention aux différences de représentation entre ces deux groupes.

La mémoire de la TENT, tout comme son histoire, n'est pas simple. La première se distingue avant tout par une quasi-absence de transmission parentale. La deuxième serait transmise, que ce soit à l'école ou dans les médias, de manière insuffisante, fallacieuse ou tronquée. Ces silences auraient une signification. Le silence des Afro-descendants aurait une fonction de « béquille psychologique » permettant d'éviter toute référence mentale à ce passé douloureux et honteux. Le silence des Occidentaux s'expliquerait par le rejet du sentiment de culpabilité, et le souci du maintien de l'ordre et de l'harmonie social. Paradoxalement, l'entretien de la mémoire collective de la TENT est importante voire essentielle pour la majorité des Afro-descendants.

De fait, l'histoire de la TENT ne fait pas l'unanimité. Nos entrevues l'ont confirmé, deux approches s'opposent : l'approche fonctionnaliste (alimentant principalement l'histoire officielle de la TENT), soutenue majoritairement par des Occidentaux et une approche intentionnaliste défendue par des universitaires africains. Autant l'origine du chercheur ne détermine pas automatiquement la version historique qu'il soutient, autant les Afro-descendants ne sont pas pré-sensibilisés pour adhérer à la version africaine. Bien au contraire, la majorité des interviewés adhèrent à l'approche fonctionnaliste, avec toutes les réserves qu'ils peuvent avoir quant au manque de traitement médiatique et de reconnaissance de ce crime et de cette histoire.

Ces divergences historiques mises à part, il n'en demeure pas moins que la TENT est perçue avant tout comme un ensemble de crimes et de victimisations passées et actuelles. En effet, cette recherche exploratoire a démontré que la TENT est avant toute chose considérée comme une histoire de victimisations qui déborde du passé pour affecter le présent (victimisations et conséquences dues à la TENT). Outre les sentiments et les émotions (colère, tristesse, honte...) et les réactions (distance, déni, volonté de réparer..) que l'évocation de la TENT provoque chez les Afro-descendants, la

TENT de part ses conséquences, serait encore d'actualité. Aussi, la représentation des victimisations et des conséquences de la TENT serait intimement liée aux expériences de victimisations que les Noirs vivent au quotidien, individuellement ou collectivement : de la victimisation raciale en passant par la victimisation interne (l'aliénation culturelle, le manque de confiance en soi, et de la faible estime de soi), et des effets de la néo-colonisation. Par ailleurs, nous relevons que les propos concernant les conséquences de la TENT et notamment ses effets psychologiques rejoignent les thèses sur le syndrome ou trouble post traumatique relatif à l'esclavage et plus largement le concept de traumatisme historique ou de syndrome de stress post traumatique complexe, endémique ou culturel.

La représentation afro-antillaise de la TENT et de ses conséquences diffère quelque peu de la représentation africaine. Ainsi si les Afro-antillais se représentent davantage ce que leurs ancêtres ont directement vécu, à savoir, l'esclavage, les Africains évoquent plus le déroulement de la traite et ses effets sur l'Afrique. Chez les Africains spécifiquement, la conquête coloniale (colonisation) qui suivra après la TENT est d'ailleurs souvent évoquée pour illustrer les victimisations générées par la TENT. D'aucuns pourraient interpréter la comparaison comme une confusion historique entre ces deux histoires, mais pour les Afro-descendants, c'est la parenté idéologique (domination et exploitation des Noirs) de ces deux histoires qui est relevée.

Quelque soit la ou les formes (réparation historique et scientifique, réparation éducative, réparation éthique/politique, réparation pécuniaire et monétaire, réparation économique et sociale, réparation psychologique, réparation diplomatique qu'elle peut revêtir, la nécessité de la réparation des victimisations et conséquences de la TENT fait l'objet d'un consensus. Ce constat n'a rien de surprenant, lorsqu'on observe le faible niveau d'avancement des processus nationaux et internationaux tendant à la reconnaissance et à la réparation de la TN. Pourtant, le cadre juridique, établi notamment par les principes directeurs de la réparation établis par le droit international et la justice transitionnelle, est actuellement disponible pour recevoir et traiter le processus ainsi que les modalités des réparations de la TENT. Un seul élément indispensable et inéluctable semble manquer, il s'agit de la volonté réelle et ferme des États occidentaux et africains concernés à s'engager dans cette quête de justice et de vérité.

Deux types de représentations sociales spécifiques transcendant la représentation commune de la TENT, entre les Africains et les Afro-antillais, ont été identifiés :

- une représentation sociale appartenant à la mémoire critique et axée sur la réconciliation.
- une représentation sociale appartenant à la mémoire interpellative (contestation de la mémoire officielle) et axée sur la revendication.

Nous avons émis l'hypothèse que la représentation que se font les Afro-descendants des victimisations et des conséquences de la TENT était liée aux connaissances préalables qu'ils avaient sur le sujet. Nous pensions que les connaissances auxquelles le sujet était confronté déterminaient sa représentation et sa position par rapport à la TENT. Mais les entrevues nous ont démontré que l'identité culturelle, l'éducation, l'expérience de victimisation et l'appartenance religieuse influencent également sur la représentation. Nous avons donc reformulé notre hypothèse de la façon suivante : les représentations que se font les Afro-descendants des victimisations et des conséquences de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique est en lien avec leur connaissance préalable sur le sujet, leur conscience historique et identité culturelle, leur éducation, leurs expériences de victimisation et leur identité religieuse.

Qu'en est-il maintenant de la pertinence des concepts théoriques choisis dans le cadre de cette étude ? Tout d'abord, nous avons privilégié le concept de représentation sociale au détriment du concept de mémoire collective. Le concept de représentation sociale nous apparaissait plus opérant que le concept de mémoire collective, notamment en raison de la forte dimension constructiviste marquant ce dernier. Nous ne regrettons pas ce choix et l'entérinons. Nous pensons également que l'utilisation du concept d'attribution causale a été un choix judicieux notamment dans la compréhension des réactions que suscite la TENT chez les Afro-descendants. Enfin, la pertinence du concept de conscience historique dans notre étude est plus qu'avérée puisqu'il ressort comme un élément constitutif de la représentation des victimisations de la TENT.

Nos résultats, nous en sommes conscients, présentent également leurs limites résultant principalement dans la taille réduite de notre échantillon. Par conséquent, la généralisation de nos résultats s'en trouve limitée. Notre hypothèse d'arrivée et nos constats méritent d'être testés sur un plus grand échantillon. En outre, l'interprétation de nos résultats s'appuient sur des concepts et théories intéressants mais encore peu utilisés et encore moins par des criminologues, tel que le concept de traumatisme historique ou de syndrome post-traumatique résultant de l'esclavage.

Néanmoins, outre ces limites, cette étude présente une utilité pratique manifeste. Tout d'abord, le fait qu'aucune recherche, jusqu'à maintenant, n'avait étudié la TENT selon une approche criminologique et victimologique constitue, sans contredit, une preuve en soi de la pertinence de celle-ci. En considérant le fait que peu de recherches criminologiques et victimologiques portent sur des faits historiques, l'utilité de cette étude dans l'avancement des connaissances de ces deux disciplines est également démontrée. Concrètement, la présente recherche permet de proposer une nomenclature inédite de l'ensemble des victimisations et conséquences reliées directement ou indirectement à la TENT. Cette recherche propose également une nomenclature qui permettrait de prédire la représentation que se fait un Afro-descendant des conséquences de la TENT, et des réactions qui y seraient respectivement associées, en fonction de sa représentation de base (fonctionnaliste ou intentionnaliste) du déroulement des faits entourant la TENT.

Enfin, nous sommes convaincus que l'étude de la TENT pourrait constituer une grande source d'avancement pour la criminologie et la victimologie, et pour les sciences humaines en générale... Nous convions les criminologues à joindre les rangs des historiens, archéologues, psychologues, psychiatres, sociologues, juristes et au-delà toutes les personnes de bonne volonté éprises de paix et de justice, afin de contribuer tous ensemble, à la grande tâche de la recherche et de la défense de la vérité sur la TENT, prémisses nécessaires à la réparation et à l'expiation du crime.

Bibliographie

- Abramova, S. (1998). *Afrique: Quatre siècles de traite des noirs*. Moscou : Éditions du progrès
- Abric, J.-C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Paris: PUF.
- Abric, J.-C. (2003). L'étude expérimentale des représentations sociales. Dans D.Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales* (pp. 205-223). Paris: PUF.
- Ajavon, L.-P. (2005). *Traite et esclavage des Noirs : quelle responsabilité africaine ?* Menaibuc.
- Armand, N. (1996). *Histoire de la Martinique, tome 1 : Des Arawaks à 1848, 1996*. L'Harmattan.
- Asante, M.K (1989), *Afrocentricity*, Africa World Press
- Asante, M. K. (2003). L'idéologie de la supériorité raciale comme fondement de la déportation d'Africains par les Européens. Dans I. C. Henriques & L. Sala-Molin (Eds.), *Déraison, esclavage, et droit: Les fondements idéologiques et juridiques de la traite négrière et de l'esclavage*. Paris: EDITIONS UNESCO, p. 161-177.
- Ballong-Wen-Mewuda, J.B., (1988), Le commerce portugais des esclaves entre la côte de l'actuel Niégeria et celle du Ghana moderne aux XV^e et XVI^e siècle, dans *De la traite à l'esclavage, Actes du colloque international sur la traite des noirs*, édités par S. Daget, Nantes.
- Bangou, H., (1962), *La Guadeloupe 1492-1848*, Editions du centre.
- Bangou, H., (1997). *Aliénation et désaliénation dans les société post-esclavagistes : le cas de la Guadeloupe*. Paris: L'Harmattan.
- Bar-Tal, D., Chernyak-Hai, L., Schori, N., Gundar, A. (2009). A sense of self-perceived collective victimhood in intractable conflicts. *International Review of the Red Cross*, 91, pp 229-258
- Bassiouni, C., (2000). *Le droit à restitution, indemnisation et réadaptation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, Rapport final du Rapporteur spécial Cherif BASSIOUNI, présent en application de la Résolution 1999/33 de la Commission, E/CN.4/2000/62, 18 janvier 2000 (http://www.kuleuven.ac.be/jat/chap2-p85-92-10decok_files/images002.gif), pp 85-92.
- Bastide R. (1970) *Le Prochain et le lointain*, Paris, Cujas.
- Becker, C. et Martin, V., (1976), *La Traite des Noirs par l'Atlantique*, dans Ouvrage collectif, Paris, Société française d'Histoire d'Outre Mer et Geuthner.
- Becker, C., (1985), Conditions écologiques et Traite des esclaves en Sénégambie, in *African Economic History*, 14, pp.167-216, Madison, Winconsin.

- Blais, M., Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches Qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Bouda, E., (2008). *Crimes et réparations, L'occident face à son passé colonial*, André Versaille éditeur.
- Brunet, A., Sergerie, K., & Corbo, V. (2006). Une théorie neurocognitive des processus impliqués dans le développement et la rémission des psychotraumatismes. In S. Guay & A. Marchand (Eds.), *Les troubles liés aux événements traumatiques: Dépistage, évaluation et traitements* (pp. 119-136). Montreal, Quebec, Canada: Les presses de l'Université de Montréal.
- Bwemba-Bong, R. (2005). *Quand l'Africain était l'or noir de l'Europe: L'Afrique: Actrice ou victime de la "traite des noirs" ?* : Menaibuc.
- Chivallon, C., (1998), *Espace et identité a la Martinique, Paysannerie des mornes et reconquête collective (1840-1960)*, Paris, CNRS Editions.
- Chivallon, C (2002), Mémoire antillaise de l'esclavage, *Ethnologie Française*, XXXII, 2002, 4, p.601-612.
- Cissoko, S. M., (1968), Famines et épidémies à Tombouctou et dans la boucle du Niger du XVI^e au XVIII^e siècle, *Bull. IFAN*, série B, tome XXX, n° 3, p 806-821, Dakar.
- Cohen, W.B., (1981), *Français et Africains-Les Noirs dans le regard des Blancs, 1530-1880*, Paris, Gallimard, p.1981, 409.
- Conseil de l'Europe. (1950). *Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales*. Récupéré le 13/09/2008, 2008
- Cottias, M., (1993), Société sans mémoire, société sans histoire : le patrimoine désincarné, *Encyclopédie Universalis*, p.263, 265.
- Cottias, M., (1997), L'oubli du passé contre la citoyenneté : troc et ressentiment à la Martinique (1848-1946), dans Constant, F., Daniel. J., (Eds), 1946-1996 : *cinquante ans de départementalisation outre mer*, Paris, L'Harmattan.
- Coquery-Vidrovitch, C., (1985), *L'Afrique noire, Permanences et Ruptures*, Payot, Paris, 1985.
- Cosnier, J., (2006), *Émotions et sentiments*, Retz, Paris, 1994.
- Criminologie – La victime : Quelques enjeux*, sous la direction de Arlène Gaudreault et Tony Peters, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Volume 33, N°1 (2000).
- Cross, W.E., Jr. (1998), Black Psychological Functioning and the Legacy of Slavery – Myths and Realities, dans *International Handbook of Multigenerational Legacies of Trauma*, edited by Yael Danieli, Plemum Press, New York.
- Debien, G., (1962). *Plantations et esclaves à Saint-Domingue : La sucrerie Cottineau (1750-1777), La sucrerie Foâche à Jean-Rabel et ses esclaves (1770-1803)*. Dakar : Université de Dakar.

- Debien, G., (1974). *Les esclaves aux Antilles françaises*, Société d'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique.
- Debien, G., Houdaille, J., (1970), Les origines africaines des esclaves des Antilles françaises, *Caribbeans Studies*, Vol. 10, 2, pp. 5-29.
- DeGruy -Leary, J. (2005). *Post-Traumatic Slave Syndrome: America's Legacy of Enduring Injury and Healing*. Portland: Uptone press.
- De Grimaldi, N. (1972). *Aliénation et liberté*. Paris : Masson.
- Delisle, P. (1997). *Renouveau missionnaire et société esclavagiste. La Martinique 1815-1848*. Mimizan: Publisud.
- Deslauriers, J.P. et Kérisit, M., (1997), Le devis de recherche qualitative dans Poupard, J., J.-P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperriere, R. Mayer, A. Pirès (Ed.). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin.
- Deschamps, H., (1976), *Histoire de la Traite des Noirs de l'Antiquité à nos jours*, Paris.
- Devereux, G., (1951), *Psychothérapie d'un indien des Plaine*, Fayard, 1998.
- Diop, C.A., (1954), *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine.
- Diop, C.A., (1960), *L'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence Africaine.
- Diop, C.A., (1981), *Civilisation ou Barbarie*, Paris, Présence africaine.
- Maes-Diop, L.M., (1996), *Afrique noire, Démographie, Sol et Histoire*, Khepera / Presence Africaine.
- Duquette, C. (2007). Les liens théoriques entre la conscience et la pensée historique: quels impacts pour la recherche empirique? *Enjeux contemporains de l'enseignement de l'histoire-géographie* (p. 16).
- Elias, R., (1985), Transcending our Social reality of Victimization : Toward a New Victimology of Human Rights, *Victimology: An International Journal*, 10, 1-4, p.6-25.
- Elias, R. (1986). *The Politics of Victimization: Victims, Victimology and Human Rights*. Oxford: Oxford Univ. Press.
- Fallope, J. (1992). *Esclaves et citoyens. Les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802-1910)*. Basse-Terre: Société d'histoire de la Guadeloupe.
- Fanon, F. (1952), *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil.
- Fanon, F., (1961), *Les damnés de la terre*, Paris, Éditions Maspero.
- Fattah, E. A. (1992). *Towards a Critical Vitimology*. New York: St. Martin's Press.
- Fattah, E. A. (1997). *Criminology: Past, present and future. A critical overview*. Macmillan Press: Basingstoke, Houndsmith.

- Ferro, M. (2007). *La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions: mémoire et histoire - Séminaire nationale*. Paris: Carré des sciences.
- Furst, S. (1967). *Psychic Trauma*. New York: Basic Books.
- Flament, C. (2007). Structure et dynamique des représentations sociales In D. Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales* (pp.224-239). Paris: PUF.
- Gaudreault, A et Peters, T. (2000)., Présentation, dans *Criminologie – La victimologie : Quelques enjeux*, sous la direction de A. Gaudreault et T. Peters, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p.17 à 46.
- Gisler, A., (1985)., *L'esclavage aux Antilles françaises (XV^e-XVIII^e siècle)*, Karthala, Paris.
- Glissant, E. (1981). *Le discours antillais*, Paris : Seuil.
- Grise, J.-B. (2007). Logique naturelle et représentations sociales. Dans D.Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales* (pp. 170 à 185). Paris: PUF.
- Guay, S., & Marchand, A. (2006). *Les troubles liés aux événements traumatiques: Dépistage, évaluation et traitements*. Montréal, Québec, Canada: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gueye, M., (1985) La traite négrière à l'intérieur du continent, in *La traite négrière du XV^e au XIX^e siècle*, UNESCO.
- Gueye, M., Niane, DT. (2003). *Les sources orales de la traite négrière en Guinée et en Sénégal*. Paris: UNESCO.
- Halbwachs, M (1984). *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1984.
- Halbwachs, M., (1997)., *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel (1^e édition, 1950).
- Hall, S., (1994), Cultural Identity and Diaspora, dans P. Williams, L. Christmas (Eds), *Colonial Discourse and Post-Colonial Theory. A Reader*, London, Harvester-Wheatsheaf.
- Herman, Judith (1997). *Trauma and Recovery: The Aftermath of Violence, from domestic abuse to political terror*. New York: Basic Books.
- Hesse, P. Le Code noir : de l'homme et de l'esclave, dans *Actes du Colloque international sur la Traite des Noirs, Nantes 1985*, édités par Serge Daget. Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1988, 187-192.
- Histoire général de l'Afrique*, ouvrage collectif de 1980 a 1993, Paris Unesco, tomes I a VII.
- Howard-Hassmann, R. E., 2007-02-28 « Reparation to Africa for the Trans-Atlantic Slave Trade » *Paper presented at the annual meeting of the International Studies Association 48th Annual Convention, Hilton Chicago, CHICAGO, IL, USA Online* <PDF>. 2009-05-24 from http://www.allacademic.com/meta/p180757_index.html
- Inikori, J. E. (1988). The sources of supply for the Atlantic slave exports form the Bight of Benin and the Bight of Bonny (Biafra). Dans *De la Traite à l'esclavage, Actes du Colloque de Nantes* (Vol. 2, pp. 25-43). Nantes/Paris: CRHMASFHOM.
- Jodelet, D. (1997). Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. In S. Moscovici (Ed.), *Psychologie sociale* (pp. 365). Paris: PUF.

Jodelet, D. (2007). *Les représentations sociales*. Paris P.U.F sociologie d'aujourd'hui.

Jolivet, M.-J., (1987), La construction d'une mémoire historique à la Martinique : du Scholcherisme au marronisme, *Cahiers d'Études africaines*, 107-108, p.287-309.

Jonnaert, P., Vander Borgh, C. (2003). *Créer des conditions d'apprentissage: Un cadre de référence socioconstructiviste pour une formation didactique des enseignants*. Louvain-la-Neuve: De Boeck Université.

Kaba, L., (2001), The Atlantic Slave Trade Was Not a "Black-on-Black Holocaust", *African Studies Review*, Volume 44, Number 1, pp.1-20.

Kardiner, A., et Ovesey, L. (1951), *The mark of oppression*, New York: Pantheon.

Kirchhoff, G., (1994), Victimology – History and Basic Concepts, in *International Debates of Victimology*, sous la direction de G. Kirchhoff, E. Kosovski, H.J. Schneider, Monchengladbach: WSV Publishing, p.1-62.

Ki-Zerbo, J., (1972), *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier.

Lacroix, O (2004)., Traces de l'esclavage aux Antilles françaises, *Projet n°284*, nov.2004; p. 27-32.

Laperrière, A. (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. Dans J. Poupart, Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. P (Ed.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 309-340). Boucherville: Gaëtan morin.

Lara, O.-D. (1997). Résistances et luttes. *Diogène, revue trimestrielle* (179), 174-175.

Lara, O.-D. (1998). *De l'Oubli à l'Histoire. Espace et identité caraïbes, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Haïti*, Paris: Maisonneuve et Larose.

Latour Da Veiga Pinto, Fr., (1979), *La participation du Portugal à la Traite négrière*, in *La Traite négrière du XV^e au XIX^e siècle, Actes du Colloque d'Haïti*, publiée par l'Unesco.

Lepine, E., (1978). *Questions sur l'histoire antillaise*, Pointe-a Pitre, Désormeaux.

Le Monde. (2004). Des descendants d'esclaves portent plainte pour génocide contre trois entreprises anglo-américaines, *Le Monde*. Paris.

Mabire, J., (2000). *La Traite des Noirs, Éditions de l'Ancre de marine*.

Mannoni, P., (1998), *Les représentations sociales*, Paris, PUF.

Marchand-Thebault, M.-L., (1996). L'esclavage en Guyane sous l'ancien régime, dans Bruleaux, A.-M, Calmont, R., Mam-Lam-Fouck, S. *Deux siècles d'esclavage en Guyane Française 1652-1848*, Centre Guyanais d'études et de recherches, Paris : L'Harmattan.

Matsuura, K. (2002). *Journée internationale de l'abolition de la traite négrière*. Récupéré le 05/09/2008, de http://www.aidh.org/Forum/Journ_trait_negr.htm

Mawby, R. L., & Walkate, S (1994). *Critical Victimology*. Thousands Oaks, CA: Sage.

Mayer, R, et Ouellet, F., (1991), *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Gaëtan Morin Editeur.

- Mazama, A., (1997). *Langue et identité en Guadeloupe : Une Perspective Afrocentrique*, Point à Pitre, Guadeloupe.
- Mazenot, G. (2005). *Sur le passé de l'Afrique noire*: L'Harmattan.
- Mbemba, J.M.,(1987). *L'autre mémoire du crime contre l'humanité*, Paris, Présence Africaine.
- M'bokolo, E. (1998), La dimension africaine de la traite, *Monde diplomatique*, avril, 1998.
- Meillassoux, C. (1975, L'esclavage en Afrique précoloniale, Paris : Maspero.
- Memmi, A. (1957). *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*. Paris, Buchet/Chastel.
- Mendelsohn, B. (1976). Victimology and Contemporary Society's Trends. *Victimology*, 1, 18-28.
- Mesnard, E., Désiré, A. (2007). *Enseigner l'histoire des traites négrières et de l'esclavage - cycle 3*. Créteil: SCEREN-CRDP
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue Française de sociologie*, 16, (2), p229-247.
- Morenas, J., (1828). Précis historique de la Traite des Noirs et de l'esclavage colonial, contenant l'origine de la traite, ses progrès, son état actuel, et un exposé des horreurs produites par le despotisme des colons, Paris, L'auteur et Firmin Didot.
- Morin, G., (1948). *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*, PUF, Paris.
- Moscovici, S. (2007). Des représentations collectives aux représentations sociales. Dans D. Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales* (pp. 80-103). Paris: PUF.
- Mucchielli, A. (1986). *L'identité*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Nations unies. (2001). *Rapport des Nations Unies sur la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les diverses formes d'intolérance, 31 août au 18 Septembre 2001*. Durban, Afrique du Sud: Nations Unies, 2001.
- Nations unies. (2005). *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire*, adoptés par la Commission de droits de l'Homme, Résolution 2005/35, 19 avril 2005, et adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU, Résolution 60/147 du 16 décembre 2005, disponible sur : <http://www.ohchr.org/french/law/reparation.htm>
- Nations unies. (2008). *Déclaration universelles des droits de l'homme*, de <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>.
- Obenga, T. (1996). *Cheikh Anta Diop, Volney et le Sphinx*. Paris: Khepera/Présence Africaine.
- Obenga, T., (1973). *L'Afrique dans l'Antiquité*, Paris, Présence Africaine.

- Obenga, T. (2007). *Appel à la jeunesse africaine*. Paris: Ccinia communication.
- Omotundé, J., (2004). *La traite négrière européenne : Vérité et mensonges*, Éditions Menaibuc.
- Omotundé, J.-P. (2006). *Discours afrocentriste sur l'aliénation culturelle*. Paris: Menaibuc.
- Owusu-Sarpong, A. (1986). *Le temps historique dans l'oeuvre théâtrale d'Aimé Césaire*, Sherbrooke, Québec : Naaman.
- Parmentier, S., (2003). Global Justice in the Aftermath of Mass Violence. The Role of the International Criminal Court in *Dealing with Political Crimes*, 41, 1-2 International Annals of Criminology 203-224.
- Patton, M. Q., (1980), *Qualitative Evaluation Methods*, Beverly Hills (Calif.).
- Paveau, M.-A. (2006). *Les prédiscours: Sens, mémoire, cognition*. Paris: Presses Sorbonne Nouvelle.
- Peterson, C., Seligman, M.E.P., (1984). Casual explanations as a risk factor for depression: Theory and evidence. *Psychological Review* 91: 347-374.
- Pêtré-Grenouilleau, O., (1996), *La Traites des Noirs*, PUF, coll. Que sais-je ?
- Pêtré-Grenouilleau, O. (2003). *Les traites négrières*. Paris: La documentation française.
- Pêtré-Grenouilleau, O. (2004). *Les traites négrières, essai d'histoire globale*. Paris: Gallimard.
- Pirès, A.P., (1997), Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique dans Poupard, J., J.-P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperriere, R. Mayer, A. Pirès (Ed.). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin
- Plumelle-Urbe, R.-A. (2001), *La férocité blanche – Des non-blancs aux non-aryens : génocides occultés de 1492 à nos jours*, Paris, Éditions Albin Michel.
- Plumelle-Urbe, R.-A. (2008). *Traite des Blancs, traite des Noirs: Aspects méconnus et conséquences actuelles*. Paris: L'Harmattan.
- Poupard, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologique dans Poupard, J., J.-P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperriere, R. Mayer, A. Pirès (Ed.). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montreal, Gaëtan Morin.
- Poirier, C. (2000), Mémoire collective, identité et politique. La société québécoise et sa relation problématique avec le passé, in : I. Molinaro et C. Rolfe (Eds), *Focus on Quebec (II). Further Essays on Quebecois Society and Culture*, Le GRECF.
- Price, R., (2001), Monuments and Silent Screaming: a View from Martinique, dans Ootindie, G. (ed), *Facing up the Past: perspectives on the Commemoration of Slavery from Africa, the Americas and Europe*, Kingston, Ian Randle, p.58-62.
- Renault, F et Daget, S., (1985). *Les Traités négrières en Afrique*, Paris : Karthala.

- Savoie-Zajc, L. (1997), L'entrevue semi structurée, dans Gauthier, B. (Ed). *Recherche sociale : de la problématique a la collecte des données*, Troisième édition, Sainte Foy, presses de l'Université du Québec.
- Sebba, L. (1980). The Reparations Agreements: A New Perspective. *450 Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 202-212.
- Séti, P. (1998). La traite des noirs, pourquoi, comment et conséquences pour l'Afrique. Dans *Esclavages et servitudes d'hier et d'aujourd'hui, Actes du colloque de Strasbourg, 29-30 mai 1998*. Strasbourg: Histoire et Anthropologie.
- Séguin-Sabouraud, A. (2006). Les modèles cognitivo-comportementaux de l'état de stress post-traumatique : considérations théoriques. Dans S. Guay, Marchand, A. (Ed), *Les troubles liés aux événements traumatiques. Dépistage, évaluation et traitements* (pp. 87-117). Montréal : PUM.
- Siman, L.-M. (2002). Mémoire, histoire et identités sociales: Le role des représentations sociales dans la formation des identités sociales et dans la construction de la connaissance historique par les élèves, *Encounters on Education* (Vol. 3, pp. 79-94).
- Sola-Molin, L., (1987). *Le code noir ou le Calvaire de Canaan*, PUF, Paris.
- Strobl, R. (2004). Situation des victimes, membres de minorités ethniques en Allemagne. In E. Bogalska-Martin (Ed.), *Victimes du présent, victime du passé : vers la sociologie des victimes* (pp. 21-39). Paris: L'Harmattan.
- Taubira-Delannon, C. (1999). Rapport de Mme Christiane Taubira-Delannon (au nom de la commission des lois): Assemblée nationale.
- Tagodoé, A. (1999). *Droit, institutions, société de l'Empire nègre du Songhay, de l'avènement des Askias (1493) à la destruction de l'Empire par les marocains (1591)*. Mémoire de DEA inédit, Institutions, Société Méditerranée, Islam et Afrique francophones. Université de Perpignan.
- Tagodoé, N. (2002). *La justice en Afrique Noire précoloniale ou le règne de Mâat*. Mémoire de D.U en criminologie et sciences criminelles inédit, Faculté de droit -Institut d'études judiciaires. Université Pierre Mendès France (Grenoble 2).
- Tardo-Dino, F. (1985). *Le collier de servitude: La condition sanitaire des esclaves aux Antilles françaises du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris: Éditions caribéennes: Agence de coopération culturelle et technique.
- Thomas, D. R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American Journal of Evaluation*, 27(2), 237-246.
- Tchaka-Koura, S, La Traite et l'esclavage, *Sociétés Africaine et diaspora*, septembre 1998- numéro 11, 193 a 198.
- Tété, G., (1997), *La Traite et l'esclave négriers*, L'Harmattan.
- Traite (de la) a l'esclavage, Actes du Colloque international sur la Traite des noirs*, 1985, Tomes 1 et 2, Nantes, CRHMA, Paris, SFHOM.

Traite (La) négrière du XV^e au XIX^e siècle, 1980, Histoire générale de l'Afrique, Études et Documents (2), Paris, Unesco.

Traite (La) des Noirs par l'Atlantique, Recueil d'Études, Paris, 1976, Geuthner et Ste Française d'Histoire d'Outre-mer.

Truche, P., (1994). Le crime contre l'humanité in *Les cahiers de la Shoah n°1*, Les Éditions Liana Levi.

Van Boven, T., (1996). *Ensemble révisé de principes fondamentaux et de directives concernant le droit à réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire*, Rapport final de Mr. Théo van Boven, E/CN.4/Sub.2/1996/17;

<http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/88e6e6909e8ff8f7802566aa003a1b29?Opendocument>.

Vandeginste, S., (2003). Victims of genocide, crimes against humanity, and war crimes in Rwanda: the legal and institutional framework of their right to reparation, In John Torpey, ed., *Politics and the past: on repairing historical injustices*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers, p. 249-274.

Verschave, F.-X. (2000). *France Afrique. Le crime continue*. Lyon: Tahin Party.

Viaud, J. (2003). *Mémoire collective, représentations sociales et pratiques sociales*. Récupéré le 05/10/2007, de http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=CNX_080_0013

Weaver, H., Yellow Horse Brave Heart. M., (1999). Examining two facets of American Indian identity: Exposure to other cultures and the influence of historical trauma. *Journal of Human Behavior and the Social Environment* 2(1/2): 19-23.

Weine, S.M., D.F. Becker, T.H. McGlashan, D. Laub, S. Lazrove, D. Vojvoda and L. Hyman (1995). Psychiatric consequences of "ethnic cleansing": clinical assessments and trauma testimonies of newly resettled Bosnian refugees. *The American Journal of Psychiatry* 152:536-542.

Welsh, J. (1996), Violations of Human Rights : Traumatic Stress and the Role of NGOs, dans *International Responses to Traumatic Stress*, sous la direction de Y. Danieli, N. Rodley, L. Weiseth, United Nations, p.131-159.

Wemmers, J. (2003). *Introduction à la victimologie*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Wemmers, J., Lafontaine, L., Viau, L., (2008). Racial Victimization in Canada. In: John Winterdijk and Georgios Antonopoulos (eds.). *Racist Victimization*. Aldershot, UK: Ashgate Publishers, 43-66

Wesley-Esquimaux, C., Smoleski, M., (2004). *Traumatisme historique et guérison autochtone*, Ottawa: Fondation autochtone de guérison.

Wig, N.N. (2001). Healing hurt minds and hearts: Care during natural disasters includes empathy. The Tribune – Online Edition. Chandigarh, India. Récupéré le 11/05/2010, de: <http://www.tribuneindia.com/2001/20010221/health.htm>

Woolford, A., Wolejszo, S. (2006). Collecting on Moral Debts: Reparations for the Holocaust and Porajmos, *Law & Society Review* (pp. 24): Law & Society Review.

Yellow Horse Brave Heart, M. (1998). The return to the Sacred Path: Healing the historical trauma response among the Lakota. *Smith College Studies in Social Work* 68(3): 287-305.

Young, A. (1995). *The Harmony of Illusions: Inventing Post-Traumatic Stress Disorder*. New Jersey: Princeton University Press.

Ziegler, J. (1980). *Main basse sur l'Afrique. La recolonisation*, Paris : Seuil.

Textes juridiques cités

Loi n°83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Loi N° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la Traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. *Journal Officiel*, 23 mai 2001.

Décret n°2006-388 du 31 mars 2006 fixant la date en France métropolitaine de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage.

Sites Internet consultés

- <http://les.traitesnegrieres.free.fr>
- <http://www.joydegruy.com/>
- http://www.aidh.org/Forum/Journ_trait_negr.htm
- <http://www.coe.int/DefaultFR.asp>
- <http://portal.unesco.org/fr/ev.php>

Annexe

Annexe 1 : Le code noir

Le code Noir

LOUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU roi de France et de Navarre : à tous, présents et à venir, salut. Comme nous devons également nos soins à tous les peuples que la divine providence a mis sous notre obéissance, nous avons bien voulu faire examiner en notre présence les mémoires qui nous ont été envoyés par nos officiers de nos îles de l'Amérique, par lesquels ayant été informés du besoin qu'ils ont de notre autorité et de notre justice pour y maintenir la discipline de l'Église catholique, apostolique et romaine, pour y régler ce qui concerne l'état et la qualité des esclaves dans nos dites îles, et désirant y pourvoir et leur faire connaître qu'encore qu'ils habitent des climats infiniment éloignés de notre séjour ordinaire, nous leur sommes toujours présent, non seulement par l'étendue de notre puissance, mais encore par la promptitude de notre application à les secourir dans leurs nécessités.

À ces causes, de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui ensuit.

Article 1. - Voulons et entendons que l'édit du feu roi de glorieuse mémoire notre très honoré seigneur et père, du 23 avril 1615, soit exécuté dans nos îles. Ce faisant, enjoignons à tous nos officiers de chasser hors de nos îles tous les Juifs qui y ont établi leur résidence, auxquels, comme aux ennemis déclarés du nom chrétien, nous commandons d'en sortir dans trois mois, à compter du jour de la publication des présentes, à peine de confiscation de corps et de biens.

Article 2. - Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. Enjoignons aux habitants qui achèteront des nègres nouvellement arrivés d'en avertir les gouverneurs et intendants desdites îles dans huitaine au plus tard, à peine d'amende arbitraire; lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser dans le temps convenable.

Article 3. - Interdisons tout exercice public d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine ; voulons que les contrevenants soient punis comme rebelles et désobéissants à nos commandements. Défendons toutes assemblées pour cet effet, lesquelles nous déclarons conventicules, illicites et séditieuses, sujettes à la même peine, qui aura lieu même contre les maîtres qui les permettront ou souffriront à l'égard de leurs esclaves.

Article 4. - Ne seront préposés aucuns commandeurs à la direction des nègres, qui ne fassent profession de la religion catholique, apostolique et romaine, à peine de confiscation desdits nègres contre les maîtres qui les auront préposés et de punition arbitraire contre les commandeurs qui auront accepté ladite direction.

Article 5. - Défendons à nos sujets de la religion prétendue réformée d'apporter aucun trouble ni empêchements à nos autres sujets, même à leurs esclaves, dans le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, à peine de punition exemplaire.

Article 6. - Enjoignons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer les jours de dimanche et fêtes qui sont gardés par nos sujets de la religion catholique, apostolique et romaine. Leur défendons de travailler, ni faire travailler leurs esclaves auxdits jours, depuis l'heure de minuit jusqu'à l'autre minuit, à la culture de la terre, à la manufacture des sucres, et à tous autres ouvrages, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres, et de confiscation tant des sucres que desdits esclaves qui seront surpris par nos officiers dans leur travail.

Article 7. - Leur défendons pareillement de tenir le marché des nègres et de toutes autres marchandises lesdits jours sur pareille peine de confiscation des marchandises qui se trouveront alors au marché, et d'amende arbitraire contre les marchands.

Article 8. - Déclarons nos sujets, qui ne sont pas de la religion catholique, apostolique et romaine, incapables de contracter à l'avenir aucuns mariages valables. Déclarons

bâtards les enfants qui naîtront de telles conjonctions, que nous voulons être tenues et réputées, tenons et réputons pour vrais concubinages.

Article 9. - Les hommes libres qui auront eu un ou plusieurs enfants de leurs concubinages avec leurs esclaves, ensemble les maîtres qui les auront soufferts, seront chacun condamné en une amende de deux mille livres de sucre. Et s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront eu lesdits enfants, voulons qu'outre l'amende, ils soient privés de l'esclave et des enfants, et qu'elle et eux soient confisqués au profit de l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis. N'entendons toutefois le présent article avoir lieu, lorsque l'homme libre qui n'était point marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Église sa dite esclave, qui sera affranchie par ce moyen, et les esclaves rendus libres et légitimes.

Article 10. - Lesdites solennités prescrites par l'ordonnance de Blois et par la déclaration du mois de novembre 1639, pour les mariages, seront observées tant à l'égard des personnes libres que des esclaves, sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement.

Article 11. - Défendons très expressément aux curés de procéder aux mariages des esclaves, s'ils ne font apparoir du consentement de leurs maîtres. Défendons aussi aux maîtres d'user d'aucunes contraintes sur leurs esclaves pour les marier contre leur gré.

Article 12. - Les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, et non à ceux de leur mari, si le mari et la femme ont des maîtres différents.

Article 13. - Voulons que si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles suivent la condition de leur mère et soient libres comme elle nonobstant la servitude de leur père ; et que si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement.

Article 14. - Les maîtres seront tenus de faire mettre en terre sainte dans les cimetières destinés à cet effet leurs esclaves baptisés ; et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés.

Article 15. - Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis ; à l'exception seulement de ceux qui seront envoyés à la chasse par leurs maîtres, et qui seront porteurs de leurs billets ou marques connues.

Article 16. - Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leurs maîtres ou ailleurs, et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lis ; et en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort, ce que nous laissons à l'arbitrage des juges. Enjoignons à tous nos sujets de courir sus aux contrevenants, et de les arrêter et de les conduire en prison, bien qu'ils ne soient officiers et qu'il n'y ait contre eux aucun décret.

Article 17. - Les maîtres qui seront convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées composées d'autres esclaves que de ceux qui leur appartiennent, seront condamnés en leurs propres et privés noms de réparer tout le dommage qui aura été fait à leurs voisins à l'occasion desdites assemblées, et en dix écus d'amende pour la première fois, et au double en cas de récidive.

Article 18. - Défendons aux esclaves de vendre des cannes de sucre pour quelque cause et occasion que ce soit, même avec la permission de leurs maîtres, à peine de fouet contre les esclaves, et de dix livres tournois contre leurs maîtres qui l'auront permis, et de pareille amende contre l'acheteur.

Article 19. - Leur défendons aussi d'exposer en vente au marché, ni de porter dans les maisons particulières pour vendre aucune sorte de denrées, même des fruits, légumes, bois à brûler, herbes pour la nourriture des bestiaux et leurs manufactures, sans permission expresse de leurs maîtres par un billet ou par des marques connues, à

peine de revendication des choses ainsi vendues, sans restitution du prix par leurs maîtres, et de six livres tournois d'amende à leur profit contre les acheteurs.

Article 20. - Voulons à cet effet que deux personnes soient préposées par nos officiers dans chacun marché pour examiner les denrées et marchandises qui y seront apportées par les esclaves, ensemble les billets et marques de leurs maîtres, dont ils seront porteurs.

Article 21. - Permettons à tous nos sujets habitants de nos les de se saisir de toutes les choses dont ils trouveront les esclaves chargés lorsqu'ils n'auront point de billets de leurs maîtres, ni de marques connues, pour être rendues incessamment à leurs maîtres, si les habitations sont voisines du lieu où les esclaves auront été surpris en délit ; sinon elles seront incessamment envoyées à l'hôpital pour y être en dépôt jusqu'à ce que les maîtres en aient été avertis.

Article 22. - Seront tenus les maîtres de faire fournir, par chacune semaine, à leurs esclaves âgés de dix ans et au-dessus pour leur nourriture, deux pots et demi, mesure du pays, de farine de manioc, ou trois cassaves pesant deux livres et demie chacun au moins, ou choses équivalentes, avec deux livres de boeuf salé ou trois livres de poisson ou autres choses à proportion ; et aux enfants, depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus.

Article 23. - Leur défendons de donner aux esclaves de l'eau-de-vie de canne guildent pour tenir lieu de la subsistance mentionnée au précédent article.

Article 24. - Leur défendons pareillement de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves, en leur permettant de travailler certain jour de la semaine pour leur compte particulier.

Article 25. - Seront tenus les maîtres de fournir à chacun esclave par chacun an deux habits de toile ou quatre aulnes de toile, au gré desdits maîtres.

Article 26. - Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres selon que nous l'avons ordonné par ces présentes pourront en donner l'avis à notre procureur général et mettre les mémoires entre ses mains, sur lesquels et même d'office, si les avis lui en viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais, ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves.

Article 27. - Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres ; et en cas qu'ils les eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital ; auquel les maîtres seront condamnés de payer six sols par chacun jour pour la nourriture et entretien de chaque esclave.

Article 28. - Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître ; et tout ce qui leur vient par industrie ou par la libéralité d'autres personnes ou autrement à quelque titre que ce soit, être acquis en pleine propriété à leur maître, sans que les enfants des esclaves, leur père et mère, leurs parents et tous autres libres ou esclaves puissent rien prétendre par succession, disposition entre vifs ou à cause de mort. Lesquelles dispositions nous déclarons nulles, ensemble toutes les promesses et obligations qu'ils auraient faites, comme étant faites par gens incapables de disposer et contracter de leur chef.

Article 29. - Voulons néanmoins que les maîtres soient tenus de ce que leurs esclaves auront fait par leur commandement, ensemble de ce qu'ils auront géré et négocié dans les boutiques, et pour l'espèce particulière de commerce à laquelle leurs maîtres les auront préposés ; et en cas que leurs maîtres n'aient donné aucun ordre et ne les aient point préposés, ils seront tenus seulement jusqu'à concurrence de ce qui aura tourné à leur profit ; et si rien n'a tourné au profit des maîtres, le pécule desdits esclaves que leurs maîtres leur auront permis d'avoir en sera tenu, après que leurs maîtres en auront déduit par préférence ce qui pourra leur en être dû ; sinon, que le pécule consistât en tout ou partie en marchandises dont les esclaves auraient permission de

faire trafic à part, sur lesquelles leurs maîtres viendront seulement par contribution au sol la livre avec leurs autres créateurs.

Article 30. - Ne pourront les esclaves être pourvus d'offices ni de commissions ayant quelques fonctions publiques, ni être constitués agents par autres que leurs maîtres pour gérer ni administrer aucun négoce, ni être arbitres, experts ou témoins tant en matière civile que criminelle. Et en cas qu'ils soient ouïs en témoignage, leurs dépositions ne serviront que de mémoires pour aider les juges à s'éclaircir ailleurs, sans que l'on en puisse tirer aucune présomption, ni conjecture, ni adminicule de preuve.

Article 31. - Ne pourront aussi les esclaves être partie ni être en jugement ni en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles en matière criminelle, sauf à leurs maîtres d'agir et de défendre en matière civile, et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été commis contre leurs esclaves.

Article 32. - Pourront les esclaves être poursuivis criminellement sans qu'il soit besoin de rendre leur maître partie, sinon en cas de complicité ; et seront lesdits esclaves jugés en première instance par les juges ordinaires et par appel au Conseil souverain sur la même instruction, avec les mêmes formalités que les personnes libres.

Article 33. - L'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

Article 34. - Et quant aux excès et voies de fait qui seront commis par les esclaves contre les personnes libres, voulons qu'ils soient sévèrement punis, même de mort s'il y échet.

Article 35. - Les vols qualifiés, même ceux des chevaux, cavales, mulets, boeufs et vaches qui auront été faits par les esclaves, ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort si le cas le requiert.

Article 36. - Les vols de moutons, chèvres, cochons, volailles, cannes de sucre, pois, mil, manioc ou autres légumes faits par les esclaves, seront punis selon la qualité du vol, par les juges, qui pourront s'il y échet les condamner à être battus de verges par l'exécuteur de la haute justice, et marqués d'une fleur de lis.

Article 37. - Seront tenus les maîtres en cas de vol ou d'autre dommage causé par leurs esclaves, outre la peine corporelle des esclaves, de réparer le tort en leur nom, s'ils n'aiment pas mieux abandonner l'esclave à celui auquel le tort a été fait ; ce qu'ils seront tenus d'opter dans les trois jours, à compter du jour de la condamnation, autrement ils en seront déchus.

Article 38. - L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule ; et s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort.

Article 39. - Les affranchis qui auront donné retraite dans leurs maisons aux esclaves fugitifs seront condamnés par corps envers leurs maîtres en l'amende de trois cents livres de sucre par chacun jour de rétention ; et les autres personnes libres qui leur auront donné pareille retraite, en dix livres tournois d'amende pour chaque jour de rétention.

Article 40. - L'esclave puni de mort sur la dénonciation de son maître, non complice du crime par lequel il aura été condamné, sera estimé avant l'exécution par deux principaux habitants de l'île qui seront nommés d'office par le juge ; et le prix de l'estimation sera payé au maître ; et pour à quoi satisfaire, il sera imposé par l'intendant sur chacune tête des nègres payant droits la somme portée par l'estimation, laquelle sera régälée sur chacun desdits nègres, et levée par le fermier du Domaine royal d'Occident pour éviter à frais.

Article 41. - Défendons aux juges, à nos procureurs et aux greffiers de prendre aucune taxe dans les procès criminels contre les esclaves, à peine de concussion.

Article 42. - Pourront seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou de cordes ; leur défendons de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation de membre, à peine de confiscation des esclaves et d'être procédé contre les maîtres extraordinairement.

Article 43. - Enjoignons à nos officiers de poursuivre criminellement les maîtres ou les commandeurs qui auront tué un esclave sous leur puissance ou sous leur direction, et de punir le meurtre selon l'atrocité des circonstances ; et en cas qu'il y ait lieu de l'absolution, permettons à nos officiers de renvoyer tant les maîtres que les commandeurs absous, sans qu'ils aient besoin d'obtenir de nous des lettres de grâce.

Article 44. - Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers sans préciput ni droit d'ainesse, ni être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni aux retranchements des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire.

Article 45. - N'entendons toutefois priver nos sujets de la faculté de les stipuler propres à leurs personnes et aux leurs de leur côté et ligne, ainsi qu'il se pratique pour les sommes de deniers et autres choses mobilières.

Article 46. - Dans les saisies des esclaves seront observées les formalités prescrites par nos Ordonnances et les coutumes pour les saisies des choses mobilières. Voulons que les deniers en provenant soient distribués par ordre des saisies, ou, en cas de déconfiture, au sol la livre, après que les dettes privilégiées auront été payées, et généralement que la condition des esclaves soit réglée en toutes affaires, comme celle des autres choses mobilières, aux exceptions suivantes.

Article 47. - Ne pourront être saisis et vendus séparément le mari de la femme et leurs enfants impubères, s'ils sont tous sous la puissance du même maître ; déclarons nulles les saisies et ventes séparées qui en seront faites, ce que nous voulons avoir lieu dans les aliénations volontaires, sur peine contre ceux qui feraient les aliénations d'être privés de celui ou de ceux qu'ils auront gardés, qui seront adjugés aux acquéreurs, sans qu'ils soient tenus de faire aucun supplément de prix.

Article 48. - Ne pourront aussi les esclaves travaillant actuellement dans les sucreries, indigoteries et habitations, âgés de quatorze ans et au-dessus jusqu'à soixante ans, être saisis pour dettes, sinon pour ce qui sera dû du prix de leur achat, ou que la sucrerie ou indigoterie, ou habitation dans laquelle ils travaillent, soient saisies réellement ; défendons, à peine de nullité, de procéder par saisie réelle et adjudication par décret sur les sucreries, indigoteries ni habitations, sans y comprendre les esclaves de l'âge susdit et y travaillant actuellement.

Article 49. - Les fermiers judiciaires des sucreries, indigoteries ou habitations saisies réellement conjointement avec les esclaves seront tenus de payer le prix entier de leur bail : sans qu'ils puissent compter parmi les fruits qu'ils percevront les enfants nés des esclaves pendant le bail.

Article 50. - Voulons, nonobstant toutes conventions contraires que nous déclarons nulles, que lesdits enfants appartiennent à la partie saisie, si les créanciers sont satisfaits d'ailleurs, ou à l'adjudicataire, s'il intervient un décret ; et à cet effet mention sera faite, dans la dernière affiche avant l'interposition du décret, desdits enfants nés des esclaves depuis la saisie réelle ; que dans la même affiche il sera fait mention des esclaves décédés depuis la saisie réelle dans laquelle ils étaient compris.

Article 51. - Voulons, pour éviter aux frais et aux longueurs des procédures, que la distribution du prix entier de l'adjudication conjointe des fonds et des esclaves, et de ce qui proviendra du prix des baux judiciaires, soit faite entre les créanciers selon l'ordre de leurs privilèges et hypothèques, sans distinguer ce qui est pour le prix des fonds d'avec ce qui est pour le prix des esclaves.

Article 52. - Et néanmoins les droits féodaux et seigneuriaux ne seront payés qu'à proportion du prix des fonds.

Article 53. - Ne seront reçus les lignagiers et les seigneurs féodaux à retirer les fonds décrétés, s'ils ne retirent les esclaves vendus conjointement avec les fonds, ni les adjudicataires à retenir les esclaves sans les fonds.

Article 54. - Enjoignons aux gardiens nobles et bourgeois, usufruitiers amodiateurs et autres jouissants des fonds auxquels sont attachés des esclaves qui travaillent, de gouverner lesdits esclaves comme bons pères de famille sans qu'ils soient tenus après leur administration de rendre le prix de ceux qui seront décédés ou diminués par maladies, vieillesse ou autrement sans leur faute, et sans qu'ils puissent aussi retenir comme fruits à leurs profits les enfants nés des esclaves durant leur administration ; lesquels nous voulons être conservés et rendus à ceux qui en seront les maîtres et propriétaires.

Article 55. - Les maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves par tous actes entre vifs ou à cause de mort, sans qu'ils soient tenus de rendre raison de leur affranchissement, ni qu'ils aient besoin d'avis de parents, encore qu'ils soient mineurs de vingt-cinq ans.

Article 56. - Les esclaves qui auront été faits légataires universels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs de leurs testaments, ou tuteurs de leurs enfants, seront tenus et réputés, les tenons et réputons pour affranchis.

Article 57. - Déclarons leurs affranchissements faits dans nos îles leur tenir lieu de naissance dans nos îles, et les esclaves affranchis n'avoir besoin de nos lettres de naturalité pour jouir des avantages de nos sujets naturels dans notre royaume, terres et pays de notre obéissance, encore qu'ils soient nés dans les pays étrangers.

Article 58. - Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves et à leurs enfants ; en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne. Les déclarons toutefois francs et quittes envers eux de toutes autres charges, services et droits utiles que leurs anciens maîtres voudraient prétendre, tant sur les personnes que sur leurs biens et successions en qualité de patrons.

Article 59. - Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets.

Article 60. - Déclarons les confiscations et les amendes, qui n'ont point de destination particulière par ces présentes, nous appartenir, pour être payées à ceux qui se sont préposés à la recette de nos revenus. Voulons néanmoins que distraction soit faite du tiers desdites confiscations et amendes au profit de l'hôpital établi dans l'île où elles auront été adjugées.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux les Gens tenant notre Conseil souverain établi à la Martinique, Guadeloupe, Saint-Christophe, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, et le contenu en elles garder et observer de point en point selon leur forme et teneur, sans contrevenir ni permettre qu'il y soit contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts et usages, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes. Car tel est notre bon plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. Donnée à Versailles au mois de mars mil six cent quatre-vingt-cinq, et de notre règne le quarante deuxième. Signé Louis. Et plus bas, par le Roi, Colbert. Visa, Le Tellier. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie verte et rouge.

Annexe 2 : Les critères du PTST

Les critères du PTST

- A) La personne a été exposée à un événement traumatique au cours duquel les deux critères suivants étaient présents :
1. la personne a été exposée, témoin ou confrontée à un ou des événements qui ont impliqués la mort ou menace de mort, ou de blessures graves ou une menace à son intégrité physique ou à celle d'autrui ;
 2. la réaction de la personne impliquait une peur intense, de la détresse ou de l'horreur.
- B) L'événement traumatique est revécu de façon persistante, d'une ou plusieurs des façons suivantes :
1. souvenirs répétitifs et envahissants de l'événement incluant des images, pensées, perceptions ;
 2. rêves répétitifs et pénibles de l'événement ;
 3. impression ou agissement soudain comme si l'événement traumatique se reproduisait ;
 4. intense détresse psychologique lors de l'exposition à des stimuli internes ou externes ressemblant à un aspect du traumatisme ou symbolisant celui-ci;
 5. réactivité physiologique lors de l'exposition à des stimuli internes ou externes ressemblant à un aspect du traumatisme ou le symbolisant.
- C) Évitement persistant des stimuli associés au traumatisme et émoussement de la réactivité générale (non présent avant le trauma) qui s'expriment par trois ou plus des symptômes suivants :
1. efforts pour éviter les pensées, sentiments ou conversations associés au traumatisme ;
 2. efforts pour éviter les activités, endroits ou gens qui éveillent des souvenirs du traumatisme ;
 3. incapacité de se rappeler d'un aspect important du traumatisme ;
 4. réduction nette de l'intérêt ou de la participation pour des activités de valeur significative ;
 5. sentiment de détachement ou de devenir étranger par rapport aux autres ;
 6. restriction des affects (ex.: Incapacité de ressentir des sentiments amoureux);
 7. sentiment que l'avenir est 'bouché', que sa vie ne pourra plus se dérouler normalement.
- D) La personne présente deux ou plusieurs symptômes persistants traduisant une hyperactivité neurovégétative (ne préexistant pas au traumatisme) :
1. difficultés à s'endormir ou sommeil interrompu ;
 2. irritabilité ou accès de colère ;
 3. difficultés de concentration ;
 4. hyper vigilance ;
 5. réaction de sursaut exagérée.
- E) Les symptômes B, C et D sont présents durant au moins 1 mois.
- F) Le problème entraîne une détresse cliniquement significative ou un dysfonctionnement au niveau social, professionnel ou dans un autre domaine de fonctionnement important.

Annexe 3 : Description de l'échantillon

Description de l'échantillon en fonction des variables utilisées

RÉPONDANT	ORIGINE	SEXE	AGE	NIVEAU DE SCOLARITÉ	CATÉGORIE PROFESSIONNELLE³⁵
Répondant 1	Afrique	Féminin	26 ans	Université	Administration publique
Répondant 2	Afrique	Masculin	40 ans	Université	Recherche d'emploi
Répondant 3	Afrique	Masculin	28 ans	Université	Vente et services / Étudiant
Répondant 4	Afrique	Masculin	29 ans	Université	Étudiant et employé
Répondant 5	Antilles	Féminin	29 ans	Université	Sciences sociales
Répondant 6	Antilles	Féminin	19 ans	Collégial	Étudiante
Répondant 7	Antilles	Masculin	62 ans	Université	Gestion
Répondant 8	Antilles	Masculin	60 ans	Université	Sciences sociales
Répondant 9	Antilles	Féminin	27 ans	Université	Étudiante
Répondant 10	Antilles	Masculin	31 ans	Université	Étudiant
Répondant 11	Antilles	Masculin	28 ans	Université	Étudiant
Répondant 12	Afrique	Masculin	41 ans	Université	Sciences sociales / Étudiant
Répondant 13	Antilles	Féminin	24 ans	Université	Étudiante
Répondant 14	Afrique	Féminin	29 ans	Université	Vente et services
Répondant 15	Antilles	Féminin	57 ans	Université	Secteur de la santé
Répondant 16	Afrique	Masculin	58 ans	Collège	Vente et services
Répondant 17	Afrique	Masculin	44 ans	Université	Affaires, finances et administration
Répondant 18	Afrique	Féminin	40 ans	Université	Vente et services
Répondant 19	Afrique	Féminin	21 ans	Université	Étudiante
Répondant 20	Antilles	Féminin	29 ans	Université	Sciences sociales et étudiante

³⁵ La terminologie employée provient de la Classification nationale des professions de Ressource Humaines et Développement des compétences Canada

Annexe 4 : Les questions d'entrevue

Les questions d'entrevue

Consigne de départ

La consigne de départ a été la suivante : Que représente pour vous la traite transatlantique et l'esclavage négriers ?

Afin de couvrir toutes les dimensions de notre recherche, des sous consignes ont été introduites si elles ne sont pas traitées spontanément par l'interviewé.

Sous consignes

Sur la question des connaissances sur la TENT

- Que savez-vous de la TENT ?
- Comment s'est déroulé la TENT, d'après vous ?

Sur la question de la transmission de la TENT au sein de la communauté afro-antillaise

- Est-ce que dans ta famille on vous parle de la traite négrière et de l'esclavage ?
- Si non, où et comment avez-vous appris ce que vous savez de la traite et de l'esclavage négriers ?
- Qui dans votre famille vous a appris ce que vous savez de la traite négrière ?
- Qu'est ce qu'on vous en a dit ?
- Est-ce que vous aimeriez ou auriez aimé en savoir plus ou moins ?
- Est-ce que votre famille en réfère de façon implicite ?
- Est-ce que vous comptez parler de ce passé à vos enfants ?
- Si oui, qu'est-ce que voulez transmettre et ne pas transmettre ?

Sur la question de l'entretien de la mémoire

Que pensez-vous de l'entretien de la mémoire de la TENT ?

Que pensez-vous du traitement médiatique de la TENT ?

Que pensez-vous de l'enseignement de la TENT à l'école ?

Etes-vous satisfait de ce qui se dit de la TENT dans les médias ou à l'école ?

Sur les réactions par rapport à l'évocation de l'histoire de la TENT :

Quelles réactions l'évocation de cette histoire suscite en vous ?

Est-ce que vous vous sentez différent des autres à cause de ce passé ?

Sur le sentiment de victimisation :

Avez-vous le sentiment d'être une victime à cause de cet héritage historique ?

Si oui, pourquoi vous considérez-vous comme une victime ?

Sur la question des conséquences de la TENT :

Selon vous, quelles sont les conséquences de la TENT ?

Selon vous, y a-t-il des conséquences actuelles de la TENT, et si oui lesquelles ?

Sur la question de la réparation et de la reconnaissance de la TENT

Est-ce que vous pensez que la TENT doit faire l'objet de réparations ?

Si oui de quelles natures, devraient être ses réparations ?

Questions sociodémographiques

- Sexe :
- Âge :
- Pays d'origine
- Confession religieuse :
- Année d'arrivée au Canada :
- Pays fréquentés avant l'arrivée au Canada :
- Retournez-vous dans votre pays d'origine ?
- Quelle est votre formation académique ? Où l'avez-vous complétée ?
- Quel est votre emploi actuel ?
- Quel est le niveau d'instruction de vos parents ?

**Annexe 5 : Analyse des entrevues selon la procédure d'analyse
inductive**

Analyse des entrevues selon la procédure d'analyse inductive

Introduction

Afin de vérifier notre hypothèse, nous nous sommes procédé à l'analyse des entrevues en utilisant la méthode d'analyse inductive décrite par Thomas (2006), adaptée de Creswell (2002). Cette méthode permet de codifier et de réduire les entrevues afin d'en avoir une vision structurale.

La méthode en question comporte quatre étapes :

Étape 1 : La préparation des données brutes. Il s'agit de préparer les données sous un format commun de manière à faciliter l'analyse.

Étape 2 : La lecture approfondie et attentive des entrevues. Le chercheur doit s'imprégner de l'entrevue en la lisant à plusieurs reprises. Cette lecture en profondeur permettant de brosser l'ensemble des sujets couverts dans le texte.

Étape 3 : L'identification et la description des premières catégories. Le chercheur identifie des portions du texte revêtant « une signification spécifique et unique (unité de sens) » (Blais, Martineau, 2006 ; p.7). Chaque segment significatif du texte étant étiqueté. Ces premières catégories sont habituellement liées aux objectifs et hypothèses de recherche. Mais il convient d'être attentif aux autres niveaux résultant des lectures attentives et répétitives.

Étape 4 : La révision et le raffinement des catégories. Cette étape consiste à regrouper les catégories préliminaires en catégories plus larges. Ainsi à l'intérieur de chaque catégorie, des sous catégories vont apparaître. Tel que recommandé par les auteurs, nous prendrons soin de relever les nouvelles perspectives ou les propos contradictoires. Le regroupement de ces premières catégories va permettre de dresser un portrait des représentations sociales de la traite de l'esclavage négriers transatlantique propre à chaque interviewé.

Dans ce travail, nous ne décrirons uniquement l'étape 3, que nous appelons « catégorisation primaire » et l'étape 4, « catégorisation secondaire ». Après chaque analyse d'entrevue, nous ferons une discussion afin d'apprécier ce qui est ressorti.

Catégorisation primaire

Avant de procéder à cette catégorisation préalable des entrevues, il faut préalablement les préparer (étape 1) et s'en imprégner par des premières lectures (étape 2). Ainsi dans un premier temps, nous avons retranscrit intégralement dans un format commun les entrevues, puis avons produit pour chacune, un court résumé faisant ressortir, le plus objectivement possible, les points saillants. Nous reproduisons ci-dessous les résumés de nos entrevues.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 1

Le répondant perçoit la traite et l'esclavage négriers transatlantiques comme une tragédie, un crime inacceptable, qui a eu des conséquences considérables sur l'Afrique et son développement.

Ses parents ne lui ont jamais parlé de cette histoire. L'école quant à elle, lui a fourni une connaissance limitée. Ce sont surtout les discussions entre amis ou avec certains membres de sa famille qui ont constitué pour lui une source de connaissances. La série télévisée *Racines*³⁶ a été également pour lui très instructive. Le répondant déplore le manque d'information et de discussion sur cette histoire dans les médias, et à l'école contrairement à la Shoa dont la mémoire est bien entretenue. Il dénonce une sorte de mutisme provoqué.

Il constate la confusion et les incohérences dans les informations disponibles sur cette histoire, notamment par rapport aux chiffres concernant les victimes. Il dénonce les fausses informations diffusées par l'histoire officielle, voulant que les rois et la population aient participé allègrement à TENT par la capture et la vente des esclaves. Selon lui, cette idée est diffusée afin de diminuer la culpabilité des Occidentaux en attribuant une part de responsabilité aux Africains. Pour lui, un travail historique doit être fait, notamment par les chercheurs africains afin de développer nos propres connaissances sur le sujet et les contrer les versions fallacieuses sur la TENT. .

Concernant le contexte entourant la traite, le répondant décrit une Afrique dotée de grands empires, et d'une organisation sociale, économique et politiques. L'esclavage existait mais il s'agissait selon l'interviewé d'un esclavage interne et intégrateur. Les esclaves étant des prisonniers de guerre qui finissaient par intégrer la société :

³⁶ Le titre original est *Roots*, feuilleton télévisé inspiré du livre éponyme d'Alex Haley., mettant en scène, sur plusieurs générations, l'histoire d'une famille africaine-américaine.

« Il y avait certes de l'esclavage dans nos sociétés mais il n'était pas perçu comme cela a été fait du côté de l'atlantique. Chez nous, les esclaves finissaient par intégrer la société, ils finissaient par avoir des postes politiques et à épouser des gens ».

Concernant le déroulement de la TENT, le répondant mentionne la capture des africains sur les côtes, les razzias, les conditions de détention sur les lieux d'embarquement, le circuit des navires, le commerce triangulaire, la vente des esclaves sur les places publiques, le traitement inhumain et les sévices corporel, le travail forcé, le droit de vie ou de mort des maîtres. Il évoque son hypothèse de résistances armées des Africains lors de l'arrivée des Blancs, s'appuyant sur le fait que les Blancs sont venus avec des armes. L'interviewé parle également de la complicité de certains rois. Mais selon lui, il s'agissait d'une complicité forcée. Les rois ne se doutant pas du sort qui était réservé aux leurs outre atlantique. Malgré les victimisations subies, les esclaves ont réussi à préserver beaucoup d'éléments de leurs cultures d'origine.

Le répondant considère que la TENT a eu plusieurs effets néfastes sur l'Afrique : Sur le plan démographique : la TENT a dépouillé l'Afrique de ses forces vives. Sur le plan social : l'interviewé parle d'une totale désorganisation et une « régression » des sociétés en place. La traite a contribué au « retour aux petites structures qui s'est fait sur quelques années, quelques siècles et on subit encore les conséquences ». Sur le plan culturel : le répondant parle d'une régression. Sur le plan économique et commercial : il évoque la déportation massive de la population active a freiné le développement économique et faussé les rapports avec les pays européens. Aujourd'hui les relations économiques et commerciales, des pays occidentaux avec l'Afrique sont « *basées sur la duperie et la tromperie* ».

L'interviewé dit ne pas avoir le sentiment d'être une victime eu égard à cette histoire. C'est néanmoins une histoire qui le peine lorsqu'il y pense. Il a développée un sentiment de résilience, « *pour ne pas être paralysé* ». À la manière de l'accidenté à qui on a annoncé qu'il ne remarcherait plus et qui a retrouvé l'usage de ses jambes, il faut mobiliser ses forces pour avancer et ne pas s'apitoyer sur son sort. Cependant, il se considère comme une victime dans les faits. Il est donc intéressant de noter que le répondant fait une distinction entre le sentiment de victimisation et le statut de victime au sens juridique du terme.

« Je ne me considère pas comme une victime, mais cela ne veut pas dire que je ne veux pas te poursuivre pour avoir des dommages et intérêts, car dans les faits je suis une victime ».

L'interviewé déplore l'absence de reconnaissance formelle du crime et de réparation par les pays instigateurs. Selon lui, des excuses doivent être présentées par les pays participant à la traite aux Africains afin que la souffrance des Noirs soit reconnue comme celle des Juifs. Outre la réparation morale, le répondant propose une réparation financière en guise de dédommagement pour les victimes et les pertes subies et pour avoir contribué à développer les États-Unis d'Amérique. Cependant selon l'interviewé met en garde : « *les excuses ne doivent pas être une excuse pour ne rien faire* ».

Le système central de la représentation sociale des victimisations et des conséquences de la TENT serait que cette dernière est une tragédie économique, sociale et morale » non reconnue, non réparée et dont la mémoire est peu et mal entretenue. Les éléments périphériques sont ses connaissances, majoritairement issues de discussions informelles qu'il oppose à la version officielle de la TENT. Ses connaissances sur le contexte entourant la TENT, notamment la situation de l'Afrique noire précoloniale, lui permettent d'apprécier l'ensemble des pertes et victimisations subies par la l'Afrique. Notre hypothèse de départ est validée.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 2

Pour le répondant, la traite et l'esclavage négriers transatlantique est considéré comme une période noire dans l'histoire de l'humanité. « C'est un crime contre l'humanité... un crime de l'Homme contre l'Homme ».

Concernant le contexte entourant la TENT, l'interviewé fait la description d'une époque où les structures étaient précaires. « Les blancs se sont servis des guerres que se faisaient les rois et chefs de chaque pays, pour installer la traite ». Le répondant mentionne qu'il existait un esclavage pré-traite en Afrique. Concernant le déroulement de la TENT, l'interviewé mentionne la participation de l'église au crime, la déportation des noirs, les modalités de l'échange, les pays occidentaux impliqués, la séparation des familles, les conditions de détentions sur les lieux d'embarcation. Sur l'esclavage, le répondant parle des conditions de vie et de détention des esclaves et leur faible espérance de vie, la chosification de l'individu, le travail forcé et non rémunéré, la séparation des familles. Sur la question de la complicité des rois, le répondant explique que « ...les esclaves étaient capturés et vendus par les rois eux-mêmes », pour des pacotilles.

L'interviewé relève ce qu'il appelle « une tentative de dissimulation de cette histoire » en Afrique. En effet, personne ne lui a en parlait lorsqu'il était jeune. Ses connaissances, il les détient principalement de l'école au Sénégal. Il a également appris de la fréquentation des lieux de mémoire de son pays, et en visionnant des films comme *Racine* ou *Amistad*³⁷.

Selon le répondant, la mémoire de la traite et l'esclavage négriers transatlantique doit être entretenue. Cela passe nécessairement par l'intégration de cette histoire dans les manuels scolaires afin que les enfants apprennent ce qui s'est passé. Cependant, l'interviewé parle également de la nécessité d'«... oublier cette histoire pour ne pas avoir de ressentiment contre les auteurs de tous ces actes...pour ne pas tomber dans la vengeance ».

Pour lui, tous les problèmes actuels de l'Afrique sont de près ou de loin liés à la TENT. « La problématique du développement économique, social, démographique est issue de cette période ». Sur le plan social et économique, la traite a vidé l'Afrique de ses forces vives, « ce sont les gens qui étaient les plus forts qui ont été tiré de l'Afrique ». En contrepartie, en servant de main d'œuvre pour les champs de canne à sucre, en Amérique ou aux Antilles, « ils ont contribué à l'enrichissement des Blancs ». Sur le plan collectif, les noirs sont perçus négativement et comme inférieurs. Ils sont victimes encore aujourd'hui de racisme et de discrimination, notamment à l'emploi. Les Africains ont plus de mal à se trouver un emploi. Le répondant évoque ses propres expériences de racisme et de discrimination. Sur le plan culturel, l'interviewé fait mention d'un troc des valeurs africaines par les africains pour des valeurs occidentales : « ils [les Africains] veulent s'apparenter aux Blancs, s'habiller et parler à l'occidental ». Pour le répondant, la TENT aurait eu pour effet positif de faire entrer les africains dans l'ère de la modernité.

Le répondant se perçoit comme une victime car il subit encore les effets de la TENT à travers les préjugés, le racisme et les discriminations notamment au travail. Il se dit victime du manque de reconnaissance de ses valeurs en occident. Il déplore également le fait de ne pas pouvoir être reconnu à la hauteur de ses compétences (équivalence des diplômes).

³⁷ *Amistad* est un film du réalisateur Steven Spielberg, inspiré des faits authentiques, sur la révolte d'esclaves et leur combat pour récupérer leur liberté.

En guise de réparation, l'interviewé parle de condamner énergiquement les pays qui ont participé à la TENT, les excuses étant selon lui insuffisantes considérant l'ampleur du crime. Sans se prononcer sur la forme que devrait prendre cette réparation, une réparation financière devrait selon lui être exclue car la vie ne peut se monnayer.

Pour le répondant la TENT est un crime de l'homme contre l'homme dont les conséquences sont encore d'actualité (noyau central). Les éléments périphériques de sa représentation sont ses connaissances sur le répondant, issue majoritairement de l'école (version officielle). Mais on constate que ses expériences personnelles de victimisation qu'il vit à travers le racisme et la discrimination ont un impact certain sur sa représentation de la TENT. Par conséquent, notre hypothèse est invalidée.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 3

Pour ce répondant, la traite et l'esclavage négriers transatlantique s'inscrit dans l'histoire de domination des hommes.

L'Afrique pré TENT était, d'après ses connaissances, archaïque. Les Africains ne séparaient pas la science et la tradition. Selon l'interviewé, les africains ont payé le prix de cette ignorance en subissant la TENT. Sur le déroulement de la TENT, le répondant dispose de peu d'information. Il présume que la complicité de certains africains était liée à l'ignorance du sort qui était réservé aux leurs. Selon lui, les Africains complices l'ont été par duperie.

La TENT n'est pas un sujet dont sa famille parle. La colonisation des pays africains est davantage évoquée. Il ne se rappelle pas avoir appris beaucoup de choses à l'école au Burkina-Faso. La majeure partie de ses connaissances, il les a obtenu en lisant des romans et en regardant la série télévisée Racine.

Le répondant dénonce le silence entourant la TENT. Pour lui, c'est un silence sciemment entretenu des Blancs, pour empêcher tout désir de réparation chez les noirs. Il ajoute que cette attitude est typique du dominant. Cependant selon lui, l'entretien de cette mémoire peut avoir des effets négatifs sur les noirs qui ne sont pas forts psychologiquement ou qui ne réussissent pas : « certains peuvent avoir une attitude défaitiste et de victime ou sombrer dans la vengeance ». Selon lui, avant d'ouvrir le débat sur la TENT, « il faut que les noirs pèsent économiquement et académiquement afin de se faire respecter, comme les Juifs ou les chinois ».

Selon l'interviewé, les effets de la traite sont encore d'actualité : La situation économique et sociale actuelle des noirs est une des conséquences. Sur le plan social, il évoque les difficultés des Noirs à ravier les rangs de la société en raison du racisme et des préjugés dont ils sont victimes. Personnellement il se dit contraint de travailler deux fois plus pour être reconnu par ses collègues blancs. Sur le plan individuel, la TENT a laissé une plaie profonde et douloureuse chez les Noirs. La TENT a laissé une marque indélébile dans la conscience collective des Noirs. Selon lui, beaucoup de Noirs manquent de confiance en eux et ont une faible estime d'eux même. La TENT a également porté atteinte à la dignité des Noirs. Elle a développé chez eux un sentiment d'infériorité, surtout chez ceux qui n'ont pas fait d'étude. Plus positivement, le répondant pense que la TENT a permis aux noirs de rentrer dans l'ère de la modernité.

Le répondant dit ne pas être personnellement handicapé du fait d'être héritier de cette histoire, au contraire cela le stimule et lui donne la motivation d'avancer dans la vie. Il est fier de pouvoir concurrencer les Blancs en occident et de leur prouver qu'il est aussi compétent qu'eux. Il avoue e sentir néanmoins victime de la TENT, car il doit constamment faire ses preuves pour être accepter et en faire plus. Il se dit contre la politique de la victimisation lorsque cela consiste à s'apitoyer sur son sort et faire capitaliser le crime. Cependant il se dit d'accord avec la politique de victimisation si elle est permet de « faire avancer la condition des noirs », les réhabiliter dans leur dignité et leur estime d'eux même.

Pour le répondant, la TENT s'inscrit dans l'histoire de domination de l'homme, mais elle constitue une plaie profonde et douloureuse pour les Noirs (noyau central). Outre ses connaissances, il apparaît encore une fois que ses expériences de victimisation liées au racisme et à la discrimination influence sa représentation.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 4

Le répondant perçoit la TENT comme un système (politique, économique, juridique) organisé par les européens visant à extraire et exploiter les ressources humaines (les Noirs). Selon lui, il s'agit d'un crime prémédité, ce qui constitue un facteur aggravant. Sur le plan humain, l'interviewé parle de tragédie, de catastrophe et de barbarie.

Le répondant décrit une Afrique noire précoloniale très organisée et structurée, construite sous les modèles d'empires (empire du Ghana, du mali, Songhaï, Zimbabwe, Bénin). Dans de nombreux ouvrages qu'il a pu lire, il est fait mention d'une Afrique prospère, auto suffisante, doté de centres culturels et intellectuels. Le répondant

explique que cette description de l'Afrique noire précoloniale est issue de la version non officielle de la TENT et vient en opposition de l'Afrique archaïque et pauvre dépeinte dans les versions officielles de la TENT.

L'interviewé dit avoir un intérêt particulier à se documenter sur la question. Il détient ses connaissances de lectures personnelles d'ouvrages historiques sur le répondeur, rédigés par des auteurs africains, afro-américains et européens. Il suit également les débats contradictoires à la radio et à la télévision. La consultation de sites Internet spécialisés sur l'historiographie africaine fait également partie de ses sources de connaissances privilégiées. Enfin il évoque les discussions entre amis qui sont pour lui une bonne source de renseignements.

Pour l'interviewé, il est difficilement concevable que les rois et la population noire aient délibérément vendus des esclaves en échange de pacotilles, comme il est soutenu dans l'histoire officielle. Selon lui la venue des européens avec des armes à feu atteste de l'imposition par la force. Les rois ne vendaient pas délibérément les leurs aux européens. Le répondeur mentionne le phénomène des faux rois négriers introduits par les européens pour servir leurs intérêts. Pour lui, il incombe aux Africains de développer leurs connaissances et leur propre expertise et d'écrire une histoire qui leur concerne avant tout.

Selon lui, il existe deux versions de la TENT et de l'esclavage : une version dite officielle et une version dite non officielle. Mais, plutôt que de parler de version officielle occidentale et de version non officielle (issue des milieux africains et afro-américains), il préfère parler simplement de deux versions, celle des oppresseurs et celle des victimes. Selon lui, c'est la première qui prévaut et « qui fait quasi force de loi », alors que les tenants de l'autre version sont muselés. Or selon lui, les tenants de cette version ne font pas preuve d'honnêteté intellectuelle.

Pour l'interviewé, l'enseignement de la TENT par le système éducatif occidental est empreint d'idéologie et s'évertue à minimiser le crime et ses effets. La version officielle parle de traite et de commerce alors que la version non officielle parle plutôt de razzias, de séquestration, d'enlèvement, de travail forcé. La version officielle minimise l'intentionnalité du crime contrairement à la version non officielle. La grande controverse se situe par rapport au nombre de victimes. Les historiens occidentaux minimisent le nombre en parlant de 10 à 11 millions alors que les ouvrages africains

parlent de 50 à 150 millions de victimes. Pour le répondant, c'est une attitude typique d'un pays souverain qui se protège. C'est une attitude cohérente si on considère que le système est encore en œuvre. Ce sont des gardes fous mis en place par le système pour justifier la TENT même après sa fin.

L'interviewé évoque les problèmes d'ordre social consécutif à la disparition du modèle matriarcale qui prévalait en Afrique noire : monoparentalité, misogynie. Les problèmes sociaux-économiques sont pour lui flagrants : la TENT a appauvri considérablement l'Afrique. Aujourd'hui les pays d'Afrique sont les plus pauvres, en raison notamment de l'interdépendance économique entre l'Afrique et l'Europe depuis la TENT puis la colonisation. Les Antilles connaissent un taux de chômage très élevé. Les Noirs souffrent encore de l'« entreprise de déshumanisation et de chosification » apparue avec la TENT. Selon le répondant, la TENT a endommagé causé de graves dommages psychologiques en raison de l'aliénation culturelle provoquée par la TENT (haine de soi-même, problèmes identitaires, manque d'estime de soi...). Il faut considérer le racisme (issu des théories racistes créées pour justifier la TENT et l'esclavage), la hiérarchie des couleurs aux Antilles et tous les stéréotypes qui viennent s'ajouter. Il considère que les européens se sont déshumanisés en commettant de tels actes. Ils ont franchi selon un seuil dans la barbarie qui a modifié leur rapport aux autres.

Pour le répondant, l'entretien de la mémoire est indispensable, car chaque peuple doit connaître son histoire pour avancer. Pour la population la connaissance de l'histoire de la TENT est un pré requis pour diagnostiquer les maux qui frappent l'Afrique et les populations noires et identifier les tentatives de reproduire les mêmes choses, afin de pouvoir y résister. Selon lui, l'évaluation de l'ampleur du préjudice subi, est la condition sine qua non pour que l'Afrique puisse aller de l'avant. Étant donné que la TENT est très peu ou mal médiatisé ou enseignée, la connaissance de cette histoire par les noirs doit se faire par une initiative personnelle et collective des noirs.

L'interviewé se définit comme une victime de la TENT car il en subit les effets actuels dans la vie de tous les jours au niveau individuel et collectif, à travers les conditions socio économiques des noirs, les stéréotypes, l'image négative des noirs, des images figées, des perceptions négatives, le racisme, de la désinformation sur l'histoire. Mais il rejette l'idée d'être une victime passive, une victime qui accepte son sort. Il se définit comme « victime active » qui cherche à se guérir et qui demande que justice soit faite.

Le répondant estime qu'aucun processus de réparation n'a été enclenché, à défaut de contrainte des pays participant à réparer. En tant que victime, il demande qu'un véritable processus de réparation soit enclenché pour le préjudice subi de la même manière que d'autres populations victime ont obtenu réparation comme les Juifs.

Le noyau de la représentation sociale serait un système sciemment organisé visant à enlever tout humanité à l'homme Noir et qui continue encore aujourd'hui à victimiser les Noirs. Les éléments périphériques de la représentation seraient ses connaissances sur la TENT issues de sources non officielles (version africaine) et son expérience des victimisations quotidiennes subies en tant que Noir.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 5

Le répondant avoue savoir que peu de choses sur la TENT. Il a très peu appris à l'école en Martinique. Pour lui, la TENT fait partie de l'histoire. C'est une période où les Noirs ont beaucoup souffert. Elle détient ses connaissances des récits de sa grand-mère dont la mère avait été une esclave relativement bien traitée sur un bateau. Il s'instruit également par le biais de lectures sur Internet. Ses parents lui ont davantage parlé de la situation sociale et économique actuelle avec la domination des békés. Selon l'interviewé, on devrait davantage parler de la TENT, faire des débats, écrire sur le sujet. Il déplore le manque de médiatisation et le peu d'étude sur le sujet. Sur le déroulement, le répondant évoque les conditions de travail inhumaines, des châtiments. Elle parle également des danses qui ont permis aux noirs de survivre.

Les effets actuels de la TENT et de l'esclavage sont pour lui :

- les faibles conditions socio économiques dans lesquels se trouvent les noirs notamment en Martinique : les Noirs en Martinique sont majoritairement pauvres alors que les békés (propriétaires terriens blancs, descendants d'esclavagistes) détiennent les plus grands centre commerciaux et sont à la tête de la majorité des entreprises ;
- la hiérarchie des couleurs dans la société martiniquaise : les Noirs clairs de peau sont mieux perçus que les plus foncés. ;
- la faible estime de soi du Noir : certains Noirs ne s'aiment pas et recherchent constamment la compagnie des Blancs. ;
- l'attitude de méfiance de certains Noirs envers les Blancs serait également un des effets de la TENT. Il y a également le sentiment d'infériorité des Noirs vis-à-vis des Blancs. ;

- la séparation des Noirs et des Blancs dans la société martiniquaise.

Pour l'interviewé, la TENT a eu des effets positifs. La TENT a permis métissage de la population, la rencontre et les échanges entre les Blancs et les Noirs. Le répondant se dit chanceux car il doit sa présence sur le sol canadien à ses ancêtres esclaves qui ont été emmené en Martinique. La TENT a également permis aux noirs de montrer leur volonté de survie et leur force. Enfin, avec l'arrivée des Blancs, les Noirs ont découvert la modernité.

Il se dit victime indirecte de la TENT compte tenu de la discrimination et le racisme vécu par les noirs et dont il se dit victime notamment lorsqu'il cherche du travail ou un logement. Cependant selon lui, il faut utiliser sa position de victime pour obtenir des avantages, notamment de la part de la France. Pour lui c'est un juste retour des choses.

Le noyau central serait que la TENT est une histoire négative (souffrance occasionnées, effets négatifs de la TENT) mais également un événement positif. Les éléments périphériques sont ses connaissances historiques, qu'il qualifie de limitées. L'expérience personnelle des victimisations subies par les Noirs en lien avec le racisme et la discrimination ressort encore une fois dans la perception du répondant.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 6

Selon lui la TENT est une histoire de victimisation au même titre que l'histoire des Amérindiens exterminés et parqués dans des réserves sur leurs propres territoires ou l'holocauste.

L'interviewé dit savoir peu de choses sur la TENT. Il a eu un bref aperçu durant ses cours d'histoire dans les écoles à Montréal. Ses sources sont également les films sur la TENT comme Amistad. La TENT n'a jamais été un sujet de conversation dans sa famille.

Sans être certain de ses informations, le répondant évoque le rapt des esclaves ; la venue armée des européens ; la déportation des Noirs d'Afrique pour les faire travailler en Amérique ; les conditions de voyage sur les navires négriers ; la vente sur les marchés d'esclave (les deux catégories d'esclave : les esclaves des champs et les esclaves de maison qui travaillaient dans des conditions moins dures que les

premiers) ; les mauvais traitement infligés aux noirs : viols des femmes, les sévices infligés aux fuyards.

L'interviewé parle des actes de résistance des Africains. Il présume que les européens ont également usé de stratégies pour exercer leur domination en provoquant des guerres internes ou en ravivant les tensions entre ethnies comme cela s'est produit avec le Rwanda.

Pour le répondant, certains effets sont encore d'actualité : le sentiment d'infériorité des Noirs, la mauvaise estime de soi, le racisme et la discrimination, le maintien des Noirs au bas de l'échelle social. L'interviewé relie également les tensions entre les Noirs à la traite car selon lui, les Blancs s'évertuent à diviser les Noirs pour les dominer. Il donne l'exemple du conflit au Rwanda, dont les français sont les instigateurs. Pour lui, l'attitude de pitié des Blancs à l'endroit des Noirs est également un effet de la TENT. La pauvreté en Afrique et dans les Antilles serait également une résultante de la TENT. L'effet positif de la TENT et de l'esclavage serait que les Noirs, notamment les haïtiens, sont ressortis plus fort physiquement et mentalement de la TENT.

Il se perçoit comme une victime indirecte, car les siens souffrent de la pauvreté en Haïti. Sans en avoir été personnellement victime, il dénonce le racisme envers les Noirs qui est pour lui un effet de la TENT.

Le répondant dit ne pas avoir de véritable avis sur la réparation. L'histoire de la TENT mérite selon lui d'être transmise à l'école, par le biais de débats à la télé. Mais il est important que l'information soit diffusée de façon contrôlée pour ne pas susciter un sentiment de haine envers les blancs. Sa foi chrétienne lui commande de ne pas ressentir de colère ou de ressentiment envers les gens. Selon lui, l'important est de « transformer le ressentiment en énergie positive pour travailler fort » et déconstruire l'image que se font les blancs des noirs.

Pour l'interviewé, la représentation centrale des victimisations et des conséquences la TENT est une histoire de victimisation qu'il convient de se remémorer avec contrôle pour ne pas susciter de la colère et du ressentiment. Ses connaissances sur la TENT, son expérience collective du racisme subis par les noirs ressortent comme les éléments périphériques de sa représentation sociale de la TENT. Il est notable que sa foi chrétienne joue un rôle non négligeable.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 7

L'interviewé perçoit la TENT comme une grande injustice, un crime abominable. Ses connaissances sur la TENT, il les a obtenus de l'enseignement scolaire. Il a également lu des livres ou vu des films (Roots) sur le sujet par intérêt personnel. Ses parents ne lui ont pas parlé de la TENT. Dans son pays, Haïti, la mémoire de la TENT n'était pas véritablement entretenue, les gens étant davantage préoccupés par les problèmes quotidiens. Il faut également prendre en considération que le taux d'analphabétisme est très élevé. De plus tous les cours sont en français, or la majorité de la population parle exclusivement le Kréyol. Le répondant constate que la mémoire de la TENT est superficielle, voire tend à disparaître, au sein de la communauté noire.

Il constate qu'en occident, la TENT ne bénéficie pas du même traitement médiatique que l'holocauste. Par exemple au Québec, la TENT ne fait pas partie du programme d'histoire. Ce manque de médiatisation de la TENT en occident tiendrait au mépris des Blancs envers les Noirs basé sur la prétendue infériorité de ces derniers. En outre, les Juifs investissent de l'argent pour entretenir la mémoire de l'holocauste alors que les Africains n'en parlent pas. Selon lui, ce mutisme s'explique également par la volonté de préserver l'harmonie sociale : « on ne veut pas trop en parler pour ne pas créer une réaction trop violente chez les noirs ».

Sur le déroulement de la TENT, l'interviewé évoque les faits selon la chronologie des événements : le massacre des indiens par les Blancs ; le remplacement de la main d'œuvre indienne, trop fragile, par les Noirs ; le rapt des esclaves ; l'emprisonnement des Africains dans les lieux d'embarquement ; les Noirs qui mouraient durant la traversée (en raison des mauvaises conditions ou jetées par-dessus bord) ; la vente des esclaves ; le dépouillement de leur identité ; les sévices et tortures infligés aux esclaves ; les conditions de vie des esclaves. Concernant précisément la complicité des rois, le répondant considère que sans celle-ci, la TENT n'aurait pas eu lieu. Ces rois étaient payés par les Blancs pour livrer des Noirs.

Les effets de la TENT sont pour le répondant les suivants : le racisme et la discrimination envers les Noirs dont il a été personnellement victime ; la perception négative des Noirs ; le sentiment d'infériorité et les problèmes identitaires de certains Noirs : la honte et le rejet de l'identité africaine ; le désir d'identification aux Blancs ; la méfiance de certains Noirs envers les Blancs ; la perception des Blancs comme des

ennemis ; la hiérarchie des couleurs notamment en Haïti ; le retard dans le développement en Afrique.

Il se dit victime indirectement en raison de la discrimination (à l'embauche et au logement) que lui et sa communauté subissent en occident. En outre, il est perçu, en tant que Noir, comme une personne incompétente et fainéante. Il doit constamment faire ses preuves avant de se faire accepter. Malgré tout, l'interviewé dit ne pas se laisser affecter par ses sources de victimisation.

Selon le répondant, la TENT est un crime qui mérite réparation de la même manière que l'holocauste l'a été. Il soutient les actions des Afro-américains visant à obtenir une compensation monétaire pour avoir contribué à développer l'économie des États-Unis.

Le noyau central serait que la TENT est un crime abominable. Ses connaissances sur la TENT, son vécu expérientiel des victimisations subies par les Noirs apparaissent comme les éléments périphériques de la représentation.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 8

De la TENT, il en tire « un sentiment de meurtrissure » en pensant aux conditions dans lesquels les Africains ont été déportés et leurs conditions de vie. Il parle également d'un système abject visant à chosifier les individus. Mais il se dit fier de voir que les Noirs, notamment les Haïtiens s'en sont sortis.

L'interviewé prend l'exemple du peuplement et de la révolution d'Haïti pour expliquer le déroulement de la TENT. Il mentionne ainsi les saignées causées par la déportation des Noirs, la sélection des Noirs les plus forts physiquement par les négriers, les conditions de déportation sur les navires négriers, les conditions de vie des esclaves. Le répondant dit tirer une grande fierté de la révolution haïtienne et la manière dont les Haïtiens ont réussi à combattre les Blancs. Il fait remarquer que les esclaves issues d'ethnies différentes ont réussi à créer une langue commune et créer une cohésion culturelle.

La mémoire de la TENT n'est pas suffisamment entretenue en Haïti La TENT ne fait pas l'objet de la même capacité d'information que l'holocauste. L'une des explications est le peu d'argent injecté par les Noirs pour entretenir cette mémoire, contrairement aux Juifs pour l'holocauste. La version officielle parle de saignée, or selon lui, il convient

plutôt de parler de génocide. En outre, sur la question de la complicité des rois, il précise que ces derniers ont été contraints de participer.

Il estime que la TENT est un crime qui a été mis de côté et qui devrait être reconnu comme un génocide. Selon lui, il n'y a pas eu de véritable prise de conscience de l'ampleur du crime, et des souffrances occasionnées autant pour les personnes qui sont parties que pour celles qui sont restées. Les conséquences de la TENT pour les victimes doivent être étudiées.

Les effets de la TENT sont pour lui multiples :

- Sur le plan démographique et économique : la saignée effectuée au sein de la population africaine a handicapé considérablement le développement économique de l'Afrique. En contrepartie, la TENT a enrichi des États-Unis et des villes européennes au détriment des pays africains
- Sur le plan social : la complicité de certains Noirs a créé une division au sein de la population africaine.
- Sur le plan géopolitique : la TENT aurait provoqué la balkanisation du territoire africain par les européens.
- Sur le plan social (du côté de l'occident) : le racisme et la discrimination (au travail, au logement) dont il a personnellement fait les frais. Les clichés et stéréotypes négatifs fondés sur la couleur : noir est associé à esclave, à incapacité intellectuelle, à infériorité.
- Sur le plan socio-économique (en occident) : les Noirs sont victimes d'inégalités socio économiques : « dans la machine capitaliste, ce sont les Noirs qui occupent les postes inférieurs ». La TENT a créé « un déficit dans les pouvoirs sociaux fondamentaux » dont les Noirs héritent de génération en génération.

En tant que Noir, il se dit victime de la TENT en raison de toutes les séquelles que la TENT a laissées. Personnellement, il se sent victime de la TENT en raison du racisme et de la discrimination qu'elle a générée. Néanmoins, il dit tirer une grande fierté de la TENT car les esclaves ont réussi à survivre et même à créer (langue, culture, religion). Il est d'autant plus fier car son peuple (haïtiens) est le seul à s'être libéré de lui-même.

« On parle de saignée plutôt que de génocide, mais je ne peux pas m'empêcher d'en tirer une certaine fierté. De voir que je suis issu de gens qui ont connu une histoire difficile mais qui ont réussi à renverser la situation c'est à dire à chasser les français le leur territoire et à prendre leur indépendance. Donc c'est un sentiment double, opposé ».

L'interviewé dit soutenir les mouvements juridiques visant à demander une réparation pécuniaire pour dédommager les Noirs qui ont travaillé sans salaire. Il déplore le fait que les pays responsables n'aient pas officiellement demandé pardon pour ce crime.

Le noyau central de la représentation de la TENT est celui d'un système abject qui a chosifié les Noirs mais également une période glorieuse notamment pour les Haïtiens qui ont réussi à se libérer eux-mêmes. Les éléments périphériques de sa représentation seraient ses connaissances et son vécu expérimentiel des victimisations subies par les Noirs.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 9

La traite et l'esclavage représentent pour le répondant une situation subie par des individus, désormais révolue, puisque les Noirs sont désormais acceptés dans la société grâce à leurs combats et les lois qui protègent contre les discriminations raciales et la ségrégation raciale. « Les Noirs ont contré les théories racistes. Ils ont démontré qu'ils avaient les mêmes capacités intellectuelles que les Blancs ».

Sur le déroulement de la TENT, le répondant évoque le massacre des Indiens ; le remplacement de la main d'œuvre indienne par les Noirs. Il évoque les conditions inhumaines de détention sur les lieux d'embarquement, les conditions inhumaines de voyage dans les bateaux, la dure condition de vie des esclaves, le travail forcé, les tortures et les sévices infligés aux esclaves.

Il détient ses connaissances des cours d'histoire à l'école en Haïti. Son père évoquait parfois la TENT, mais toujours de façon indirecte en évoquant les problèmes actuels en Haïti, et en insistant sur le fait que les Noirs sont dans une meilleure situation maintenant. Il constate que cette histoire reste dans la mémoire de beaucoup de Noirs. Dans l'enseignement de la TENT, l'interviewé reproche l'absence du répondant relatif à l'identité construite suite à la TENT. Selon lui, on ne met pas suffisamment l'accent sur le fait que la situation a changé et que la TENT est dû à une erreur de perception des Blancs envers les Noirs. En outre, l'enseignement de la TENT devrait être accompagné d'un travail psychologique afin d'« aider les Noirs à surpasser ce passé ». Selon lui, un enseignement inadéquat de la TENT pourrait provoquer un « un écrasement de l'identité » et générer des perceptions négatives. L'interviewé constate enfin que les noirs évoquent souvent à la TENT comme excuse pour ne pas se responsabiliser et éviter de se mobiliser pour changer les choses.

Le répondant mentionne les problèmes économiques, les problèmes au niveau de l'intégration sociale. Par rapport au racisme contre les Noirs, il pense que la TENT illustre le racisme. La TENT selon lui n'a pas engendré le racisme, elle en serait une manifestation. Les impacts de la TENT sur les individus sont selon lui conditionnels à l'importance que ces derniers accordent à ces événements. Pour lui (nous précisons que l'interviewé est doctorant en psychologie) :

«... un évènement a un effet sur toi lorsque cet évènement est significatif pour toi. Il y a des effets sur les gens qui ressentent que cela leur est arrivé et que cela se poursuit encore maintenant ».

En ce qui le concerne, le répondant ne ressent pas d'effet eu égard à la TENT. Il ne se considère pas comme une victime puisqu'il n'a pas personnellement subi les événements.

La représentation sociale des victimisations et des conséquences de la TENT est un ensemble d'événements de victimisation subies par les Noirs, mais désormais révolues. Les éléments périphériques sont ses connaissances sur la TENT. Son discours ne révèle pas que son expérience de victimisation a un impact sur sa représentation. D'autant qu'il considère qu'un événement victimisant a un impact sur soi à condition d'y accorder de l'importance. Il est notable sa formation universitaire en psychologie a davantage d'impact sur sa représentation.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 10

Pour l'interviewé, la traite constitue un mauvais moment de l'histoire mais aussi le début de son histoire (l'interviewé est guadeloupéen). Son peuple, son identité s'est créée à partir de la TENT, de la déportation forcée de plusieurs peuples et cultures d'Afrique en un lieu commun.

Ben, ça représente un mauvais moment de l'histoire, mais ça représente aussi le début de mon histoire. Parce que comme je suis guadeloupéen, mon pays et mon peuple sont nés de l'esclavage. Donc c'est le point de départ et c'est ça.

Ses parents ne lui ont jamais parlé directement de la TENT. Cependant sa mère répondait à ses questions et lui référait des livres à lire sur le sujet. Il ne compte pas parler de la TENT à ses enfants, il va se contenter de répondre aux questions. Il constate que la transmission de la TENT et l'entretien de la mémoire n'est pas une préoccupation en Guadeloupe. C'est une histoire que les gens oublient.

Il mentionne la stratégie d'asservissement des Noirs consistant à éliminer systématiquement les Noirs dotée d'une forte personnalité, et soudoyer les plus faibles. Comparativement à la population martiniquaise, les guadeloupéens sont moins métissés car les Blancs étaient moins nombreux. De plus, les guadeloupéens ont selon lui moins souffert de l'esclavage car ils étaient un peu ménagés car les Blancs avaient peur d'eux. Il souligne la participation des rois à la TENT en vendant des esclaves.

Le répondant conteste la version officielle de la TENT : « l'histoire qu'ils ont écrite sur nous n'est pas vraie ». Selon lui, les livres écrits par les Blancs sont biaisés, et empreint d'idéologie. En effet, « il y a le fait qu'ils veulent toujours avoir une certaine emprise sur nous ». Les erreurs de la version officielle portent sur les chiffres relatifs aux victimes de la TENT. La version officielle ayant tendance à les minimiser. La version officielle occulte également les luttes de résistances en Afrique, et l'histoire des neg' marrons qui ont combattu pour obtenir leur liberté.

Pour lui, il est manifeste que le racisme et les préjugés envers les Noirs prennent leur source dans la TENT. Lorsqu'il vivait en Guadeloupe, la TENT, n'avait pas la même résonance car il était auprès des siens, dans des conditions socio-économiques relativement bonnes. Il dit ressentir les effets de la TENT à travers la discrimination et le racisme, depuis qu'il a immigré au Canada. :

« J'ai vraiment pris conscience de ce que c'était vraiment tard, parce que bon c'est sûr qu'on t'en parle vaguement à l'école primaire, secondaire, mais en fait tu t'en fous parce que c'est pas...dans ta vie ça a aucun impact et puis c'est un notion abstraite, jusqu'à ce que je souffre de discrimination vers l'adolescence et j'ai vraiment pris conscience... ».

Les autres effets sont selon lui :

- le mépris et la condescendance des Blancs envers les Noirs :

« C'est sûr qu'il y'a un mépris et ici il y'a beaucoup de condescendance, c'est à dire qu'on te prend pour un crétin dès qu'on te voit » ;

- le sentiment d'infériorité des noirs et surtout des jeunes vis-à-vis des blancs ;
- la délinquance des jeunes en réaction aux agressions et aux frustrations vécus par leurs parents.

Il dit ne pas sentir de complexe par rapport à cette histoire. Cependant il s'en dit victime indirecte en raison du racisme, des discriminations que lui et son peuple subissent au quotidien.

L'interviewé propose quelques pistes de solution pour que la situation des noirs s'améliore. Selon lui, il appartient aux Noirs de se mobiliser pour faire changer les choses : « ...l'esclavage a eu un impact mais l'impact c'est à nous de le changer maintenant ». Il propose de suivre l'exemple de la communauté juive, et d'intenter un procès à toute personne qui tiendrait des propos offensant envers les Noirs. Pour combattre les préjugés négatifs, il faut selon lui, que les Noirs deviennent une communauté riche et puissante. Lorsqu'un ou deux pays africain deviendront des puissances économiques, la perception des Blancs envers les Noirs changera. Les Noirs devraient également avoir leurs propres quartiers dans les grandes villes occidentales comme au Canada, avec leurs propres écoles, hôpitaux, immeuble.

Pour le répondant, la traite constitue un mauvais passage de l'Histoire mais est également constitutif de son histoire et de son identité. Les éléments périphériques sont l'ensemble ses connaissances, son vécu expérientiel du racisme et de la discrimination.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 11

La TENT représente «... *la prétendue pouvoir des Blancs d'exercer leur supériorité sur les autres races et en particulier les Noirs* ». Selon lui, la TENT continue d'exister de façon déguisée. Elle représente également des douleurs qui persistent encore aujourd'hui par le biais du racisme.

Le répondant dit détenir ses connaissances de lectures personnelles, de discussions personnelles ou dans le cadre de mouvements culturels en Guadeloupe et la consultation de sites Internet sur l'histoire africaine. Il y a également les films sur le sujet comme *Amistad*. Ses parents ne lui ont jamais parlé de cette histoire. Le répondant déplore le peu d'enseignement et d'apprentissage de cette histoire. Selon lui un travail de sensibilisation à cette histoire doit être fait partout dans le monde. Quant au contenu, le répondant conteste la thèse voulant que la TENT ait fait un travail de civilisation et ait apporté la modernité aux noirs ou minimisant les conséquences négatives.

Concernant le contexte entourant la TENT, le répondant parle d'une l'Afrique précoloniale dotée de petites communautés. Concernant le déroulement de la TENT, selon lui, « *les Blancs sont arrivés avec leur désir de conquête* ». L'interviewé mentionne l'enlèvement des Noirs ; la vente des Noirs en échange de pacotilles ; la sélection des esclaves sur la base de leur force physique ; l'imposition d'une culture et d'une religion étrangère ; le cautionnement de l'église ; les conditions de transport sur les navires

négriers, les Noirs jetés à l'eau en cas d'avaries ou de tempête. Il parle également des victimisations subies par les esclaves à savoir : les assassinats, les viols et les tortures subis par les esclaves, la chosification des individus, les conditions de travail atroces.

Le répondant constate que la TENT a encore aujourd'hui des conséquences :

- Dans les sociétés noires, « *ce sont les blancs qui dirigent en coulisse, manipulant les dirigeants africains comme ils veulent* ».
- Les Noirs n'ont pas encore leur place dans la société blanche, ils ont plus de mal à accéder à des postes importants. « *En Guadeloupe les Noirs diplômés ont du mal à trouver du travail ou ont des salaires restreints par rapport aux blancs* ». Ils ne sont pas représentés dans les médias.
- La TENT a laissé un conflit relationnel entre les martiniquais et les guadeloupéens. Les martiniquais snobent les guadeloupéens.
- Les Blancs ont toujours une attitude de domination et un esprit de conquête : « *après les ressources humaines, ce sont nos ressources naturelles qu'ils pillent* ».
- L'évocation de la TENT est douloureuse chez les Noirs notamment les antillais. Elle crée également une certaine rancœur et de la colère.

Il se dit nécessairement victime en tant que descendant d'esclave, contrairement à l'Africain qui n'a pas été déporté. Il se dit victime au quotidien. Pour lui ceux qui ne se disent pas victime sont acculturés ou ferment les yeux. Ils font fi de leurs origines pour devenir autre. Il se dit également victime de la TENT en raison du racisme et de la discrimination, qu'il a personnellement subie, notamment à l'université ou au travail. Selon, lui, on ne peut pas réparer des vies humaines. La seule action de réparation possible est d'instaurer l'égalité, c'est-à-dire de donner la chance aux Noirs d'accéder aux postes qu'ils méritent.

Le noyau central de la représentation des victimisations et des conséquences de la TENT est que la TENT serait l'expression de la volonté de domination des Blancs sur les Noirs, laquelle persiste encore à l'heure actuelle par le biais du racisme, la discrimination et les préjugés négatifs envers les noirs. Les éléments périphériques sont ses connaissances sur le sujet, et ses expériences personnelles de victimisation liés au racisme et à la discrimination. La question de l'identité culturelle apparaît être un nouveau élément périphérique. En effet, le répondant semble lier son sentiment de victimisation à sa conscience d'être guadeloupéen et descendant d'esclave.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 12

La TENT est une manifestation de la volonté des occidentaux d’user de leur puissance pour étendre leur hégémonie sur le monde. C’est selon l’interviewé, l’événement qui a le plus marqué l’histoire de l’Afrique, d’autant que les séquelles demeurent. Les sorties scolaires au Togo, les lectures sommaires et les discussions sur le sujet, les documentaires ont été autant de sources de connaissances sur la TENT pour le répondant.

La TENT est une mémoire qui selon lui est passée aux oubliettes. Elle ne se transmet pas. Dans les écoles africaines, la TENT ne fait pas partie du programme scolaire. En France, elle n’est quasiment pas enseignée. La transmission est surtout difficile pour les Noirs nés à l’étranger. Selon lui, il devrait y avoir une sensibilisation pour s’assurer que tous les Noirs connaissent cette histoire et la comprennent selon leurs propres termes. L’enseignement devrait débuter tôt et se faire de manière régulière. La charge de cette transmission doit incomber aux Noirs. « Il ne faut pas s’attendre à ce que les Blancs aident à cette prise de conscience, ils minimiseront les faits et présenteront les côtés positifs de la TENT ».

Sur le déroulement de la TENT, l’interviewé évoque la vente des noirs robustes par les chefs de village en échange de fusils, tabac ; le départ des noirs des lieux d’embarquement ; le dépouillement de l’Afrique de ses hommes forts, le parcours des bateaux négriers, l’asservissement des noirs et leur rôle de premier plan au développement des États-Unis, les conditions de travail de esclaves, les sévices et les tortures subis par les esclaves, les décès sur les plantations.

L’interviewé voit plusieurs conséquences de la TENT. Sur le plan économique, il mentionne le ralentissement du développement économique causé par le départ des hommes ; la fuite des diplômés africains pour trouver du travail en occident ; le pillage actuel des ressources naturelles en Afrique ; le contrôle par les occidentaux de l’économie africaine. Sur le plan politique, il évoque la domination occidentale dans les négociations avec les occidentaux. Sur le plan individuel, il souligne le manque d’estime de soi des Africains.

Le répondant se dit victime par ricochet de la TENT. Depuis la TENT, noir et esclave sont automatiquement associés dans l’inconscient collectif. Aujourd’hui, les Noirs sont victimes de cette image d’infériorité qui leur colle à la peau.

Le répondant fait remarquer, qu'il existe une certaine prise de conscience, grâce au travail de certaines associations visant la reconnaissance et l'entretien de la mémoire de la TENT. Pour ce qui est de la réparation pécuniaire, ses croyances religieuses (l'interviewé est chrétien), lui commande de pardonner, compte tenu que la situation a changée. Il appartient selon lui aux noirs de se prendre en main.

Le répondant se représente la TENT comme un génocide déguisé dont les séquelles sont encore présents, et illustrant la volonté de domination des blancs sur les autres races. Les éléments périphériques de sa représentation sont ses connaissances, son expérience de victimisation liés au racisme et aux préjugés, et ses croyances religieuses.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 13

Le répondant perçoit la TENT comme un crime contre l'humanité perpétré contre les Noirs, qui n'a fait l'objet d'aucune réparation de la part des nations participantes notamment la France.

Ses parents ne lui ont jamais parlé spécifiquement de la TENT. Tout ce qu'il sait sur le sujet, il l'a appris de lui-même, suivant une démarche personnelle de quête identitaire. Il considère que l'enseignement scolaire sur le sujet est inadéquat. Il privilégie la lecture de livres écrits par des Noirs. Il consulte également des sites Internet dédiés à l'histoire africaine. Il retient de la TENT, le massacre préalable des Indiens, la responsabilité de l'église catholique, la chosification des esclaves, les conditions de vie abjectes des esclaves, la privation de la liberté.

L'interviewé constate que la TENT est un sujet tabou. Les Noirs n'en parlent pas entre eux. Personne dans sa famille ne lui en n'a parlé. Dans sa famille, il était davantage question des problèmes actuels des Noirs et des inégalités dont ils sont victimes. En France, la TENT ne fait pas partie du programme scolaire, on ne fait que l'évoquer. Ce silence est selon lui voulu et sciemment entretenu par les occidentaux pour ne pas attiser la colère des noirs. Il constate que la version officielle de la TENT est tendancieuse et erronée.

« L'Afrique noire précoloniale n'était pas une Afrique de misère, l'Afrique de vision mondiale... il y avait des empires et des royaumes, l'Afrique ne manquait de rien ».

Concernant la question de la participation volontaire des rois, c'est selon lui une idée sciemment répandue par les Blancs pour légitimer leurs actions. Bien au contraire, beaucoup de témoignages démontrent que les Africains ont été contraints de participer à la TENT. « C'était soit tu meurs soit tu vends ». En outre, les Noirs ont été dupés car on leur a promis une plus grande prospérité pour tous, et une union entre les peuples.

L'interviewé perçoit plusieurs effets de la TENT : le racisme envers les Noirs, la discrimination au travail et au logement, la perception négative des Noirs, la hiérarchie des couleurs dans les Antilles, le manque de fierté et de confiance des Noirs, la haine de sa propre image, le désir de devenir Blancs (défrisage de la peau, éclaircissement de la peau). Selon lui les séquelles de la TENT sont plus marquées en Afrique, car ils ont vu partir les leurs.

Il ne se sent pas directement victime de la TENT. Néanmoins il porte le fardeau de la mémoire collective. De plus il dit subir les effets de la TENT à travers le racisme, les discriminations et les inégalités dont lui et son peuple sont victimes au quotidien.

Les dommages et les pertes créés par la TENT doivent être réparés. Le répondant considère que seule une réparation pécuniaire serait valable. Le problème est de déterminer à qui donner de l'argent.

Le noyau central de la représentation serait un crime contre l'humanité non réparé, et dont la mémoire est peu et mal entretenue. Les éléments périphériques sont ses connaissances issues de sources non officielles (lecture d'auteurs noirs, Internet, discussions entre amis), ses expériences de victimisation en lien avec le racisme et les discriminations et sa personnalité et la conscience de son identité culturelle (la recherche de l'histoire de la TENT s'inscrivant dans une démarche de recherche de son identité).

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 14

Pour le répondant, la TENT est une histoire dépassée, supplantée par les problèmes actuels en Afrique, comme la fuite des cerveaux et le décès des femmes en couche. Il convient de « mettre cette histoire de côté et se concentrer dans la résolution de ces problèmes actuels ».

L'interviewé base ses connaissances de la TENT sur l'enseignement reçu à l'école. Le film *Kunta Kinté* (Racine) a servi pour ses parents de support pour parler de la TENT mais surtout pour extrapoler sur la colonisation et les problèmes que connaissent les noirs aujourd'hui. Personnellement, la TENT est un sujet qui l'énerve et qui l'ennuie. Il ne trouve pas la pertinence d'entretenir cette mémoire. Il n'est pas pour un enseignement régulier de la TENT. Selon lui, il faut seulement conscientiser les Africains sur la TENT.

Sur le déroulement de la TENT, son discours porte sur la déportation des millions d'Africains vers l'Europe et l'Amérique, les conditions exécrables de voyage sur les bateaux, les meurtres des Noirs sur les bateaux, la vente des esclaves, la chosification de l'individu.

Sur la question de la complicité, le répondant rapporte que les Blancs ont réussi à instaurer la TENT en achetant les chefs de village avec des pacotilles, de l'alcool, des miroirs, des fusils, des chaussures en caoutchouc. Les chefs se sont donc laissés acheter. Les torts entre les Blancs et les Noirs sont partagés. Il fait remarquer qu'aujourd'hui cela continue avec les dirigeants des pays Africains qui se font voler les ressources naturelles de leurs pays, notamment le pétrole, en échange de cadeaux et d'argent.

Pour lui, certes la TENT a vidé l'Afrique de ses membres valides et de ses richesses, mais si l'Afrique est pauvre actuellement c'est davantage dû à un manque de solidarité entre les Africains. Dans les Antilles et en Afrique, la TENT a provoqué des différences entre les Noirs : « plus tu tires vers le Noir et plus tu es considéré comme un esclave ». En outre, dans certaines familles noires, la haine envers le blanc serait cultivée.

En ce qui le concerne, la TENT ne constitue aucun frein. C'est au contraire un tremplin. Il ne sent pas victime pour les victimisations subies par ses ancêtres. Il se dit victime du racisme mais il ne l'associe aucunement à la TENT.

Selon lui, la réparation pécuniaire n'est pas viable car la vie n'est pas monnayable. En outre, il est trop tard selon lui pour demander réparation. Il appartient aux Noirs de se prendre en main. Il faut que les dirigeants arrêtent de spolier l'Afrique.

Le noyau central de la représentation pourrait être le caractère révolu de la TENT en raison de l'appartenance des faits à l'histoire et compte tenu des problèmes actuels en Afrique. Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur la TENT

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 15

De manière globale, le répondant se représente la TENT comme un système économique avec des acteurs compatissants à plusieurs niveaux aussi bien chez les noirs que chez les européens. C'est également pour lui l'illustration que l'homme peut être un prédateur pour lui-même.

Il a obtenu ses connaissances sur la TENT à l'école en Haïti. Ses parents en ont quelques fois évoqué cette histoire. Le film Roots (racine) a constitué pour lui une bonne source de connaissance.

De la TENT, il sait qu'elle a commencé lorsque Las Casas a pris la défense des Indiens qui mouraient dans les mines. Les Noirs ont constitué alors une main d'œuvre de substitution. Ensuite pour justifier la TENT, on leur a enlevé toute humanité. Les Noirs étaient pourchassés et emprisonnés sur l'île de Gorée, ensuite ils étaient déportés en Haïti. Sur les plantations, les maîtres contrôlaient leur vie, ils étaient torturés, vivaient dans des conditions de vie misérables. Les haïtiens ont la particularité de s'être libéré d'eux-mêmes.

Les rois ont vendu des esclaves et certains noirs ont aidé les Blancs en leur montrant le chemin des villages et en aidant les Blancs à capturer des esclaves. En outre, selon lui, l'Afrique avait un système culturel qui a favorisé la TENT, c'est-à-dire le système esclavagiste qu'il y avait déjà dans l'ancienne Egypte. Mais cette traite interne n'est pas comparable à la traite transatlantique car elle était ponctuelle. De plus il s'agissait de captifs de guerre.

La TENT n'est résolument pas un sujet qui préoccupe les haïtiens, selon lui. Les origines africaines ne sont pas revendiquées. L'évocation de la TENT en Haïti survient uniquement lorsqu'il faut trouver des justifications à l'incapacité des dirigeants à gérer le pays ou pour expliquer les problèmes relationnels entre les noirs. L'interviewé souhaite que la mémoire de la TENT soit entretenue de manière à ce que l'humanité se rappelle de ses erreurs passées. Mais selon lui il ne faut pas la ressasser comme le font les Juifs avec l'holocauste.

Le répondant considère qu'il n'y a plus d'effets consécutifs à la TENT. Néanmoins, il pense que la TENT ait pu contribuer au développement d'une mentalité d'asservissement chez les Africains et un problème d'intégration des Antillais en raison du sentiment de déracinement. La TENT aurait inculqué un sentiment d'infériorité chez les Noirs qui serait les conséquences des victimisations subies et des situations d'asservissement que les noirs ont connu durant cette période. L'interviewé émet également l'hypothèse de séquelles psychologiques et des comportements inadéquats, chez certains Noirs, en raison des victimisations successives. En effet de part sa profession (le répondant est médecin), il sait que le sentiment d'infériorité peut provoquer des comportements et « *des façons d'agir étranges* ».

Contrairement aux autres Antillais et aux Américains, les Haïtiens ont obtenu leur libération par les armes. Comme tous les haïtiens, il en tire une grande fierté. Il se dit victime du fait du racisme encore présent et de l'image que les Blancs ont des Noirs. Il constate que la TENT est une mémoire douloureuse pour beaucoup de Noirs. Selon lui, il ne faut pas capitaliser sur cette douleur comme le font les Juifs avec la leur. Les Noirs doivent réussir à surpasser cette douleur.

En guise de dédommagement pour les pertes et les victimisations causé par la TENT, le répondant suggère que la dette des pays africains soit annulée. Il suggère également une psychothérapie collective pour aider les Noirs à surmonter ce passé et à se guérir des éventuels séquelles psychologiques héritées de ce passé de victimisations.

La représentation centrale des victimisations et des conséquences la TENT serait un système économique organisé avec des auteurs compatissants chez les Noirs et les Blancs. Les éléments périphériques de sa représentation seraient ses connaissances sur TENT et ses connaissances issues de son expérience professionnelle.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 16

La TENT est pour lui un crime inhumain et atroce perpétré par les Blancs sur les Noirs en raison de leur couleur. C'est également un mal qui n'a pas encore été reconnu par les Blancs. La TENT s'inscrit également dans l'histoire toujours actuelle, de domination et d'exploitation des Noirs par les Blancs.

L'interviewé dit avoir appris peu de choses sur la TENT à l'école en Afrique. Les lectures personnelles, les discussions avec ses enfants et ses amis ont été ses sources principales des connaissances actuelles. De la TENT, il retient le pillage de l'Afrique et de ses ressources humaines ; la duperie des blancs qui se sont présentés comme des amis ; les conditions de vie des esclaves ; le contrôle de la vie des esclaves ; le processus de lavage du cerveau des Noirs par les Blancs ; le vol de l'identité des esclaves ; la chosification des esclaves ; la préservation de la tradition africaine par les Africains déportés.

Il parle d'une complicité forcée, obtenue sous la menace de mort. D'après ses lectures, il sait également que les Noirs ont beaucoup résistés en luttant sur terre ou sur les bateaux.

Le répondant déplore le silence entourant la TENT contrairement à l'holocauste. Selon lui ce silence est sciemment entretenu car les Blancs car ils considèrent toujours les noirs comme des hommes inférieurs. « Notre souffrance des noirs n'est pas importante aux yeux des blancs ». Selon lui, l'enseignement de la TENT devrait être inscrit dans les programmes scolaires des écoles occidentales. Sur le contenu de la mémoire officielle de la TENT, l'interviewé parle d'« informations construites et orientées pour diviser et dominer les Noirs ». Il préconise que les noirs enseigne cette histoire aux leurs sans se préoccuper des versions des Blancs, afin que les Noirs comprennent ce qui s'est passé et que les Africains et les Antillais s'entendent.

Les effets de la TENT sont pour lui d'actualité. Dans les rapports Noirs-Blancs : les Blancs éprouvent un sentiment de supériorité envers les Noirs. Ce faisant les Noirs ne sont pas respectés et sont victimes d'inégalités de la part des Blancs. Pour le répondant, le système esclavagiste continu par le biais des stratégies de division des Noirs mis en place par les Blancs dans les pays africains. « Ils font en sorte que les Noirs ne s'entendent pas dans leurs intérêts ». L'interviewé donne l'exemple du génocide au Rwanda, orchestré selon lui par la France et la Belgique. Les présidents africains servent les Blancs, de la même manière que les faux rois négriers installés par les Blancs durant la TENT. La TENT aurait également aliéné culturellement les Noirs : « ils nous ont lavé le cerveau et fait en sorte qu'on abandonne nos coutumes et nos traditions ». Selon lui, les Africains ont honte d'eux même et de leur culture. Il rejette leur identité pour se comporter comme des Blancs. Les Antillais, quant à eux, se sentent différents des Africains. Selon le répondant, les Antillais entretiendraient une

certaine rancœur envers les Africains, car ils accusent ces derniers de les avoir vendus durant la TENT.

L'interviewé se sent victime de la TENT dans la mesure où il subit le racisme et la discrimination. De plus compte tenu de la mauvaise situation économique de son pays, laquelle origine de la TENT, il a été contraint de quitter l'Afrique pour trouver du travail.

En termes de réparation, selon lui, il faut que les Noirs arrêtent de recevoir de l'aide économique des pays occidentaux. « L'Afrique ne doit plus compter sur l'aide économique des Blancs ».

Le noyau central de la représentation serait un crime s'inscrivant dans l'histoire de domination des Noirs par les Blancs et qui serait le cœur des problèmes actuels des Noirs. Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur la TENT, son vécu expérientiel des victimisation subis par les Noirs. Notre hypothèse est encore une fois infirmée.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 17

Le répondant perçoit la TENT comme une véritable honte pour l'humanité. Elle a consisté en la négation par les Européens et l'église, de toute humanité chez le Noir en raison de sa couleur de peau. Il s'agit également d'un crime prémédité et organisé.

L'interviewé dit avoir développé un intérêt particulier pour l'histoire de la TENT. C'est son père professeur d'histoire qui lui a permis d'être sensibilisé à cette histoire très tôt. Outre l'enseignement de son père, il a lu beaucoup de lui-même. Il se dit naturellement concerné par cette histoire parce qu'il est Africain et qu'il a vécu en Afrique. Il a visité l'île de Gorée, un des lieux d'embarquement au Bénin. Le Film Racine, lui a permis de prendre conscience de ce crime.

Selon lui, l'histoire de la TENT est mise sous silence. Elle ne fait pas l'objet du même traitement médiatique que l'holocauste, alors qu'il s'agit de deux crimes à mettre sur un pied d'égalité. Il explique le silence occidental par la peur des réclamations et des réparations des noirs. Il propose des journées souvenirs dans les pays qui ont participé à la TENT.

Sur le déroulement de la TENT, le répondant parle de la responsabilité de l'église ; la volonté de l'Europe de conquérir de nouvelles terres ; l'asservissement des Noirs en remplacement des Indiens ; la préparation des esprits pour justifier la TENT en déshumanisant les Noirs ; la tromperie des blancs ; la corruption de certains chefs traditionnels ; la mise en place de faux rois par les Blancs.

Concernant le contexte entourant la TENT, il parle d'une Afrique dotée d'empires et de royaumes, dotée d'une bonne organisation sociale. Il existait un esclavage interne mais en rien comparable avec l'esclavage négrier. Il s'agissait d'un esclavage intégrateur. Les esclaves finissant par intégrer la société.

Les effets de la TENT sont pour lui les suivants :

- Les problèmes démographiques, économiques et sociaux importants.
- La situation économique désastreuse des pays africains poussant les africains à fuir leur pays
- La nouvelle génération d'esclaves constitués par les Africains qui fuient leur pays pour vivre dans des situations misérables en occident.
- L'attisement des tensions entre les Noirs, par les Blancs pour servir leurs intérêts économiques, comme au Rwanda.
- La mise en place de faux présidents comme les rois de pacotilles.
- Le racisme et la discrimination en dehors de l'Afrique du fait que les Noirs sont toujours considérés comme des êtres inférieurs.
- La perte des valeurs africaines substituées par les valeurs occidentales.

Il a le sentiment d'être une victime puisqu'il est perçu comme un être inférieur. Il subi le racisme et la discrimination à l'emploi. En ce qui concerne la question de la réparation, pour lui il faudrait d'abord que la TENT soit internationalement reconnu comme un crime contre l'humanité. Les questions relatives aux réparations devraient selon lui faire l'objet d'une grande réflexion pour déterminer qui dédommager. Selon lui la réparation financière n'est pas viable, seule la réparation morale a du sens. Les actions viables sont de mettre en place des politiques efficaces de lutte contre le racisme ; de parler de l'esclavage dans les écoles.

Le noyau central de la représentation serait un crime prémédité et organisé consistant en la négation de toute humanité chez le Noir. Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur la TENT, la conscience de son identité africaine, son vécu

expérientiel en lien avec le racisme et la discrimination. Notre hypothèse est également infirmée dans cette entrevue.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 18

La TENT est pour lui « une chose extraordinaire qui a produit une autre société ». Ses connaissances sur la TENT sont issues de lectures personnelles et de recherches dans le cadre de ses études universitaires. De la TENT, il sait qu'elle a débuté dans le contexte d'une Afrique sous développée. Au Sénégal, les sociétés africaines étaient également esclavagistes et guerrières. Les Européens sont venus avec des marchandises, notamment des fusils et des miroirs et les ont échangés contre des esclaves. Pour l'interviewé, les Noirs ont leur part de responsabilité dans la TENT. Ce sont eux qui ont donné l'autorisation. Les esclaves en Afrique n'étant pas sujets à des travaux durs, il est probable selon lui que les rois aient vendus les esclaves en pensant qu'ils seraient traités de la même manière qu'en Afrique.

L'interviewé constate que les Blancs, surtout aux États-Unis, évitent d'aborder cette histoire « afin de ne pas réveiller les démons ». Du côté, Africain, il note un désintéressement par rapport à ce passé. Sur le fond, il remarque la responsabilité des africains dans la TENT n'est pas assez soulignée. Selon lui, l'entretien actuel de la mémoire de la TENT est suffisant. « Il ne faut pas s'appesantir dessus car fait partie du passé ».

La TENT a causé le dépeuplement de l'Afrique et a conduit à la colonisation. Les descendants de la TENT, notamment aux USA portent les marques de la TENT, que ce soit au niveau social ou psychologique. Outre les effets négatifs, la TENT a permis la rencontre entre les Blancs et les Noirs. En outre, elle a produit aux USA, une belle société diversifiée, un melting pot des différentes ethnies d'Afrique, d'Européens, d'Asiatiques.

Le répondant dit ne pas avoir le sentiment d'être une victime de la TENT. En outre, pour lui le dédommagement n'est pas nécessaire du fait de la participation et de la responsabilité des rois africains. Il faut condamner les descendants des rois qui ont vendu des esclaves au lieu de les glorifier, comme cela se fait au Sénégal. En outre, pour lui, la TENT est un peut être une volonté de Dieu afin de créer un mélange entre les Noirs et les Blancs. Il conçoit cependant une réparation sous forme d'aide au développement.

Le noyau central de la représentation serait que la TENT, outre les effets négatifs, a au final conduit à un événement positif à savoir la rencontre entre deux mondes : le monde noir et le monde blanc. Les éléments périphériques de la représentation sont ses connaissances sur la TENT. Ses croyances religieuses semblent également influencer sa représentation (la TENT serait le fait de volonté de Dieu). Notre hypothèse n'est pas confirmée ici.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 19

La TENT représente pour lui la souffrance que ses ancêtres ont endurée. Elle représente également le point de départ de l'exploitation de l'homme noir par l'homme blanc.

Les connaissances du répondant sont issues principalement de l'école au Bénin, de la visite des lieux de mémoire et de films sur le sujet comme Amistad. Le sujet dit n'avoir jamais tenu de discussions avec ses parents sur cette histoire.

Sur le déroulement de la TENT, il a appris que les rois ont participé pour s'enrichir. Les rois du Bénin envoyaient leurs esclaves à Ouidah contre des pacotilles. Il évoque les conditions de détention inhumaines sur les lieux d'embarquement ; le franchissement de la porte de Non Retour³⁸ ; les conditions inhumaines de voyage sur les bateaux négriers, la vente des esclaves, les conditions de vie et de travail exécrables.

Il constate que la jeunesse africaine ne s'intéresse pas à la TENT : « la jeunesse africaine est insouciante, elle ne s'intéresse pas à la TENT... ». Ce désintérêt serait également le fait de l'aliénation culturelle : « elle (la jeunesse africaine) se désintéresse de son histoire et de la tradition, tout ce qui l'intéresse c'est de ressembler aux Blancs ». Selon, lui, il faut parler de la TENT afin de favoriser une prise de conscience et faire en sorte que les jeunes s'occupent de leurs pays et pensent à le développer.

Pour le répondant, « la TENT nous poursuit jusqu'à maintenant » en raison de l'exploitation des ressources naturelles africaines par les Blancs et du racisme. La TENT aurait généré une image négative des Africains, laquelle nourrit les préjugés. Il note également la mentalité individualiste des présidents comparable à celle des rois

³⁸ La porte de Non Retour est un monument de souvenir, érigé dans la ville de Ouidah sur la place de Djègbadji au Bénin (ce pays fut l'un des points d'ancrage pour les navires négriers). Il symbolise la dernière étape pour les Africains déportés, la dernière image de l'Afrique qu'ils gardaient dans leur souvenir.

qui ont vendus les esclaves. Enfin, il relève que les difficultés de rapport entre les Africains et les Antillais en raison du rejet par ces derniers de leurs origines africaines.

Personnellement, le répondant dit ne pas se percevoir comme une victime car il n'a pas subi l'esclavage. Cependant le sentiment de victimisation est ressenti du fait du racisme, de l'image négative qui est projetée des Noirs et de la situation économique défavorable dans laquelle se trouvent les pays africains.

Pour l'interviewé la réparation de la TENT doit d'abord débiter par la présentation d'excuses sincères et franches, par les pays qui ont profité de la TENT. Il se dit contre une réparation pécuniaire, mais conçoit davantage une réparation sous forme d'aide au développement.

Le noyau central de la représentation serait une période de victimisation qui se poursuivrait encore aujourd'hui. Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur la TENT, sa personnalité, son expérience de victimisation lié au racisme et à l'image négative des Noirs résultant de la TENT. Notre hypothèse est également infirmée dans cette entrevue.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 20

Pour le répondant, la TENT représente moralement une grande atrocité et une grande barbarie. C'est un crime dirigé envers l'homme noir et qui perdure encore aujourd'hui. Il se distingue des autres crimes selon lui car il génère encore des effets plusieurs années après les faits.

Ses sources sur la TENT sont la lecture d'ouvrages écrits par des Africains et des Antillais, la consultation de sites Internet spécialisé sur l'histoire africaine, les films comme Roots, et les discussions entre amis.

D'après ses connaissances, la TENT a pris place dans le contexte d'une Afrique auto-suffisante, riche et prospère. Sur le déroulement de la TENT, l'interviewé évoque les razzias en Afrique ; les luttes et les résistances africaines ; les différents stratagèmes employés par les européens pour avoir des esclaves ; la déportation des Noirs sur bateau dans des conditions inhumaines ; les lourdes pertes humaines, les conditions de vie exécrationnelles des esclaves ; la faible espérance de vie des esclaves ; l'interdiction pour les esclaves de fonder une famille.

Pour le répondant la question de la complicité des Noirs est mise de l'avant pour décharger les Blancs de toute responsabilité. Dans les faits, les Européens ont usé de plusieurs stratagèmes pour avoir des esclaves : duperie, mise en place de faux rois négriers, provocation et attisement de conflits entre les ethnies. Pour lui, il est évident que les rois ont dans un premier temps vendu leurs prisonniers de guerre sans savoir de quelle manière ignoble ils allaient être traités. Par la suite, ils ont été contraints par la force de continuer. Les Blancs ont également mis en place des faux rois négriers qui servaient leurs intérêts. Pour lui, les Blancs utilisent encore ses stratagèmes pour avoir une main mise sur les États africains et voler les ressources naturelles : mise en place et soutien de dictateur, provocation de conflits entre ethnies comme au Rwanda.

L'interviewé se dit déçu de l'absence de mémoire de la TENT. Pour lui, les Blancs n'en parlent par choix, pour ne pas assumer leurs responsabilités. De plus, selon lui, les Blancs ne considèrent pas la souffrance des Noirs en raison du mépris à leur égard. Du côté des Noirs, ce silence selon lui est dû à la honte et à la peur de souffrir. Pour lui la mémoire de la TENT doit être entretenue surtout par les Noirs. Il est important de savoir dans le détail ce qui s'est passé afin de faire l'inventaire de tous les préjudices subis et d'être en mesure de les réparer, notamment sur le plan psychologique.

Quant aux effets de la TENT, il les perçoit comme multiples : Sur le plan humain, les différentes razzias négrières ont brisé des millions de familles et occasionné beaucoup de souffrance. L'esclavage a laissé des séquelles physiques et psychologiques. Les séquelles psychologiques étant la honte de soi, le manque de fierté, le sentiment d'infériorité. Sur le plan démographique, la TENT a provoqué un véritable génocide du peuple noir. Le dépeuplement de l'Afrique de ses forces vives, hommes et femme valides, a neutralisé l'économie. Sur le plan social, la TENT a déstructuré l'organisation sociale des États africains. Les conséquences sociales en occident sont le racisme pour justifier la TENT qui persiste notamment sous la forme de la discrimination raciale, l'image négative et la mauvaise perception des noirs, l'attitude paternaliste des blancs envers les Noirs. Sur le plan culturel, la TENT a provoqué l'aliénation culturelle des noirs : la perte de l'identité, des valeurs et des croyances africaines. Les symptômes actuels sont, selon le répondant, le phénomène de la décoloration de la peau et du défrisage des cheveux, le mépris des africains pour leurs croyances et religions, le développement de la mentalité individualiste.

Sur le plan personnel, l'interviewé ne se perçoit pas comme une victime. Mais en tant que Noir, il se sent victime par procuration du fait des souffrances et des douleurs occasionnées par la TENT. Il se sent également victime en raison des conséquences sociales laissées par la TENT, à savoir le racisme, la discrimination, les préjugés négatifs envers les Noirs.

Selon le répondant, la réparation passe au préalable par la reconnaissance de la TENT comme un crime contre l'humanité. Pour lui, une réparation pécuniaire est juridiquement viable car la puissance économique américaine s'est bâtie sur l'exploitation des Afro-américains. Les européens se sont également enrichis grâce à la TENT et la colonisation.

Le noyau central de la représentation serait un crime contre l'homme noir dont les effets seraient encore d'actualité. Ses connaissances sur la TENT issus de la version africaine constituent principalement les éléments périphériques de sa représentation.

Catégorisation secondaire

La catégorisation secondaire aura pour objectif de se donner une compréhension préliminaire du discours de nos interviewés. Elle va nous permettre de comparer les entrevues afin d'en arriver à un résumé commun. Contrairement à la catégorisation primaire et son principe d'exhaustivité, le but de cette étape est d'obtenir une vision transversale des contenus des différentes entrevues. Il s'agit de regrouper les catégories préliminaires en grandes catégories afin de dresser un portrait des représentations des victimisations et des conséquences de la traite et de l'esclavage négriers transatlantique par les Africains et les Afro-antillais. En d'autres termes, la catégorisation secondaire sera une discussion des idées principales ressorties lors de la catégorisation primaire des entrevues. Elle sera identique pour toutes les entrevues.

Notre schéma pour la catégorisation secondaire comprendra quatre ensembles :

- la perception générale de la TENT ;
- le rapport à la mémoire, lui-même divisé en trois sous ensemble ; la source des connaissances, l'intérêt pour l'entretien de la mémoire ; l'adhésion à l'approche intentionnaliste ou à l'approche fonctionnaliste de l'histoire de la TENT ;
- le sentiment de victimisation ;
- la reconnaissance et la réparation (les différents types de réparation).

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 1

Perception générale

Le répondant perçoit la traite et l'esclavage négriers transatlantique comme une tragédie, un crime inacceptable, qui a eu des conséquences considérables sur l'Afrique et son développement. Il souligne le caractère continu du crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'interviewé détient la majeure partie de ses connaissances de discussions entre amis ou avec certains membres de la famille ou encore de la série télévisée Racine. Ses connaissances sont donc majoritairement issues de sources informelles³⁹.

Le répondant décrit une Afrique dotée de grands empires, et d'une organisation sociale, économique et politiques. Concernant l'esclavage interne existant avant la TENT en Afrique, le répondant parle d'un esclavage intégrateur : « chez nous les esclaves

³⁹ Les sources formelles étant l'enseignement scolaire et les informations données par les médias de masse.

finissaient par intégrer la société, ils finissaient par avoir des postes politiques et à épouser des gens ». Selon lui, il y a eu plusieurs actes de résistances armées des Africains lors de l'arrivée des blancs. Il appuie son hypothèse sur le fait que les Blancs sont venus avec des armes. L'interviewé parle également de la complicité de certains rois. Mais contrairement à ce qu'en dit l'approche fonctionnaliste, il s'agissait, selon lui, d'une complicité forcée. Enfin le répondant considère que la TENT a freiné considérablement le développement (économique, social et politique) de l'Afrique. Le répondant n'adhère donc pas à la version de la TENT avancée par les thèses fonctionnalistes. En outre, l'interviewé déplore le manque d'information et de discussion sur cette histoire que ce soit dans les écoles ou les médias.

Sentiment de victimisation

Le répondant dit ne pas avoir le sentiment d'être une victime eu égard à cette histoire. Cependant, il se considère comme une victime dans les faits, considérant les effets psychologiques, sociaux, économiques et politiques de la TENT. Il est donc intéressant de noter que le répondant fait une distinction entre le sentiment de victimisation et le statut de victime au sens juridique du terme.

« Je ne me considère pas comme une victime, mais cela ne veut pas dire que je ne veux pas te poursuivre pour avoir des dommages et intérêts, car dans les faits je suis une victime ».

Reconnaissance et réparation de la TENT

Le répondant considère que l'histoire de la TENT doit être davantage enseignée dans les écoles (réparation éducative). Selon lui, il incombe aux chercheurs africains d'étudier cette histoire afin de mettre à jour la matérialité des événements et confronter les versions fallacieuses (réparation historique et scientifique). L'interviewé considère également qu'une réparation morale doit être faite sous forme d'excuses présentée aux pays africains. En fin il, propose une réparation pécuniaire et monétaire en guise dédommagement pour les victimes et les pertes subies.

Le système central de la représentation des victimisations et des conséquences de la TENT est celui d'un crime source de multiples victimisations et conséquences négatives, qui exige réparation. Les éléments périphériques sont ses connaissances sur le sujet. Notre hypothèse de départ est par conséquent validée.

DISCUSSION : ENTREVUE DU RÉPONDANT 2

Perception générale

Pour le répondant, la traite et l'esclavage négriers transatlantique est considéré comme une période noire dans l'histoire de l'humanité. « C'est un crime contre l'humanité... un crime de l'Homme contre l'Homme ». Il relève le caractère universel de la TENT.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Le répondant détient ses connaissances de l'école au Sénégal. La fréquentation des lieux de mémoire de son pays, et le visionnement de films comme Racine ou Amistad ont également été instructif pour lui. L'interviewé relève ce qu'il appelle « une tentative de dissimulation de cette histoire » en Afrique. En effet, personne ne lui a en parlait lorsqu'il était jeune.

Le répondant décrit une Afrique noire précoloniale dotée de structures précaires. Il évoque l'esclavage interne. Concernant la complicité des rois, le répondant explique que « les esclaves étaient capturés et vendus par les rois eux-mêmes », pour des pacotilles. Le répondant déplore le manque d'information sur la TENT mais il ne conteste pas l'approche fonctionnaliste de l'histoire de la TENT.

Sentiment de victimisation

L'interviewé se perçoit comme une victime car il subit encore les effets de la TENT à travers les préjugés, le racisme et les discriminations notamment au travail, qu'il dit subir au quotidien. Il se dit également victime du fait de la situation économique des pays africains qui l'a poussé à immigrer à l'étranger. Il évoque le manque de reconnaissance de ses valeurs et de ses compétences en occident.

Réparation

En guise de réparation, le répondant estime que la mémoire de la TENT doit être entretenue par le biais de l'enseignement de cette histoire à l'école (réparation éducative). Mais il parle également de la nécessité d'« oublier cette histoire pour ne pas avoir de ressentiment contre les auteurs de tous ces actes...pour ne pas tomber dans la vengeance ».

L'interviewé estime en outre que les pays qui ont participé à la TENT doivent faire l'objet d'une condamnation énergique, les excuses (réparation morale) étant selon lui insuffisantes considérant l'ampleur du crime. Il ne se prononce pas sur la forme que

devrait prendre cette réparation, néanmoins, selon lui, une réparation monétaire et pécuniaire devrait être exclue car la vie ne peut se monnayer.

La représentation que se fait l'interviewé de la TENT et des ses conséquence est celle d'une période de victimisations révolue, mais dont les effets ont encore cours notamment par le biais du racisme et de la discrimination. C'est un crime qui mérite également d'être réparée (noyau central). Les éléments périphériques de sa représentation sont ses connaissances sur le sujet, et ses expériences de victimisations liés au racisme et à la discrimination. Notre hypothèse de départ n'est ici pas validée.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 3

Perception générale

Selon le répondant, la traite et l'esclavage négriers transatlantique s'inscrit dans l'histoire de domination des hommes. L'interviewé souligne le caractère universel de ce crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Conformément l'approche fonctionnaliste de l'histoire de la TENT, le répondant parle d'une Afrique précoloniale archaïque. Il présume que la complicité de certains africains était liée à l'ignorance du sort qui était réservé aux leurs.

Sentiment de victimisation

Selon l'interviewé, les effets de la traite sont encore d'actualité. La TENT a encore des impacts sur la situation économique et sociale actuelle des Noirs. Il cite également le racisme, la discrimination contre les Noirs comme des résultantes de la TENT. Il constate que les Noirs ont une faible estime d'eux même, que certains nourrissent un sentiment d'infériorité. Pour lui, ces problèmes sont des séquelles de la TENT. Le répondant note néanmoins un effet positif de la TENT : l'entrée des Noirs dans l'ère de la modernité.

Sur le plan personnel, il affirme ne pas se sentir affecté par cette histoire qu'il qualifie néanmoins de douloureuse. Il dit tirer de cette histoire la motivation, la rage de réussir. D'autre part, il déclare que l'image négative des Noirs générée par la TENT le contraint à travailler deux fois plus pour être reconnu par ses collègues Blancs.

Réparation

L'interviewé considère que la mémoire de la TENT doit être entretenue (réparation éducative). Cependant selon lui l'entretien de cette mémoire peut avoir des effets négatifs sur les Noirs qui ne sont pas forts psychologiquement ou qui ne réussissent pas :

« ...certains peuvent avoir une attitude défaitiste et de victime ou sombrer dans la vengeance ». Selon lui, avant d'ouvrir le débat sur la TENT, « il faut que les noirs pèsent économiquement et académiquement afin de se faire respecter, comme les Juifs ou les Chinois ».

Le répondant n'adhère manifestement pas aux mouvements de réparation de la TENT, qu'il appelle les politiques de victimisation, excepté si celles-ci permettent « de faire avancer la condition des Noirs », les réhabiliter dans leur dignité et leur estime d'eux même (réparation psychologique).

Pour l'interviewé, la traite est une plaie profonde et douloureuse, une marque indélébile. Il présente des critiques relativement au silence de la TENT sciemment entretenu par les Blancs pour empêcher tout esprit vindicatif mais il ajoute que cela fait partie du processus de domination de l'Homme par l'Homme. Il ne formule pas de contestation relativement à l'approche fonctionnaliste de la TENT, et est dubitatif par rapport à la question de la réparation. Pour lui, il importe que les Blancs reconnaissent ses compétences. Son discours est axé sur les victimisations subies par les Noirs en raison de la TENT (noyau central). Outre ses connaissances sur la TENT, les éléments périphériques sont son vécu expérimentiel du racisme et de la discrimination envers les Noirs.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 4

Perception générale

L'interviewé perçoit la TENT comme un système (politique, économique, juridique) organisé par les Européens visant à extraire et exploiter les ressources humaines (les Noirs). Selon lui, il s'agit d'un crime prémédité perpétré à l'encontre de la race noire. Le répondant souligne la dimension raciale du crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Pour le répondant, il existe deux versions de la TENT et de l'esclavage négriers transatlantique : une version dite officielle occidentale et une version dite non officielle,

issue des milieux africains et afro-américains. La version officielle est selon lui empreint de préjugés et d'idéologie et vise à minimiser l'ampleur du crime et ses effets. Selon le répondant, cette attitude est cohérente considérant que le système d'exploitation mis en place par la TENT est encore en œuvre. L'interviewé est non seulement critique par rapport à l'approche fonctionnaliste mais il s'y oppose. Il privilégie nettement l'approche intentionnaliste de l'histoire de la TENT.

Pour le répondant, la connaissance de l'histoire de la TENT est un pré requis pour diagnostiquer les maux qui frappent l'Afrique et les populations noires et d'identifier les tentatives de reproduire les mêmes choses, afin de pouvoir y résister. Étant donné que la TENT est très peu ou mal médiatisé ou enseignée, la connaissance de cette histoire par les Noirs doit se faire par une initiative personnelle et collective des Noirs.

Sentiment de victimisation

Le répondant se définit comme une victime de la TENT car il en subit les effets actuels dans la vie de tous les jours au niveau individuel et collectif, à travers les conditions socio économiques des Noirs, les stéréotypes, l'image négative des noirs, des images figées, des perceptions négatives, le racisme, de la désinformation sur l'histoire. Mais il rejette l'idée d'être une victime passive, une victime qui accepte son sort. Au contraire, il se définit comme victime active qui cherche à se guérir et qui demande que justice soit faite.

Reconnaissance et réparation

L'interviewé estime qu'aucun processus de réparation n'a été enclenché, à défaut de contrainte des pays participant à réparer. En tant que victime, il demande qu'un véritable processus de réparation soit enclenché pour le préjudice subi de la même manière que d'autres populations victime ont obtenu réparation comme les Juifs.

Le noyau central de sa représentation des victimisations et des conséquences la TENT serait celui d'une mémoire divisée entre la mémoire officielle (approche fonctionnaliste) considérée comme fallacieuse et tendancieuse et une mémoire issue de l'approche intentionnaliste, laquelle peine à être diffusée. C'est également un ensemble de victimisations ayant encore cours aujourd'hui. Les éléments périphériques de la représentation sont ses connaissances (issues de l'approche intentionnaliste) et son vécu expérientiel de la victimisation des Noirs dû aux conséquences actuels de la TENT.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 5

Perception générale

Pour le répondant la traite est une période de l'histoire désormais révolue durant laquelle les Noirs ont beaucoup souffert. Le répondant souligne le caractère révolu de la TENT.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'interviewé avoue savoir que peu de choses sur la TENT. Il dit avoir été sensibilisé par la TENT grâce aux récits de sa grand-mère sur la vie de sa mère, qui avait été une esclave relativement bien traitée, sur un bateau. Ses parents lui ont davantage parlé de la situation sociale et économique actuelle avec la domination des Békés⁴⁰.

Sur le déroulement, le répondant évoque les conditions de travail inhumaines, les châtiments infligés aux esclaves. Elle parle également des danses qui ont permis aux noirs de survivre. Il ne manifeste aucune critique négative par rapport à l'approche fonctionnaliste de la TENT, si ce n'est qu'il considère que le traitement de cette histoire est insuffisant, que ce soit à l'école ou dans les médias

Sentiment de victimisation

L'interviewé perçoit les effets de la TENT sur la société martiniquaise dans laquelle il a vécu : la faible condition socio économique des Noirs en Martinique au profit des Békés ; la hiérarchie des couleurs ; la faible estime d'eux-mêmes des noirs ; l'aliénation culturelle ; l'attitude de méfiance de certains Noirs envers les Blancs, le sentiment d'infériorité des Noirs vis-à-vis des Blancs, la séparation des Noirs et des Blancs dans la société martiniquaise. Le répondant perçoit également des effets positifs : elle a permis le métissage de la population, la rencontre et les échanges entre les Blancs et les Noirs. La TENT a également permis aux Noirs de montrer leur volonté de survie et leur force.

Il se dit victime indirecte de la TENT compte tenu de la discrimination et le racisme vécu par les noirs et dont il se dit victime lorsqu'il cherche du travail ou un logement. Cependant selon lui, il faut utiliser sa position de victime pour obtenir des avantages, notamment de la part de la France. Pour lui c'est un juste retour des choses.

⁴⁰ Les Békés désignent la population blanche minoritaire de la Martinique, issue des descendants des premiers colons français (propriétaires d'esclaves).

Reconnaissance et réparation

L'interviewé déplore le peu de médiatisation de l'histoire de la TENT. Il considère qu'il faut parler et étudier davantage la TENT (réparation éducative et scientifique).

Le noyau central de la représentation des victimisations et des conséquences la TENT serait celle d'une mémoire non entretenue et d'un ensemble d'événements ayant eu des effets négatifs mais aussi positifs. Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur le sujet, et son vécu expérientiel des victimisations subis par les Noirs.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 6

Perception générale

Selon lui la TENT est une histoire passée de victimisation au même titre que l'histoire des Amérindiens exterminés et parqués dans des réserves sur leurs propres territoires ou l'holocauste. Le répondant souligne le caractère révolu et universel du crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'interviewé connaît peu sur la TENT. Les brefs aperçus de la TENT dans ses cours d'histoire et le visionnement de certains films comme Amistad ont été ses sources de connaissance. Ses connaissances portent surtout sur les victimisations subies par les Noirs durant la déportation et sur les conditions de vie des esclaves. Ses connaissances sont donc majoritairement issues des sources formelles et issues de l'approche fonctionnalistes.

Sentiment de victimisation

Pour le répondant, certains effets sont encore d'actualité. Il mentionne : le sentiment d'infériorité des Noirs ; la mauvaise estime de soi ; le racisme et la discrimination ; le maintien des Noirs au bas de l'échelle social ; les tensions entre les Noirs ; l'attitude de pitié des blancs à l'endroit des noirs ; la pauvreté en Afrique et dans les Antilles. La TENT aurait eu un effet positif : les Noirs, notamment les Haïtiens y aurait acquis leur force physique et mentale. En tant qu'Haïtien, il se perçoit comme une victime indirecte, car il est conscient que les gens en Haïti souffrent de la pauvreté. Sans en avoir été personnellement victime, il est conscient du racisme envers les Noirs.

Reconnaissance et réparation

Le répondant déplore le manque de diffusion des connaissances sur la TENT. Il aimerait davantage de médiatisation (réparation éducative), de cette histoire. Cependant il aspire une médiatisation contrôlée afin de ne pas susciter de colère et de ressentiment.

L'interviewé dit ne pas avoir de véritable avis sur la réparation proprement dite. Selon lui, conformément à sa foi chrétienne, il convient de « *transformer le ressentiment en énergie positive pour travailler fort* » et déconstruire l'image que se font les Blancs des Noirs. Il opte davantage pour le pardon et la conciliation que la réparation.

Le noyau central de la représentation serait ici une période de victimisation, qu'il convient d'oublier. Les films et les documentaires sur la TENT, ses observations des situations de victimisation des Noirs constituent les éléments périphériques de sa représentation. Son discours révèle cependant que la religion a un impact certain sur sa représentation de la TENT.

DISCUSSION : ENTREVUE DU RÉPONDANT 7

Perception générale

Il qualifie la TENT comme une grande injustice, un crime abominable. Il dénote ici l'aspect moral du crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Ses connaissances sur la TENT, il les a obtenus majoritairement de l'enseignement scolaire en Haïti. Il a également lu des livres ou vu des films comme *Roots*, sur le sujet par intérêt personnel. Le répondant constate que la mémoire de la TENT est superficielle, voire tend à disparaître, notamment au sein de la communauté noire. Il s'explique ce mutisme en occident par la volonté de préserver une harmonie sociale et par le mépris des Noirs. Il ne s'oppose pas aux thèses fonctionnalistes de l'histoire de la TENT. Il parle d'une Afrique noire précoloniale dotée de structure précaire. La complicité des rois fut pour lui la condition sine qua non de la TENT. L'interviewé souhaite davantage de médiatisation que ce soit chez les Blancs que chez les Noirs.

Sentiment de victimisation

Les effets de la TENT sont pour le répondant les suivants : le racisme et la discrimination envers les Noirs dont il a été personnellement victime ; la perception

négative des Noirs ; le sentiment d'infériorité et les problèmes identitaires de certains Noirs : la honte et le rejet de l'identité africaine ; le désir d'identification aux Blancs ; la méfiance de certains Noirs envers les Blancs ; la perception des Blancs comme des ennemis ; la hiérarchie des couleurs notamment en Haïti ; le retard dans le développement en Afrique.

Il se dit victime indirectement en raison de la discrimination (à l'embauche et au logement) que lui et sa communauté subissent en occident. En outre, il est perçu, en tant que Noir, comme une personne incompétente et fainéante. Il doit constamment faire ses preuves avant de se faire accepter. Malgré tout, le répondant dit ne pas se laisser affecter par ses sources de victimisation.

Reconnaissance et réparation

La TENT mérite d'être davantage enseignée et médiatisée selon le répondant (réparation éducative). Selon l'interviewé, la TENT est un crime qui mérite réparation de la même manière que l'holocauste l'a été. Il soutient les actions des Africains-américains visant à obtenir une compensation monétaire pour avoir contribué à développer l'économie des Etats-Unis (réparation pécuniaire et monétaire).

Le noyau central de la représentation est une mémoire sciemment non entretenue et un crime qui attend d'être réparé (plus grande médiatisation, réparation monétaire). Ses connaissances, son vécu expérientiel des victimisation subies par les Noirs sont les éléments périphériques de sa représentation.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 8

Perception générale

Il qualifie la TENT de système abject visant la chosification des Noirs. Mais c'est également un système dont les Noirs notamment les Haïtiens ont survécu. Il dénote le caractère racial du crime. Sa perception n'est pas seulement axée sur les victimisations mais également sur la résistance des Africains déportés.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Pour la TENT est une histoire importante car il s'agit de l'histoire du peuplement de son pays, Haïti. Il prend d'ailleurs l'exemple de son pays pour expliquer le déroulement de la TENT. Il mentionne également les saignées causées par la déportation des Noirs ; la sélection des Noirs les plus forts physiquement par les négriers ; les conditions de

déportation sur les navires négriers, les conditions de vie des esclaves. Sa description du déroulement de la TENT n'est pas seulement axée sur les victimisations. En effet, le répondant dit tirer une grande fierté de la révolution haïtienne et la manière dont les Haïtiens ont réussi à combattre les Blancs. Il fait remarquer que les esclaves issues d'ethnies différentes ont réussi à créer une langue commune et créer une cohésion culturelle.

La mémoire de la TENT n'est pas suffisamment entretenue en Haïti. La TENT ne fait pas l'objet de la même capacité d'information que l'holocauste. L'une des explications est le peu d'argent injecté par les noirs pour entretenir cette mémoire. La version officielle parle de saignée, or selon lui, il convient plutôt de parler de génocide. En outre, sur la question de la complicité des Noirs, il précise que ces derniers ont été contraints de participer. Le répondant conteste donc certains éléments de l'approche fonctionnaliste.

Sentiment de victimisation

Pour l'interviewé, la TENT a eu des effets multiples qui ont encore des répercussions sur les Noirs actuellement. Sur le plan macro, la TENT a causé : un retard dans le développement de l'Afrique noire en raison de la saignée effectuée au sein de la population ; la création d'une division au sein de la population noire à cause de la complicité de certains noirs ; la balkanisation du territoire africain par les Européens ; l'enrichissement des États-Unis et des villes européennes au détriment des pays africains. Sur le plan micro, on observe que la TENT a généré : le racisme ; la discrimination (au travail, au logement) ; les stéréotypes et les clichés négatifs envers les Noirs (Noir est associé à esclave, à incapacité intellectuelle, à infériorité). La TENT a également produit un « déficit dans les pouvoirs sociaux » qui se transmet à travers les générations ; les inégalités socio économiques : « dans la machine capitaliste, ce sont les noirs qui occupent les postes inférieurs »).

Personnellement, le répondant dit ne pas être complexé par cette histoire. Outre le sentiment meurtrissure, il dit en tirer une grande fierté car ses ancêtres ont réussi à combattre et à se libérer de l'esclavage. Néanmoins, il se perçoit victime car il subit personnellement ou en tant que Noir les effets de la TENT tels que le racisme, la discrimination ou les stéréotypes négatifs sur les Noirs.

Reconnaissance et réparation

Il estime que la TENT un crime qui a été mis de côté et qui devrait être reconnu comme un génocide. Il déplore le fait que les pays responsables n'aient pas officiellement demandé pardon pour ce crime. (réparation morale et juridique). Selon lui, il n'y a pas eu de véritable prise de conscience de l'ampleur du crime, et des souffrances occasionnés autant pour les personnes qui sont parties que pour celles qui sont restées. Les conséquences de la TENT pour les victimes doivent être étudiées (réparation historique et scientifique). Le répondant soutient les mouvements juridiques visant à demander une réparation pécuniaire pour dédommager les Noirs qui ont travaillé sans salaire.

Le noyau central de la représentation des victimisations et des conséquences de la TENT est axé sur la critique de l'approche fonctionnaliste et la revendication (réparation morale et juridique, historique et scientifique, éducative, pécuniaire). Les éléments périphériques de sa représentation sont ses connaissances, son vécu expérientiel des victimisations subies par les noirs.

DISCUSSION : ENTREVUE DU RÉPONDANT 9

Perception générale

La traite et l'esclavage représentent pour l'interviewé une situation subie par des individus, désormais révolue, puisque les Noirs sont désormais acceptés dans la société grâce aux combats des Noirs et les lois qui protègent contre les discriminations raciales et la ségrégation raciale. « *Les Noirs ont contré les théories racistes. Ils ont démontré qu'ils avaient les mêmes capacités intellectuelles que les blancs* ». Sa perception générale des événements est axée sur le caractère révolu de la TENT.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Il détient ses connaissances des cours d'histoire à l'école en Haïti. Son père évoquait parfois la TENT, mais toujours de façon indirecte en évoquant les problèmes actuels en Haïti, et en insistant sur le fait que les noirs sont dans une meilleure situation maintenant.

Il constate que cette histoire reste dans la mémoire de beaucoup de Noirs. Dans l'enseignement de la TENT, le répondant reproche l'absence du sujet relatif à l'identité construite suite à la TENT. Selon lui, on ne met pas suffisamment l'accent sur le fait que la situation a changé et que la TENT est due à une erreur de perception des Blancs

envers les Noirs. En outre, l'enseignement de la TENT devrait être accompagné d'un travail psychologique afin d'« *aider les Noirs à dépasser ce passé* ». Selon lui, un enseignement inadéquat de la TENT pourrait provoquer un « *un écrasement de l'identité* » et générer des perceptions négatives. Le répondant constate enfin que les Noirs évoquent souvent à la TENT comme excuse pour ne pas se responsabiliser et éviter de se mobiliser pour changer les choses.

L'interviewé détient donc principalement ses connaissances de sources officielles. Malgré quelques reproches sur la façon d'enseigner la TENT, aucune contestation de l'approche fonctionnaliste de la TENT n'est relevée dans son discours.

Sentiment de victimisation

Le répondant mentionne comme effets de la TENT les problèmes économiques des pays noirs, les problèmes au niveau de l'intégration sociale. Cependant il dit ne pas se sentir personnellement affecté par ces maux. Par rapport au racisme contre les Noirs, il pense que la TENT illustre le racisme. La TENT selon lui n'a pas engendré le racisme, elle en serait une manifestation. Les impacts de la TENT sur les individus sont selon lui conditionnels à l'importance que ces derniers accordent à ces événements.

« Un évènement a un effet sur toi lorsque cet évènement est significatif pour toi. Il y a des effets sur les gens qui ressentent que cela leur est arrivé et que cela se poursuit encore maintenant ».

Précisons ici que le répondant est étudiant au doctorat en psychologie et qu'il a étudié le phénomène de victimisation. Personnellement il ne ressent pas d'effet eu égard à la TENT. Il ne se considère pas comme une victime puisqu'il n'a pas personnellement subi les événements.

Reconnaissance et réparation

L'interviewé plaide pour un meilleur enseignement de l'histoire de la TENT (réparation éducative). Selon lui cet enseignement devrait être accompagné par un accompagnement psychologique (réparation psychologique) mettant en évidence le fait que la TENT est une histoire révolue et l'amélioration de la situation des Noirs aujourd'hui.

La représentation sociale des victimisations et des conséquences de la TENT est axée sur la critique de la mémoire officielle (réparation éducative et psychologique). Mais il plaide également pour qu'on cesse d'actualiser cette histoire. Les éléments

périphériques sont ses connaissances sur la TENT. Son discours ne révèle pas que son expérience de victimisation a un impact sur sa représentation. D'autant qu'il considère qu'un événement victimisant a un impact sur soi à condition d'y accorder de l'importance. Il est notable que sa formation universitaire en psychologie a davantage d'impact sur sa représentation.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 10

Perception générale

Pour le répondant, la traite constitue un mauvais moment de l'histoire mais aussi le début de son histoire [le répondant est guadeloupéen]. Son peuple, son identité se sont créés à partir de la TENT de la déportation forcée de plusieurs individus issus de différents peuples d'Afrique en un lieu commun. Ces individus ont survécu et ont réussi à produire une nouvelle culture. Sa perception générale de la TENT n'est pas seulement axée sur les victimisations subies mais également sur la résistance des noirs.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'interviewé conteste l'approche fonctionnaliste de l'histoire TENT : « ...*l'histoire qu'ils ont écrite sur nous n'est pas vraie* ». Les livres écrits par les blancs sont biaisés, et empreint d'idéologie. En effet, « *il y a le fait qu'ils veulent toujours avoir une certaine emprise sur nous* ». Les erreurs de l'approche fonctionnaliste portent sur les chiffres relatifs aux victimes de la TENT. L'approche fonctionnaliste ayant tendance à les minimiser. L'approche fonctionnaliste occulte également les luttes de résistances en Afrique, et l'histoire des *neg' marrons* qui ont combattu pour obtenir leur liberté.

Sentiment de victimisation

Pour lui, il est manifeste que le racisme et les préjugés sur les Noirs prennent leur source dans la TENT. Il dit ressentir les effets de la TENT à travers la discrimination et le racisme, depuis qu'il a immigré au Canada [il vivait jusqu'alors en Guadeloupe]. Les autres effets de la TENT sont pour lui :

- le mépris et la condescendance des Blancs envers les Noirs :
« ...*c'est sûr qu'il y'a un mépris et ici il y'a beaucoup de condescendance, c'est à dire qu'on te prend pour un crétin dès qu'on te voit.* » ;
- le sentiment d'infériorité des Noirs et surtout des jeunes vis-à-vis des Blancs ;
- la délinquance des jeunes en réaction aux agressions et aux frustrations vécus par leurs parents.

Il dit ne pas sentir de complexe par rapport à cette histoire. Cependant il s'en dit victime indirectement en raison du racisme, des discriminations qu'il subit au quotidien en tant que Noir. Lorsqu'il vivait en Guadeloupe, la TENT, n'avait pas la même résonance car il était auprès des siens, dans des conditions socio-économiques relativement bonnes. Il dit ressentir les effets de la TENT à travers la discrimination et le racisme, depuis qu'il a immigré au Canada. :

« ... j'ai vraiment pris conscience de ce que c'était vraiment tard, parce que bon c'est sûr qu'on t'en parle vaguement à l'école primaire, secondaire, mais en fait tu t'en fous parce que c'est pas... dans ta vie ça a aucun impact et puis c'est un notion abstraite, jusqu'à ce que je souffre de discrimination vers l'adolescence et j'ai vraiment pris conscience... ».

Il se dit également victime du mépris et de la condescendance des Blancs envers les Noirs :

« C'est sûr qu'il y'a un mépris et ici il y'a beaucoup de condescendance, c'est à dire qu'on te prend pour un crétin dès qu'on te voit ».

Reconnaissance et réparation

Pour le répondant la réparation de la TENT doit être entre les mains des Noirs exclusivement. Ils leur appartiennent seuls de se mobiliser pour faire changer les choses : *« ...l'esclavage a eu un impact mais l'impact c'est à nous de le changer maintenant »*. Il propose de suivre l'exemple de la communauté juive, et d'intenter un procès à toute personne qui tiendrait des propos offensant envers les Noirs. Pour combattre les préjugés négatifs, il faut selon lui, que les noirs deviennent une communauté riche et puissante. *« Lorsqu'un ou deux pays africains deviendront des puissances économiques, la perception des blancs envers les noirs changera »*. Les noirs devraient également avoir leurs propres quartiers dans les grandes villes occidentales comme au Canada, avec leurs propres écoles, hôpitaux, immeuble.

Le noyau central de la représentation est axé sur la contestation de la l'approche fonctionnaliste et la revendication, l'appel au changement. Les connaissances sur la TENT, ses expériences de victimisation en lien avec le racisme et la discrimination constituent les éléments périphériques de la représentation sociale de la TENT.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU SUJET 11

Perception générale

La TENT représente *« la prétendue pouvoir des blancs d'exercer leur supériorité sur les autres races et en particulier les Noirs »*. Selon lui, la TENT continue d'exister de façon déguisée. Elle représente également des douleurs qui persistent encore aujourd'hui par

le biais du racisme. Sa vision de la TENT est portée sur la continuité des événements et non sur la rupture avec le présent.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Le répondant détient ses connaissances de sources informelles, à savoir discussions personnelles, consultation de sites Internet sur l'historiographie africaine, participation à des mouvements culturels afro-antillais. L'interviewé est critique par rapport à l'approche fonctionnaliste de la TENT, notamment sur la tendance à minimiser l'impact négatif de la TENT ou encore sur la description d'une Afrique noire précoloniale non civilisée.

Sentiment de victimisation

Le répondant constate que la TENT a encore aujourd'hui des conséquences sous la forme du pillage des ressources naturelles par les Blancs dans les pays africains ; des inégalités socio-économiques dont ils sont victimes ; de la mauvaise représentation dans les médias. L'interviewé constate enfin que l'évocation de la TENT est pour les Noirs douloureuse. Elle crée également une certaine rancœur et de la colère.

Personnellement, il se dit nécessairement victime en tant que descendant d'esclave, comparativement à l'Africain qui n'a pas été déporté. Il se dit victime au quotidien. Pour lui ceux qui ne se disent pas victime sont acculturés ou ferme les yeux. Ils font fi de leurs origines pour devenir autre. Il se dit également victime de la TENT en raison du racisme et de la discrimination, qu'il a personnellement subie, notamment à l'université ou au travail.

Reconnaissance et réparation

La TENT doit faire l'objet de plus de médiatisation. L'enseignement et l'apprentissage de la TENT nécessitent beaucoup d'amélioration (réparation éducative). Selon, lui, on ne peut pas réparer des vies humaines. La seule action de réparation possible est d'instaurer l'égalité (réparation politique), c'est-à-dire de donner la chance aux noirs d'accéder aux postes qu'ils méritent.

Le noyau central de la représentation est la critique de l'approche fonctionnaliste et la revendication (d'un entretien de cette mémoire, et de l'instauration de l'égalité entre les noirs et les blancs). Ses connaissances (issues majoritairement de sources informelles) et son vécu expérimentiel du racisme et de la discrimination sont les éléments périphériques de sa représentation. La question de l'identité culturelle et plus

précisément de la conscience historique apparaît être un nouveau élément périphérique. En effet, le répondant semble lier son sentiment de victimisation à sa conscience d'être guadeloupéen et descendant d'esclave.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 12

Perception générale

La TENT est une manifestation de la volonté des occidentaux d'user de leur puissance pour étendre leur hégémonie sur le monde. C'est selon l'interviewé l'événement qui a le plus marqué l'histoire de l'Afrique, d'autant que les séquelles demeurent. Le répondant souligne l'aspect universel et continu du crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'enseignement et les sorties scolaires au Togo, les lectures sommaires et les discussions sur le répondant, les documentaires ont été autant de sources de connaissances sur la TENT. Ses sources de connaissance sont donc à la fois de type formelles (enseignement et sorties scolaires) et informelles (lectures, discussions). Le répondant critique le silence entourant la TENT, Il déplore surtout l'absence de transmission et d'enseignement de cette histoire du côté africain. Selon lui, la charge de cette transmission doit incomber aux Noirs. L'interviewé formule des réticences à laisser l'entretien de la mémoire de la TENT aux mains des occidentaux.

« Il ne faut pas s'attendre à ce que les blancs aident à cette prise de conscience, ils minimiseront les faits et présenteront les côtés positifs de la TENT ».

Sentiment de victimisation

Pour le sujet, les conséquences actuelles de la TENT sont évidentes. Collectivement, les Noirs souffrent encore de la TENT : fragilisation de l'économie des africains, fuite des diplômés africains, pillage actuels de ressources naturelles en Afrique, contrôle pays africains par les occidentaux. Sur le plan individuel, il souligne le manque d'estime de soi des Africains.

Personnellement, le répondant se dit victime par ricochet de la TENT par le biais de l'image négative et d'infériorité qui colle à la peau des Noirs depuis la TENT. En effet, selon lui, depuis la TENT, Noir et esclave sont automatiquement associés dans l'inconscient collectif.

Reconnaissance et réparation

Le répondant fait remarquer, qu'il existe une certaine prise de conscience, grâce au travail de certaines associations visant la reconnaissance et l'entretien de la mémoire de la TENT (réparation éducative). Pour ce qui est de la réparation en tant que telle, sa religion chrétienne, lui commande de pardonner, compte tenu que la situation a changée. Il appartient aux noirs de se prendre en main.

Le noyau central de la représentation est axé sur la critique de la mémoire de la TENT (absence de mémoire) et la conciliation (pardon). Les éléments périphériques de sa représentation sont ses connaissances, son expérience de victimisation liés à l'image négative des Noirs, et ses croyances religieuses.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 13

Perception générale

L'interviewé perçoit la TENT comme un crime contre l'humanité perpétré contre les Noirs, qui n'a fait l'objet d'aucune réparation de la part des nations participantes notamment la France. Le sujet souligne la dimension raciale du crime et sa spécificité.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Il constate que l'approche fonctionnaliste de l'histoire de la TENT est tendancieuse et erronée.

« L'Afrique noire précoloniale n'était pas une Afrique de misère, l'Afrique de vision mondiale... il y avait des empires et des royaumes, l'Afrique ne manquait de rien ».

Concernant la question de la participation volontaire des rois, c'est selon lui une idée sciemment répandue par les Blancs pour légitimer leurs actions. Bien au contraire, beaucoup de témoignages démontrent que les Africains ont été contraints de participer à la TENT. « *C'était soit tu meurs soit tu vends* ». En outre, les Noirs ont été dupés car on leur a promis une plus grande prospérité pour tous, et une union entre les peuples. Le répondant se met donc en opposition aux thèses fonctionnalistes de la TENT.

Sentiment de victimisation

Le répondant perçoit plusieurs effets de la TENT : le racisme envers les Noirs, la discrimination au travail et au logement ; la perception négative des Noirs ; la hiérarchie des couleurs dans les Antilles ; le manque de fierté et de confiance des Noirs ; la haine de sa propre image ; le désir de devenir Blancs (défrisage des cheveux, éclaircissement de la peau). Selon lui, les séquelles de la TENT sont plus marquées en Afrique, car ils ont vu partir les leurs.

L'interviewé se dit victime indirectement de la TENT, car il subit les effets de la TENT à travers le racisme, les discriminations et les inégalités dont lui et son peuple sont victimes au quotidien. Il dit beaucoup souffrir de ce racisme.

Reconnaissance et réparation

Pour lui, les dommages et les pertes dues à la TENT ne méritent pas seulement une reconnaissance mais une réparation pécuniaire. Pour lui tant que le crime ne sera pas réparé, le crime sera toujours d'actualité.

La représentation centrale est axée sur l'opposition à l'approche fonctionnaliste et la revendication (réparation du crime). Les éléments périphériques sont ses connaissances (lecture d'ouvrage sur la TENT écrit par des auteurs Noirs), ses expériences de victimisation et son identité culturelle (la connaissance de la TENT s'inscrivant dans une quête de son identité guadeloupéenne).

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 14

Perception générale

Pour le répondant la TENT est une histoire dépassée, supplantée par les problèmes actuels en Afrique, comme la fuite des cerveaux et le décès des femmes en couche. Il convient de « *mettre cette histoire de côté et se concentrer dans la résolution de ces problèmes actuels* ». Sa perception générale de la TENT est donc axée sur le caractère révolu de la TENT.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Le discours du répondant ne comporte pas de critiques sur le contenu de l'approche fonctionnaliste de la TENT. Il adhère à la thèse de la vente d'esclaves par les chefs de village pas de critique. Il fait d'ailleurs le parallèle à la situation actuelle des dirigeants qui laisse leur pays se vider de leurs ressources naturelles en échange d'argent.

Sentiment de victimisation

Pour lui, la TENT ne constitue aucun frein. C'est au contraire un tremplin. Il ne sent pas victime pour les victimisation subies par ses ancêtres. Il se dit victime du racisme mais il ne l'associe aucunement à la TENT.

Reconnaissance et réparation

Pour l'interviewé, la réparation pécuniaire n'est pas viable car la vie n'est pas monnayable. En outre, il est trop tard pour demander réparation. Il appartient aux Noirs de se prendre en main. Il faut que les dirigeants arrêtent de spolier l'Afrique.

Le noyau central de la représentation serait le caractère historique et révolu du crime. Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur la TENT. Le répondant considère que les Noirs doivent faire preuve de pragmatisme avec l'histoire de la TENT. Pour lui, ces événements appartenant au passé, il convient de les mettre de côté et de s'intéresser davantage aux problèmes actuels auxquels l'Afrique est confronté. Sa perception du rôle de l'histoire dans le présent, ainsi que sa perception des situations de victimisations vécues par les Africains actuellement seraient les autres éléments périphériques de sa représentation sociale de la TENT

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 15

Perception générale

Le répondant se représente la TENT comme un système économique avec des acteurs compatissants à plusieurs niveaux aussi bien chez les Noirs que chez les Européens. Il met en évidence la confusion entre l'agresseur et la victime entourant ce crime. Les Noirs ne sont pas des victimes innocentes. Ils sont des victimes participantes. C'est également pour lui l'illustration que l'Homme peut être un prédateur pour lui-même. Il souligne ici le caractère universel donc non racial de ce crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'interviewé ne semble pas contester l'approche fonctionnaliste de la TENT. Selon lui, ce sont des Noirs qui ont montré le chemin des villages et contribué à capturer les leurs. De plus, les rois ont vendus les leurs car le système culturel le permettait. Pour lui ces Noirs sont autant responsables voire plus responsables que les Européens instigateurs.

Sentiment de victimisation

L'interviewé émet l'hypothèse que la TENT ait pu contribuer au développement d'une mentalité d'asservissement chez les Africains et un problème d'intégration des Antillais en raison du sentiment de déracinement. La TENT aurait inculqué un sentiment d'infériorité chez les Noirs qui serait les conséquences des victimisations subies et des situations d'asservissement que les Noirs ont connu durant cette période. Le répondant émet également l'hypothèse de séquelles psychologiques et des comportements inadéquats, chez certains Noirs, en raison des victimisation successives. En effet de

part sa profession [l'interviewé est médecin], il sait que le sentiment d'infériorité peut provoquer des comportements et « des *façons d'agir étranges* ». Il constate également que la TENT est une mémoire douloureuse pour beaucoup de Noirs. Mais selon lui, il ne faut pas capitaliser sur cette douleur comme le font les Juifs avec la leur.

Sur un plan personnel, il ne se considère pas victime de la TENT. Au contraire, en tant qu'Haïtien, il tire une grande fierté que ces ancêtres aient réussi à se libérer eux même de l'oppression.

Reconnaissance et réparation

Le répondant souhaite que la mémoire de la TENT soit entretenue de manière à ce que l'humanité se rappelle de ses erreurs passées (réparation éducative). Mais selon lui il ne faut pas la ressasser comme le font les Juifs avec l'holocauste. En guise de dédommagement pour les pertes et les victimisations causé par la TENT, le répondant suggère que la dette des pays africains soit annulée. Il suggère également une psychothérapie collective pour aider les Noirs à surmonter ce passé et à se guérir des éventuels séquelles psychologiques hérités de ce passé de victimisations (réparation psychologique).

Le noyau central de la représentation serait une mémoire à entretenir avec modération et un crime à réparer. Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur la TENT, ses connaissances professionnelles (notamment son expérience des personnes souffrant d'un sentiment d'infériorité).

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 16

Perception générale

La TENT est pour lui un crime inhumain et atroce perpétré par les Blancs sur les Noirs en raison de leur couleur de peau. C'est également un mal qui n'a pas encore été reconnu par les Blancs. La TENT s'inscrit également dans l'histoire toujours actuelle, de domination et d'exploitation des Noirs par les Blancs. Le répondant retient donc l'aspect racial et le caractère continu du crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'interviewé déplore le silence entourant la TENT contrairement à l'holocauste. Selon lui, ce silence est sciemment entretenu car les Blancs considèrent toujours les Noirs comme des hommes inférieurs. « *Notre souffrance des Noirs n'est pas importante aux*

yeux des Blancs ». Sur le contenu, il parle d'« *informations construites et orientées pour diviser et dominer les noirs* ». Il parle d'une complicité forcée des rois, obtenue sous la menace de mort. D'après ses lectures, il sait également que les Noirs ont beaucoup résistés en luttant sur terre ou sur les navires négriers. Non seulement le sujet critique le silence entourant la TENT mais, sur le fond, il conteste l'approche fonctionnaliste de la TENT.

Sentiment de victimisation

Pour le répondant, les effets de la TENT résident dans le sentiment de supériorité des Blancs envers les Noirs ; dans les rapports inégalitaires entre les Noirs et les Blancs au profit des derniers ; et dans la volonté de domination et de contrôle des blancs envers les Noirs. La TENT aurait également aliéné culturellement les Noirs : « *ils nous ont le cerveau lavé et fait en sorte qu'on abandonne nos coutumes et nos traditions* ». Les Africains ont honte d'eux même et de leur culture. Il rejette leur identité pour se comporter comme des Blancs. Les Antillais quant à eux se sentent différents des Africains. Selon le répondant, les Antillais entretiendraient une certaine rancœur envers les Africains, car ils accusent ces derniers de les avoir vendus durant la TENT.

Personnellement, l'interviewé se sent victime dans la mesure où il subit le racisme et la discrimination. Enfin, il se sent victime de la TENT pour avoir quitté l'Afrique en raison de la mauvaise situation économique dans son pays, laquelle est pour lui consécutive à la TENT.

Reconnaissance et réparation

Compte tenu de la non fiabilité des informations provenant des thèses fonctionnalistes, le répondant préconise que les noirs enseignent cette histoire aux leurs sans se préoccuper des versions des Blancs (réparation éducative). En outre, il suggère un arrêt de toute relation d'aide économique des Blancs. « *L'Afrique ne doit plus compter sur l'aide économique des Blancs* ».

Le noyau central de la représentation serait une mémoire officielle fallacieuse et un crime à réparer. Les éléments périphériques de la représentation seraient ses connaissances sur la TENT, son vécu expérientiel des victimisations subis par les Noirs.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 17

Perception générale

Pour le répondant la TENT est une véritable honte pour l'humanité. Elle a consisté à la négation par les Européens et l'église, de toute humanité chez le Noir en raison de sa couleur de peau. Il relève à la fois le caractère universel du crime et sa spécificité raciale du crime. Il ajoute qu'il s'agit d'un crime prémédité, considérant les thèses sur l'infériorité des Noirs élaborées pour justifier la TENT. Il souligne ici une autre spécificité de ce crime, sa préméditation.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

L'interviewé dénonce la mise sous silence la TENT comparativement à l'holocauste. Il explique le silence occidental par la peur des réclamations et des réparations des Noirs.

Sa perception de l'Afrique précoloniale est en contradiction avec l'approche fonctionnaliste. Il parle d'une Afrique dotée d'empires et de royaumes, dotée d'une bonne organisation sociale. Selon lui, il existait un esclavage interne mais en rien comparable avec l'esclavage négrier. Il s'agissait d'un esclavage intégrateur. Les esclaves finissant par intégrer la société.

Sentiment de victimisation

Pour le répondant les effets de la TENT sont encore prégnants. Il évoque :

- les problèmes démographiques, économiques et sociaux importants ;
- la situation économique désastreuse des pays africains poussant les Africains à fuir leur pays ;
- la nouvelle génération d'esclaves constitués par les africains qui fuient leur pays pour vivre dans des situations misérables en occident ;
- l'attisement des tensions entre les noirs, par les blancs pour servir leurs intérêts économiques, comme au Rwanda ;
- la mise en place de faux présidents comme les rois de pacotilles ;
- le racisme et la discrimination en dehors de l'Afrique du fait que les noirs sont toujours considérés comme des êtres inférieurs ;
- la perte des valeurs africaines substituées par les valeurs occidentales.

L'interviewé se dit personnellement victime de la TENT en raison des préjugés négatifs que les Blancs ont envers les Noirs. Il se sent également victime en raison du racisme et de la discrimination raciale. Enfin, il se sent victime de la TENT pour avoir quitté

l'Afrique en raison de la mauvaise situation économique dans son pays, laquelle est pour lui consécutive à la TENT.

Reconnaissance et réparation

Tout d'abord, il faudrait selon lui que la TENT soit internationalement reconnu comme un crime contre l'humanité (réparation morale et juridique).

Les questions relatives aux réparations devraient selon lui faire l'objet d'une grande réflexion pour déterminer qui dédommager (réparation pécuniaire et monétaire). Selon lui la réparation pécuniaire et monétaire n'est pas viable, seule la réparation morale a du sens. Les actions viables sont de mettre en place des politiques efficaces de lutte contre le racisme (réparation politique) et de parler de l'esclavage dans les écoles (réparation éducative).

Le noyau central de la représentation serait une mémoire mal entretenue et contestable au fond et un crime dont les effets encore présents méritent réparation. Les éléments périphériques sont son vécu expérientiel du racisme et de la discrimination et ses connaissances de la TENT.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 18

Perception générale

La TENT est pour lui « *une chose extraordinaire qui a produit une autre société* ». De prime abord, sa perception de la TENT n'est pas axée sur la victimisation mais sur le côté positif de la TENT.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

Le répondant explique que la TENT est née dans le contexte d'une Afrique sous développée. Au Sénégal, les sociétés africaines étaient également esclavagistes et guerrières. Pour lui, les Noirs ont leur part de responsabilité dans la TENT. Ce sont eux qui ont donné l'autorisation et ont donné des esclaves en échange de marchandise. Le répondant adhère aux thèses fonctionnalistes de la TENT. Néanmoins, il ajoute que les esclaves en Afrique n'étant pas sujets à des travaux durs. Selon lui, il est donc probable que les rois aient vendus les esclaves en pensant qu'ils seraient traités de la même manière qu'en Afrique.

Sentiment de victimisation

L'interviewé dit ne pas avoir le sentiment d'être une victime de la TENT.

Reconnaissance et réparation

Le dédommagement n'est pas nécessaire du fait de la responsabilité des rois africains (réparation pécuniaire et monétaire). Il faut selon lui, condamner les descendants des rois qui ont vendu des esclaves au lieu de les glorifier, comme cela se fait au Sénégal (réparation éducative). En outre, pour lui, la TENT est un peut être une volonté de Dieu afin de créer un mélange entre les noirs et les blancs. Il conçoit cependant une réparation sous forme d'aide au développement.

Le noyau central de la représentation serait un crime révolu et une mémoire dont le contenu et à préciser et compléter (notamment concernant l'implication des victimes de la TENT dans le crime). Les éléments périphériques de la représentation sont ses connaissances sur la TENT et ses croyances religieuses. L'expérience de victimisation lié au racisme ne semble pas avoir d'impact sur sa représentation.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 19**Perception générale**

La TENT représente pour lui la souffrance que ses ancêtres ont enduré. Elle représente également le point de départ de l'exploitation de l'homme Noir par l'homme Blanc. Il souligne la dimension raciale et non révolue du crime.

Rapport à la mémoire officielle

Le répondant détient ses connaissances sur la TENT de l'école au Bénin. Il déplore le manque de médiatisation de cette histoire. Selon lui les Africains se désintéressent également de cette histoire, davantage préoccupés à ressembler aux Blancs. Or selon lui, il est primordial pour les Noirs de parler de la TENT afin de favoriser une prise de conscience et faire en sorte que les jeunes s'occupent de leurs pays et pensent à le développer.

Sur le déroulement de la TENT, il a appris que les rois ont participé pour s'enrichir. Les rois du Bénin envoyaient leurs esclaves à Ouidah contre des pacotilles. L'interviewé n'exprime pas de critiques négatives sur les thèses fonctionnalistes de la TENT.

Sentiment de victimisation

Personnellement, le répondant dit ne pas se percevoir comme une victime car il n'a pas subi l'esclavage. Cependant le sentiment de victimisation est ressenti du fait du racisme, de l'image négative qui est projetée des Noirs et de la situation économique défavorable dans laquelle se trouvent les pays africains.

Reconnaissance et réparation

Pour l'interviewé, la réparation de la TENT doit d'abord débiter par la présentation d'excuses sincères et franches, par les pays qui ont profité de la TENT (réparation morale). Il se dit contre une réparation pécuniaire, mais conçoit davantage une réparation sous forme d'aide au développement. Enfin, selon lui, il primordial pour les Africains de parler de la TENT afin de favoriser une prise de conscience et faire en sorte que les jeunes s'occupent de leurs pays et travaillent à le développer (réparation éducative).

Le noyau central de la représentation serait une mémoire et un crime qui attend sa réparation (éducative, morale). Les éléments périphériques seraient ses connaissances sur la TENT et son expérience de victimisation lié au racisme.

RÉSUMÉ : ENTREVUE DU RÉPONDANT 20

Perception générale

Pour l'interviewé, la TENT représente moralement une grande atrocité et une grande barbarie. C'est un crime dirigé envers l'homme noir et qui perdure encore aujourd'hui. Le répondant souligne ici le caractère racial de ce crime. Il se distingue des autres crimes selon lui car il génère encore des effets plusieurs années après les faits. Il relève ici le caractère non révolu du crime.

Rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)

D'après ses connaissances, la TENT a pris place dans le contexte d'une Afrique auto-suffisante, riche et prospère. Pour le répondant, la question de la complicité des Noirs est mise de l'avant pour décharger les Blancs de toute responsabilité. Il s'oppose ainsi à l'approche fonctionnaliste proposée par la mémoire officielle et défend plutôt l'approche intentionnaliste. Selon lui les Blancs ont usé de force et duperie pour contraindre les rois à participer la TENT. Par exemple les Blancs ont mis en place des faux rois négriers qui servaient leurs intérêts. Pour lui, les Blancs utilisent encore ses stratagèmes pour

avoir une main mise sur les États africains et voler les ressources naturelles : mise en place et soutien de dictateur, provocation de conflits entre ethnies comme au Rwanda.

L'interviewé souligne le mutisme entourant la TENT, que ce soit du côté des Noirs ou du côté des Blancs. Pour lui, les Blancs taisent cette histoire, pour ne pas assumer leur responsabilité. En outre, la souffrance des Noirs n'est pas considérée en raison du mépris à leur égard. Le silence chez les Noirs est selon lui est dû à la honte et à la peur de souffrir.

Sentiment de victimisation

Sur le plan personnel, le répondant ne se perçoit pas comme une victime. Mais en tant que Noir, il se sent victime par procuration du fait des souffrances et des douleurs occasionnées par la TENT. Il se sent également victime en raison des conséquences sociales laissées par la TENT, à savoir le racisme, la discrimination, les préjugés négatifs envers les noirs.

Reconnaissance et réparation

Selon le répondant, la réparation passe au préalable par la reconnaissance de la TENT comme un crime contre l'humanité (réparation morale et juridique). En outre, pour lui la mémoire de la TENT doit être entretenue surtout pour et par les Noirs (réparation éducative et scientifique). Il est important de savoir dans le détail ce qui s'est passé afin de faire l'inventaire de tous les préjudices subis et d'être en mesure de les réparer, notamment sur le plan psychologique (réparation psychologique).

Pour lui, une réparation pécuniaire est juridiquement viable car la puissance économique américaine s'est bâtie sur l'exploitation des Africains-américains.

Le noyau central de la représentation serait un crime non révolu et une mémoire officielle fallacieuse. Les éléments périphériques de sa représentation sont ses connaissances sur la TENT, son vécu expérientiel du racisme et de la discrimination.

Conclusion

La catégorisation secondaire nous a permis de développer un modèle qui résume et donne une compréhension plus approfondie de nos entrevues. Ainsi, des catégorisations se sont développées et des liens sont apparus entre les catégories.

Après cette première étape de codification, nous avons créé un modèle qui intègre les catégories les plus importantes et nous l'avons appliqué à toutes les entrevues (catégorisation secondaire). Ainsi dans un premier temps, la TENT était représentée par la perception générale de la TENT, les connaissances sur la TENT, les effets actuels de la TENT, l'entretien de la mémoire, le sentiment de victimisation, la reconnaissance et la réparation relative à la TENT. Ces catégories allaient de soi car elles suivaient nos objectifs de recherche. Dans un second temps, nous avons regroupés ces catégories en trois catégories :

- 1) La mémoire de la TENT
 - La perception générale
 - Les sources des connaissances sur la TENT
 - Le rapport à la mémoire officielle (approche fonctionnaliste)
- 2) Le sentiment de victimisation
 - Le sentiment de victimisation au regard de la TENT
 - Le sentiment de victimisation au regard des effets actuels de la TENT
- 3) La question de la reconnaissance et de la réparation
 - La position par rapport à la reconnaissance
 - La position par rapport à la réparation

Notre hypothèse provisoire a été rapidement infirmée. Notre hypothèse se doit donc d'être reformulée.

**Annexe 6: Représentation graphique des représentations sociales
des victimisations et conséquences de la TENT**

Représentation graphique des représentations sociales des victimisations et conséquences de la TENT

